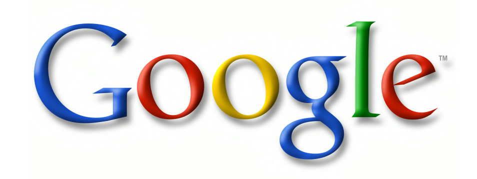
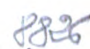





HD WIDENER
HW U6WN B


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI^E ARROND^T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION



LADY AMABEL KERR

JEANNE D'ARC

GLORIFIÉE PAR UNE ANGLAISE

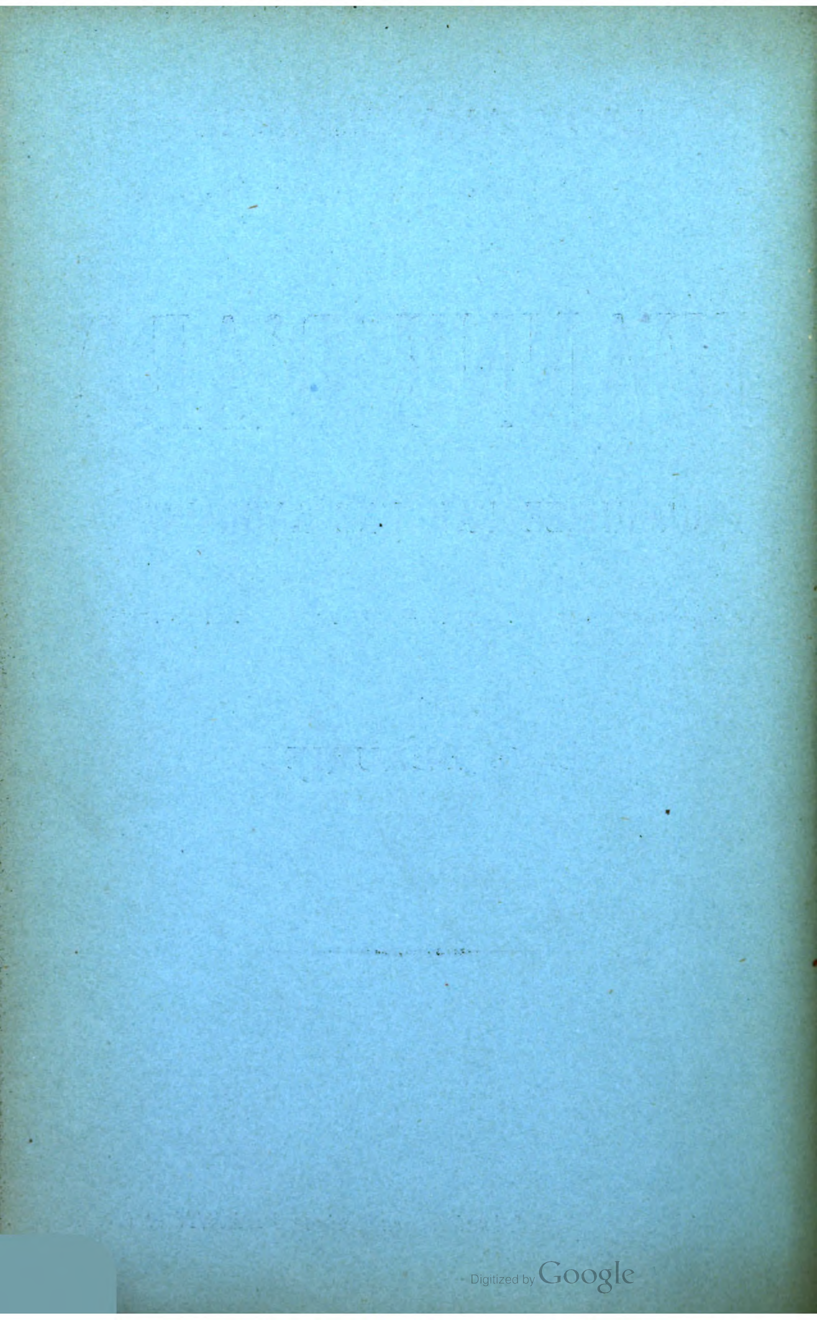
TRADUCTION AVEC UNE PRÉFACE ET DES NOTES

PAR

L. de BEAURIEZ

Librairie académique PERRIN et Cie.





Jeanne d'Arc

GLORIFIÉE PAR UNE ANGLAISE

DU MÊME AUTEUR

Une fille de France et sa correspondance inédite... Un volume in-16........... .... 3 50

LADY AMABEL KERR

Jeanne d'Arc

GLORIFIÉE PAR UNE ANGLAISE

TRADUCTION AVEC UNE PRÉFACE ET DES NOTES

PAR

L. de BEAURIEZ

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1903

AVANT-PROPOS

J'exprime ici tous mes remercîments à la « Society Catholic Truth » (Société de la Vérité Catholique), dont le siège est à Londres et qui m'a donné l'autorisation nécessaire pour traduire la *Vie de Jeanne d'Arc* par Lady Amabel Kerr. Je remercie également le sympathique auteur de ce livre, qui a voulu m'encourager dans mon entreprise et m'associer au bien que font ses œuvres.

En outre, je déclare que, si j'avais, sans le savoir, employé quelque parole contraire aux dogmes du catholicisme, je la rétracte d'avance et cela sans aveuglement comme sans pusillanimité. Ma raison et ma foi sont d'accord pour me prouver que l'Église assistée de Dieu est supérieure à mon jugement qui est faillible, tandis qu'elle « ne peut errer », selon les termes employés par Jehane d'Arc.

PRÉFACE

Un nouveau livre relatif à la Pucelle d'Orléans peut-il être vraiment nouveau?

La question est embarrassante (on a tant écrit sur Jehane d'Arc!), néanmoins j'y réponds par l'affirmative. Lors même qu'un ouvrage de plus sur la vierge de Domrémy n'a point de pièces inédites, il peut en sortir des enseignements inattendus, car Jehane est un sujet inépuisable. Elle a délivré son pays de l'usurpateur étranger et reconstitué un royaume; victorieuse pour la France, vaincue personnellement, elle a succombé sous les coups de la haine et de la calomnie parce qu'elle avait sauvé sa nation; et jusqu'au dernier soupir elle n'a cessé d'adorer le Dieu qui lui infligeait l'épreuve d'un abandon apparent. Le courage, le patriotisme, la vertu et la religion réclament l'Héroïne, et le remords

se joint à eux pour la louer avec le concours de la justice et de la pitié. Jehane d'Arc répond à des sentiments multiples, indestructibles, et tous d'un ordre supérieur : si elle ne fatigue jamais l'attention, c'est qu'elle est *unique* en son genre.

Je n'exagère point. L'irréprochabilité de la Pucelle la distingue de presque toutes les autres victimes de la politique. Ceux que frappe une loi barbare ou que tuent des mains criminelles peuvent être arbitrairement proscrits ou immolés; ils ne sont pas pour ce motif toujours intéressants et purs. En fouillant leur existence, on y aperçoit souvent des taches que l'infortune finale nous incline à pardonner, ou à négliger de rappeler, — mais qui subsistent au regard de l'observateur impartial. Ni le grand duc de Guise, François de Lorraine, qui nous a rendu Calais et auquel nous devons une patriotique reconnaissance, ni — et moins encore — son fils le second Balafré; ni l'amiral de Coligny, fût-ce en dehors de l'abjuration qui offusque légitimement le catholique fidèle, ne sont des hommes irrépréhensibles, quoique leurs assassins soient des misérables. Ces chefs illustres que

je choisis dans des camps opposés offrent un mélange d'erreurs, de compromissions, de violences, d'actes de bravoure et de magnanimité; leurs détails détonnent avec leur ensemble, d'aspect grandiose.

Il n'en est pas de même de Jehane d'Arc. Chez elle, les contrastes choquants ne se produisent point. Elle n'a que des imperfections, et si rares, qu'on la sent exceptionnelle. Voilà pourquoi on ne se lasse pas de la contempler, pourquoi on tire sans cesse de sa vie des leçons renouvelées, comme on en tire de la méditation du Bien... Un Israélite converti, l'abbé Lémann, a émis de nos jours une supposition qui n'avait point, je le crois, été formulée avant lui : il s'est demandé si cette créature merveilleuse, venue au secours d'un royaume injustement envahi, mais certainement coupable, n'était pas la « récompense des croisades », où la France avait mérité le titre de *soldat de Dieu*. L'hypothèse est saisissante; mais il y a quelque chose d'aussi saisissant dans la narration qui va suivre ma préface : l'éloge de la martyre des Anglais y est écrit par une Anglaise.

Loin d'être inutile ou surérogatoire, le livre paraît à son heure, au milieu de l'effusion admirative que Jehane soulève de toutes parts depuis plusieurs années. Ici, pourtant, je risque une réflexion. Je ne conteste pas ce mouvement, mais je soutiens qu'il n'est qu'une recrudescence de ce qui existait déjà. A aucune époque on n'a oublié la Pucelle. Quant à la croissance soudaine de dévotion *johanniste* qui a commencé durant la seconde période du XIX[e] siècle, il serait téméraire de lui assigner une cause positive. Tantôt les beaux courants ont une origine incontestable, tantôt leur source se dérobe; ils ont l'air de jaillir d'un flot subit, et le vent de l'enthousiasme les entraîne où l'honneur le veut. J'estime que l'essor donné par M[gr] Dupanloup et la guerre humiliante de 1871 ont enflammé notre zèle pour l'ancienne libératrice de notre territoire, et qu'en face de l'impiété menaçante une réaction salutaire a dirigé la flamme du côté du ciel, — ce côté vers lequel Jehane éleva constamment les yeux. Mais de tout temps, des plumes françaises, et ensuite quelques plumes d'au-delà des frontières, ont célébré la

villageoise qui ressuscita un royaume et restaura une dynastie.

Au siècle de Jehane, Martial d'Auvergne consacre des vers à la « povre bergière » dans ses vigiles du roi Charles VII, vingt-huit années après la sentence réparatrice de 1456; d'autres n'avaient pas attendu la réhabilitation publique pour essayer une réhabilitation particulière. Le *Mystère du Siège d'Orléans*, dû à un inconnu, se jouait en 1435 environ, et le poète Martial Le Franc défendit l'innocence de la Pucelle avant la décision de Rome, quoique ce brave fût Bourguignon. Comment se fait-il qu'un trouvère obligatoire *semble* manquer à l'appel? Je souligne à dessein le mot *semble* et je ne m'interdis pas une conjecture sérieuse au sujet de Charles d'Orléans. Ce prince chevaleresque et lettré ne se bornait pas à cultiver la poésie légère; il pleurait en strophes émouvantes la *Complainte de France*, et il avait, au surplus, payé en dehors de la poésie sa dette nationale. Pris sur le champ de bataille d'Azincourt (1415) avec deux princes de sa race (Jehan Ier de Bourbon et Louis II de Bourbon), pendant que six

autres s'y faisaient tuer [1], il subit une captivité qui se prolongea vingt-cinq ans, et dont Jehane d'Arc se désolait *moult*. L'exil et la prison n'empêchèrent pas le royal vaincu de déplorer ouvertement le sort de son pays; au surplus, quels geôliers auraient enchaîné sa muse, une fois qu'il fut rendu aux siens? Et cependant nous ne possédons pas une ligne de Charles sur l'envoyée miraculeuse qui, tout en organisant la délivrance générale, brûlait du désir d'arracher le duc à sa prison [2]. Le silence de Charles serait incompréhensible. Par conséquent j'incline à penser que ces lignes introuvables ont dû être écrites et se seront perdues comme tant de documents de jadis. Ne pouvant affermir cette opinion sur des preuves, je l'appuie sur une probabilité raisonnée, et

1. Les princes : Antoine de Bourgogne duc de Brabant; Philipe de Bourgogne comte de Nevers; Jehan Ier d'Alençon duc d'Alençon; Louis de Bourbon sire des Préaux; Jehan de Dreux sire de Houlbec; Gauvain de Dreux baron d'Esneval.

2. « Elle le délivra réellement. Non seulement elle écrasa la puissance anglaise, mais il ne paraît pas douteux que ses prédictions excitèrent le zèle de celle qui fut surtout sa libératrice, je veux dire la duchesse de Bourgogne. »

(Charles d'Héricault. Préface aux *Poésies complètes de Charles d'Orléans, revues sur les manuscrits.* » 2 vol. chez Ernest et Flammarion, 1896. — Voyez page XXXV de ladite préface.)

j'espère que maint lecteur partagera mon avis.

Au xvie siècle, Jehan de Virey nous a doté d'un poème dramatique sur une Pucelle qu'il paganise et qui a des distractions du côté de Diane et de Mars au lieu d'être absorbée par sainte Catherine, sainte Marguerite, saint Michel, et Celui qui a créé les anges et les saints. Ce n'est pas avec ces couleurs olympiennes que le prisonnier d'Azincourt l'eût dépeinte. Mais, si nous sommes privés de l'épopée historico-religieuse qui appartenait de droit à Charles d'Orléans, nous avons été gratifiés sous Louis XIV de *La Pucelle* de Chapelain, en deux volumes. L'œuvre est assez lourde ; elle a néanmoins de beaux passages, notamment dans la prière attribuée à Charles VII, et dans une description majestueuse de la sainte Trinité[1]. Par malheur l'épopée de Chapelain est tour à tour historique et fantaisiste. Ce qui est tout à fait romanesque, c'est le drame palpitant où Schiller nous fabrique une Jehane d'Arc amoureuse. Quant à celui de

1. *La Pucelle ou la France délivrée*, poème héroïque en douze chants, par Jean Chapelain, de l'Académie Française (Ouvrage revu et annoté par Emile de Molènes. (2 vol. chez Marpon et Flammarion. Voir t. I, les p. 13, 14, 15.)

Shakespeare, je ne m'y arrête pas, le père de la tragédie anglaise n'étant point, à ce qu'on assure, l'auteur de l'infamie publiée sous son nom; mais que dirai-je de Voltaire? Ce railleur antisurnaturaliste était incapable de comprendre l'âme de la Vierge de Domrémy ; il ne l'était pas d'apprécier le caractère et les services de celle qu'il appelait dans la Henriade :

Brave amazone,
La honte des Anglais et le soutien du trône.

Et ce sera son opprobre éternel d'avoir entrepris de salir l' « amazone », même s'il méconnaissait la prophétesse et la sainte. Southey, le poète anglais, n'en a pas jugé autrement, lui qui chanta Jehane sans vouloir, assurait-il, *regarder le livre de Voltaire*, et qui ouvrit la voie des réparations britanniques à Walter Savage, à Landor et au pasteur Sterling.

De nos jours, il n'y a guère d'insulteurs de Jehane; deux ou trois anticléricaux à peine l'ont traitée d'hystérique ; ils n'ont pas attaqué ses mœurs et demeurent isolés ; la plupart des incroyants saluent en la Pucelle une patriote

d'élite. On n'écrirait plus sur elle un poème de démolition. Les rimes à sa louange affluent, au contraire, avec une telle abondance que je renonce à énumérer tous leurs auteurs. M. Paul Blier en a publié sous la forme d'un poème dramatique, en 1878 ; et l'un des derniers bardes de Jehane, M. J. Eudes, a composé les *Poèmes johanniques*, recueil de pièces que je voudrais alléger d'une préface intempestive. Jehane d'Arc est la « Pucelle » de l'histoire profane, comme Marie est, toute proportions maintenues, « la Vierge » de l'histoire sacrée. Elle échappe à la psychologie de l'auteur de *la Dame aux camélias*, de *Denise*, de la *Visite de Noces* et de *la Princesse de Bagdad*. Ni ses ouvrages livrés au public, ni sa conduite privée, ni son intolérance irréligieuse qui refusait le baptême à ses enfants, rien enfin, n'autorisait M. Alexandre Dumas à patronner la blanche guerrière que ce protecteur immoral eût vraisemblablement dégoûtée. Cette restriction faite, je félicite M. Eudes de suspendre une guirlande littéraire au piédestal de Jehane, alors que l'auteur des *Messéniennes*, Casimir Delavigne, n'y a déposé

qu'un rameau de poésie. Les fleurs détachées parfument à profusion la mémoire de la Pucelle ; il s'en épanouit sur les incidents de son trépas comme sur ceux de ses victoires. Nous avons une ode pathétique du P. Delaporte[1] sur le *Cœur de Jehane*, que le bourreau de Rouen retrouva parmi les cendres du bûcher, et Ratisbonne, lors du bicentenaire de Corneille, a fondu dans un sonnet ingénieux le souvenir du poète de l'héroïsme et de l'héroïne par excellence. Je ne dois pas omettre non plus les livrets que Barbier et d'autres écrivains ont joints à des œuvres musicales en l'honneur de la Grande Française.

Les arts célèbrent Jehane comme le font les lettres et l'éloquence ; la chaire et la tribune retentissent de ses panégyriques, pendant que la légende de Widor, les opéras de Duprez, de Mermet, de Gounod, et des chants réitérés, cantates ou cantiques, lui apportent l'hommage de l'harmonie. La peinture et la sculpture imitent les lettres et la musique ; il n'y a guère

1. *Récits et Légendes*, 1 vol. chez Oudin, p. 81.

d'exposition qui ne ressuscite les traits de Jehane. La libératrice est évoquée en province comme à Paris. Elle est sculptée à Orléans, à Nancy, à Rouen, à Bon-Secours, dans des villes importantes et dans des endroits obscurs, tels que Saint-Pierre-le-Moutier. A Paris, elle a plusieurs statues; celle de Paul Dubois répare, en face de l'église Saint-Augustin, la cavalière de Frémiet, qui se dresse place des Pyramides; et l'œuvre de Chapu, *la Pucelle écoutant ses Voix*, est un des trésors du Louvre. Le maître n'invente pas la Jehane d'Arc réaliste, il nous traduit la Jehane d'Arc réelle: une paysanne, mais une paysanne inspirée, au corps rustique, au visage beau sans finesse; l'idéal respire dans son attitude, allume sa physionomie; l'expression spiritualise la forte villageoise et n'atténue point sa vigueur physique. Chapu s'est surpassé: la statue est un portrait; on le devine frappant de ressemblance; on reconnaît l'original; en le regardant, on s'écrie: « C'est elle! »

Gloire à Jeanne d'abord, mais aussi gloire à lui!
A lui qui sut fixer la vision sublime.
Chapu, maître inspiré par la noble victime,

Sa mémoire et ton nom s'unissent désormais.
Les messagers divins, ses frères à jamais,
Toi-même les as vus dans leurs splendeurs chrétiennes,
Sculpteur de Jeanne d'Arc, et ses Voix sont les tiennes !

*
* *

J'ai indiqué des poètes, des orateurs et des artistes ; mais la Pucelle est surtout l'honneur de nos annales, et ses historiens se sont multipliés. Depuis longtemps, les récits qui la concernent se succèdent chez nous sous forme de brochures et de livres documentés, et les Anglais ne sont plus dupes de William Caxton, Robert Fabyan, Hall, Richard Grafton, Holinshed, John Stow, Rymed, sir Richard Baker et Thomas Fuller qui, du XVe au XVIIe siècle inclusivement, blasphémèrent ou défigurèrent Jehane d'Arc : les biographies laudatives de la Pucelle se composent dans les Iles Britanniques et y reçoivent des applaudissements quasi unanimes.

Toutefois les meilleurs historiens de Jehane ont fait de l'histoire sans le savoir : ce sont les témoins qui déposèrent aux Procès de sa condamnation et de sa réhabilitation. Plus que tous,

ils nous mettent au courant des manœuvres employées contre la future Vénérable, nous révèlent son âme et nous montrent ses vertus dans sa Vertu. Cela ne rabaisse point les écrivains qui ont voulu s'occuper de Jehane, et dont la liste s'est accrue outre mesure en Europe, depuis la chronique de la Pucelle de Cousinot, et la chronique de Perceval de Cagny. Nous devons à l'Allemand Guido Gœrres une excellente vie de notre héroïne nationale, et aux Anglais Goldsmith, David Hume, Wesley, Sharon Turner, Lord Mahon et Thomas de Quincey des appréciations sincères et respectueuses. En France, le mélodieux Alphonse de Lamartine a exercé sur Jehane le talent douteux d'historien qu'il rêvait d'ajouter à son incontestable génie de poète ; et les érudits Frédéric Godefroy, Siméon Luce, le chanoine Dunant, Mgr Ricard, M. l'abbé Fesch l'ont étudiée savamment. Mais je leur préfère ceux qui lient en un solide faisceau les dépositions ci-dessus mentionnées, dussent-ils n'y joindre que des réflexions succinctes. Dans cette catégorie se place d'abord M. Quicherat (auteur d'une belle notice sur

Jehane), et qui a le premier recueilli les textes latins des pièces juridiques des Procès.

Les textes latins ont été traduits en partie ou en totalité par M. Vallet de Viriville et M. Ernest O'Reilly; plus récemment, par M. Joseph Fabre[1], et cette dernière traduction, enrichie de résumés sur les acteurs principaux de la fin de la guerre de Cent Ans, constitue un travail remarquable. J'y puise beaucoup pour accompagner de notes l'ouvrage de lady Amabel, et j'ai à certifier néanmoins que je réprouve les préventions qui, dès le début, s'y trahissent. M. Fabre a dédié les documents du procès de condamnation « à la Mémoire de Gambetta », parce que le héros du 4 septembre lui avait dit : « Je suis un dévot de Jeanne d'Arc. » La

1. Voir de M. Fabre : *Procès de Condamnation*, traduit du latin d'après les procès-verbaux officiels, avec notices et fac-similé de l'attestation d'authenticité du manuscrit appartenant à la Bibliothèque de la Chambre des députés, 1 vol. chez Hachette. Chez le même : *Procès de Réhabilitation de Jeanne d'Arc*, raconté et traduit du latin, d'après les procès-verbaux officiels, etc., 2 volumes.

Passionné pour la mémoire de la Pucelle, M. Fabre a publié en outre : *Jeanne d'Arc, libératrice de la France* (1 vol.), biographie historique; *le Mois de Jeanne d'Arc*, et, enfin, des œuvres d'imagination sur la Bonne Lorraine : *Jeanne d'Arc*, drame en trois parties et neuf tableaux, et *la Délivrance d'Orléans*, mystère en quatre actes et dix-sept tableaux, tiré du vieux mystère du siège d'Orléans.

phrase était séduisante ; mais les actes l'ont démentie ; l'événement nous révèle un démagogue sans dévotion quelconque sous le tribun que bien des Français prirent pour un sauveur le lendemain de Sedan [1]. On ne savait pas qu'au fort de nos défaites l'avocat patriote télégraphiait à un ami : « Soyons gais! » et lui proposait des « cigares exquis [2] » ; on ne l'ignore plus, maintenant que les papiers du Gouvernement de la Défense Nationale ont été mis au jour. Mais le télégramme qui réduit à néant la prétention d'être le « dévot de Jeanne d'Arc » ne diminue pas le gambettisme de M. Favre. Celui-ci nous accable chemin faisant de thèses du même ordre que sa dédicace, et cingle les « gens d'église, contents qu'on en ait fini avec cette roturière qui se mêlait de délivrer le pays [3] ».

L'assertion paraît inouïe ; mais son auteur continue à nous ébahir. Prétendre que *c'est au len-*

1. J'étais, je l'avoue, du nombre de ces illusionnés, ou plutôt je m'y glissais, car je n'étais pas, en 1870, d'âge à compter déjà.

2. Gambetta reçut de cet ami (M. Laurier) la réponse significative : « Serai gai, *si je puis*. »

3. *Procès de Condamnation*, etc. Introduction, p. XVIII.

demain de la Révolution qu'éclata la gloire de Jehane, déclarer Hoche, Kléber et Marceau « fils spirituels » de la bienfaitrice de la royauté capétienne[1] ; stigmatiser le monarque, les prêtres et les seigneurs qui furent hostiles ou indifférents à l'égard de la Pucelle, et ne pas leur opposer la reine, les religieux, les princes, les gentilshommes et les *gentilfemmes* qui la suivirent ou la défendirent, sont-ce les allures d'un historien sérieux et d'un champion de la vérité? L'appel aux souvenirs révolutionnaires est ici inqualifiable. Les républicains terroristes ont exhibé la déesse païenne de la Raison, à demi-nue, sur l'autel de Notre-Dame ; on se demande en quoi ils ont apprécié une vierge essentiellement catholique, et M. Fabre, en l'imaginant, rendrait des points à M. Michelet. Ce dernier vante la Pucelle avec la touche anti-cléricale qui rétrécit et vulgarise son talent somptueux; Henri Martin, avec une modération relative, décrit une patriote qu'il rationalise ; à l'écouter, les visions de Jehane sont le produit

1. *Jeanne d'Arc, libératrice de la France* (édition populaire, p. 222). Chez Hachette.

naturel d'une exaltation démesurée. M. Wallon et M. Sepet nous dédommagent par leurs bonnes « Histoires de Jehane d'Arc », où les préjugés ne viennent pas déprimer la Pucelle et amoindrir l'extraordinaire de toute son existence.

D'autres ont parlé de la libératrice au point de vue de la béatification : M. Olivier Lefranc, dans sa *Vie intérieure*[1] de l'héroïne, et M. Petit de Julleville, dans *la Vénérable Jeanne d'Arc*[2]. Ainsi en est-il du comte de Bourbon-Lignières, qui traite des visions de la Pucelle pour séparer l'extase du délire, le miracle divin du prodige satanique ou de la manifestation maladive, et dont les docteurs en médecine feront bien de lire l'ouvrage tout comme les docteurs en théologie[3].

Enfin, nous avons un superbe travail de rétablissement historique dans *la Vraie Jeanne d'Arc*, du P. Ayroles (de la Compagnie de Jésus), qui se publie volume par volume en

1. Un vol. chez Poussielgue.
2. *Id.* chez Lecoffre.
3. *Etude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie*, par le comte de Bourbon-Lignières (1 vol. chez Lamulle et Poisson, 14, rue de Beaune).

grands in-folios[1]. *La Vraie Jeanne d'Arc* a deux épigraphes : l'exclamation de Pasquier : « Grand pitié ! jamais personne ne secourut la France tant et si heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut si déchirée ! » et une réponse de Jehane elle-même : « Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape. »

Comme elle a deux épigraphes, l'œuvre a deux dédicaces, le P. Ayroles l'offre : A la plus méconnue des femmes, à Jeanne la Pucelle ;

Et : A l'honneur de sa vraie mère et protectrice l'Église romaine.

L'entreprise du savant jésuite est considérable ; elle ne pourrait s'achever sans de réels « dévots de Jehane », qui la soutiennent de leurs largesses. La liste de ces souscripteurs est longue et composée d'ecclésiastiques et de laïques. Dix prélats s'y détachent en relief et en exemple, accomplis-

1. Quatre parties ont paru successivement chez Gaume et Rondelet :
Tome I. *La Pucelle devant l'Église de son Temps.*
Tome II. *La Paysanne et l'Inspirée ;*
Tome III. *La Libératrice ;*
Tome IV. *La Guerrière.*
Le tome V sera intitulé : *La Martyre.*

sant le précepte qui ordonne de placer le chandelier de manière à ce qu'il soit aperçu de tous[1]; et une amie de la Pucelle contribue à la publication de l'œuvre magistrale, en suivant celui qui engage la main gauche à ignorer ce que donne la droite. Elle a voulu assumer une grande part de la noble dépense et tenu à garder l'anonyme. Son désir est exaucé, comme l'a été le vœu de l'auteur de l'*Imitation;* elle demeure brillamment cachée sous le titre que lui décerne le P. Ayroles : « la généreuse chrétienne du Puy-en-Velay ».

*
* *

J'ai constaté le culte littéraire, artistique et historique, voué à Jehane d'Arc par les hommes. La « généreuse chrétienne du Puy-en-Velay » me rappelle que les femmes ne sont pas restées en

1. Le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse; Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix; Mgr Coullié, évêque d'Orléans; Mgr Delannoy, évêque d'Aire; Mgr Grimardias, évêque de Cahors; Mgr Marpot, évêque de Saint-Claude; Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême; Mgr Bourret, évêque de Rodez; Mgr Pagis, évêque de Verdun; Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

arrière quand il s'est agi de contribuer à ce culte. Elles avaient aimé la vierge de Domrémy de son vivant et se groupent autour d'elle depuis sa mort, glanant une à une les anecdotes qui la concernent. Peu ont songé à son enfance et se sont souvenues de Sainte-Beuve, comparant à un chef-d'œuvre de Raphaël avant la lettre une belle âme avant la gloire. Une admiratrice de Jehane a composé sur la Pucelle, à la veille du départ pour Vaucouleurs, un essai de poésie : *la Dernière Quenouille*[1], et Marie-Edmée Pau a rédigé une affectueuse et charmante histoire de Notre Petite Sœur Jeanne d'Arc, qui va du berceau de la Bonne Lorraine au jour où celle-ci quitte le toit de ses parents. Mais je ne vois guère qu'elles ayant — surtout Marie-Edmée Pau — étudié l'inconnue prédestinée chez la libératrice future, et je ne le regrette pas. Les tentatives de ce genre courent le risque d'être brodées de légendes; et il est sage de préserver des ornements parasites les êtres d'élection, marqués d'un sceau miraculeux. Les enthou-

1. Voyez à l'Appendice.

siastes de la Pucelle ont eu la prudence de s'éclairer au flambeau de l'histoire; je les en félicite, et j'envie celles qui prônèrent Jehane de son vivant. Une Italienne francisée, Christine de Pisan[1], eut cette fortune; après avoir soupiré des hymnes de deuil sur la France expirante, elle entonna des cantiques d'allégresse sur « la Pucelle de Dieu ordonnée ». Ses vers pleins de sentiment ne nous font pas oublier un quatrain bien postérieur, puisqu'il est de Mlle de Gournay[2].

« — Comment concilier, vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité? — »
« — La douceur de mes yeux caresse ma patrie
Et ce glaive en fureur défend sa liberté. — »

Ce serait parfait, si la licence poétique n'avait pas autorisé une expression inexacte. L'arme de Jehane est l'épée de la victoire; elle n'est point le glaive de la fureur. Le quatrain de Mlle de Gournay est toutefois précieux à enchâsser dans l'écrin des poésies patriotiques.

1. Née en 1363, morte, à ce qu'on présume, en 1431.
2. Née en 1566, sous Charles IX, morte en 1645.

Au XIXe siècle, les femmes qui ont payé un tribut à leur sœur incomparable sont véritablement légion. Mme Daniel Stern, l'écrivain connu, fait sur elle un drame; la marquise d'Harcourt, l'intéressante biographe de Mme la duchesse d'Orléans (mère de M. le comte de Paris), étudie aussi la grande Inspirée; Simone Arnaud (Mme Copin-Albancelli), auteur de *Joël* et de *Mlle de Vigean*, compose une tragédie vibrante et originale dans laquelle un pauvre sublime, le Jacques, représente le peuple fidèle et suit pas à pas Jehane qu'il rejoint sur le bûcher. Nommons encore Mmes Joséphine Malet, C. Barbier, de Laboulaye, Agathe de Saux, la comtesse d'Hautefeuille, la baronne de Chabannes, Mlles Antonin Leclerc, Bigot, Léonie Guimont, Clémence de Blossac, Mme Bessonet-Favre, etc., etc., etc.

La peinture et la sculpture féminines rivalisent avec la littérature pour exalter Jehane. Sous le règne de Louis-Philippe, la princesse Marie d'Orléans a sculpté une Pucelle les bras en croix, serrant une épée au milieu d'une prière, vrai type de la ferveur virginale armée pour

une guerre de libération, mais si héraldique et si fine que l'on croit voir la princesse Marie elle-même à la place de Jehane d'Arc. De nos jours l'ébauchoir de la duchesse d'Uzès a traité le sujet inépuisable; des mains délicates continuent à modeler des bustes ou des statues de Jehane, et c'est Mme Signoret-Ledieu qui a exécuté la statue nouvellement inaugurée à Saint-Pierre-le-Moutier. Des tableaux signés par des femmes reproduisent également la Pucelle en différentes attitudes et lui enlèvent trop souvent l'aspect de sa race pour la transformer en damoiselle. Ce tort élégant et pardonnable a été celui d'une personne d'un talent peu commun, Mme de Châtillon, dans sa *Jehane d'Arc au sanctuaire*.

Ces femmes de lettres et ces artistes sont des Françaises. Leur prédilection pour une compatriote d'élite est presque obligatoire. L'hommage à la Pucelle est plus significatif, dès qu'il émane d'étrangères, et d'étrangères nées au pays de ses bourreaux : Mmes Janet Tuckey, Bray, Charles Caddy et Harriett Parr, que Mme Dronsart a citées et commentées dans un

substantiel article[1]. Mais l'hommage revêt en outre un caractère touchant lorsqu'il nous vient de lady A. Kerr, c'est-à-dire d'une fille de la vieille *nobility* dont firent partie le duc de Suffolk et le comte de Warwick.

*
* *

S'il est captivant de lire un ouvrage anglais sur la Pucelle, il l'est aussi de le traduire quand cet ouvrage a de la valeur, et j'en fais l'expérience. Le style de l'*authoress* facilitait ma tâche : clair, sobre, dépouillé de parements artificiels, il garde sous la simplicité du langage une chaleur continue; le livre n'a ni longueurs ni sécheresse. Sans être la chronique d'un érudit ou le sermon d'un prêtre, il est suffisamment instructif et agréablement édifiant. L'Angleterre avoue qu'elle a perpétré jadis un forfait, le cœur de lady Amabel s'associe à cet aveu, et je ne m'en étonne pas. Invariables de leur nature, les principes éternels ne sont ni

1. *Correspondant* du 25 août 1891.

larges, ni étroits; ils sont élevés et absolus; ils projettent (qu'on me passe l'expression) une règle de lumière qui éclaire les entendements et les préserve de se tromper. Or la nouvelle historienne de Jehane écrit à la lueur de cette lumière. Elle écoute l'Église catholique, cette « conscience du monde », ainsi qu'on l'a appelée, de l'Église, que n'égarent point les beaux sophismes ou les enivrements éphémères et qui a réprouvé la proposition suivante :

« La violation des serments les plus sacrés, « les actions les plus criminelles, les plus hon- « teuses, les plus opposées à la loi éternelle, non « seulement ne sont pas blâmables, mais sont « *tout à fait licites et dignes des plus grands* « *éloges*, quand elles se font pour l'amour de la « patrie[1]. »

1. *Le Syllabus*, par le R. P. Petitalot, 1 vol. chez Bray et Retaux. Propositions condamnées ; Erreurs concernant la morale. Article LXIV, p. 173.

On se demandera comment pareille proposition put être soumise à un Concile ou soutenue par un catholique. Qu'on se remémore une protestante pieuse, la reine Jehane d'Albret, admettant que le mensonge est saint dès qu'on ment dans l'intérêt de la religion (Lettre de Renée de France à Calvin. Archives curieuses, t. V, p. 405).

Il y a partout des croyants dévoyés ; mais tous n'ont pas, comme les chrétiens catholiques, un guide assisté du Saint-Esprit pour redresser leurs jugements.

Lady A. Kerr est très attachée à son pays; si j'en doutais, sa remarque sur les préjugés nationaux qui empêchaient les Anglais de croire à la mission céleste de Jehane, me le garantirait. Sans plaider les circonstances atténuantes, elle les insinue en un seul endroit[1]; mais elle ne songe pas une minute à innocenter les *lords* et les juges anglicisés qui ont travesti le caractère et falsifié les réponses de leur vertueuse ennemie. Elle pense comme l'autorité qui renverse une fois de plus par son anathème la calomnie stupéfiante que, pour le catholique, la fin justifie les moyens. Cette calomnie, je la répète parce que, dans la patrie de lady Amabel, on l'a réitérée (en l'aggravant de commentaires injurieux), lors de la lugubre « affaire, » qui s'est terminée à Rennes en 1899, « affaire » toute différente du Procès de « l'angélique Pucelle », mais où la bonne foi, absente du côté des mauvais citoyens, n'a pas exclusivement, hélas! dominé du côté des honnêtes gens. Cela devait

1. Au chapitre IX, lorsqu'elle parle de *la rage de ce qu'ils* (les Anglais) *avaient souffert, et aussi de leur persuasion que Jehane était un émissaire de Satan.*



être dès qu'on s'affranchissait de la règle de lumière. Exceptions à part, le délire était général en France, où s'attisaient l'antisémitisme, l'anticléricalisme, l'antimilitarisme ; où s'agitaient le noble esprit de corps et la basse terreur des pamphlétaires, où s'organisaient les diffamations menaçantes, les exploitations infâmes et les chantages abominables, où se heurtaient les sentiments simulés ou factices et les sentiments sincères. Rien de surprenant si la lucidité des intelligences et la liberté des principes faiblissaient, même dans le parti de la droiture, et si les consciences perdaient l'équilibre. De là, en riposte aux injures déversées sur nos chefs militaires, l'approbation apparente du « faux patriotique, » et certaines justifications affolées de ce qui est injustifiable ; de là aussi le mensonge, lancé sur nous d'Outre-Manche, que le faux ne répugne pas au moral d'un militaire français[1]. Le mot d'« acte criminel » prononcé par le gouverneur de Paris, l'arrestation et le suicide du malheureux officier qui avait osé fabriquer une

1. Voir le *Times :* septembre 16, 1899. Page 6. Lettre au directeur par M. Henry Silver.

preuve de culpabilité, tout cela montrait à l'Europe que, chez les Francs, le faux ne cesse d'être honni. Nos voisins auraient dû s'en apercevoir, et, s'ils s'étaient renseignés davantage, ils auraient pu applaudir le Comité catholique pour la Défense du Droit[1], qui, au fort de la tourmente, conciliait le respect de la magistrature et de l'armée avec celui de l'observance des lois. S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils n'ont pas eu l'impartialité de leur compatriote dans sa *Vie de Jehane d'Arc*, et ce n'est point la première fois que les hommes auront indirectement reçu d'une femme un avis salutaire. L'historienne anglaise n'avait pas, je le crois, besoin du Syllabus pour être véridique. Mais la décision de l'Église est une sauvegarde immuable contre ceux qui impriment volontiers à l'intérêt de la patrie la forme de leurs antipathies et de leurs engouements passagers. Cette sauvegarde a lieu d'être doublement précieuse à celle dont j'estime l'œuvre loyale, car lady Amabel est catholique, et, même, catholique volontaire.

1. Présidé par M. Paul Viollet, membre de l'Institut.

Son identité nous est dévoilée dans la *Vie de Mme Craven*[1]; il n'y a, par conséquent, nulle indiscrétion à dire qu'elle est la fille de Lord Cowper,[2] et que, née protestante, elle a subi les épreuves du *Travail d'une âme*[3]. Toute jeune, elle ressentit les angoisses qui torturaient de nombreux anglicans à la suite du mouvement d'Oxford[4], et Mme Craven (de naissance française) fut une des instigatrices de cette conversion, qui met un écrivain de plus au service de Jehane d'Arc et de la religion.

J'appuie sur ces mots : au service de la religion. Tout protestant peut effectivement s'éclairer s'il lit ce livre d'une chrétienne, élevée hors du bercail, et qui, d'étape en étape, est entrée au sein de l'Unité. Il y constatera la distinction déférente maintenue par les catholiques entre l'autorité infaillible et ceux qui, tour à tour,

1. Traduit de Mrs. Bishop par Mlle Marguerite Papin. 1 vol. chez Perrin (Librairie académique).

2. Le chef actuel de la maison de lady Amabel est Francis Thomas de Grey Cowper, 7e *Earl* Cowper et prince du Saint-Empire, marié à lady Katrine Cecilia, fille du marquis de Northampton.

3. Un vol. Chez Perrin, éditeur.

4. Voyez : *Comment j'entrai au Bercail*, par lady Herbert, 1 vol. (Perrin).



bons pasteurs ou mercenaires, ne sont que les dépositaires temporels de cette autorité. Il verra les meilleurs catholiques demander la glorification de la vierge que leurs mercenaires ont condamnée ; puis, en examinant une vie pleine de miracles et dépourvue de fables, il vérifiera ce que sont nos inspirés. Lady Arnabel insiste là-dessus, comme sur un point qui a échappé à beaucoup d'auteurs. Frappée de la vénération universelle qui associe autour de Jehane des peuples rivaux, elle applaudit à « l'entente surhumaine » que la guerrière pacifiante peut amener aujourd'hui « entre ceux qu'elle essaya vainement de réconcilier quand elle était sur la terre[1] ».

Si l'histoire de la Pucelle oblige les investigateurs de bonne foi à convenir que les illuminés d'en haut ne sont pas des insensés, et que le souvenir de Jehane est un trait d'union, elle a encore une utilité différente : elle lave le clergé d'antan du reproche d'avoir été un réceptacle de gens crédules et incultes. Quand j'ai repassé les

1. Chapitre I.

pièces des Procès relatifs à la vierge de Domrémy, j'ai remarqué le *savoir* des théologiens de son siècle. Cette réflexion, venue à propos de l'injustice flagrante d'une cour ecclésiastique, étonnera de prime abord, et je veux l'expliquer. Oui, — jusque dans les interrogatoires perfides et pointilleux de casuistes, effrayés ou malveillants, et sous un assaisonnement de puérilités ridicules, — je découvre une étude approfondie de la théologie. « — Science sans conscience est la ruine de l'âme », dira cent ans plus tard François Rabelais, et il aura raison. Mais, sous ce rapport de la science, l'odieuse procédure de Rouen milite bien autant que l'honorable examen de Poitiers. Je ne nie point que la superstition se fût infiltrée chez les clercs, qui la partageaient fréquemment tout en la prohibant, et qui n'étaient pas insensibles aux présages et aux récits relevant du merveilleux. Cependant ni les prophéties populaires annonçant une libératrice, ni les tendances superstitieuses du moment ne poussèrent la *clergie* à croire en bloc aux visions de Jehane sans vérifier leur authenticité, ou sans s'assurer de la pureté de la prophétesse et de son orthodoxie.

La minutie des questions décochées à Jehane pour la convaincre d'avoir été idolâtre décèle des juges instruits ; mais leur méchanceté indigne le public, qui n'envisage pas autre chose. Les bourreaux de Rouen ont de la sorte perdu le bénéfice d'un avantage, qui subsiste néanmoins, quoi qu'ils l'aient tourné au mal.

En observant ceci, je ne déplairai pas, je l'espère, à l'*authoress* que je traduis. Lady Amabel est capable de comprendre tout ce qui se rattache à l'histoire de Jehane, même s'il s'agit de faits qui n'auraient pas attiré son attention ; elle le prouve, d'ailleurs, en ne séparant point cette histoire de l'hagiographie. C'est la méthode que devraient adopter tous ceux qui s'occupent de la Pucelle, car Jehane d'Arc est la Chrétienne du patriotisme. Elle personnifie la ferveur dans l'adoration de Dieu et la pratique de son culte ; elle représente également l'amour du pays dans sa forme la plus nette : l'horreur de la domination étrangère.

*
* *

Les partisans acharnés des idées de 1792

auront beau le démentir : le patriotisme existait sous « l'ancien régime », bien qu'il ne s'y manifestât pas toujours de la même façon qu'à présent. Nous avons de ce patriotisme des exemples, — reculés au point d'être quasi-barbares. Souvenons-nous entr'autres de ce qui se passa lors de l'élection du comte de Paris, duc de France, Hugues Capet, descendant de Robert le Fort [1]. Un des motifs — je ne dis pas le seul — de l'exclusion de Charles de Lorraine descendant de *Karolus Magnus* fut que celui-ci s'était reconnu le vassal de l'empereur d'Allemagne, et qu'un roi de France ne pouvait tolérer pareille suzeraineté. Au XIIIe siècle, ceux qui se révoltaient contre Blanche de Castille et calomniaient cette veuve sage et cette mère privilégiée lui reprochaient d'être « estrangiaire » ; au XVIe, les huguenots consciencieux réprouvaient l'appel que leurs coreligionnaires adressaient à des troupes allemandes et anglaises, et les catholiques loyaux reniaient ceux des leurs qui s'alliaient aux Espagnols. Le chancelier Michel de l'Hôpital avait

1. Surnommé le Macchabée des Francs. Tué à Brissarthe (866) en combattant les Northmen.

su dire aux hommes politiques de son temps : « Après Dieu, c'est à la patrie que nous devons l'hommage de notre pieux dévouement. » Plus tard, mais encore sous « l'ancien régime », le grand Corneille s'écriait :

Mourir pour la patrie est un si noble sort
Qu'on briguerait en foule une si belle mort!

Et au XVIII[e] siècle, le précurseur raffiné de nos grossiers sans-patrie, celui qui voulait faire graver sur sa tombe : « Ci-gît un admirateur de Frédéric le Grand », Voltaire n'était pas antipatriote sans le savoir, puisqu'il avait écrit :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère

Ce qui est vrai pourtant, c'est que, jadis, le patriotisme s'identifiait souvent avec un monarque. Les documents sérieux le démontrent, et la fiction le confirme à sa manière. On s'en assurera en relisant la scène de *Paul et Virginie*, où des riverains devinent qu'un vaisseau va sombrer sous la tempête parce qu'ils

entendent l'équipage crier : « — Vive le Roi! » Ce loyalisme avait des côtés sublimes et des revers dangereux; le mariage indissoluble de la patrie et du prince pouvait sauver une nation ou en compromettre la sécurité. Évidemment, les émigrés que la juste haine de la démagogie enrôla dans les armées opposées aux troupes de la République française ne crurent pas manquer à la France en se battant sous n'importe quel drapeau. Ainsi en était-il des hérétiques engagés sous l'étendard de l'Angleterre et de la Prusse après la déplorable révocation de l'édit de Nantes. Ces royalistes et ces calvinistes voulurent défendre leurs droits politiques et religieux contre le despotisme de Louis XIV et la tyrannie de la Révolution; ils ne songeaient pas que du même coup ils risquaient d'aider l'étranger à mutiler leur patrie natale et *légale* (si j'ose employer ce terme un peu trop actualiste). En tous les cas, nous aurions tort d'assimiler à des traîtres ces transfuges et ces égarés. Les traîtres, nous les connaissons, qu'ils s'appellent Ganelon, Étienne Marcel, le Connétable de Bourbon, le général Moreau,

Joachim Murat, et si nous nous rapprochons de nos jours, le maréchal Bazaine : — Ce sont des hommes que l'ambition, la rancune, l'ingratitude ou la vénalité poussèrent, en dehors de tout malentendu possible, à s'entendre avec l'envahisseur de leur pays. Les autres appartiennent à une catégorie difficile à classer et digne d'indulgence ou d'estime. Les patriotes, à la fois clairvoyants et fidèles, sont rares aux heures ténébreuses des discordes civiles et des revers irréparables. On en trouve, à la vérité, quelques-uns, et je me réjouis de citer M. de Lévis et ses compagnons canadiens acharnés à rester Français, en dépit du traité qui livrait le Canada à l'Angleterre. Je m'applaudis davantage encore de remonter les siècles pour réveiller la mémoire d'une *féale* du temps de Jehane, — héroïne oubliée comme une étoile éteinte, quoiqu'elle fût de haut lignage : Perrette de La Rivière, » la jeune dame de La Roche-Guyon ». Elle était, nous apprend Juvénal des Ursins, veuve d'un chevalier tué à Azincourt, et elle avait de « beaux enfants ». Henry V lui garantissait domaines et fortune si elle devenait

sa sujette; mais la dame de La Roche-Guyon refusa de « prêter serment au roy d'outre-mer ». Elle emmena les *beaux enfants* qu'elle associait à l'honneur et à la ruine et s'exila, « dénuée de tous biens ». Plus tard elle recouvra ses apanages sans faillir à la féauté; mais ce fut après avoir souffert la gêne et subi le bannissement. Il se dégage du passé peu de chevalières qui soient plus sympathiques, et l'on regrette d'ignorer ce qu'elle a pensé de Jehane d'Arc. Mais la dame de La Roche-Guyon pâlit en comparaison de la libératrice qui, tout en étant la sujette passionnée de son prince légitime, fut le salut de tout un peuple et la dépositaire des grâces de Dieu.

En vain les partis, — les pires, les bons et les meilleurs, — ont essayé de l'accaparer. En vain, ils l'ont tirée en sens divers, au point qu'elle a paru écartelée après avoir été brûlée. Ils ne parviennent pas à fabriquer une Jehane d'Arc à leur guise, quoi qu'ils ne se tiennent pas pour battus. Les démocrates mettent au pinacle la villageoise et font de son « gentil Prince » le spécimen de l'ingratitude des rois; les anti-




cléricaux étalent dans la martyre de Rouen un crime du clergé ; ajouterai-je que des antisémites veulent métamorphoser Jehane en victime d'Israël et nous forger un Cauchon d'origine juive? D'autres se sont permis des essais de captation respectueuse et sans cachet vindicatif, presque des adaptations. Un bonapartiste dévoué m'entretenait, il y a plusieurs années, du rêve de voir une Jehane d'Arc rétablir sur le trône le Prince Impérial (neveu du captif de Sainte-Hélène et alors élève de Woolwich ou officier dans la milice anglaise), et certains impérialistes, le comte-avocat maître Emmanuel de Las-Cases et le baron Jules Legoux ont loué la grande *bergière* en termes excellents. Les royalistes revendiquent pour leur celle qui sauva simultanément la France et la maison de France. — « Tous les partis doivent aller à Jehane parce qu'elle les mène tous au roi ! » prononçait le général de Charette en exposant l'urgence de se rallier à la monarchie. Un petit bataillon de Françaises, désireuses que Jehane soit l'auxiliaire spirituelle de leur fidélité temporelle, a même

propagé une oraison à la Bonne Lorraine en faveur de la plus vieille dynastie de l'Europe[1]. Élans très logiques de la part de ceux qui regardent comme nécessaire le retour d'une royauté « moderne par ses institutions et traditionnelle par son origine ». Il est probable que Jehane serait de préférence aux héritiers de Charles VII si elle pouvait être à quelqu'un; mais elle ne constitue la propriété de personne. Elle reste et restera, selon l'expression d'un poète martial, dévoyé malheureusement dans une politique de politiciens, « la Patronne des envahis ».

1. « O Jeanne d'Arc, si Dieu vous permet d'intervenir auprès de « Lui en notre faveur, priez pour la France, et pour la Maison, « Française depuis PLUS DE MILLE ANS, — qui a fait, siècle par « siècle, l'unité de notre pays.

« Demandez au Seigneur d'inspirer, de protéger, et de rendre « *utiles à la Patrie* les princes qui représentent la dynastie très « chrétienne, issue de Robert le Fort, d'Hugues Capet, de saint « Louis et d'Henri IV.

« Priez pour obtenir que la lumière se fasse; que l'union s'éta- « blisse entre le peuple et ses véritables soutiens. Dieu qui ne « laisse rien au hasard, ne nous a pas choisi sans dessein le « lieu de notre naissance; il nous impose, comme à nos frères, « bien que sous une forme différente, des devoirs de patriotisme « et de fidélité.

« Ces devoirs, nous vous conjurons, ô Jeanne d'Arc, de nous « aider à les accomplir.

« Nous vous supplions de vous rappeler, ô pieuse Paysanne, « que vous êtes née le jour des Rois par la volonté de la Provi- « dence, et que, venue de Lorraine, vous avez mené Charles VII à « Rheims, et reçu le titre de Pucelle d'ORLÉANS!



*
* *

Il semble que la révérence due à cette patronne soit arrivée à son apogée, et que ses manifestations ne puissent s'accroître. Cependant Jehane n'a point, dans notre capitale, un monument gigantesque, dépassant par ses proportions ceux qui lui sont consacrés déjà, et ceux qui perpétuent d'autres renommées que la sienne. Le témoignage de reconnaissance érigé à la Pucelle devrait être sans égal comme les services qu'elle a rendus. L'arc de triomphe et la colonne de Napoléon Ier nous rappellent un génie terrestre, — éblouissant mais stérile, — et des conquêtes magnifiques, mais passagères. L'arc de triomphe et la colonne de Jehane nous feraient penser à une déléguée de la Providence et à des victoires persistantes, puisque nous en conservons les fruits, comme je le disais au début de ces pages.

A force de regretter ce qui nous manque et dût-on m'accuser de m'abandonner un instant à la fantaisie, je m'imagine ce que serait ce monument, si j'étais l'architecte chargé de le

construire. Jehane, les yeux tournés vers sainte Marguerite et saint Michel, en couronnerait le faîte; Jehane en prières et en armes, — comme elle a vécu. — Les blasons des villes qu'elle a reprises s'étageraient à ses pieds. Les bustes de ses chaleureux amis, le duc d'Alençon, Dunois, le sire d'Aulon, du peintre de son étendard, Hauves Polnoir, et des principaux artisans de sa réhabilitation surgiraient des bas-reliefs, le pape Calixte III en tête, et lui composeraient une garde immortelle. Ceux qui demandent plus que la réhabilitation occuperaient aussi le poste qui leur est dû. Le P. Captier, ce récent postulateur de la Cause de Canonisation de Jehane serait le voisin de l'évêque d'Orléans qui, une année avant le désastre de 1870[1], sollicitait l'ouverture d'une enquête pour l'Introduction de cette cause. Des *johannistes* moins notables auraient leurs noms gravés sur le marbre et sur le bronze avec les noms d'adversaires repentants, du genre de F. Isambard. Quelques-uns, que nous aimerions à connaître seraient

1. Le 8 mai 1869.

forcément omis, car leurs titulaires font partie de ces bienfaisants qui nous émeuvent sans que nous puissions vérifier leur identité. Un mystère couvre la jeune *girl* qui offrit une rose à Charles Ier injurié par des misérables ; nous ne savons rien de la femme plébéienne qui jeta son nourrisson entre les bras de Mme de Custine pour la préserver de la rage des tricoteuses ; rien de l'enfant qui envoya un baiser à Marie-Antoinette allant à l'échafaud et provoqua son dernier sourire et sa dernière larme. De même le soldat anglais qui fit à la Pucelle une croix de bois et la lui tendit sur le bûcher nous demeure inconnu, bien qu'il soit un des consolateurs suprêmes de Jehane. Inconnu également, le forcené, avide de travailler au supplice de « la sorcière », mais qui se convertit soudain et certifia qu'il venait de voir une colombe s'envoler des flammes où se consumait l'holocauste.

Assez de héros illustres associés à la mémoire de Jehane d'Arc nous dédommageraient de laisser dans l'ombre quelques personnalités intéressantes. Mais, pour la justice de ces évocations,

il faudrait placer les femmes à la droite de la Pucelle. Je sculpterais donc tout d'abord sur ce côté de l'édifice la mère qui avait enseigné à Jehane le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, — avec la sagesse et la bonté, — comme l'innocente jeune fille en informa Cauchon. J'adjoindrais à Ysabelle Romée les marraines qui tinrent la Pucelle sur les fonts du baptême, et Perrinaïc, — la vraie *dévote de Jehane*, celle-là! — qui fut « arse » pour avoir exprimé sa confiance dans la libératrice des Français. Plus loin, Marie d'Anjou que Jehane appelait *sa Reine*, se dresserait auprès de Yolande d'Aragon qui, l'une des premières, avait proclamé la vertu de la messagère de Vaucouleurs et le *divin* de ses visions.

Enfin, si ce monument revêtait la forme que je souhaite, j'y tracerais les noms des plus remarquables panégyristes de Jehane, y compris ceux des Anglais que la Pucelle continue à vaincre — pacifiquement cette fois, — et qui sont devenus ses champions. Lady Amabel Kerr est une des Véroniques nouvelles qui persistent à essuyer les taches de boue anciennement jetées sur Jehane, comme la Véronique des

vieux âges effaçait les souillures imprimées sur la face de Jésus ; elle en recevrait la récompense. Son nom se lirait sous celui de Mgr Vaughan, archevêque de Westminster, l'éminent admirateur de cette vierge

Que Angloys brûlèrent à Rouen.

Je croirais en agissant de la sorte prolonger les victoires de la Pucelle et combler ses vœux.

Le monument serait colossal; mais son érection ne satisferait pas des esprits pieux, qui exigent plus encore.

Il faut à Jeanne d'Arc un hommage immortel;
Pour sceptre, un lis des champs; et, pour trône, un autel.

*
* *

Je n'ai point dit à la légère que Jehane d'Arc est la chrétienne du patriotisme. Il fallait la distinguer des vaillantes à la Jehane Hachette qui furent dignes du laurier et non de l'auréole.

Les saints, quel que soit leur état, augmentent en eux par des vertus spéciales la ressemblance de l'âme avec le Créateur; ils sont indépendants

des époques et planent sur le temps. S'ils se plient à certaines coutumes de leur siècle, ils n'embrassent ni ses préjugés, ni ses fluctuations, bref *ils ne lui appartiennent pas*. C'est ce que nous reconnaissons en Jehane avec lady A. Kerr. Je signale déjà une moitié de prodige chez une guerrière du xv[e] siècle, dans l'habitude de proposer la paix avant la bataille, et dans le fait que si le sang a rougi sa cuirasse, il n'a jamais coulé que de ses propres blessures. Le reste est à l'avenant : comme les appelés qui répondent, Jehane possède la véracité, le désintéressement, l'humilité, la crainte du péché, la chasteté unie à la pudeur, le zèle du perfectionnement, l'esprit de pénitence, le don de prophétie et la charité, cette supérieure des autres vertus. Nous allons la voir, en effet, aussi ardente à la prière qu'intrépide au combat ; orthodoxe dans sa simplesse, détestant la superstition, révérant les anges et les saints et n'adorant que l'Éternel ; franche au point de refuser de jurer qu'elle ne cherchera pas à s'enfuir ; au point de déclarer qu'elle ne répondra pas à *toutes* les questions de ses juges, et ne se permettant qu'un stratagème :

l'allégorie étrange dont elle s'est repentie[1]. Nous allons la voir acceptant des privilèges pour ses frères, n'en sollicitant que pour son village et ne songeant pas à elle-même. Nous allons la voir occupée de s'amender et de se purifier; maîtrisant la vivacité — que d'ailleurs sa bénignité corrige, et ne s'étant livrée à la colère que pour chasser une courtisane. Nous allons la voir craignant l'orgueil et repoussant les hommages publics; demeurant immaculée au milieu des soldats, cherchant la nuit, « compagnie de femme », ou dormant dans sa lourde armure; s'imposant des jeûnes et s'abstenant des plaisirs légitimes; conversant avec des esprits célestes et réalisant tout ce qu'elle annonce d'après leur témoignage. Tout : soit pour ce qui regarde des cas particuliers : la révélation du lieu où repose l'épée de Fierbois, la conservation du duc d'Alençon ; soit pour les événements de large importance: le résultat des batailles, le sacre du roi, la délivrance finale du pays. Jehane décrit ses apparitions avec une netteté qui achève

1. Voir chapitre XI.

de les rendre plausibles ; ses paroles ont un calme et une suite que ne possèdent pas les récits des visionnaires. En outre, elle n'a commandé aucune entreprise follement téméraire, ce qui atteste derechef sa lucidité.

Quant à la charité, Jehane l'exerce sous toutes les formes. Elle secourt, dès son adolescence, les voyageurs et les *misèreux ;* plus tard, elle s'efforce de convertir le pécheur et de soulager les malades par ses soins, les défunts par ses oraisons. Elle a l'oubli de l'ingratitude, et, — jusqu'au suprême degré, — le pardon des offenses. Accomplissement intégral de la doctrine de l'Écriture ! Moïse, bien avant le Bouddha de la mythologie, avait préconisé la clémence et l'amour, puisqu'il ordonnait à l'Israélite de secourir même l'âne de son ennemi. Le Christ appuya la prescription du Prophète, tout en la dépassant, car il en faisait une obligation absolue, la donnant aux chrétiens comme un second signe de la croix, et Jehane a porté ce signe durant toute sa vie. La victorieuse est la miséricordieuse. Elle tend la main à l'un de ses insulteurs en danger de périr, et défend

Charles VII avec une exagération sublime; la première apologie du roi émane de la condamnée de Rouen. Ce souvenir s'est si bien perpétué qu'une statuette de Jehane a été offerte à un de nos érudits, la marquis de Beaucourt, pour le féliciter de ses travaux favorables à Charles. Exquise pensée que la Pucelle eût ratifiée de son vivant, et qu'elle a peut-être inspirée après sa mort !

J'ai tracé un abrégé trop succinct des vertus qui nous apparaîtront en détail dans la biographie de Jehane et qui ont un caractère prestigieux. Pourtant la créature extraordinaire qui les possède est réellement femme. Quoique son courage personnel soit grand et qu'elle retourne au combat en dépit de sa blessure, elle est très impressionnable, sujette à des angoisses et à de brèves défaillances. Et, quoiqu'elle vive beaucoup par l'âme, son humeur est prompte, et sa « parlure » joviale. Elle a l'esprit gaulois dans le bon sens du terme, car on ne cite de Jehane d'Arc ni une parole leste, — ce que sa modestie rend tout naturel, — ni une expression triviale, ce que justifierait son origine plébéienne. Son langage le plus familier ne sera jamais vulgaire,

et c'est encore un des cachets de l'inspiration.

Faut-il d'autres arguments pour établir la vraisemblance de la sainteté de la Pucelle ? Je ne le suppose pas ; mais si l'on voulait une preuve supplémentaire pour corroborer les précédentes, je la trouverais dans son tempérament robuste.

Dieu me garde de me faire mal comprendre ! Je ne méconnais pas le mérite de chrétiens admirables qui furent en proie à des vicissitudes de santé. Sainte Thérèse, ce cerveau si ferme, cette volonté si solide au milieu des ardeurs du feu sacré, a subi des maladies terribles ; sainte Lidwine, rongée de plaies hideuses, est le modèle des Incurables, et Catherine Emmerich a revécu les scènes de la Passion à travers des tortures intenses. Mais Dieu dans ses desseins avait décidé que Jehane ne serait ni soumise à des infirmités corporelles, ni honorée de stigmates visibles. C'est une fille saine en qui brillent les dons inexplicables et supérieurs que des sceptiques affectent de confondre avec un désordre mental ou physique. Impossible de traiter de névrosée cette amazone qui

n'a pas même de malaise durant ses longues expéditions, qui supporte une armure pesante et se guérit si facilement après avoir été blessée. Pas plus qu'on ne peut taxer de folle cette exaltée raisonnable, dont chaque répartie est frappée au coin de la sagesse. L'extase qui l'élève et l'embrasse ne l'insensibilise point, fût-ce en pleine mêlée, puisqu'elle jette un cri en sentant la morsure d'une flèche, et c'est l'âme qui domine sa chair, comme elle s'exprime dans ses paroles. Favorisée de grâces inouïes, Jehane y a correspondu. Les catholiques ont donc lieu d'insister pour qu'elle soit rangée parmi les bienheureux qui ont pratiqué à un degré héroïque les vertus cardinales et théologales.

Ce qui ne saurait être, c'est que la vierge de Domrémy soit béatifiée en tant que martyre. Martyre, elle l'a été, mais pour son pays ; elle ne s'est point sacrifiée pour sa religion, et si Rome la déclare sainte, elle lui donnera l'auréole sans y joindre la palme. Celle-ci lui est offerte par des compatriotes reconnaissants, et il n'y a rien à reprendre dans cette union de la terre et du ciel telle que Dieu l'a voulue.

Jehane canonisée aurait une récompense qui laisse loin en arrière les apothéoses des grands hommes et des femmes célèbres. Les événements confirment en partie l'espérance de sa glorification prochaine. Le Saint-Siège l'a déclarée Vénérable, et, depuis, la cause de la Béatification et de la Canonisation a été introduite, le 27 janvier 1894, sous le titre, flatteur pour une de nos villes, de *cause orléanaise*.

Les consulteurs de la Sacrée Congrégation des Rites se sont réunis, le 17 décembre 1900, assistés par les prières et les communions que plusieurs prélats avaient demandées à leurs diocésains. Le soin avec lequel on examine une cause qui nous semble entendue a suscité une intervention bizarre : « La Congrégation, dit M. Mesureur, recherche si la Vénérable Jeanne d'Arc a pratiqué à un haut degré non seulement les vertus théologales d'espérance et de charité, mais encore celle de chasteté[1]. » Ce point ayant motivé à Rome une délibération

1. Voir le judicieux article du *Journal des Débats* (daté du 5 janvier 1902), à propos de celui que M. Mesureur avait publié dans *la Lanterne*.



de trois heures, il s'indigne dans un journal écarlate, et accuse, en outre, l'Église d' « accaparer la Pucelle après l'avoir exécutée ». M. Mesureur, alors qu'il devrait admirer l'immense réparation d'une injustice partielle, confond l'Église et quelques ecclésiastiques ; cela va de soi. Nous lui prédisons que ce n'est pas lui qui arrêtera dans ses progrès la cause de la béatification de Jehane d'Arc. Toutefois nous nous souvenons que les phrases acerbes et les moqueries ne sont pas de mise à propos d'une vierge, exemple de patience évangélique, et nous souhaitons à M. Mesureur de compter un jour dans les convertis de Jehane d'Arc.

*
* *

Je signale, en terminant, un fait qui ne manque pas de charme.

Lady Amabel est Anglaise. Cependant, par son mariage avec lord Walter-Talbot Kerr, elle est entrée dans la maison des marquis de Lothian, pairs d'Écosse. Ce dernier pays a presque toujours été sympathique au nôtre, et Marie Stuart, malgré ses torts, — d'ailleurs

cruellement expiés, — perpétue à nos yeux un type ami de la France. Il nous est donc agréable que lady Amabel soit un peu Écossaise, et nous observerons à ce propos des coïncidences significatives. Le premier *imagier* qui peignit la bannière de Jehane était un Écossais, Hauves Polnoir[1]. Le premier écrivain qui plaida outre-mer la cause de la prétendue magicienne fut un historiographe d'Écosse, Hector Boetius. De même une lady anglo-écossaise, si elle n'a pas devancé toutes les femmes du Royaume-Uni dans le culte de notre libératrice, est la première d'entre elles, si je ne me trompe, qui va voir son livre sur Jehane d'Arc traduit en français.

Que cette narratrice soit bénie, comme l'enlumineur et l'historiographe calédoniens, car elle a bien rempli sa tâche. Dans chaque page de son œuvre, l'héritière des lords Cowper et des lords Lothian a l'air de nous répéter ce qu'a dit, à Orléans, une bouche éloquente :

« O Jehane, je t'apporte le repentir de l'Angleterre et je te demande son pardon ! »

1. Voyez chapitre IV.

JEANNE D'ARC
GLORIFIÉE PAR UNE ANGLAISE

CHAPITRE I

ÉTAT DE LA FRANCE AVANT LA VENUE DE JEANNE D'ARC

Il y a plus de quatre cents ans qu'à son heure de détresse, privée de tout secours, seule au monde, oubliée de ses amis, environnée de loups furieux à face humaine et altérés de son sang, Jehane d'Arc éleva la voix pour demander justice au pape.

Ses persécuteurs firent le silence sur son appel. Ils la mirent à mort, et crurent avoir étouffé pour toujours ce cri vers la justice; ils se trompaient. Le Vicaire du Christ, le Pontife Calixte III[1], rétablit, comme nous le raconterons en temps voulu, la bonne renommée de Jehane à une époque où la Pucelle aurait pu vivre encore si les événements eussent suivi un cours normal; mais les choses n'en restèrent pas là. Cet appel d'une enfant de l'Église à celui qu'elle avait le droit d'implorer se

1. Alphonse Borgia, élu en 1455, mort en 1458.



répercuta d'écho en écho, à travers les âges. Il en a été ainsi jusqu'à nos jours. Et maintenant, de cette chaire de saint Pierre d'où Calixte a parlé, notre Saint-Père Léon XIII est sur le point de changer le mal en un bien définitif, et de canoniser celle qui fut condamnée à la peine capitale comme hérétique et apostate.

Nous savons que les meilleurs d'entre les compatriotes de la Pucelle ont désiré avec ardeur sa béatification, et insisté pour l'obtenir. Ils ont imploré de l'Église l'autorisation d'offrir à Jehane d'Arc au ciel des prières de respect et de reconnaissance pour avoir sauvé leur pays de la ruine, plusieurs siècles auparavant; ils ont sollicité la grâce de pouvoir l'invoquer dans les périls qui menacent de nouveau la patrie. Nous-mêmes, Anglais, qui sommes par la naissance les ennemis héréditaires de Jehane, nous devons nous réjouir de ce décret qui nous procure publiquement le moyen de réparer le tort cruel de nos ancêtres à son égard. La Pucelle bénie, mise à la place qu'elle mérite, aura lieu de se féliciter de cette union surnaturelle opérée entre ceux qu'elle essaya vainement de réconcilier ici-bas.

Mais ce n'est pas pour cette unique raison que nous devons, nous Anglais, payer à Jehane d'Arc un tribut d'hommages; beaucoup des nôtres ont des motifs plus intimes. Parmi les personnes nées, puis élevées en dehors de l'Église, il en existe,

— et ce n'est pas un petit nombre, — qui doivent à la vierge d'Orléans la première notion de ce qu'est une sainte, et la première idée de ces voies supérieures que Dieu prend pour agir envers ses créatures.

Le bon sens faisait penser aux contemporains de Jehane que sa mission et ses victoires extraordinaires n'étaient pas le résultat d'un génie humain; persuasion qui poussait les uns à la révérer comme une sainte et les autres à la brûler comme une sorcière. Le même bon sens a prévalu, nonobstant les préjugés anticatholiques de l'Angleterre du XIX[e] siècle. La Pucelle et les récits de ses inspirations célestes, si expurgés, si commentés qu'ils soient, se trouvent — avec les déductions qui peuvent en être tirées, — dans toutes les histoires données aux enfants protestants. Des auteurs sont arrivés à relater l'histoire de l'Europe méridionale à la fin du XIV[e] sècle sans faire une allusion à sainte Catherine de Sienne; grâce au rôle que Jehane d'Arc a joué relativement aux intérêts de notre île, ces écrivains ne parviennent pas à nous raconter la guerre de Cent Ans entre l'Angleterre et la France sans tracer du même coup la biographie de Jehane. De cette façon, la certitude qu'il y a des êtres de la trempe des saints a pénétré dans plusieurs esprits, à leur insu.

Le côté spirituel de cette vie peut difficile-

ment être ignoré. Les efforts tentés pour l'effacer en l'expliquant ne servirent qu'à l'accentuer. Pour tout lecteur, la disproportion qui règne ici entre la cause et l'effet, — la simple fille de village illettrée, choisie de Dieu, et la libération de la patrie opérée sous son influence, — parle suffisamment d'elle-même. Ceci nous montre dans la vie et dans la mission de Jehane des choses dépassant ce qui est visible. Cette impression augmente à chaque détail authentique révélé sur la Pucelle. Selon Sainte-Beuve, la meilleure méthode d'honorer Jehane consiste à dire la vérité sur elle le plus naturellement possible. Les pages qui vont suivre sont rédigées d'après ce conseil.

Par bonheur, il est facile de découvrir cette vérité recherchée.

L'histoire nous présente, effectivement, peu de personnages de l'époque lointaine où vécut Jehane, sur lesquels nous soyons aussi instruits, et dont les paroles et les actes soient rapportés aussi minutieusement. Nous devons cela aux deux procès jugés, l'un pour condamner la Pucelle, en 1431, l'autre, en 1455, pour la réhabiliter. Dans chacun d'eux, les personnes requises eurent intérêt à reproduire tous les traits de l'existence de Jehane, si minimes et si familiers qu'ils fussent.

Le procès de réhabilitation fit surgir un nombre presque fabuleux de témoins qui avaient connu

Jehane intimement durant l'espace de dix-neuf années, au village natal ou à la cour, au milieu des camps, ou à Rouen, dans sa geôle. Leur déposition est pleine de verdeur et de mouvement; elle rend si vivante l'héroïne bénie de cet ouvrage que, par instants, le lecteur croit l'avoir vue et s'être entretenu avec elle. Le procès de condamnation milite en sa faveur autant que le second. Malgré des efforts non déguisés pour restreindre ou supprimer l'évidence, l'individualité, la sainteté de la Pucelle y brillent partout. Les tentatives faites pour avilir Jehane attestent l'impossibilité où furent ses détracteurs d'établir ce qu'ils voulaient prouver; elles servirent, entre les mains de la Providence, à exalter les vertus qu'ils entreprenaient d'anéantir.

*
* *

Lorsque Jehane d'Arc fut élue pour délivrer son pays de ses oppresseurs, la France, en tant que nation, semblait sur le point d'être détruite et de se fondre dans le royaume d'Angleterre.

Notre roi Édouard III[1] avait été le premier à réclamer la couronne de France, alléguant qu'il y avait droit par sa mère[2]. Sa réclamation n'avait

1. Né en 1312. Fils d'Edouard II Plantagenet et d'Isabelle de France. Il succéda, en 1327, à son père (assassiné vraisemblablement par ordre d'Isabelle), et mourut en 1377.

2. Isabelle était fille de Philippe le Bel, dont les fils ne laissèrent



pas l'ombre de justice, attendu que la loi salique, écartant les femmes de la succession au trône, était en vigueur chez les Français. Nonobstant cela, Édouard, conscient de sa puissance, persistait dans son injuste revendication et cherchait à l'imposer par la force des armes. Quand il mourut, il avait conduit ses troupes victorieuses sous les murs de Paris.

Après le règne d'Édouard, les guerres civiles et les troubles intérieurs de l'Angleterre empêchèrent ses successeurs immédiats de poursuivre son dessein. Mais en 1415, lorsque Jehane d'Arc était en bas âge, Henry V[1] débarqua sur le sol français. Il était résolu à parachever l'œuvre incomplète de son bisaïeul et à se faire couronner roi de France.

Tout concourait à la réalisation de cet ambitieux projet. Le monarque français, Charles VI, était frappé de folie; il avait perdu ses deux fils

point d'enfants mâles. Philippe VI, chef de la branche cadette (dite de Valois), issue, comme la branche aînée (dite des Capétiens directs), de Robert le Fort et d'Hugues Capet, hérita naturellement du trône suivant la coutume de France, ainsi qu'il en advint plus tard pour Henry IV, chef de la branche de Bourbon. C'était la première fois que l'extinction d'une branche aînée se produisait dans la race capétienne. Philippe, en prenant possession de son héritage, prononça, dit-on, cette phrase : « Les lys ne travaillent ni ne filent; cela signifie que le royaume de France ne doit point tomber en quenouille. » — Paroles qui, sous une forme enjouée, affirmaient, un droit incontestable.

1. Fils d'Henry IV et de la cohéritière des Bohuns, comtes d'Héreford. Né en 1388, succède à son père en 1413, mort à Vincennes en 1422.

aînés dans la fleur de leur adolescence, et le dauphin actuel, Charles, était, par sa jeunesse et son tempérament, impropre à venir à bout des difficultés environnantes. Un fois la maladie mentale du souverain déclarée, le duc d'Orléans[1] (frère de celui-ci), et son oncle et très puissant vassal, le duc de Bourgogne se disputèrent la régence[2]. L'assassinat du premier rendit la guerre civile plus terrible, car le jeune duc, son fils[3], ayant épousé la fille du puissant comte d'Armagnac[4], confia sa vengeance à son beau-père : de là le nom donné à la faction qui défendait les droits du Dauphin.

Ces partis ne s'inquiétaient ni l'un ni l'autre de la patrie commune. On dit que Philippe, le fils du duc de Bourgogne, pleura de n'avoir pas eu la permission de rejoindre l'armée française à Azincourt; cependant le meurtre perfide de son père à Montereau, sous les yeux mêmes du roi[5],

1. Louis de France, duc d'Orléans, second fils du roi Charles V.

2. Philippe II le Hardy, quatrième fils de Jean le Bon, roi de France, qui l'avait investi du duché de Bourgogne.

3. Charles d'Orléans.

4. Bernard VII, comte d'Armagnac, descendant de la vaillante maison qui avait été maîtresse au XIe siècle du duché de Gascogne. Bernard, après avoir augmenté les maux de la France, fut assassiné à son tour, comme le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne. Le dernier héritier des Armagnacs mourut plus noblement; il fut tué à Cerignoles (1503), dans les rangs de l'armée française. On croit que les Armagnacs descendaient du prince Carlovingien Caribert.

5. Jehan Sans Peur, égorgé au pont de Montereau où il avait avec Charles une entrevue de réconciliation. Des zélés emportés, ou des criminels injustifiables l'accusèrent d'avoir mis l'épée à la main, crurent ou feignirent de croire qu'en se ruant sur le duc, ils défendaient le dauphin (1419).

chassa de sa tête toute pensée patriotique. Il dévoua sa vie à venger cette mort, et, pour exécuter son dessein, il jeta le poids de sa forte influence du côté des Anglais, envahisseurs de son pays.

Tandis que les Français s'entre-déchiraient de la sorte au détriment du vrai patriotisme, un esprit plus funeste encore battait en brèche la religion.

Le grand schisme d'Occident menaçait de détruire la foi et d'anéantir la fidélité due à l'Église et au Vicaire de Jésus-Christ. Des papes se succédaient à Rome, des antipapes à Avignon. Le dérèglement et le gallicanisme [1] des Français étaient cause en majeure partie de la nomination des antipapes, et les pontifes divers se disputaient à qui serait le successeur légitime de saint Pierre. Ces discordes allaient si loin qu'au milieu des réclamations rivales les fidèles étaient bouleversés, et les saints eux-mêmes en proie au trouble [2].

Le schisme, la haine et une guerre injuste se combinaient donc pour attirer sur la France les châtiments de Dieu, — car c'est ainsi que

1. Je crois devoir, en cette occasion, traduire par ce mot le terme *national*, employé dans l'original.

2. Il s'agit dans ce passage de la querelle douloureuse qui suivit l'élection d'Urbain VI et de Clément VII (1378), et qui dura jusqu'en 1417, année où Martin V fut élu. Le grand schisme aurait donc pris fin deux ans avant l'assassinat de Jean Sans Peur. Toutefois, l'agitation n'était pas apaisée, et certains historiens ne placent la fin totale du schisme qu'en 1449, après l'abdication du pape Félix V, que le concile de Bâle avait élu en 1440.

Jehane d'Arc, le champion et la constante amie de sa patrie, envisagea les infortunes qui fondaient sur cette nation.

Le pire ennemi du jeune Charles était sa propre mère, Ysabeau de Bavière, épouse du roi insensé; créature perverse, possédée d'une aversion contre nature au détriment de son fils, et ne songeant qu'à l'exclure du trône. Aux dépens de sa réputation personnelle, obscurcie déjà par bien des nuages, elle répandit le bruit qu'il n'était pas l'enfant de Charles VI. Cette rumeur pénétra au fond du cœur du jeune homme et contribua largement à le rendre moins énergique dans la revendication de ses droits. Le prince était presque décidé à abdiquer et à se retirer en Écosse ou en Espagne lorsque Jehane d'Arc, ainsi que nous le verrons, apparut à sa cour, le rassura sur la légitimité de sa naissance, grâce à une révélation surnaturelle, et ranima en lui le désir et le courage de batailler pour reconquérir la couronne.

Ysabeau de Bavière, dans l'intention de nuire à son fils, aidait de tout son pouvoir les Anglais et leurs alliés bourguignons. Elle s'était emparée avec ses partisans d'un époux, incapable de se défendre, et se servait de lui comme d'un jouet. Une proclamation fut lancée déclarant, au nom du roi, le dauphin usurpateur et l'accusant de commettre un crime horrible en résistant au souverain légal de la France; enfin, Charles se

vit citer par-devant le Parlement de Paris pour y répondre sur ces énormités. Il eut la prudence de ne point prêter l'oreille à cette citation.

A la suite de la victoire des Anglais à Azincourt et d'une série de succès, Henry V fut, en raison du traité de Troyes (1420), institué régent pendant la vie du roi fou, et son successeur après décès. Son mariage avec la princesse Catherine, fille de Charles VI, cimenta l'arrangement. Cette diplomatique alliance avait pour instigatrice principale Ysabeau, mère de Catherine, et contribua plus que tout autre moyen à faire agréer au peuple français l'injuste traité de Troyes.

Henry V, en effet, n'était pas populaire dans la nation qu'il avait si étroitement subjuguée : la peur, plutôt que la sympathie, empêchait le peuple d'adhérer à la cause du dauphin. Et certes, le roi anglais pouvait bien exciter la crainte ! Le vainqueur d'Azincourt n'endurait aucune opposition à sa volonté de réduire la France. En voici un exemple : A Montereau, il envoya des prisonniers de guerre supplier à genoux le gouverneur Pierre de Guitry de capituler pour les sauver : les captifs ayant échoué dans leur mission, il ordonna de les pendre.

Le traité de Troyes une fois consommé, le roi d'Angleterre marcha sur Paris avec son beau-père insensé. Les frivoles habitants de cette ville, amoureux de luxe, le reçurent triomphalement et

joyeusement. Des réjouissances se prolongèrent plusieurs jours, et furent telles, dit-on, que le vin coula littéralement dans les rues : Tout semblait réussir à Henry lorsqu'un ennemi plus puissant qu'un adversaire périssable, un ennemi contre lequel il était sans force, vint terrasser le conquérant. La mort le frappa en 1422, après une courte maladie, un peu avant son beau-père aliéné, dont le trépas eût mis sur sa tête la couronne de France.

Henry eut une fin bonne et chrétienne ; et il est plaisant de constater qu'il exprima le repentir d'avoir entrepris une guerre si offensive. Ce regret, néanmoins, ne l'empêcha pas de nommer régent de France son frère, le duc de Bedford, durant la minorité de son fils enfant.

Charles le Fou exhala son dernier soupir dans l'obscurité, six semaines plus tard. Ses sujets lui firent à Notre-Dame de grandes funérailles que suivit une cérémonie plus fastueuse encore : la proclamation du petit Henry VI comme roi d'Angleterre et de France. Les Parisiens acceptèrent sans hésiter leur nouveau monarque ; pourtant, quand le peuple aperçut les attributs de la souveraineté royale et vit l'épée de France portée officiellement devant le régent Bedford, des murmures de désapprobation furent entendus : le dévouement de la population française envers les maîtres anglais n'existait qu'à la surface.

Pendant sept années, Bedford ne se démena guère pour étendre les domaines de son neveu; mais on ne disputa pas aux Anglais ce qui était en leur pouvoir. Humainement parlant, la cause du pays était perdue! Toute la nation se trouvait soumise au roi d'Angleterre, à l'exception d'une petite partie au sud de la Loire. Le dauphin découronné y fut reconnu roi sous le nom de Charles VII, bien que ses ennemis le désignassent sous le titre ironique de *roi de Bourges*, titre que la moquerie lui avait décerné, en raison de l'exiguité de son royaume.

Orléans était la seule cité importante qui lui fût laissée. Bedford, après sept ans d'inertie, résolut de s'emparer de cette ville, clef de toute la région de la Loire; Orléans, prise, les provinces au sud du fleuve seraient à la merci des Anglais.

En octobre 1428, une force britannique imposante que Salisbury commandait vint donc assiéger Orléans. Salisbury fut tué; on le remplaça d'abord par Suffolk, ensuite par Talbot. Ce dernier réduisit bientôt la garnison à des extrémités qui faisaient prévoir une prochaine reddition, nonobstant la superbe défense de Dunois d'Orléans, le cousin du roi[1], assistés de chevaliers tels que La Hire et Gaucourt[2].

1. Dunois était le fils illégitime de Louis d'Orléans. Sa bravoure le fit accepter de toute la famille de son père. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, l'aimait et disait de lui : « Il m'a été dérobé. » Dunois fut la tige des ducs de Longueville.

2. Raoul de Gaucourt, qui devint grand-maître de l'hôtel du

Pendant ce temps, le pays gémissait sous le poids d'une guerre longue et ruineuse. Tandis que les villes et les cours se battaient et se disputaient pour savoir qui serait le roi, des milliers de paysans inconnus, oubliés, mouraient victimes de la peste, de privations et d'une famine générale. Des domaines entiers demeuraient incultes, car les laboureurs n'avaient pas le cœur de semer pour que d'autres moissonnassent. Pillards et brigands se répandaient comme un fléau; et chacun se tournait contre son voisin :

Les ténèbres avant l'aurore! A ce moment de misère profonde, un sauveur de la France s'éleva.

Henry V ne reposait pas dans la tombe depuis trente ans que ses propres conquêtes et aussi les provinces héritées de son père étaient arrachées des mains de son fils, et que les Anglais étaient balayés hors du royaume qu'ils avaient voulu usurper.

roi, déposa en faveur de Jehane au procès de réhabilitation, quand il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. La Hire, brave et bouillant méridional, n'eut pas le même bonheur.

CHAPITRE II

LE VILLAGE NATAL

Greux et Domrémy, séparés par un ruisseau et bâtis aux frontières de Lorraine, sur les rives de la Meuse, étaient deux villages qui, en réalité, en formaient un seul[1]. Cependant chacun avait son église particulière. Greux possédait la plus importante ; mais l'intérêt principal s'attache au vieux bâtiment dédié à saint Rémi, qui se dressait derrière le jardin de Jacques d'Arc, à Domrémy[2].

C'est là, en 1412, vers l'époque de l'Épiphanie, sinon le jour même de la fête, que fut baptisée

1. Le pays se trouvait aux limites de la France, dites Marches de Lorraine. Aussi a-t-on agité la question de savoir si Jehane d'Arc est née Champenoise, — ou Lorraine comme l'indiquent les vers de Willon :

> Jehane la Bonne Lorraine
> Que Angloys brûlèrent à Rouen.

Peu importe. Elle naquit « aux confins de la Champagne et de la Lorraine, en terre de France ». Ainsi que l'affirme M. Wallon. En terre de France. Elle est Française. Là est l'essentiel.

2. Il existe encore, bien que j'emploie l'imparfait en traduisant. La Lorraine compte plusieurs Domrémy. Celui qui donna le jour à Jehane d'Arc est appelé Domrémy-la-Pucelle; mais on a l'habitude de négliger cette qualification glorieuse.

la fille de Jacques, Jehane ou Joan, ainsi que nous avons anglicisé son nom [1].

Malgré leur voisinage, Domrémy et Maxey ne s'entendaient pas en politique ; le premier village se targuait d'être Bourguignon avec autant d'ardeur que le second s'affirmait Armagnac. Il n'y avait pas jusqu'aux enfants qui ne se disputassent pour soutenir ces différents partis. Jehane put se rappeler ses trois frères, Jacquemin, Pierre et Jehan, revenant au logis le crâne endommagé, à la suite de ces pugilats de bambins.

Elle-même était une intrépide petite royaliste. « Dans mon enfance, dit-elle en propres termes, je désirais avec ardeur que mon roi pût recouvrer son royaume... Je ne connaissais à Domrémy qu'un Bourguignon, et j'aurais été satisfaite qu'on lui coupât la tête, si Dieu l'avait voulu. »

Jacques d'Arc était propriétaire d'une ferme d'environ vingt acres d'étendue, composée moitié de pâturages, et moitié de terrain cultivable. Ceci lui donnait une condition supérieure à celle de la plupart de ses voisins.

1. Généralement, le nom français : Jeanne, se traduit en anglais par Jane (prononcez: Djaine), mais je n'ai pas vu qu'on l'attribuât à la Pucelle. Dans tous les ouvrages d'Outre-Manche que j'ai eus entre les mains, elle est Joan, et non pas Jane, comme Jane Seymour et lady Jane Grey. Joan semble être réservé à l'héroïne libératrice. Mon observation, toutefois, n'est pas absolue, car, dans un joli roman de Rhoda Broughton, j'ai rencontré une Joan qui n'a rien de la « Bonne Lorraine ». Quant à la manière dont j'écris le nom français, le lecteur comprendra bien que je maintiens le nom de Jehane tel qu'il exista au temps de la Pucelle.

En 1423, il est qualifié de « doyen », c'est-à-dire de l'habitant dont la position se rapprochait de celle d'un maire des deux villages. Son domicile était sur le bord de la Meuse, situé entre cette rivière et l'église avec son cimetière. Cette vieille maison, restaurée et décorée par la piété des siècles, subsiste à la même place. Elle est de dimension médiocre et se compose des quatre pièces allant de droite à gauche. La chambre que Jehane partageait, comme on le suppose, avec sa sœur Catherine, est à l'extrémité de la partie qui se trouve sous le toit.

C'est là que la fille cadette de Jacques, Jehane ou Jehanette, ainsi qu'on l'appelait, menait une vie active, innocente et paisible. Son assiduité au travail était bien connue; Jehane passait les journées, soit dans la maison, occupée à filer et à coudre, soit dans les champs où elle aidait les autres aux labeurs de la ferme. Parfois, quand il le fallait, elle surveillait les bestiaux, et dirigeait, à l'occasion, les chevaux attelés à la charrue ; elle était aidée en ce travail par un garçon nommé Waterin, qui attesta plus tard les goûts laborieux de Jehane et sa vigueur à écraser les mottes.

La tranquille monotonie des treize premières années de la Pucelle subit une seule et rude interruption. Son pays, — ce coin reculé de la France — fut en danger de guerre. Jacques et sa famille quittèrent Domrémy durant une incursion des

Bourguignons et se réfugièrent à Neufchâteau, où ils demeurèrent quelques semaines. Les ennemis de la Pucelle entreprirent dans la suite de tourner cet incident à son désavantage, assurant que Jehane, pendant cette absence du gîte paternel, avait fréquenté une mauvaise compagnie et contracté des façons répréhensibles[1].

*
* *

Jehane était renommée parmi ses concitoyens villageois pour sa ferveur et sa stricte observance de la religion. A cette époque, pourtant, les regards inattentifs distinguaient entre elle et les autres filles du village peu de différence, si ce n'est qu'on lui reconnaissait peut-être une habileté supérieure à manier la quenouille. Sa mère Ysabelle Romée lui avait appris à filer, et Jehane, à son procès, déclara ne craindre sous ce rapport la concurrence d'aucune femme de Rouen.

De sa bonne mère aussi, elle avait appris tout ce qu'elle savait de la religion.

Ce tout consistait uniquement, de son propre aveu, dans le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, et dans « ce qu'une enfant doit faire pour être sage et bonne[2] ».

Travailleuse et pieuse comme elle l'était, Je-

1. Voyez chapitre XIII : *L'heure des ténèbres.*
2. C'est beaucoup dire en quelques mots, et cette concision est d'une éloquence expressive.

hane d'Arc ne s'en montrait pas moins aux fêtes du village. Nulle n'était plus qu'elle agile à la course ou légère à la danse du lieu, dans le beau coin de la forêt du Bois-Chenu qui s'étendait sur la colline, et immédiatement derrière la maison de Jacques d'Arc.

A la lisière de cette forêt croissait, à quelques milliers de mètres de Domrémy, un hêtre fameux que certains villageois avaient baptisé « le Beau Mai » ou l' « Arbre des Dames ». Ce dernier surnom était dû sans doute au souvenir d'une légende attachée à cet endroit et relative aux fées. Dominique Jacob, lequel vécut dans sa jeunesse à Domrémy et qui s'en éloigna ensuite pour se livrer aux études de clergie, a longuement témoigné au « Procès » de « la beauté merveilleuse, extraordinaire » du vieil arbre, tandis qu'un autre témoin rapporte que les rameaux du hêtre formaient un dôme naturel.

Il est positif qu'avant la naissance de Jehane, des histoires de fées couraient sur le « Beau Mai », comme sur la mandragore fabuleuse qui était sensée fleurir dans le voisinage et qu'on supposait douée de propriétés magiques. Même au temps de la Pucelle, quelques vieillards de Domrémy gardaient aux fées un brin de confiance. Ceci ressort de la déposition de Béatrice d'Estellin, marraine de Jéhane, déclarant aux examinateurs qu'il y avait eu des fées dans la forêt,

mais que les fautes des hommes les avaient obligées de s'en aller. A Rouen, les juges de Jehane firent tout leur possible pour la convaincre d'avoir eu avec les fées des intelligences de sorcellerie; mais il ne parvinrent jamais à l'enlacer dans leurs pièges. Jehane persistait à répondre :

« Je ne sais rien sur les fées, bien que j'aie su que des gens ont foi en elles. J'ai été instruite par ma mère *de tout ce que je devais croire et de tout ce qu'une enfant doit faire pour être sage et bonne.* Quant à la mandragore, je suis ignorante de ce qui la concerne, *car mes Voix ne m'en ont rien appris;* mais j'ai ouï dire qu'il était coupable et dangereux d'avoir avec elle la moindre accointance. »

Durant les jeunes années de Jehane, on ne croyait plus, positivement parlant, aux fées du Beau Mai; cependant les habitants de Domrémy et de Greux persistaient à faire de ce Beau Mai le rendez-vous de leurs amusements et l'objet de quelques-unes de leurs dévotions. Les ébats villageois se donnaient carrière au bord d'une source qui jaillissait auprès de l'arbre. Jehane aimait à tresser avec ses compagnes des couronnes de fleurs et, tour à tour, à les suspendre aux branches du vieux hêtre en l'honneur de Notre-Dame, ou à les emporter dans l'église paroissiale pour orner la statue de Marie.

Le jour de l'Ascension une grande procession



religieuse se rendait jusqu'à l'arbre, sous la conduite du clergé. Le Beau Mai était aussi le centre d'un festival plus connu et plus populaire. Le dimanche de mi-carême, la jeunesse du village, approvisionnée de gâteaux fabriqués par les mères pour la circonstance, se réunissait à son ombre; puis on y étendait une nappe et, selon le rapport d'un témoin, on collationnait. Le reste du jour s'écoulait en danses et jeux; et, le soir, garçons et jeunes filles, ayant bu en cérémonie de l'eau de la source, retournaient à la maison, dansant et chantant le long de la route. A cette occasion, la personne importante de céans, la dame de Bourlemont, honorait la fête de sa présence et de celle de ses filles.

Jehane fut associée à ces passe-temps; nous le tenons de ce qu'elle dit elle-même à Rouen.

« Je me plaisais à jouer sous le Beau Mai avec les jeunes filles, j'attachais des guirlandes à ses rameaux. Mais, quand je sus que je devais m'en aller en France, je ne m'occupais plus guère de jeux et d'amusements. Je ne crois pas qu'une fois devenue grande, j'aie jamais dansé sous l'arbre pour mon agrément, mais j'ai pu le faire quelquefois avec les petites. En tous cas, je chantais plus que je ne dansais. »

Un nom est peu de chose, pourra-t-on dire. Néanmoins, quand nous retrouvons au « Procès de Réhabilitation » la liste des anciens compagnons

de jeux qui vinrent en foule déposer à la louange de leur amie d'enfance, et que nous lisons les noms dans leurs anciens diminutifs : Meugette, Henriette, Hauvette et Isabellette; Guillemin, Waterin, Jacquard et Simonin, ces mots évoquent pour nous le spectacle des naïves distractions rurales et des joyeux ébats sur l'herbe qui égayaient le printemps de la Pucelle.

La jeunesse de Jehane se passa de la sorte, heureuse et ingénue. Pourtant comme, au bout de bien des années, les survivants de ceux qui avaient connu jadis la Pucelle durent prêter serment et furent sommés de répéter tout ce qu'ils savaient touchant leur jeune compagne; on se ressouvint alors de ce fait caractéristique : au milieu des jeux ou de la danse, il arrivait à Jehane de s'écarter vivement des groupes, de se cacher dans le bois et d'y prier à deux genoux, se croyant inaperçue. Elle préférait prier aussi dans une chapelle déserte, à une demi-lieue de la maison de son père. On se rappela beaucoup sa ferveur précoce, on remit en mémoire son habitude d'assister à la messe chaque matin et de communier, assez souvent pour être remarquée, en ces jours où la foi et l'amour de Dieu avaient dégénéré de leur ardeur primitive.

Un prêtre qui visita par hasard Domrémy et confessa Jehane à plusieurs reprises, Henri Arnolin, décrivit l'attitude dans laquelle il l'avait vue à



l'église, prosternée la face contre terre, devant le crucifix. Guillaume Front, — curé des deux villages pendant cette période de la vie de la Pucelle, — dit à Colin, marié depuis à Catherine, sœur de Jehane, qu'il n'avait jamais connu de catholique meilleure et qu'elle n'avait pas sa pareille dans la paroisse. Il dit même à Meugette, l'amie la plus intime de Jehane, que celle-ci se confessait trop fréquemment selon lui. Les camarades de la Pucelle n'approuvaient pas sa piété, la taquinaient à ce propos et l'avouèrent dans leurs dépositions; Meugette ajoute qu'elles s'amusaient à la faire rougir en lui décochant des moqueries.

Perrin le Drapier, le sonneur de l'église, se rappela combien grande était la dévotion de Jehane, quand cette dernière oyait les cloches, et comment elle s'agenouillait et se signait, en quelque endroit que ce bruit lui parvînt. Il raconta que la Pucelle lui donnait de la laine de son troupeau lorsqu'il s'acquittait négligemment de sa tâche, afin de l'inciter à sonner avec plus de douceur et de révérence.

Les soins de Jehane envers les malades furent aussi remis en mémoire; Simonin Musnier parla de la manière compatissante dont la Pucelle l'avait assisté quand il était un enfant souffreteux. On redit encore tout l'amour qu'elle portait aux pauvres, on la montra cédant son lit à des voyageurs sans refuge plutôt que de les laisser

éconduire, et dormant sur des planches nues.

Jehane dépensait au profit des nécessiteux son propre argent, fruit de son travail ; elle n'en réservait qu'une part pour acheter des cierges qu'elle brûlait devant le reliquaire de Notre-Dame de Bermont, où elle allait avec sa sœur quasiment tous les samedis. Un de ses camarades, un garçon nommé Michel Lebuin, les accompagnait parfois. Jehane avait probablement plus de sympathie pour lui que pour les autres, car elle lui confia comme sous le sceau du secret qu'entre Vaucouleurs et Coussey demeurait une vierge qui mènerait un jour le dauphin à Rheims, et qu'il y serait couronné.

Tous ces détails furent redits et certifiés postérieurement. Mais, au temps qui nous occupe, les villageois ne savaient pas qu'ils étaient en présence d'une créature privilégiée, destinée à recevoir les hautes faveurs de Dieu.

*
* *

C'est en 1425, par un jour d'été, que Jehane, âgée de treize ans, aperçoit dans le jardin de son père une lumière éblouissante élevée entre elle et l'église, et qu'une voix sortie de cette lumière, s'adresse à elle. Jehane comprend que ce n'est pas une voix humaine, et comme elle n'est qu'une enfant, elle s'effraie (ainsi qu'elle le relate). Mais

elle vivait sous l'œil du Seigneur avec tant de simplicité qu'elle écoute paisiblement et respectueusement la Voix chaque fois qu'elle l'entend, après avoir été bien persuadée que ses accents viennent de Dieu. Elle répond sans détours dans les circonstances où une réponse lui est demandée.

Elle ne semble pas avoir eu de doutes et avoir craint d'être la dupe des artifices du démon[1]. L'explication que Jehane donna de cette quiétude à ses juges de Rouen fut que les Voix l'avaient convaincue de leur sainteté parce qu'elles lui disaient toujours d'être sage et de fréquenter les sacrements. Tel est l'abrégé de la première communication que Jehane reçut dans le jardin paternel; la Voix ajoutait pourtant qu'elle devrait aller en France, mots mystérieux que la Pucelle ne s'expliqua point immédiatement.

Ce fut saint Michel qui lui parla; mais l'archange ne lui révéla point son identité avant plusieurs jours.

Jehane d'Arc ne regardait point saint Michel comme un étranger; elle l'avait à maintes reprises imploré pour sa bien-aimée France, qui avait fait de lui le patron de son armée. L'indolent

1. Plusieurs saints ont éprouvé cette crainte salutaire ou celle, très raisonnable, d'être les jouets d'hallucinations maladives. La sagesse et l'humilité les préservait de l'orgueil. Sainte Thérèse, la grande extatique, a *guéri* une de ses religieuses en proie à des extases, qui étaient fausses sans être feintes, et provenaient d'un trouble de la santé.

Charles VII lui-même tenait au mont Saint-Michel (où l'on avait érigé la principale chapelle dédiée à l'archange) plus qu'à tout autre place de son royaume; et les pèlerins affluaient à cette chapelle, nonobstant les dangers qu'il leur fallait affronter pendant l'occupation anglaise.

Quant aux hôtes célestes qui devaient la visiter prochainement, Jehane d'Arc n'éprouvait point d'incertitude à leur endroit : saint Michel lui avait annoncé la venue de saintes qui seraient chargées par Dieu de l'instruire et de la consoler.

Durant trois années, ces Voix surnaturelles continuèrent leurs communications deux ou trois fois par semaine. Elles exhortaient perpétuellement Jehane à être pieuse et à se préparer pour s'en aller en France. Nous pouvons augurer de ces ordres concernant sa mission future que Jehane eut avec ses visiteurs sacrés des entretiens relatifs à son âme. Il est même avéré que, dans le cours de ces trois années, elle fit un vœu solennel de virginité, à la requête de sainte Catherine et de sainte Marguerite[1]. On verra que ce vœu l'exposait à une espèce de persécution; mais il lui

1. On distinguait déjà, au temps de Jehane d'Arc, plusieurs saintes Catherines :

Catherine d'Alexandrie, martyrisée en 312;

Catherine de Sienne, religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, décédée en 1380.

— Sainte Catherine de Bologne et sainte Catherine de Gênes moururent après Jehane d'Arc; il ne saurait donc être question d'elles ici, C'est vraisemblablement sainte Catherine d'Alexan-



fut, affirma-t-elle encore et encore, imposé par les saintes comme un moyen de salut.

De temps en temps ses visiteuses ne se bornaient point à lui parler; elles lui apparaissaient visiblement. A l'interrogatoire de Rouen, Jehane déclara les avoir vues aussi bien qu'elle voyait alors ses interrogateurs; mais les questions malveillantes ne tirèrent d'elle aucune réponse à des enquêtes irrévérencieuses sur l'extérieur ou le vêtement des apparitions. Quand les saintes la laissaient, Jehane baisait la place où elles s'étaient tenues et pleurait de chagrin de ce qu'elles étaient parties sans l'emmener.

A dater de l'instant où Jehane fut favorisée de ces manifestations, sa vie changea de degré en degré. Elle s'approchait plus souvent des sacrements et se séparait davantage du monde. Elle conservait néanmoins son secret pour elle seule. Soit par obéissance envers ses visiteuses célestes, soit par humilité, elle céla tout ce qui lui était arrivé. Il en fut de la sorte durant trois années, jusqu'au jour où Jehane, recevant l'ordre positif de révéler sa mission, rompit le silence avec au-

drie, dont le culte était répandu dans toute l'Eglise, qui apparut à la Pucelle.

J'en dirai de même des Marguerites. La sainte de ce nom, morte, à ce qu'on présume, vierge et martyre vers 275, fut probablement la conseillère de l'héroïne qui devait, à son tour, mourir vierge et subir un martyre d'un autre genre. Je ne crois pas qu'il s'agisse de la reine Marguerite, épouse du roi d'Ecosse, Malcom III, morte en 1093 et qui fut également canonisée.



tant de facilité qu'elle en avait eu à le garder.

Il y avait dans cette façon d'agir, dans la manière dont la Pucelle se distinguait maintenant de ses compagnes et dans l'ascension de sa piété, quelque chose qui préoccupa son père et sa mère. Tous deux eurent peur de voir leur fille se livrer à des extravagances. Pris d'inquiétude, ils cherchèrent et arrangèrent pour elle un mariage qu'ils estimaient convenable ; mais elle n'acquiesça pas une minute à ce projet. Trompé peut-être par les assurances des parents, le jeune homme en question, lorsqu'il s'aperçut que Jehane lui refusait sa main, assigna cette dernière devant la cour épiscopale, à Toul.

La Pucelle plaida si bien sa cause et sut prouver si péremptoirement qu'elle n'avait jamais consenti aux fiançailles susdites que le prélat prononça un arrêt en sa faveur[1].

Les ennemis de Jehane essayèrent de transformer en faits importants son procès matrimonial

1. Cette présence d'esprit, Jehane la retrouva plus tard, en face des juges de bonne foi qui l'examinèrent à Poitiers, au point de vue théologique, et à Rouen, aussi, en face des juges ennemis décidés à la perdre. Les questions que ces derniers lui posèrent sur ce prétendu fiancé comme sur son vœu de virginité méritent d'être rapportées ici.

L'Interrogateur. — « Parliez-vous à Dieu même quand vous promîtes de garder votre virginité ?

Jehane. — « Il devait bien suffire de le promettre aux envoyés de la part de Dieu, à savoir sainte Catherine et sainte Marguerite.

L'Interrogateur. — « Qu'est-ce qui vous poussa à faire citer un homme à Toul en cause de mariage ?

Jehane. — « Je ne le fis pas citer ; mais ce fut lui qui me fit

et son voyage à Neufchâteau. Ils réunirent les deux incidents et entreprirent de prouver qu'au lieu d'aller à Neufchâteau sous la garde de ses parents (ce que nombre de gens attestèrent), la Pucelle s'y était rendue seule; puis, qu'elle y avait mené une vie si scandaleuse que son fiancé avait rompu leurs accordailles. C'était elle, prétendaient-ils, qui avait intenté le procès de Toul pour obliger ce jeune homme à l'épouser.

Le refus de se marier fut, déclara Jehane plus tard, son unique désobéissance envers son père et sa mère. A cela on peut ajouter l'apparente supercherie qui lui fit abandonner son foyer sans avertir sa famille pour être docile à l'impérieux commandement de ses voix. Mais, en dépit de cette infraction au devoir, l'opinion de tous ceux qui la connaissaient fut unanime à louer ses vertus domestiques.

« Il n'y avait pas meilleure fille en Domrémy! » témoigna une femme à l'enquête de réhabilitation, tandis qu'une autre s'écriait : « Heureuse la

citer en cette ville, et j'y jurai devant le juge de dire la vérité.

L'Interrogateur. -- « N'aviez-vous pas fait de promesse à cet homme?

Jehane. — « Je n'avais fait à cet homme aucune promesse.

L'Interrogateur. — « Aviez-vous dessein de ne pas vous marier ?

Jehane. — La première fois que j'ouïs ma Voix, je fis vœu de garder ma virginité tant qu'il plairait à Dieu. J'étais alors en l'âge de treize ans environ. »

(Procès de condamnation, publié par M. Fabre : Deuxième interrogatoire secret, pages 137 et 138.) 1 vol, édité chez Hachette.

mère qui posséderait une telle enfant! » Un émissaire envoyé par Cauchon pour s'informer de la première existence de Jehane vint rapporter à son patron ce qu'il avait ouï, et ajouta qu'il voudrait entendre de sa propre sœur tout ce qu'il avait entendu dire de la Pucelle.

CHAPITRE III

VAUCOULEURS

Les Voix s'exprimèrent moins vaguement au début de 1428, peut-être quand la Pucelle eut achevé, en trois ans, l'œuvre de sa sanctification.

Saint Michel lui annonça explicitement qu'elle était choisie pour délivrer son pays de l'oppresseur ; qu'au préalable elle devait aller au château de Chinon trouver le dauphin ; qu'après s'être fait connaître du prince et en avoir obtenu des soldats, il lui faudrait sauver Orléans de ses assiégeants, puis mener Charles à Rheims pour qu'il y ceignît le diadème.

« Eh comment m'y prendrai-je, mon seigneur? demanda-t-elle avec simplesse et naturel. J'ignore l'art de la guerre, et ne sais pas même chevaucher. »

Saint Michel lui développa ses instructions. Il lui ordonna de chercher et de découvrir le chevalier Robert de Baudricourt, actuellement gouverneur de Vaucouleurs, ville peu éloignée de Domrémy, et de solliciter son aide pour avoir accès auprès du monarque.

Jamais, dans son ingénuité, la Pucelle ne songeait à désobéir à l'ordre de ses Voix; elle n'était préoccupée que des moyens d'accomplir cet ordre. La chose était malaisée pour une fille de seize ans qui n'avait pas quitté son village. D'instinct, elle reculait à l'idée de recourir à son père, à sa mère et à ses frères (bien que deux d'entre ces derniers dussent être parmi ses plus chauds partisans, lorsque sa mission deviendrait incontestable). Elle agit avec sagesse en ne demandant pas conseil à son père. En effet, celui-ci, troublé sans doute et rendu soupçonneux par le changement de Jehane, rêva que sa fille partait à cheval, accompagnée de gens d'armes; le lendemain, il déclarait à ses fils que, si pareil événement devait s'ensuivre, il préférerait noyer Jehane de sa main dans la rivière. La Pucelle dit elle-même que son père et ses frères faillirent perdre la raison quand elle fut partie pour Vaucouleurs[1].

Au milieu de ces perplexités, Jehane se vit favorisée par ce qu'on appelle le hasard[2]. Jacques d'Arc voulait la distraire de ses pensées; il l'envoya passer une semaine à Buray-le-Petit, village voisin de Vaucouleurs, chez Durant Laxart, cousin

1. La mère aussi. Voyez : Procès de Condamnation, traduit par M. Fabre, pages 142-143.

2. « Le hasard, ce mot dont trop souvent nous couvrons notre ignorance », a dit Bossuet. L'expression accoutumée ne semble pas plus contenter l'historienne de Jehane, que l'auteur de l'Histoire des Variations. Convenons du moins que certains hasards peuvent être providentiels.

d'Ysabelle Romée. A Burey, elle trouva l'allié nécessaire. Elle révéla sa mission à ce parent, et cet homme. qui n'était qu'un laboureur, fut disposé à la croire. Convaincu par elle, il se présenta au sire de Baudricourt, lui exposa la mission de Jehane et comment la jeune fille avait reçu cette grâce. Laxart, plein de foi et de naïf enthousiasme, échoua tout à fait dans sa tentative de persuasion auprès du chevalier habile et expérimenté. Baudricourt fut incrédule et le congédia en l'engageant à tirer les oreilles à sa nièce.

Mais Jehane d'Arc ne songeait qu'à obéir à saint Michel, et cet échec ne la découragea pas.

Elle réussit enfin à obtenir, le 13 mai 1428, une audience personnelle du chevalier. Son oncle [1] la lui conduisit; les chroniques disent qu'elle était vêtue d'un habit de serge brun rouge et portait un bonnet blanc sur la tête. Jehane arriva sans frayeur en présence du rude guerrier ; avec une éloquence simple, elle lui découvrit tout son secret, l'assurant qu'elle venait à lui de par le commandement de Dieu. « Mon Seigneur, ajouta-t-elle, a promis d'envoyer des secours au dauphin ; il a aussi promis que le prince serait couronné à Rheims. »

— Votre Seigneur ! répéta Baudricourt assez dédaigneusement ; et qui est-il ?

1. Oncle ou cousin. L'auteur emploie indifféremment l'un ou l'autre terme.

— Le roi du ciel, répondit la vierge.

Cependant Baudricourt ne fut pas touché.

Jehane, le temps de son séjour chez son parent ayant expiré, se vit réduite à retourner à Domrémy sans être plus avancée qu'auparavant.

Mais là, ses Voix la pressent davantage, l'adjurant de retourner chez Baudricourt et de s'assurer de son appui. Elle ne parvient à leur obéir qu'au bout de cette même année 1428. Décembre allait finir quand Jehane, donnant comme excuse à son père et à sa mère le fait que sa tante, malade à Burey, pouvait avoir besoin d'elle, quitte un jour son village de grand matin pour n'y plus revenir. De peur d'être retenue à Domrémy, elle n'essaie pas de dire adieu à ses frères et à sa sœur; mais, sur sa route, elle s'arrête chez son amie Mengette, et lui dit : « Bonne santé ! Je suis en route pour Vaucouleurs. »

Elle savait qu'en agissant de la sorte, son départ ne serait pas connu assez tôt pour qu'on réussît à l'empêcher.

Ce stratagème ne devait pas plaire à la nature droite et ouverte de Jehane, et pourtant sa conscience n'en fut pas troublée. Durant son procès, on lui reprocha la manière dont elle avait agi, le but de ses juges étant de prouver qu'elle s'était conduite en fille insoumise et négligente de ses devoirs ; mais elle riposta : « Je ne crois pas que j'aie péché en cela. Dieu le voulait, Dieu le

commandait ; j'avais à le faire. Et je l'aurais fait, eussé-je eu cent pères et cent mères et eussé-je été fille du roi. Mais, ajouta-t-elle, j'écrivis ensuite à mes parents, et ils m'accordèrent leur pardon [1].

Cette fois, Jehane logeait à Vaucouleurs chez un honnête ménage, Henry et Catherine Leroyer, qui l'aimèrent pour sa gentillesse et son obligeance. Dès qu'elle n'était pas occupée à les aider et à partager leurs travaux, elle passait les

1. Le lecteur sera-t-il de mon avis ? Je vois percer, même en cette circonstance, la franchise de Jehane : prête à quitter Domrémy soi-disant pour Burey, elle a soif de révéler la vérité à quelqu'un. N'osant rien confesser aux parents qui la retiendraient, elle avoue à Mengette qu'elle se dirige sur Vaucouleurs. Ses Voix lui ordonnent de partir, elle part, mais alle sollicitera le pardon de Jacques d'Arc et d'Ysabelle Romée pour avoir obéi au ciel sans leur permission. A son procès, on lui demandera traîtreusement si ses Voix lui avaient enjoint de cacher son départ à ses parents. Ses juges espéraient sans doute la confondre et l'eussent fait, si elle avait représenté un archange et deux saintes lui dictant un procédé contraire à la vérité absolue. Rappelons sa réponse, d'une claire sincérité, en la faisant précéder de la question insidieuse.

— *L'interrogateur.* — Demandâtes-vous à vos Voix si vous deviez dire à votre père et à votre mère votre départ ?

Jehane. — Quant à mon père et à ma mère, les Voix n'étaient pas mécontentes *que je leur dise*, n'eût été la peine qu'ils m'eussent faite si je les eusse avertis de mon départ. Quant à moi, je ne la leur aurais dit pour chose quelconque ». (Les textes officiels du procès en latin et en vieux français inscrivent même que les Voix eussent été bene contentæ (bien contentes) ou : assés contens).

L'interrogateur. — Vos Voix ne vous donnérent-elles pas d'ordre concernant l'annonce de votre départ à votre père et à votre mère ?

Jehane. — Mes voix s'en rapportaient à moi de m'en dire ou de m'en taire. (Procès de condamnation, pages 139 et 140.)

heures à genoux, implorant de Dieu les secours nécessaires pour entreprendre la mission dont le Seigneur l'honorait. Il y avait à Vaucouleurs une chapelle souterraine contenant une statue de Notre-Dame, qui existe encore, toute usée et vermoulue qu'elle soit; la Pucelle se prosternait volontiers devant cette statue. Jehan Le Frumeux, alors enfant de chœur, et plus tard prêtre à Vaucouleurs, se porta garant au procès de réhabilitation de la ferveur avec laquelle Jehane priait pour la France en face de la Madone.

Baudricourt fut contrarié de savoir que la Pucelle était de retour ; il refusa d'abord de l'admettre derechef en sa présence. Mais la Pucelle *devait* le voir afin d'obéir à ses Voix. Jehane avait une foi trop ferme en sa mission surnaturelle pour se laisser vaincre par aucune rebuffade, bien moins par une bagatelle, comme le mauvais vouloir du chevalier à écouter son message.

Sa persévérance triompha. Baudricourt alla de lui-même la visiter chez Leroyer. Il eut, au demeurant, la précaution d'emmener un prêtre de la paroisse, Jehan Fournier (muni d'eau bénite), pour l'exorciser si elle était possédée. A peine arrivé auprès de Jehane, le bon prêtre lui tendit son étole, disant :

« Si tu es un malin esprit, va-t-en! Si tu es de Dieu, avance! » Jehane oyant ces mots, se dirigea vers le prêtre, s'agenouilla et lui demanda



sa bénédiction. Mais, en particulier, elle blâma Fournier de s'être comporté de la sorte à son égard, attendu que cet ecclésiastique avait reçu plusieurs de ses confessions.

Baudricourt fut plus impressionné maintenant par ce qu'il vit et apprit de Jehane qu'il ne l'avait été dans les circonstances précédentes. Il se sentit à moitié disposé à croire en la Pucelle. En outre, le chevalier ne resta pas insensible à l'enthousiasme de la populace qui, avec un instinct véritable, reconnaissait hardiment la mission divine de Jehane, tandis que les prêtres et les nobles disputaient toujours sur la plausibilité de ses prétentions. Une vieille prophétie, à demi tombée en désuétude, annonçait que la France serait sauvée par une femme : le peuple arrivait à cette conclusion que Jehane était la libératrice promise, et d'un commun accord la surnommait « l'Angélique » ou l' « Angélique Pucelle [1] ». Ce surnom fut adopté ; on le décerna généralement à Jehane dans les diverses parties du pays qu'elle traversa ensuite. De là vint que Baudricourt, tout en demeurant circonspect, s'avisa de penser qu'il résistait peut-être à la grâce, et mit la Pucelle en rapport avec

1. Comme toutes les prophéties, celle-ci avait des interprétations différentes. On avait supposé que cette rédemptrice serait la fille du roi d'Ecosse, Marguerite, de gracieuse mémoire, née en 1425, fiancée dès l'an 1428 au fils de Charles VII, qu'elle n'épousa pas avant 1436. On espérait que, par suite de ce mariage, le roi d'Ecosse s'allierait aux Français contre les Anglais.

un autre chevalier, Jehan de Metz[1], dont l'opinion lui inspirait estime et confiance.

Le chevalier salua Jehane par ces paroles :

— Mon amie, que voulez-vous dire? Le Roi ne doit-il pas être chassé de son royaume, et ne devons-nous pas tous devenir Anglais?

— Non, répliqua-t-elle. Je suis venue céans pour demander à Robert de Baudricourt de m'envoyer à Chinon, vers le dauphin (lequel ignore mon existence), car je lui apporterai du secours avant la Mi-Carême. Je puis seule le faire. De moi-même, je ne désirais point partir, attendu que ce n'est pas mon état d'exécuter de pareilles choses, et je préférerais filer à côté de ma mère. Mais je dois marcher et accomplir ce qu'il a plu à mon Seigneur d'ordonner, dussé-je me rendre à Chinon sur mes genoux.

— Et qui est votre Seigneur? interrogea le sire de Metz, dans un esprit différent de celui qui avait dicté au sire de Baudricourt une question identique.

— C'est Dieu.

— Telle fut la candide réponse de Jehane.

La Pucelle avait dans ses paroles et son maintien quelque chose qui alluma au cœur enthousiaste de Jehan de Metz la foi en la mission de cette jeune fille. Le chevalier lui promit de contribuer

1. Jehan de Novelompont, dit Jehan de Metz.

de tout son pouvoir à l'exécution de ses plans. La Pucelle, pendant la brève durée de sa carrière publique, rencontra peu d'amis plus fidèles et plus sincères que ce chevalier.

— Et quand voulez-vous partir ? interrogea de nouveau de Metz.

— « Aujourd'hui plutôt que demain, répliqua-t-elle avec promptitude, et demain, de préférence à plus tard. »

Jehane commençait à connaître un des ennemis invétérés qu'il lui faudrait combattre, c'est-à-dire l'esprit d'ajournement des compatriotes dont elle allait être l'associée.

Tandis que la Pucelle subissait à Vaucouleurs cette période d'inaction involontaire, le duc de Lorraine[1] entendait parler de la mission surhumaine qu'elle annonçait, et il l'invitait à sa cour de Nancy. Jehane s'y rendit, accompagnée de Laxart, et fit sur sa route un pèlerinage au reliquaire de saint Nicolas. Elle ne perdait nulle occasion, en effet, de rechercher dans les cieux un auxiliaire spécial qui la protégeât dans sa difficile entreprise.

1. Charles Ier (ou Charles II, si l'on traite de Ier le fils de Louis d'Outre-Mer, le prince Charles, duc de Basse-Lorraine, qui, s'étant reconnu vassal de l'Empire, fut exclu du trône de France par Hugues Capet). Le duc, amphytrion de Jehane d'Arc, avait passé une partie de son enfance et de sa jeunesse en territoire français sous le règne de Charles V le Sage, combattu les Anglais à Azincourt en 1415, et reçu le titre de connétable en 1417. Il régna de 1391 à 1431.

Comme l'antique Hérode, le duc espérait voir des signes et des miracles. Il demanda donc à Jehane si elle pouvait le guérir d'une maladie qui le tourmentait. Jehane avoua humblement ne posséder aucun don surnaturel de guérir ; mais avec une énergie dépouillée d'artifice, elle le requit d'amender sa vie qu'on savait être coupable.

A la cour du duc, la Pucelle n'oubliait pas les intérêts de la France. Elle exhorta ce prince à épouser la cause du dauphin [1], et lui arracha une demi-promesse d'envoyer son propre fils à Charles VII, avec une troupe de cavalerie.

Ce fut à son retour de Nancy, le 12 février, que Jehane alla, dans une vive agitation, chez Baudricourt, et lui dit qu'une défaite des Français venait de lui être révélée (La chose était exacte : les milices royales avaient été battues le jour même, à Rouvray).

« Au nom de Dieu, fit-elle, vous tardez trop à m'envoyer au dauphin. Il a aujourd'hui souffert un grand désavantage, et il arrivera pire, si vous ne vous hâtez pas de me conduire à lui. »

Peut-être l'accent de Jehane et la conviction où elle était de prophétiser juste dissipèrent les derniers scrupules du chevalier, car Baudricourt fit

1. On verra au chapitre suivant, pour quelle raison Jehane appelait ainsi son roi.



organiser incontinent tous les préparatifs du départ de la Pucelle pour Chinon.

*
* *

Le 23 février 1429, Jehane d'Arc, âgée alors de dix-sept ans, sortit à cheval de Vaucouleurs, se dirigeant vers le lieu où le dauphin tenait sa cour. Elle était sous la garde des deux chevaliers Jehan de Metz et Bertrand de Poulangy[1], et de quatre hommes d'armes.

C'est à ce moment que, sur l'injonction de ses Voix, la Pucelle adopta l'habit masculin, qu'elle ne quitta plus. Le peuple de Vaucouleurs lui fournit des vêtements neufs, — un solide pourpoint de drap sombre, une tunique de laine descendant aux genoux, de hautes guêtres et des bottes à éperons. Elle coupa ses cheveux droit autour de ses oreilles, à la mode des chevaliers de ce temps, et mit sur sa tête une coiffe de laine noire. Laxart et un nommé Jacques d'Alain lui donnèrent ensemble un cheval d'une valeur de seize francs, et Robert de Baudricourt lui offrit une épée, qu'elle changea ensuite pour le glaive miraculeux de Fierbois.

Nous avons peu de détails relatifs au physique de Jehane; la couleur foncée de sa chevelure est

1. Bertrand de Poulangy qui fut écuyer de Charles VII.

l'unique détail de son extérieur qui soit mentionné. Ses biographes semblent être d'accord sur ce point que son type de figure ne différait guère de celui des paysannes qui habitent la province où elle vivait, il y a cinq siècles. D'Aulan, son écuyer, parle de sa grande beauté; mais il est probable que sa louange est un élan de profonde tendresse pour la Pucelle plutôt qu'une description de la réalité. Selon toute vraisemblance, Jehane avait une physionomie reflétant la beauté de son âme, et d'Aulan pouvait en être impressionné plus que de celle de ses traits [1]. Nous avons appris par un de ceux qui s'entretinrent avec elle que sa voix était douce et féminine [2].

Baudricourt avait fait à Jehane un présent de courtoisie et sanctionnait son expédition; malgré cela, il était plein de doutes touchant l'authenticité de sa mission [3]: quand il dit adieu à la Pucelle et à sa compagnie, le chevalier ne put articuler que cette phrase: « Allez, quoi qu'il en advienne ».—

1. « Il semble chose toute divine de son fait et de la voir et de l'ouïr. » (Lettre du chevalier Guy de Laval, à sa mère, 8 juin 1429.) Voir le chapitre suivant.

2. Voyez encore le chapitre suivant.

3. Ceci prouve une fois de plus que Jehane d'Arc ne fut pas une fanatique, avidement accueillie par des gens crédules. Peu de saints et peu de prophètes ont suscité autant de soupçons et accumulé autant de témoignages pour se justifier. Si le peuple du xve siècle inclinait aux susperstitions, les hommes d'armes étaient souvent sceptiques, et le clergé redoutait les impostures des visionnaires. On ne s'emparait pas alors de tous les esprits aussi aisément que certains auteurs le prétendent.



Baudricourt prit cependant toutes les mesures pour la sécurité de Jehane et chargea strictement de Metz d'avoir soin d'elle durant les quatre cent cinquante lieues de chevauchée de Vaucouleurs à Chinon.

Voyage formidable pour une jeune fille qui ne savait pas monter à cheval, ainsi qu'elle l'avait dit à saint Michel!

Une protection était indispensable, en effet, le long du voyage. Jehane d'Arc n'avait pas seulement à traverser avec son escorte des forêts sans chemins frayés, des marécages et des rivières débordantes ; elle eut à éviter (ce qui était plus terrible) les pillards anglais et bourguignons qui infestaient la contrée, — le pays que la libératrice de la France devait parcourir pour rejoindre le roi sans couronne se trouvant aux mains de l'ennemi. — Elle aspirait à ouïr la messe chacun des onze jours de ce voyage, car, disait Jehane, alors tout irait bien pour elle. La prudence terrestre de ses guides ne le lui permit pas ; au demeurant, la Pucelle et ses compagnons ne s'aventuraient guère auprès des villes et villages ; ils campaient d'habitude en plein air. Jehane d'Arc ne satisfit son désir qu'à deux reprises, entre autres à Fierbois, où elle entendit trois messes successivement.

Fierbois avait ce qu'il fallait pour enflammer sa dévotion ; l'église dans laquelle Jehane assistait

à la Messe était dédiée à sainte Catherine, et les reliques de la sainte reposaient sous l'autel. La Pucelle priait devant ces reliques lorsque lui fut révélée soudain l'existence d'une épée enfouie dans le sol, portant sur sa poignée cinq croix, épée qu'il lui était enjoint d'employer. Aussi envoya-t-elle chercher ce glaive, aussitôt après que Charles l'eût acceptée comme champion ; en attendant, c'est de Fierbois qu'elle écrivit au dauphin[1] pour l'informer de son arrivée.

Pendant cette expédition hasardée, son escorte lui témoigna une vénération sans égale. Elle apparaissait comme une personne sacrée qu'on ne pouvait assez chérir ni assez respecter, et de Metz exprime en ces termes l'impression qu'elle produisait sur lui :

« J'avais la plus grande foi dans les dires de la Pucelle, et je crois que son grand amour de Dieu excitait pareil amour en mon cœur. J'estime qu'elle était envoyée de Dieu parce qu'elle ne prononçait jamais de paroles répréhensibles, aimait à ouïr la messe, et faisait le signe de la croix, là où d'autres proféraient des jurements. Je sais qu'elle a été simple, dévote, bonne chrétienne, très noble et craignant Dieu, tant que je fus en sa compagnie. »

Poulangy écrit dans le même style : « Ses propos,

1. L'auteur veut dire que Jehane fit écrire. La Pucelle ne savait pas manier une plume.



dit ce chevalier, éveillaient en mon cœur un *sentiment de sainteté*[1] ».

On a su, par leurs aveux postérieurs, que des hommes d'armes de service avaient formé le dessein d'insulter Jehane, mais qu'un bref laps de temps passé en sa société les avait détournés de leurs intentions perverses.

Fait authentique : durant le cours si rapide de sa carrière militaire jusqu'au jour où elle tomba aux mains des Anglais, Jehane fut traitée avec révérence et chevalerie dans les conjonctures les plus épineuses par les durs gentilshommes et soldats dont elle partageait la vie et les périls. Révérence et chevalerie poussées à tel point que ses compagnons n'eussent pas mieux traité une bienheureuse du paradis qui eût demeuré dans leurs rangs. Ces guerriers étaient capables des violences les plus atroces (ainsi que l'avait prouvé le sac de Soissons, peu d'années auparavant), — et l'empire que la Pucelle exerça sur

1. Le duc d'Alençon, ainsi qu'il le déposa — et avec lui bien d'autres — n'avait aucune pensée coupable envers cette jeune fille qui semblait mettre en fuite les mauvaises passions. Presque tous les témoins firent une déclaration analogue: néanmoins il n'y a pas de règle sans exception, et voici précisément une de ces exceptions qui confirment la règle. Un chevalier — Aymond de Macy — avoua qu'il avait essayé de manquer de respect à Jehane, quand elle était en prison à Beaurevoir, et que la Pucelle l'avait repoussé « de tout son pouvoir ».

(Procès de Réhabilitation, par M. J. Fabre. Edité chez Delagrave. T. I, p. 183; et t. II, p. 142 : Dépositions du duc d'Alençon et du chevalier Aymond de Macy.)



eux est presque aussi extraordinaire que ses victoires sur l'ennemi. Jehane fut habile en stratégie, et intrépide dans le combat. Mais ce ne sont point sa vaillance et son adresse qui changèrent le sort des nations et maîtrisèrent le cœur des hommes. Elle obtint ce résultat parce que, en dépit de sa vie au milieu des camps, sur le terrain des batailles, et malgré son ajustement masculin, elle ne cessa d'être la plus *femme* de toutes les femmes qui aient jamais vécu.

CHAPITRE IV

JEHANE A LA COUR DU DAUPHIN

Après une chevauchée de onze jours, fatigante à l'excès pour une personne qui n'avait point l'habitude de ce genre de voyage, la Pucelle et son escorte atteignirent le château de Chinon. Les ruines de ce grand et vieux bâtiment, plus semblable à une ville qu'à un château, par l'ampleur de ses proportions, existent encore maintenant; elles sont situées sur un rocher qui domine l'antique et pittoresque cité, bâtie sur les bords de la Vienne.

C'est là que Charles VII, le roi sans couronne, tenait sa cour avec une magnificence futile et superficielle. Il était néanmoins au dernier degré de la gêne, revêtait des habits rapiécés et des chaussures usées, — le cordonnier refusant de lui en fournir à crédit une paire neuve; — et les tournebroches eux-mêmes réclamaient leurs gages. Indifférent à la déchéance et aux dangers de la nation, Charles avait une conduite efféminée, sensuelle, répréhensible, et ne se souciait

que des plaisirs de l'heure présente. La Trémouille gouvernait à la fois le monarque et les affaires de l'État, pour son profit personnel plutôt que pour le bien de la France. Aussi encourageait-il le jeune roi dans la paresse et la dissipation qui permettaient à ce seigneur de détenir facilement le pouvoir[1]. En pareille circonstance, la venue d'une créature sincère et enthousiaste comme la Pucelle, qui apportait au roi l'émouvante adjuration de se lever et d'agir, ne devait pas être favorisée par le ministre dirigeant. Dès la première entrevue, La Trémouille fut l'antagoniste de Jehane et fit opposition aux plans qu'elle apportait pour le salut de la patrie. C'est avec trop de succès qu'il persista dans cette manière d'être jusqu'au jour où la Pucelle devint prisonnière de ses ennemis.

L'arrivée de Jehane causa également à Charles

1. Georges de La Trémoille eut de la bravoure en plusieurs combats; il est malheureusement flétri par sa conduite envers Jehane d'Arc. Ses torts criminels ne doivent pas effacer les gloires de son illustre maison, originaire du Poitou et qui date de l'an 1040. Le père de Georges, Guy de La Trémoille, capturé à la bataille de Nicopolis (1396), et mort sur le vaisseau qui le ramenait dans son pays, avait reçu et mérité le surnom de *Vaillant*. Plus tard, Louis II de La Trémoille, vicomte de Thouars et prince de Talmont, épousa la princesse Gabrielle de Bourbon, du sang de France, et se couvrit de gloire avant de périr à Pavie. On le surnomma *le Chevalier sans reproche*. Son petit-fils fut marié à une Laval, descendant par sa mère, de la maison d'Aragon. Cette union apporta aux La Trémoille le titre de prince de Tarente avec des droits au trône de Naples; droits un peu fictifs, d'ailleurs, et qui furent vainement revendiqués.

plus de trouble que d'espérance, car tout effort dans le sens de l'action déplaisait à ce caractère égoïste et nonchalant. De plus, le souverain était en proie à un abattement perpétuel, provenant des doutes que sa mère avait soin de répandre sur la légitimité des droits de Charles à la couronne. Cette situation d'esprit amenait chez le roi une apathie extrême dans la revendication de son héritage. En conséquence, lorsqu'il sut le motif qui avait conduit Jehane à sa cour, il ne se résigna pas tout de suite à lui accorder l'entrevue qu'elle avait fait tant de lieues pour obtenir !

Jehane, quoique désappointée par ce fâcheux accueil, ne perdait pas de temps. Elle passait des heures à genoux, attendant l'ordre de comparaître devant le souverain. « J'étais toujours en prières, affirmera-t-elle à son procès ; je suppliais Dieu d'octroyer au roi un *signe*. »

Le *signe* imploré était celui qui persuaderait Charles que Jehane était envoyée de Dieu à son aide, et qui lui donnerait en elle une confiance décisive !

Finalement le roi, influencé surtout par Yolande d'Anjou[1], la mère de sa femme, fit quérir la Pucelle. A cet instant même, — probablement, —

1. C'est-à-dire Yolande d'Aragon, mariée au comte d'Anjou, et qui, l'une des premières, devina et admira Jehane. Sa fille, Marie d'Anjou, épouse de Charles VII, fut, comme sa mère, un modèle de vertus et une amie de la Pucelle.

d'un côté pour se divertir à ses dépens au gré de ses conseillers frivoles, et, de l'autre, pour vérifier la nature de sa mission, — il essaya de mystifier Jehane, se déguisant et se mêlant à ses serviteurs, de sorte qu'elle n'eut aucun moyen de distinguer entre eux et lui. Mais la Pucelle, avec un instinct net, alla aussitôt vers le roi sans hésiter et lui dit en faisant une génuflexion : « Dieu vous prête vie, noble dauphin ! » — Charles eut beau protester qu'elle se trompait : « Pourquoi dire que vous n'êtes point le roi ? continua-t-elle. Je suis Jehane la Pucelle, envoyée de Dieu pour vous rendre votre royaume, et pour guerroyer contre ces Anglais. A quel propos ne me croyez-vous pas ? Je vous dis la vérité quand j'assure que Dieu a pitié de vous et de votre peuple. Saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux en sa présence, intercédant pour vous[1]. »

1. Le rapprochement établi entre Charlemagne et Louis IX peut surprendre de prime abord ; il ne sera donc pas oiseux de placer ici quelques mots explicatifs.

Trop de répressions rigoureuses et de désordres privés avaient marqué la carrière du César franc pour que celui-ci fût proclamé saint sans avoir subi dès ce monde une pénitence visible, égale aux scandales donnés. Aussi je m'empresse de rappeler aux lecteurs que Charlemagne ne fût point canonisé par un pontife régulier, mais par un antipape du XIIe siècle, Pascal III. L'Université de Paris fête Charlemagne en mémoire de la protection qu'il accorda aux sciences et aux arts ; de plus, le culte religieux de l'illustre empereur a été admis dans certaines paroisses où l'on se souvint surtout de ses largesses à l'égard des maisons consacrées à Dieu et aux pauvres, et de son zèle pour la propagation du christianisme ; ce culte n'a jamais

Jehane, s'apercevant que ses paroles n'avaient point d'effet, prit à part le souverain et lui dit un secret que les Voix lui avaient révélé. Il est à peu près certain que ce secret consistait en une prière et une promesse que Charles avait faites à Dieu, seul, et à l'insu de tous, au sujet de ses doutes pénibles sur sa légitimité[1]. Jehane décrivit et détailla les circonstances et les lieux relatifs à cette oraison, de manière à convaincre son interlocuteur que nul n'avait pu, fors Dieu, lui

eu, néanmoins, l'assentiment de l'Eglise Universelle et Infaillible. Des auteurs pieux du moyen âge sont même assez sévères à l'endroit de ce barbare de génie. Dans sa belle étude sur les sources poétiques de *la Divine Comédie*, Ozanam cite le rêve ou la vision qui suit: « Un songeur a vu l'âme de Charlemagne mise « en jugement. Des troupes de démons viennent jeter ses péchés « dans la balance. Mais saint Jacques de Compostelle et saint « Denis mettent dans l'autre bassin les sanctuaires qu'il a cons- « truits, les abbayes qu'il a fondées; le poids l'emporte et l'em- « pereur est absous. » Ce récit offre la trace d'une hésitation caractéristique; au demeurant, les torts de Charlemagne ne doivent pas faire oublier ses mérites immenses. Les croyants avaient le droit d'espérer qu'après de grands services rendus à la foi, une mort édifiante et les expiations du purgatoire, Charlemagne avait conquis le droit d'être au ciel un des bienfaiteurs de la France. La vision de Jehane d'Arc vint affermir leur espoir.

1. Le roi s'engageait vraisemblablement à s'expatrier et à interrompre l'effusion du sang s'il lui était prouvé que sa naissance ne lui donnait pas le droit de porter le sceptre français. Il suppliait donc le Seigneur de l'éclairer là-dessus. On croit que Jehane le rassura en ces termes : « Dieu m'envoie vous dire que vous êtes bien le fils du roi Charles VI. » — En tous les cas, si nul n'a entendu ces paroles, la révélation de Jehane et le revirement qu'elle produisit chez le roi sont authentiques. — La Pucelle, lors de son procès de condamnation, a refusé de s'expliquer sur le signe et sur les secrets particuliers qu'elle affirma avoir répétés à Charles par ordre de ses Voix.

dévoiler ainsi les pensées cachées du roi. Une révolution s'opéra dans les sentiments de Charles, délivré de ses angoisses ; sa joie fut si grande qu'il parut visité du Saint-Esprit ; c'est ce que relate son secrétaire, Alain Chartier, témoin oculaire, et poète estimé [1] ;

A dater de cette minute, et probablement tant qu'il fut l'allié de Jehane, le Dauphin admis sa mission surnaturelle, quoique l'indolence et l'égoïsme lui fissent parfois négliger la Pucelle aux dépens de son propre intérêt.

Il en est un que Jehane connut alors et qui se montra bien différent de Charles. C'était un prince du sang royal, le duc d'Alençon, à peine de retour d'une captivité de cinq années en Angleterre [2]. Le prince crut en la Pucelle, dès qu'il l'eut rencontrée, et il en épousa la cause avec tout le dévouement d'une chevaleresque nature.

Pendant cette première visite à la cour de Charles,

1. Né en 1386, à Bayeux (Normandie), mort en 1458.

2. Jehan, duc d'Alençon, fils et petit-fils de princes, tués, l'un à Crécy, l'autre à Azincourt. Lui-même fut capturé à la bataille de Verneuil (1424). En 1429, il était redevenu libre, ce qui lui permit de connaître la Pucelle (honneur refusé à Charles d'Orléans, qui subit un exil et une détention de vingt-cinq années). Le duc d'Alençon donna depuis l'âge de dix-sept ans des exemples éclatants de bravoure et de noblesse de caractère ; malheureusement, après avoir été l'ami de la Pucelle, il dévia du droit chemin où Jehane l'aurait sans doute maintenu, si elle ne lui avait pas été enlevée. Il fut condamné à deux reprises pour avoir noué des intelligences avec les Anglais, et gracié successivement par Charles VII et Louis XI. Il mourut en 1476.

Jehane déploya pour ce qui offense Dieu une horreur éclatante qui frappa tout le monde. Cette horreur fut accompagnée de faits affermissant l'opinion qu'elle était la messagère du Seigneur. Comme elle traversait le fossé pour entrer dans le château, la sentinelle de faction à la grille, proféra un blasphème abominable. Jehane l'entendit. « O mon Dieu! s'écria-t-elle avec effroi, comment osez-vous défier votre Créateur, vous dont la fin est si proche? » — Et en l'espace d'une heure, tandis que l'entrevue de Jehane et du dauphin durait sans doute encore, cet homme tomba dans la rivière et se noya.

L'histoire a enregistré un document qui peut prendre place ici, et qui reflète l'impression produite par la Pucelle sur l'entourage de Charles. Dans une longue lettre au duc de Milan[1], un chambellan du roi, Perceval de Boulainvilliers[2], décrivait l'apparition de Jehane à la cour et racontait sa mission présumée; il terminait ainsi son épître :

— « Elle (Jehane) parle peu, et ses mots, comme ses conseils, sont d'une prudence merveilleuse. Sa voie est féminine et flutée. Elle mange peu et boit à peine de vin; elle évite la compagnie nom-

1. Evidemment Philippe Marie Visconti qui régna de 1412 à 1447.
2. Ou plutôt Parnalio de Bonvillad, d'origine milanaise, et qui francisa son nom au service de Charles VII.

breuse et bruyante. Je ne vis jamais une telle endurance, car elle peut passer six jours et six nuits sans ôter son armure[1]. »

Ce dernier trait, fort significatif, a été confirmé par d'autres personnes qui vécurent auprès de Jehane. La Pucelle, cela est avéré, ne se débarrassait de son adoubement ni jour ni nuit, excepté quand elle avait pour hôtesse une femme respectable[2]. A Chinon, elle habita la tour de Coudray, sous la protection de Guillaume de Bélier et de son épouse; ces derniers l'aimèrent et l'admirèrent, comme tous ceux qui la connurent.

Mais Jehane d'Arc ne pensait qu'à sa mission. Orléans doit être délivré, puis Charles doit être couronné à Rheims. Tant qu'il n'avait pas reçu l'onction de l'huile sainte employée par saint Rémi

1. Lady Ambel Kerr semble avoir avoir déjà fait allusion à ce document dans le chapitre qui précède. La lettre de Boulainvilliers, datée du 21 juin 1429, est conservée aux Archives de Kœnigsberg. J'en ai sous les yeux une reproduction en français modernisé; le sens est naturellement le même; mais la citation est plus étendue. Bonlainvilliers y parle de la « beauté attrayante » de Jehane, de sa sympathie pour les guerriers, les nobles, signale son goût pour les chevaux et les belles armures, et nous apprend aussi que, tout en ayant une physionomie gaie, la Pucelle versait souvent des larmes (Voir les pages 182 et 183 de la *Jeanne d'Arc*, de M. Raoul Postel, ouvrage malheureusement rédigé dans un fâcheux esprit, et assaisonné de réflexions partiales, sans profondeur et, j'ajoute, sans réel sérieux).

2. On objectera que son écuyer l'aidait à s'armer, ainsi qu'il appert de son procès de réhabilition; mais les circonstances ne furent pas toujours identiques. Indubitablement Jehane conserva souvent son armure par pudeur, surtout durant son sommeil.

au sacre de Clovis, il n'était à ses yeux que le dauphin[1]. Charles avait à devenir roi, non pour son propre avantage, mais pour la gloire de Dieu. — « Le royaume ne concerne pas le dauphin, disait-elle ; il regarde mon Seigneur. Mais mon Seigneur désire que le Dauphin soit roi, et qu'il gouverne le royaume comme un fief de Dieu. »

*
* *

Jehane avait gagné la confiance de Charles ; elle espérait donc que nul obstacle ne surgirait pour entraver l'accomplissement immédiat de sa mission. En réalité, il lui fallut subir derechef de longs jours d'une attente anxieuse.

Charles était certain dans son for intérieur que le ciel suscitait Jehane pour délivrer la France de ses ennemis ; néanmoins il hésitait à s'allier à elle publiquement, avant nouvel avis. Avec un discernement, une sagesse qui ne lui étaient pas habituels, il convoqua, sous la présidence de l'archevêque de Rheims[2], une réunion ecclésiastique, à Poitiers. L'assemblée devait prendre connaissance des réclamations de Jehanne afin de s'assurer d'abord si sa mission était surnaturelle et, dans ce

1. Le dauphin officiel était le futur Louis XI.
2. Regnault de Chartres, chancelier de France.

cas, vérifier ensuite si elle était l'œuvre des bons ou des mauvais esprits[1].

Pendant que se tenait cette assemblée, la Pucelle, dont la présence était requise à Poitiers, y logeait chez Jehan Rabuteau (avocat général au Parlement) et sa femme. Jehane faisait là ce qu'elle fit toujours, tant qu'elle fut libre de ses actes : elle prenait soin prudemment d'avoir dans sa chambre à coucher une compagne de son sexe. Elle empêchait ainsi de façon absolue l'ombre d'une calomnie d'obscurcir sa bonne renommée. La Pucelle envisageait d'un regard intrépide la tâche que lui assignaient ses Voix célestes ; elle n'en avait pas moins une remarquable prévoyance au sujet des périls multiples qu'elle aurait à parer ou à surmonter. Ces périls, elles les affronta un à un avec une rare circonspection, à mesure qu'ils se présentaient.

Jehane, durant ce retard obligatoire à Poitiers, ne perdait pas son temps ; elle s'exerçait avec diligence dans l'art équestre, les joûtes d'armes et dans tout ce qui devait probablement lui être utile quand sonnerait l'heure si longuement souhaitée, — celle où le dauphin exaucerait sa prière et lui remettrait le commandement des troupes pour la délivrance d'Orléans.

1. Je rappelle ici ce que j'ai dit dans l'Introduction sur le soin avec lequel Jehane fut examinée par l'autorité compétente.



Les séances de l'assemblée se prolongèrent trois semaines ; on y examina chaque circonstance relative à la mission que Jehane alléguait avoir reçue. Chaque détail de sa vie privée fut aussi recherché. Plus on fouillait, plus ce qu'on découvrait augmentait le crédit de la Pucelle. Quant à Jehane, elle n'avait jamais assumé le rôle d'une accusée, mais donnait de son plein gré toutes les informations que lui demandaient les enquêteurs. Elle avait foi en cette cour ecclésiastique et croyait que ses membres voulaient sincèrement savoir la vérité. Elle se tourmentait tout de même du délai amené par l'enquête. « Pas n'est besoin de tant de paroles ! dit-elle à ses examinateurs. Ce n'est point l'heure de parler, mais d'agir. »

Elle résuma en quelques mots l'histoire de sa mission :

— Je suis une pauvre fille de la campagne. Une Voix vint à moi et me dit que Dieu avait pitié de la France et que je devais la secourir. Alors je pleurai ; mais les Voix me dirent de ne rien craindre et de me rendre à Vaucouleurs, où je trouverais un capitaine qui m'enverrait au roi. Et j'allai vers lui, sans male-encontre[1].

— Nous réclamons un signe qui nous prouve la véracité de votre récit, répétèrent les examinateurs[2].

1. Jehane emploie tour à tour le singulier et le pluriel pour caractériser ses Voix.
2. Demande du F. Séguin, dont il sera question tout à l'heure.

— Je ne suis pas venue à Poitiers pour montrer des signes, répondit-elle. Menez-moi à Orléans; là vous saurez que ma mission est de Dieu.

— Mais, objectèrent les enquêteurs, si votre mission est de Dieu, et si le Seigneur vous envoie, pourquoi vous faut-il des soldats[1] ?

— Les soldats batailleront, répliqua sur le champ la Pucelle, et Dieu baillera la victoire!

Elle tint tête ainsi à ses examinateurs et dépista les efforts tentés pour la confondre. Les membres de la docte Assemblée l'enlacèrent de questions captieuses dans tous les sens qui s'offraient à eux; Jehane d'Arc ne perdit pas un instant sa présence d'esprit et ne manqua jamais de donner une réponse véridique et simple.

Nous avons conservé une interrogation et une répartie de peu d'importance, mais dépeignant la Pucelle avec la vivacité et l'*humour* qui, jointes à son enthousiasme, sont caractéristiques. Un religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le F. Séguin[2], qui avait un fort accent limousin, lui ayant demandé :

— Quelle langue parlent vos Voix?

— Une langue meilleure que la vôtre! avait

1. Demande de Maître Guillaume Aimery.

2. Séguin de Séguin, professeur de théologie, puis doyen de la Faculté de Poitiers (Voir sa déposition au procès de réhabilitation, traduit par Joseph Fabre, t. I, p. 150, et relire, à partir de la p. 168, la déclaration des examinateurs de Jehane, à Poitiers).



riposté aussitôt Jehane. — Le bon Père rapporta cette réplique à ses propres dépens, lors du procès de réhabilitation.

Le grave Conseil s'ébahissait des réponses droites et sages de cette vierge illettrée. Illettrée, Jehane l'était visiblement. Elle n'apprit pas même à signer son nom, et tous les livres lui demeurèrent fermés[1]. La Pucelle ne savait d'autres prières que le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo ;* mais, en dépit de cette ignorance et des efforts subtils de la casuistique, elle ne dévia pas d'une ligne dans la résolution d'exécuter son dessein. Elle répondit à un savant dignitaire qui lui reprochait d'avoir de hautes visées tout en étant si dépourvue d'instruction : « Bien que je ne sache ni A, ni B, voici ce que je sais : je suis déléguée par le roi du ciel pour faire lever le siège d'Orléans, et pour conduire le dauphin à Rheims, où il sera oint et couronné. »

L'assemblée, qui avait plus ou moins le désir honnête de découvrir la vérité, — et rien que la vérité, — prononça son verdict au bout d'une session de quelques semaines. Elle déclarait ne pou-

1. D'après les statistiques, il y avait, au moyen âge, de nombreuses écoles religieuses où l'on apprenait à lire. L'écriture était plus rarement enseignée, à moins que l'élève se destinât soit à entrer en religion ou à faire de la science une carrière; soit à cultiver la calligraphie, indispensable avant la découverte de l'imprimerie. Or Jehane d'Arc n'était jamais allée dans aucune école.



voir signaler de faute ni dans la conduite de Jehane, ni dans sa prétention à être investie d'une mission divine, et elle priait Charles de donner à la Pucelle les troupes que celle-ci demandait.

L'exposé de la décision était rédigé en ces termes :

« Nous n'avons trouvé en elle que ce qui est bon : virginité, dévotion, honnêteté, simplesse dans sa naissance et dans sa vie. Nier ou contrarier ses intentions de servir le roi serait nous montrer indignes du secours envoyé par Dieu. »

Les délais étaient maintenant sans excuse. Le dauphin se préparait à envoyer Jehane vers Orléans avec le peu de troupes qu'il était en état de lever. Lui-même gratifia la Pucelle d'une armure blanche complète, et le duc d'Alençon lui offrit un destrier et des caparaçons. Jehane fit alors chercher à Fierbois l'épée dont la place lui avait été signalée miraculeusement; elle prit ce glaive avec elle comme un emblème guerrier, bien plus qu'elle ne l'adopta comme une arme offensive. En effet, dans le cours rapide de sa carrière militante, elle ne le tira point pour verser le sang, fût-ce en cas de défense[1].

1. « Je me rappelle très bien qu'on demanda à Jehane pourquoi elle portait une bannière. Elle répondit : « Je ne veux pas me servir de mon épée, je ne veux tuer personne. » (Déposition de F. Séguin (le Limousin) au *Procès de réhabilitation*, t. I, p. 154.)



Pendant qu'elle stationnait à Chinon, Jehane commanda des bannières.

Ces bannières, qui figurent si souvent dans son histoire, étaient au nombre de trois.

Il y en avait d'abord une très grande, qui devait servir d'étendard à toute l'armée; elle était blanche avec la fleur de lys d'or de France, et le Père Éternel, peint entre deux anges adorateurs. (Jehane avoua ingénument, à son interrogatoire, qu'elle avait tardé à faire part de ce sujet au dauphin, de peur que le prince fût choqué de voir Dieu placé avant lui!)

La seconde bannière, plus petite et qui fut toujours portée par un de ses écuyers, avait une peinture de l'Annonciation.

Enfin, une bannière mignonne, et triangulaire, était ornée d'une image du Crucifiement. Jehane la portait elle-même, et, lorsqu'on la fit prisonnière, elle la serrait contre sa poitrine.

Sur chacune de ces trois bannières était inscrit: Jhesus-Maria.

« Les Voix célestes avaient indiqué ces dessins à Jehane, et ce fut un Écossais, Hauves Polnoir, qui les exécuta sous sa direction. La Pucelle était fort attachée à la fille de Polnoir, et quand Charles, après le sacre de Rheims, remit une somme d'argent à Jehane, celle-ci commença par s'en servir pour doter cette jeune fille.



*
* *

Avant que Jehane quittât le Dauphin[1], ce prince la pourvut d'une suite convenable. Nous y trouvons d'abord l'augustin Jehan Pasquerel, son chapelain, qui vécut en sa compagnie jusqu'à l'heure où elle fut capturée, et auquel nous devons d'intéressants détails sur sa façon d'agir. Le fidèle ami a fort bien raconté comment il fit la connaissance de la Pucelle :

« Je rencontrai à Puy sa mère et ses parents qui « me dirent : « Il faut que vous veniez avec nous « pour voir Jehane; nous ne vous laisserons pas « vous séparer de nous auparavant. » J'allai donc « à Chinon, avec sa famille, puis à Tours, où « Jehane demeurait et où je la vis pour la pre- « mière fois. « Jehane, lui expliquèrent les siens, « nous vous avons amené ce bon Père afin qu'il « vous voie. Quand vous le connaîtrez davantage, « vous l'aimerez beaucoup. » — Elle répondit : « Ce bon père me plaît fort. J'en avais entendu par- « ler précédemment, et je voudrais me confesser « à lui demain. »

... « La crainte de Dieu était toujours en elle, continue Pasquerel, et pour rien au monde elle n'eût fait chose contraire à la loi du Seigneur. Je

1. Ou plutôt le roi, mais lady Kerr adopte avec un certain respect l'habitude de Jehane.

suis grandement surpris que des clercs aussi considérables que ceux de Rouen aient condamné Jehane à la peine capitale. Comment ont-ils pu, sans aucune raison, infliger la mort et une mort si cruelle, à cette pauvre fille si bonne et si simplement chrétienne![1] »

Après Pasquerel, nous remarquons d'Aulon, son écuyer et compagnon dévoué, qui toujours se battit à ses côtés et fut fait prisonnier avec elle à Compiègne. Pierre et Jehan, ses deux plus jeunes frères, s'attachèrent aussi à sa personne, tandis que l'aîné, Jacquemin, marié dès 1419, demeurait au logis, afin de surveiller la ferme de Domrémy. Sont mentionnés en outre deux jeunes gens, Louis de Contes[2], et Bertrand, désignés pour être ses pages. Jehan de Metz et Bertrand de Poulangy, les fidèles chevaliers qui l'avaient menée sans encombre à Chinon entrèrent encore à son service.

La Pucelle partit pour délivrer Orléans avec cette escorte choisie, plus un corps de troupes d'une insuffisance dérisoire, étant donné le but de l'expédition, mais qu'on lui promettait de renforcer. Elle s'arrêta sur son chemin dans la ville de Blois.

1. Le chevalier Jehan d'Aulon, « très sage et très vertueux », fut conseiller du roi et sénéchal de Beaucaire. Il eut auprès de Jehane la charge d'intendant.

2. Alors âgé de quinze ans, et page du sire de Gaucourt. Il déposa au procès de réhabilitation. (Voir t. II de ce *Procès*, p. 207 et suiv.) Louis de Contes a pu être quelquefois indiqué par ses surnoms : Mugot et Imerguet.

Jehane regardait cette guerre de délivrance comme une guerre sainte. Charles lui ayant confié des troupes, elle essaya tout d'abord de purifier et de sanctifier l'armée. — « Car, dit-elle, ce sont les péchés des hommes qui perdent les batailles. » Aucun ne résistait à cette vierge pure, même quand leur désir n'était point conforme au sien. L'enthousiasme du peuple et des soldats pour elle et leur foi en sa mission touchaient au délire; elle n'avait qu'à lever la main et à demander ce qui semblait inexécutable : elle était obéie.

De cette manière furent chassées les femmes qui suivaient les camps; et jurements et propos immodestes furent interdits. Presque tous les soldats sous les ordres de Jehane avaient commis des actes barbares; ils s'approchèrent des sacrements, pleins de dévotion, et corrigèrent leurs mœurs. Chaque jour, on célébrait la messe au milieu du camp; et tous les matins, la Pucelle et beaucoup d'autres communiaient en présence de l'armée. Jehane introduisit la coutume de chanter des cantiques et des hymnes pendant les marches; mais elle ne permettait pas aux soldats qui n'avaient pas reçu les sacrements de participer aux chants sacrés. La réforme obtenue ne se bornait point à l'extérieur, puisque tous ceux qui subissaient l'influence de Jehane renonçaient à leur mauvaise voie et à leurs vilaines habitudes. Le chevalier gascon La Hire nous fournit une des preuves les

plus saisissantes de ce pouvoir de la Pucelle sur l'esprit des hommes.

La Hire était un des nombreux Français loyaux de ce temps qui soutenaient de leur mieux l'indolent Charles en dépit de lui-même; il était alors employé à l'héroïque défense d'Orléans. On rapporte de lui que, témoin de grands préparatifs pour un festin de la cour, il avait adressé des reproches au roi avec la gaieté native du Gascon : « Je pense, Sire, avait-il dit, que jamais roi n'a perdu royaume si joyeusement! » Une fois, avant une bataille désespérée, il désirait se préparer à la mort, et la seule oraison qu'il imagina fut celle-ci :

« O mon Dieu! fais pour La Hire ce que tu voudrais qu'il fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire! »

Ledit chevalier était, même à son époque, renommé pour ses propos licencieux; après avoir rencontré la Pucelle, il abandonna sa fâcheuse coutume, ainsi qu'elle l'en pria, ou du moins il s'efforça d'y arriver autant que possible. Jehane s'aperçut bien qu'il était trop difficile pour lui de renoncer tout d'un coup à jurer; aussi autorisa-t-elle La Hire à jurer durant un certain laps de temps, *par son bâton*[1]! Un autre trait, venu éga-

1. Ceci me remet en mémoire un épisode de l'histoire d'Henry IV. Le P. Cotton, confesseur du roi, essaya d'empêcher son pénitent de répéter inconsciemment : « Je renie Dieu! » « Sire, lui propo-

lement à notre connaissance, nous montre le chevalier ne se bornant pas à s'abstenir de paroles blâmables : La Hire aimait, lisons-nous dans les chroniques, à s'agenouiller auprès de la Pucelle pendant qu'elle recevait l'Eucharistie.

Tels étaient les effets de l'ascendant de Jehane. Tout ce qui avait gardé quelque noblesse d'âme dans la chevalerie de France répondait à son appel et adoptait sa cause. Le duc d'Alençon et Dunois d'Orléans, les cousins hésitants du roi, furent, à leur éternel honneur, ses champions pendant leur vie entière, la défendant de toutes leurs forces contre ses ennemis du dehors, et ceux — plus dangereux — de l'intérieur. Nous devons croire que s'ils ne brisèrent pas les chaînes de Jehane d'Arc et ne l'arrachèrent point à la prison et à la mort, c'est qu'ils n'en eurent point le pouvoir. Quand justice fut rendue à la mémoire de la Pucelle, au bout de bien des années, ils s'empressèrent tous deux de se mettre en avant et de contribuer à sa réhabilitation.

sa-t-il, dites plutôt : Je renie Cotton ! » — De là (si la chose est authentique) serait né le « Jarnicoton ! » d'un souverain un peu Gascon, au demeurant, comme La Hire l'était tout à fait.

CHAPITRE V

LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS

Il semblait que toute la fortune de la France reposât sur le destin d'Orléans, et sur le fait que sa garnison pouvait tenir tête aux assiégeants. On était maintenant au mois d'avril, et depuis six mois la ville avait résisté aux tentatives des Anglais pour s'emparer d'elle. Bedford comprenait l'importance qu'aurait la possession d'Orléans ; il n'épargnait ni l'argent ni la peine, et il avait chargé ses meilleurs généraux, Salisbury, Suffolk et Talbot, de commander les opérations contre la cité. Ce siège est le premier dans l'histoire où le canon joua un grand rôle, et le mugissement de l'artillerie fut comparé par un contemporain à la « colère de Dieu quand il tonne du haut du ciel[1] ».

La situation de la ville était quasi désespérée, nonobstant la défense héroïque de Dunois et le concours habile que la garnison et les citoyens lui avaient prêté. Des prêtres, des femmes, des

1. Le canon avait fait sa première apparition au combat de Crécy (1346) ; mais il s'agissait là d'une bataille et point d'un siège.

enfants allaient aux remparts, luttant pour sauver la dernière espérance de leur patrie, ou rassemblant des pierres et faisant chauffer les fers que des machines lançaient sur les assiégeants. Celles d'entre les Orléanaises qui ne pouvaient accomplir cette besogne apportaient aux soldats leur subsistance afin de les empêcher de déserter leurs postes; on lavait et pansait les blessures de ceux qui gisaient sous le feu des Anglais.

Mais la faim était plus redoutable que les armes des assaillants. Un exode, tour à tour libre ou contrarié, s'effectuait vers le nord; néanmoins, il n'était pas utile aux habitants, puisque la rive sud de la rivière, la seule par laquelle ils pussent communiquer avec leurs amis se trouvait bloquée. De cette façon, les secours étant interceptés, la garnison et les citoyens se voyaient presque réduits à mourir d'inanition. Les Français avaient essayé, à de rares intervalles, de leur expédier des renforts et des approvisionnements. Leur dernier convoi avait essuyé un échec terrible dans l'affaire de Rouvray[1], à proprement parler, à cause de l'endroit où elle avait eu lieu, mais plus communément appelée *Bataille des Harengs*. Ce surnom venait de ce que le champ de bataille s'était jonché, durant le combat, de poissons salés,

1. Aujourd'hui village enclavé dans le département d'Eure-et-Loir et situé à 40 kilomètres de Chartres. Le vaincu était le brave Dunois.

nourriture de carême que les Anglais avaient apporté à leurs troupes devant Orléans. A cette affaire, les Français étaient supérieurs en nombre; mais une série prolongée d'insuccès avait banni de leurs cœurs l'espoir et le courage. L'orgueilleuse prétention des envahisseurs affirmant que deux cents Anglais pouvaient mettre en déroute huit cents Français se réalisa dans plus d'un désastre.

La situation fut tellement affreuse à la suite de ce malheur que Dunois offrit de rendre Orléans au duc de Bourgogne. Heureusement pour la France, la jalousie de Bedford ne permit pas au prince bourguignon d'accepter cette proposition. Bedfort proclama qu'il était injuste d'avoir eu à battre les buissons pour qu'un autre recueillît les oiseaux. Et il déclara que la cité devait être rendue aux Anglais, ou ne pas l'être du tout.

La défense continua donc. Elle fut si obstinément poussée que sir William Gladsdale, un des principaux, jura dans sa fureur que, la place une fois conquise, il ferait passer au fil de l'épée toute la population : hommes, femmes et enfants.

Au début du siège, Dunois avait détruit les faubourgs d'Orléans pour que les Anglais n'eussent aucun refuge; mais Salisbury, qui d'abord commanda l'armée assiégeante, avait érigé douze forts ou bastilles autour des murailles, et un feu des-

tructeur y était entretenu. Cependant la position la plus considérable des Anglais était une citadelle énorme, au centre d'un pont sur la Loire, pont qui menait à la grille méridionale de la cité. Dunois avait démoli la moitié du pont établi entre la ville et les Tourelles, ainsi qu'on appelait la forteresse; mais aucun effort n'avait pu déloger l'ennemi.

Les choses en étaient là quand Jehane quitta Chinon, au mois d'avril 1429.

*
* *

Le plus vif désir de la Pucelle était d'éviter autant que possible l'effusion du sang. Ses Voix lui avaient dit que les Anglais seraient boutés hors de France; elle en était assurée au point d'avoir peine à comprendre que l'ennemi n'en fût pas aussi persuadé qu'elle. Il lui vint alors à la pensée que, si elle déterminait les envahisseurs à abandonner leurs conquêtes et à s'en aller paisiblement, de plein gré, le but de sa mission serait atteint sans perte de vie, et sans perte d'âme, ce qui était bien pire, et ce qu'elle redoutait par dessus tout.

En conséquence, voici ce qu'elle écrivit à Bedford :

« En noms Jésus et Marie, abandonnez à la Pucelle envoyée par le roi des cieux les clefs de



toutes les villes que vous avez prises. Je suis venue pour vous chasser de France. La volonté de Dieu est que le royaume soit possédé par son véritable chef. Avec ses soldats, la Pucelle aura la victoire ; c'est pourquoi elle désire que vous, duc de Bedford, ne vous détruisiez pas vous-même. »

Jehane terminait sa lettre au duc en l'exhortant chaudement à faire la paix, puis à se joindre au roi de France dans une croisade contre le Turc, ennemi des chrétiens[1].

Talbot était à la tête de ceux qui assiégeaient Orléans; c'est lui qui reçut le message destiné à Bedford. Comme on pouvait s'y attendre, l'épître ne fut pas accueillie dans les dispositions d'esprit que Jehane espérait. Talbot exprima son indignation mêlée de mépris en faisant prisonnier le porteur du message; il donnait ainsi la preuve

1. Le texte entier de la Lettre, assez longue et très intéressante a été inséré dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc* de M. Wallon et dans le *Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 289 à 293. Les passages cités par lady Amabel Kerr y sont rapportés ainsi :

... « Jhesus-Maria ». — « Roy d'Angleterre, et vous duc de Bethfort, qui vous dictes régent le royaume de France; vous Guillaume de la Poule, comte de Suffort; Jehan, sire de Talebot; et vous, Thomas, sire d'Escales, qui vous dites lieutenant dudit duc de Bethfort, faictes rason au roy du ciel (de son sang royal) ; rendez à la Pucelle qui est ci envoiée de par Dieu, le roy du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violés en France... Et entre vous, archiers, compaignons de guerre gentilz, et autres qui estes devant (bonne) ville d'Orléans, alez-vous-en en vos pais », de par Dieu; et ses ainsi ne le faictes, attendez nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir briefment à vos bien grans dommaiges. Roy d'Angleterre se ainsi ne le

qu'il ne traitait pas en belligérante honorable la personne qui avait écrit cette lettre. Talbot ne relâcha pas le héraut avant que Dunois l'eût menacé d'user de représailles sur ses propres prisonniers de guerre, après l'entrée de la Pucelle à Orléans.

Jehane ayant échoué dans son effort pour atteindre son but pacifiquement, ne perdit pas ses journées pour essayer d'y parvenir par la force des armes, et sortit de Blois avec ses troupes, au chant du *Veni Creator*. Guidée par ses Voix, elle avait arrêté un plan d'action précis pour la délivrance de la ville et voulait y pénétrer du côté du nord, en traversant directement les lignes anglaises. Les amis qui l'entouraient jugèrent le plan hasardeux; ils se fièrent à leur expérience militaire de préférence à la sienne, la trompèrent sur la véritable situation d'Orléans, et firent échouer son projet, comme elle l'avait craint.

faictes, je suis chief de guerre, et en quelque lieu que je actaindray vos gens en France, je les en ferai aler, veuillent ou non veuillent, et si ne veullent obéir, je les ferai tous occire. Je suis cy envoiée de par Dieu, le roy du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France...

... « Vous, duc de Bethfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie détruire. Si vous lui faites raison, encore, pourrez venir en sa compaignie, l'où que les Franchois feront le plus bel fait que oncques fut fait pour la chrestienté. Et faictes response se vous voulez faire la paix en la cité d'Orliens; et se ainsi ne le faictes, de vos bien grans domaiges vous souviengue briefment, ». etc.

La lettre, délibérément guerrière, a aussi des paroles de mansuétude; Jehane y promet « mercy » aux Anglais s'ils évacuent la France. L'ambassadrice de Dieu était essentiellement *défensive* et libératrice, et non point aggressive et conquérante.

Dunois quitta la cité pour aller à la rencontre de Jehane.

« Etes-vous le Bâtard d'Orléans? demanda-t-elle. Est-ce vous qui avez donné avis de diriger les troupes de ce côté de la rivière, et qui m'avez empêchée de me rendre directement là où sont ces Anglais? »

Dunois ayant répondu qu'il trouvait plus sage d'adopter la présente méthode :

« En nom Dieu, poursuivit-elle, le conseil de mon Seigneur est plus sage et plus sûr que le vôtre. Vous avez cru me tromper, mais vous vous êtes déçus vous-mêmes. »

Telle fut sa première entrevue avec Dunois, l'ami féal, l'homme dont elle fit, ainsi que nous le lisons, un homme de prière.

Jehane supporta ce désappointement de son mieux, et adressa au ciel de ferventes oraisons pour avoir le secours du Seigneur. Elle longea le fleuve et put le passer à gué, à 4 lieues d'Orléans. Une crue inattendue de la Loire lui permit de faire partir, des îles basses situées de ce côté, plusieurs bateaux munis de provisions qu'elle envoya vers la ville affamée. Dunois simula une attaque sur la bastille de Saint-Loup, pour détourner de Jehane et de ses mouvements l'attention de l'ennemi; pendant ce temps, la Pucelle pénétra dans Orléans, sans coup férir, avec deux cents hommes. Elle dépêcha le reste de ses soldats sous les ordres de

Xaintrailles, un des défenseurs de la ville assiégée, afin qu'ils allassent quérir des renforts et surtout des vivres promis par le roi ; sa bannière sacrée flottait au-dessus de ces troupes.

Ceci avait lieu le 29 avril.

La garnison apprit l'arrivée de la vierge merveilleuse, qui s'annonçait comme suscitée d'en haut pour délivrer la ville de l'ennemi. Les chevaliers qu'on avait délégués à Poitiers afin de la connaître et de l'étudier *de visu* étaient de retour, entonnant ses louanges, et les citoyens lui préparaient une réception chaleureuse. Peut-être leur détresse excessive les prédisposait à croire en la mission de celle qui venait à leur aide, car leur enthousiasme, lors de son entrée, fut indescriptible. Elle alla droit à la cathédrale pour rendre grâces au Seigneur du succès de ses plans ; mais elle eut peine à se frayer passage à cause des foules qui accouraient sur son chemin, se prosternaient devant elle, embrassant ses genoux, baisant même la trace de ses pas.

Dès qu'elle eut achevé son action de grâces dans la cathédrale, Jehane parcourut la ville, examinant les remparts, les murailles et les moyens de résistance, saisissant tout l'ensemble de la position avec une précision qui stupéfiait ses amis guerriers, Dunois et Alençon. Ceci les persuada peut-être plus que ne l'avaient fait ses dons spirituels, de la nature miraculeuse de sa mission.

Orléans vit changer sa fortune, à dater de l'en-

trée de Jehane dans ses murs. Les hommes de la garnison reprirent courage. Leur confiance fut renouvelée à ce point qu'en dépit du proverbe précédent que « deux cents Anglais battraient huit cents Français », maintenant, selon le mot de Dunois, « cinq cents Français étaient capables d'affronter toute l'arméc anglaise ».

Les Anglais avaient, comme les assiégeants, ouï parler de la Pucelle prodigieuse qui se disait envoyée pour sauver la France; cette rumeur les avait même impressionnés singulièrement. Ils perdirent courage lorsqu'ils surent qu'elle était entrée à leur insu dans la cité assiégée, et qu'ils entendirent la sonnerie des cloches des églises et les cris de joie de la populace de par la ville. Leurs chefs ne partagèrent pas immédiatement leur panique; ils éprouvaient néanmoins une rage impuissante à l'apparition inopinée de cette vierge extraordinaire, et en constatant le double effet que cette apparition produisait sur leurs troupes et sur la garnison assiégée. Ils jurèrent à haute voix que, si elle tombait entre leurs mains, ils la brûleraient comme une sorcière. Non contents de la qualifier de magicienne, ils entassèrent contre elle des accusations basses, et cherchèrent à salir sa bonne renommée, ce qui lui fut bien plus pénible que l'accusation de sorcellerie. Toujours suspendue à l'espoir de délivrer la cité sans faire couler le sang, elle chevaucha aux environs des Tou

relles, à portée de l'oreille, et adjura le commandant de ce poste important, sir William Gladsdale, de l'évacuer sans s'obstiner à une résistance que suivrait une défaite inévitable. Gladsdale, furieux, accumula contre elle les épithètes les plus viles, l'appelant des noms les mieux choisis pour blesser tous ses sentiments de délicatesse. Elle tourna bride, et, lentement, elle revint dans la ville. Jehane pouvait pardonner, comme nous le verrons, mais il ne lui était pas aussi facile d'oublier.

La Pucelle tenta un suprême effort pour conclure un arrangement pacifique. Elle adressa une seconde lettre à Talbot, lettre du même style que la première envoyée de Blois, et qui reçut même accueil. Cette fois, se souvenant du sort de son héraut lors de la tentative précédente, elle avait expédié son message au camp ennemi en l'attachant à une flèche lancée par un arc.

Les chefs anglais avaient beau être furibonds et gonflés de projets de vengeance, ils étaient hors d'état de réaliser leurs desseins. Ils pouvaient se vanter de ce qu'ils feraient à la Pucelle dès qu'ils l'auraient prise. Mais, quand les renforts conduits par Xaintrailles furent visibles, quatre jours après l'entrée de Jehane à Orléans, ils n'empêchèrent pas la Pucelle de marcher à la rencontre de ces renforts en compagnie de La Hire, et de réintégrer avec eux la cité. Jehane traversa directement les lignes anglaises ; aucun homme pourtant n'osa

porter la main sur elle, quoiqu'ils se missent à maudire leur propre folie, dès qu'elle fut revenue saine et sauve entre les murs.

*
* *

Les combats pour la délivrance d'Orléans commencèrent après l'arrivée des renforts, le 4 mai, avec une véritable ardeur.

Jehane se reposait de son expédition du matin quand Dunois surgit au dehors pour attaquer la solide bastille de Saint-Loup. Les Voix de la Pucelle l'éveillèrent et lui dirent ce qui se passait. Sautant sur ses pieds et bouclant son armure, elle appela son féal d'Aulan pour qu'il la suivît, et enfourcha son cheval en si grande hâte qu'on dut lui tendre sa bannière à travers la fenêtre pendant qu'elle caracolait.

Jehanne était surrexcitée par la perspective d'une bataille imminente. Mais quand, pour la première fois elle vit couler le sang, il lui sembla, comme elle le dit elle-même, que ses cheveux se hérissaient d'horreur, et « voyant des hommes tués, elle pleurait à la pensée qu'ils étaient morts sans confession ». Ce jour-là et les jours suivants, elle balaya tout devant elle, nul ne pouvant lui résister; mais rappelons-nous que Jehane, constamment au milieu de la mêlée, ne tira jamais

l'épée contre l'ennemi, et que même pour sa propre défense elle ne versa pas le sang[1]. Elle fit au contraire tout son possible afin d'épargner des vies humaines. Quand Saint-Loup fut emporté d'assaut, les Français, irrités, voulaient massacrer la garnison; la Pucelle les arrêta, donna l'ordre de transporter les blessés dans l'intérieur de la ville et dans son logement, où elle les soigna de ses mains.

Tant que dura le siège, l'attaque contre les Anglais ne fut pas interrompue, sauf la nuit. Les assiégés changèrent de tactique sous la direction de Jehane; ils ne se contentèrent plus de la défensive, et guerroyèrent jusque dans le camp ennemi, prenant l'initiative des attaques. Si le courage ou l'endurance de ses soldats menaçait de mollir, Jehane se retournait, faisait face aux troupes, et les obligeait à reprendre l'offensive. Un jour, à ce qu'on relate, ses objurgations et ses arguments avaient été infructueux, Dunois commandait de battre en retraite contre le gré de la Pucelle. Jehane, alors, se retira dans un vignoble voisin et se mit en prières. Puis, revenant à la charge, elle sut persuader Dunois d'agir conformément à ce qu'elle désirait.

Bien que Jehane se tînt au plus fort des batailles, Dieu demeurait son unique pensée. Pas-

1. Ceci a déjà été indiqué dans les chapitres précédents, avec une note sur la déposition du F. Séguin.

querel a raconté en peu de mots comment elle passa ses dix jours à Orléans, malgré la bataille et les flots de sang répandu. — « Elle était, dit-il, pleine de dévotion envers Dieu et la sainte Vierge, se confessait et communiait presque tous les jours. » Elle avait plus de foi dans la prière que dans les armes, et tandis que, d'une part, elle encourageait les soldats à lutter sans trève, de l'autre, elle conjurait ceux qui ne se battaient pas d'être en oraison jour et nuit; et les églises étaient bondées d'adorateurs implorant l'assistance de Dieu.

Quel ennemi aurait pu résister à la guerre ainsi dirigée? Le soir du 6 mai, toutes les bastilles des Anglais étaient capturées ou détruites. Cependant la formidable citadelle des Tourelles tenait bon; les assiégeants y avaient réuni leurs forces, et, de là, Gladsdale abîmait Orléans. La ville restait condamnée au blocus tant que cette forteresse ne serait pas conquise; à tout moment les Anglais pouvaient ressaisir leurs positions perdues, s'ils recevaient des renforts.

L'aurore du 7 mai se leva, et l'on sut que ces renforts si redoutés approchaient sous le commandement de sir John Falstollfe, un des meilleurs généraux britanniques.

Un moment, Dunois faiblit. Tandis que Jehane le pressait de faire une prompte et dernière attaque sur les Tourelles, avant que les Anglais





pussent réparer leurs pertes, il réclamait avec la même insistance la cessation de la tactique agressive et le retour à la défensive.

— Bien, dit la Pucelle. Vous avez pris votre conseil, et moi, j'ai eu le mien.

Tout en parlant ainsi, Jehane le quitta; elle était résolue à tenter une sortie définitive sans sa coopération. Mais Gaucourt, partageant l'avis de Dunois, était décidé à la retenir dans l'intérieur d'Orléans, et il donna l'ordre de ne pas ouvrir la grille pour lui livrer passage.

— Vous faites une mauvaise action! cria-t-elle à ceux qui lui barraient le chemin; mais que vous le vouliez ou non, mes soldats passeront.

Et sur son commandement, la grille fut ouverte, attendu que nul ne se permit de lui désobéir.

Durant six heures, l'attaque la plus déterminée contre les Tourelles fut livrée par toutes les forces françaises, car — il est superflu de le dire — Dunois, Gaucourt et les autres capitaines ne laissèrent pas Jehane combattre seule. Elle-même se tenait à l'avant-garde, et disposa de sa propre main, contre les murs, des échelles pour l'escalade. Mais, nonobstant la vigueur de l'attaque, les Français furent repoussés encore et encore. Pendant un assaut, la Pucelle, en train d'ajuster une échelle, fut blessée au cou et renversée sur le sol. Le bruit de sa mort se répandit parmi ses troupes et chez les défenseurs des Tourelles.

La femme domina un instant l'héroïne ; Jehane répandit des larmes de douleur et de crainte. Elle se crut expirante et envoya chercher Pasquerel afin qu'il la préparât à mourir. Mais, en dépit de cette faiblesse passagère, elle sut rejeter avec horreur les offres de ses compagnons, qui lui proposaient de faire *charmer* sa blessure. « Je préfère succomber ! dit-elle. Que la volonté de Dieu soit faite ! mais, si vous connaissez un moyen légitime de me soulager, j'essaierai volontiers[1]. »

Elle apprit que Dunois projetait d'attaquer la citadelle et de se retirer ensuite dans la ville. Sa vaillante nature se ressaisit alors ; Jehane, arrachant de sa propre main la flèche de sa plaie, courut rejoindre les combattants dans leur sortie contre les ennemis ; ces derniers furent épouvantés à la vue de celle dont le trépas excitait déjà leur allégresse[2].

« Quand ma bannière touchera les murailles, la place sera nôtre ! » cria-t-elle pendant qu'elle traversait à la hâte, avec son porte-bannière, la masse des batailleurs.

Et lorsque son fidèle serviteur planta enfin sur

1. Peu de traits prouvent mieux que celui-ci la piété inébranlable de Jehane et sa foi éclairée. Même en craignant la mort et se sentant par conséquent troublée sur la réussite de sa mission, elle ne voulait aucun remède interdit par la religion. Un prince de Lorraine, le grand François duc de Guise, agira de même en 1563, lorsqu'il sera assassiné par un protestant fanatique, Poltrot de Méré.

2. On voit que l'instant de défaillance avait été bien court.



les murailles l'emblème sacré, Jehane s'exclama de façon à se faire entendre de tous : « La victoire est à nous ! »

Il en était ainsi.

Les hommes de la garnison anglaise, saisis d'une terreur panique dégringolèrent du mieux qu'ils purent, tâchant de gagner le sol. Mais les ponts qui unissaient la forteresse à la terre avaient pris feu durant la bataille et fléchirent sous le poids des fuyards; des centaines d'hommes furent noyés, brûlés ou passés au fil de l'épée.

La Pucelle, selon son habitude, s'efforça de sauver les mourants. Elle reconnut Gladsdale, qui l'avait insultée si gravement et qui se débattait dans la rivière pour échapper au péril, et tenta de le secourir.

— Ah ! dit-elle, en l'appelant du nom que les Français lui donnaient, rendez-vous, *Glaçidas !* Vous m'avez traitée de femme de mauvaises mœurs ; mais j'ai grand'pitié de votre âme et de celle de vos compagnons !

Les tentatives de la Pucelle furent vaines, Gladsdale se noya sous ses yeux.

*
* *

Les Français, fort satisfaits de la prise des Tourelles, rentrèrent dans la ville et se disposèrent à

poursuivre leur victoire, le lendemain, au point du jour. Mais, de grand matin, les sentinelles des remparts annoncèrent que le camp des Anglais était vide.

La chose était vraie. Les soldats anglais, assurés de combattre une puissance surnaturelle, n'avaient écouté ni les ordres, ni les paroles persuasives de Talbot, pour leur faire affronter derechef la terrible Pucelle. Dans la nuit du 7 au 8 mai, le siège avait donc été levé tranquillement[1].

Dunois, quand il reçut cette nouvelle, voulut pourchasser l'ennemi et achever la victoire; Jehane l'en dissuada. Que les Anglais s'éloignassent et qu'Orléans demeurât au pouvoir du dauphin, voilà tout ce qu'elle souhaitait. La gloire et un surcroît de triomphe n'étaient que néant à ses regards. « Pour l'amour de Dieu, dit-elle à Dunois, s'ils partent, laissez-les partir! S'ils nous attaquent, défendons-nous vaillamment, mais s'ils s'enfuient, ah! permettez-leur de fuir, ne cherchez pas à verser leur sang... Aujourd'hui est dimanche; allons plutôt remercier Dieu de nos succès! »

1. Faut-il voir là une coïncidence avec le désir et les prières de Jehane, ou le *résultat* de ce saint désir et de ces prières ferventes? Ce n'est pas moi qui résoudrai la question. Je fais observer seulement que cette levée subite du siège d'Orléans, sans nouvelle effusion de sang, dut réaliser les vœux les plus chers de celle qui était envoyée de Dieu pour sauver la France et non pour exterminer les hommes.

Une fois encore, elle fit sa volonté comme elle parvenait toujours à la faire, avec des hommes du genre de d'Alençon et de Dunois.

On érigea un autel en dehors des murs, au milieu du camp déserté. Une messe d'actions de grâces y fut dite, et les citoyens, entraînés par la réaction de leurs sentiments au bout de sept mois de cet horrible siège, emplirent l'air de cris de joie et de cantiques de louanges.

Jusqu'à nos jours, et en dépit de toutes les vicissitudes de l'histoire, Orléans n'a pas cessé de fêter le 6 mai avec un souvenir reconnaissant.

VI

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE

Après la messe d'actions de grâces, Jehane ne voulut pas demeurer à Orléans pour y participer aux réjouissances publiques. La moitié de la mission que lui avaient confiée les messagers célestes était accomplie ; il y avait encore à faire, et la vierge savait que son temps ne serait point de longue durée. Elle se hâta d'aller à Loches où le dauphin tenait sa cour, afin de déposer à ses pieds les fruits de la victoire et de le pousser à une action persévérante. Elle avait à apprendre qu'il était plus facile de renverser les murs des bastilles anglaises que de secouer la torpeur du souverain. Même au terme de sa vie, la Pucelle attribua au prince des qualités qu'il était loin de posséder, et lui témoigna un amour loyal, fidèle et fervent dont il ne fut que trop indigne[1]. Jamais

1. Sans entreprendre l'éloge de Charles VII, je rappelle ici que ce roi, savamment étudié par le marquis de Beaucourt, ne méritait pas toute sa mauvaise réputation. Voir ce qui en est dit dans l'Introduction, page LIV.

elle ne toléra une syllabe défavorable à Charles, et bien qu'elle négligeât les infamies proférées contre sa propre personne, Jehane sut parler avee intrépidité pour défendre le roi.

Charles VII, à la suite de la délivrance d'Orléans, parvint au degré le plus proche du dévouement qu'il lui était possible d'atteindre. Il se rendit, tête nue, à la rencontre de Jehane, et, comme elle descendait précipitamment de cheval et s'agenouillait, il la redressa avec une émotion réelle et ordonna que ses frères portassent les lys de France dans leurs armoiries[1].

Le grand succès de Jehane et son exploit de la levée en dix jours de l'interminable siège d'Orléans sont les points culminants de sa carrière et lui valurent le surnom de PUCELLE D'ORLÉANS. Jehane est universellement connue de ses compatriotes sous ce titre qui, dequis quatre siècles et demi, exprime et conserve encore dans toute sa fraîcheur le sentiment qui le lui avait fait décerner.

Si Charles lui-même sortait de son naturel sous l'empire de la gratitude, on peut dire sans exagération que le peuple avait quasiment perdu le sens. Dans les villes et villages, la Pucelle passait au milieu d'habitants accourus en foule, et ceux qui ne pouvaient embrasser sa main ou

1. Les armoiries furent régularisées plus tard. Voir la fin du chapitre VII : *Le Revers*. Voir aussi les Appendices.

ses vêtements baisaient les empreintes du sabot de son cheval. Cet accueil lui rappelait que sa mission venait de Dieu, et de Lui aussi le triomphe qui en était le couronnement. Néanmoins les ovations effrayaient son humilité. Jehane avait peur que ces hommages unanimes éveillassent la vanité dans son cœur. « En vérité, dit-elle, je ne saurais me garder contre ces choses si Dieu ne me protégeait. »

Sa popularité se trouvait alors au zénith. La jalousie et l'envie se turent momentanément ; elles éclatèrent ensuite avec une ardeur renouvelée, préparant à la Pucelle ces humiliations et ces mortifications, qui furent peut-être des moyens choisis de Dieu pour mettre sa sainteté à l'abri de la flatterie.

Jehane, cependant, n'était point retournée à Loches en hâte pour s'endormir sur ses lauriers. Ses Voix l'avaient chargée d'une œuvre ultérieure. Son vœu unique était maintenant de persuader Charles de l'accompagner immédiatement à Rheims et d'y être sacré roi avec le saint-chrême qui avait servi à ses prédécesseurs, depuis Clovis. Jehane usa de tous les arguments en son pouvoir pour l'engager à la promptitude, disant avec une seconde vue surnaturelle qu'elle ne disposait plus en sa faveur que d'une année.

Ce fut en pure perte. La nature molle et vacillante de Charles, entretenue par les intrigues de

La Trémoille, déconcerta Jehane que le roi recevait, plein d'inertie et de mauvaise humeur, demandant des avis à chacun, sauf à elle.

« Noble dauphin, répétait la Pucelle d'un ton de révérence et de gentillesse, ne tenez pas des conciliabules si nombreux et si prolongés ! » La multiplicité des conseillers ennuyait cette vierge, possédée d'une seule résolution : délivrer la France de ses ennemis.

Mais elle ne l'emporta pas. Charles répondait à ses instances en accumulant les objections. D'abord, c'était le manque d'argent, puis le manque de soldats ; finalement il se réfugia dans l'excuse plausible qu'il lui était impossible de marcher sur Rheims à travers une région occupée par l'ennemi, avant que la soumission des villes de ce pays eût déblayé le chemin. D'un autre côté, Jehane était sûre que le souverain ne rencontrerait pas d'opposition s'il agissait tout de suite, pendant que les ennemis étaient consternés de leur défaite, et que l'espoir se réveillait chez ceux qui restaient loyaux envers le roi. S'apercevant que ses efforts étaient infructueux, elle décida enfin d'agir de son mieux pour le bien du dauphin sans la coopération de celui-ci.

Jehane laissa le prince et sa cour frivole qui s'était transportée à Selles. Guy de Laval, un de ses dévoués adhérents, était présent, ainsi que son frère André, quand elle s'éloigna de cet endroit ;

il raconta la scène de ce départ : « Nous la vîmes, dit-il, monter à cheval, revêtue de pied en cap de son armure blanche, n'ayant de découvert que la tête; elle avait une petite hache à la main. Son grand destrier[1] noir ne voulait pas lui permettre de l'enfourcher. — « Conduisez-le jusqu'à la croix en face de l'église, fit-elle. Et là, elle monta sans difficulté, car l'animal se tint immobile et comme enchaîné. Lors, Jehane se tourna vers le temple et vers les assistants et dit d'une voix douce : « Vous, les prêtres et les hommes d'église, faites des processions et offrez des prières à Dieu. »

Ce récit est dans une lettre de Guy à son aïeule, que la Pucelle affectionnait vivement. Nous avons ouï parler d'un souvenir que Jehane envoyait à la la vieille dame par l'entremise du petit-fils. C'était « une très petite bague en or, un rien, quoiqu'elle lui eût bien volontiers adressé une chose de plus de valeur ». Quant à Guy lui-même, on peut hardiment le ranger parmi les dévots admirateurs de Jehane, attendu qu'il écrit dans une autre lettre que la Pucelle « avait l'air d'une créature divine pour quiconque la regardait ou l'écoutait ».

Alençon, que Jehane appelait habituellement son « beau duc[2] », lui fut fidèle dans le projet

1. Lady Amabel Kerr emploie ici le mot : war-horse (cheval de guerre). Je le traduis par « destrier », ce substantif désignant spécialement le cheval de bataille dans la langue de jadis.

2. Ou « gentil duc ». L'expression anglaise : fair s'applique à la beauté visible comme à la noblesse du cœur, à l'honneur, etc.

qu'elle formait au profit de son roi. Le prince vendit une partie de ses domaines afin d'être en état de lui fournir des troupes; il la rejoignit avec ses soldats dans l'expédition dite de la Loire, qu'elle entreprenait pour débarrasser la route de Rheims. Probablement, ce fut par reconnaissance de cette amitié sincère que Jehane, avant de partir définitivement, visita la mère et la femme du duc d'Alençon, à l'Abbaye de Saint-Florent près de Saumur.

Elle leur promit de « ramener le prince sain et sauf » et se rappela toujours cette promesse.

En dépit des efforts de son « noble duc », l'armée de la Pucelle était bien peu nombreuse, et, humainement parlant, hors de proportion avec la tâche que Jehane essayait d'exécuter. Malgré l'enthousiasme créé par sa présence, ses soldats doutaient du triomphe et lui démontraient les difficultés de la campagne qu'elle leur proposait de faire.

— Quoi! fut sa réponse. Supposez-vous que si je n'étais certaine de la victoire je ne préférerais point garder les troupeaux dans les champs de mon père plutôt que d'endurer ces fatigues et ces périls?

La prescience de Jehane ne se démentit pas. Son nom même valait une armée. Nul ennemi ne résistait à ses troupes quand elle les dirigeait; chaque nouveau succès en provoquait un autre,

tant son aspect inspirait la terreur à ses adversaires. Suffolk s'était jeté avec une force considérable dans Jargeau[1], la première ville qui se trouvât sur le chemin de la Pucelle. Alençon, prévenu que Falstolffe cherchait à rejoindre Suffolk, hésitait à attaquer celui-ci.

— Quoi, gentil duc, auriez-vous peur? dit Jehane d'un ton de plaisanterie et de reproche. Ignorez-vous que j'ai promis à votre femme de vous ramener sain et sauf?

On devine qu'Alençon n'avait pas besoin de se faire prier pour être convaincu. Jargeau fut attaqué sans délai. Jehane d'Arc ne cessait de songer à l'engagement qu'elle avait contracté envers la duchesse. Au milieu de l'assaut, elle prit le bras du prince et le tira de côté. « Changez de place, gentil duc, fit-elle, changez de place! Il y a là une machine qui vous tuerait, ajouta-t-elle en désignant l'engin. — A peine le prince avait-il occupé une position différente qu'une balle abattit un homme auprès duquel il venait de se tenir[2].

Suffolk s'aperçut bientôt qu'il était incapable de défendre la ville, vu l'énergie chancelante de la garnison et les sympathies des citoyens pour la cause française. Au bout d'une courte résistance,

1. Petite ville actuellement comprise dans le département du Loiret.

2. Le sire de Lude (Déposition du duc d'Alençon au procès de réhabilitation).

il rendit Jargeau à d'Alençon, et se livra comme prisonnier de guerre à Guillaume Regnault. Sa manière d'agir, en cette circonstance, caractérise son époque; apprenant que Regnault était simplement écuyer, Suffolk lui conféra l'ordre de chevalerie, avant de lui remettre son épée, et crut de cette façon sauvegarder sa dignité[1].

Meun fut la seconde cité où la Pucelle rencontra de l'opposition; mais là comme ailleurs, les citoyens lui obéirent ainsi qu'à ses soldats.

Quand, par hasard, Alençon paraissait disposé à interrompre cette guerre continuelle :

— Besognons! besognons! disait Jehane, et Dieu besognera pour nous.

A la prise de Beaugency, les forces françaises furent augmentées de façon inespérée par l'arrivée du connétable de Richemont et de ses hommes[2].

1. En temps de guerre, et pour récompenser une action d'éclat, on supprimait les cérémonies habituelles qui précédaient la réception dans l'*ordene* de chevalerie. Un chevalier d'ailleurs, avait toujours le droit d'en *armer*, d'en *faire* un autre, mais il fallait que plusieurs conditions fussent remplies, et surtout que le sujet professât la religion chrétienne. L'empereur allemand Frédéric II négligea d'observer cette clause essentielle, et passe pour avoir armé chevaliers des musulmans; de là vient qu'au moyen âge il y eut en Palestine des « chevaliers sarrasins ». On connaît la fière réponse de saint Louis captif au guerrier mahométan qui lui criait : « Fais-moi chevalier ou je te tue! » — « Fais-toi chrétien, et je te ferai chevalier! » — Le chevalier ne se fit pas chrétien, et saint Louis ne céda point à ses menaces.

2. Arthur de Bretagne, duc de Richemont était un prince de souche capétienne, de la descendance de Pierre Mauclerc, parvenue à la souveraineté de la Bretagne en vertu du mariage de

Le connétable avait été le conseiller de Charles antérieurement à La Trémouille, puis, il s'était querellé avec le roi, et avait refusé durant un certain temps de participer à la défense du pays. Alençon se fût volontiers dispensé de l'avoir pour auxiliaire, parce qu'il doutait de sa féauté ; mais le connétable sollicita l'intervention de Jehane :

— Je ne sais, lui dit-il, si vous êtes l'envoyée de Dieu. Si vous l'êtes, je ne vous crains point, car Dieu connaît ma bonne volonté envers le roi. Si vous êtes l'envoyée du démon, je vous crains moins encore.

Quand Jehane revint à la cour, elle intercéda auprès de Charles pour que Richemont fût réintégré dans la faveur du roi. Elle réussit, touchant le point le plus important ; toutefois le dauphin, craignant d'offenser La Trémouille, stipula que le connétable ne l'accompagnerait pas dans la marche sur Rheims.

*
* *

Les Anglais n'acceptaient point avec mansuétude la perte de toutes ces villes sur la Loire, et,

Pierre avec l'héritière du duché. Richemont fut connétable de France, en 1425, et devint lui-même duc de Bretagne, en 1457. Il fut glorieusement utile à Charles VII.

sous les ordres de Fastolffe et de Talbot, ils livrèrent aux Français, à Patay, une bataille décisive [1].

— Jehane, devons-nous combattre ? demandait Alençon, hésitant à la vue de préparatifs formidables.

— Oui, fut la réponse, si vous avez de bons éperons.

— Quoi ! s'exclama-t-il, aurons-nous à fuir ?

— Non, riposta Jehane, mais les Anglais auront à le faire, et il vous faudra de bons éperons pour les poursuivre ! — »

Fastolffe, au courant de l'humeur de ses troupes, ne se souciait pas de tenter un engagement ; mais Talbot brûlait de venger sa déconfiture devant Orléans ; il déclara que n'eût-il qu'un seul bras pour attaquer la Pucelle, il la combattrait.

Talbot eût bien agi en écoutant son collègue. En effet, les Français gagnèrent la bataille, et la défaite des Anglais, la plus complète de celles qu'ils subirent durant toute la guerre de Cent

1. Patay, chef-lieu de canton du Loiret, a été illustré de nouveau pendant la guerre franco-prussienne (en 1871) par l'insigne résistance qu'y firent les zouaves de Charette, la plupart anciens zouaves pontificaux. Nombre de jeunes gens de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie française s'étaient d'ailleurs engagés sous les ordres du général vendéen sans avoir eu l'honneur d'entourer Pie IX. Beaucoup périrent sur le champ de bataille, et parmi ceux qui échappèrent aux obus et aux balles, beaucoup aussi succombèrent peu à peu aux suites de la campagne.



Ans, — compromit leur fortune en France encore plus que leur échec d'Orléans. Fastolffe s'enfuit ; mais Xaintrailles s'empara de Talbot. Ce dernier fut remis en liberté sans rançon, parce que, au dire de son heureux adversaire, aucune somme d'argent n'aurait suffi pour le racheter [1].

Présentement, la voie de Rheims était ouverte, grâce à la brillante campagne de la Loire. Cette campagne, si importante dans la destinée de la France n'avait demandé qu'une semaine, Jargeau ayant été enlevé le 11 juin et la bataille de Patay, s'étant livrée le 18.

*
* *

Tous ceux qui accompagnaient Jehane s'ébahissaient de sa connaissance innée de la stratégie militaire.

— « Chacun, dit son loyal ami Alençon, était stupéfait de voir que, dans les choses de guerre, elle se conduisait avec autant de capacité que si elle avait passé vingt ou trente ans à se former au métier des armes. Nonobstant cela, en tout ce qui ne concernait pas ces choses, elle avait la simplesse d'une jeune fille. »

1. Jehan Poton, seigneur de Xaintrailles, depuis maréchal de France, fut plus tard l'objet d'une générosité analogue.

Le prince s'étonne particulièrement de l'instruction de Jehane au sujet de l'artillerie, laquelle représentait alors, il faut s'en souvenir, le maximum de la science guerrière.

Dunois, lui aussi, confirma au procès de réhabilitation le témoignage de son cousin Alençon ; il parla du coup d'œil grâce auquel Jehane discernait les points faibles, et de sa sûreté instinctive à connaître le moment propice aux attaques. Nous devons encore à un autre compagnon de la Pucelle, Thibault d'Armagnac, un éloge assez pédantesque de l'habileté de Jehane.

« Dans le manière de conduire et de placer les troupes, écrit-il, et dans celle de les ranger en bataille et d'exciter les hommes, Jehane montra le savoir du capitaine le plus consommé [1]. »

Néanmoins, malgré son génie militaire et sa situation hors ligne de chef de troupes, malgré l'enthousiasme, presque l'adoration du peuple et de ses propres soldats, malgré sa rude vie, son armure et ses habitudes équestres, la Pucelle resta essentiellement féminine. Son cœur était sensible, et le spectacle du carnage la pénétrait d'une tristesse profonde. Ni l'exaltation, ni le patriotisme ne l'eussent induite à faire couler le

1. Le chevalier d'Armagnac, sire de Termes. Il fut bailli de Chartres.



sang. Une obéissance inébranlable à ses conseillers célestes put l'y décider seule, et souvent, pour sauver des vies humaines, elle empêchait ses frères d'armes de pousser la victoire à l'excès [1]. Un de ses pages, Louis de Contes, nous dit comment Jehane, ayant vu sur le champ de bataille un de ses soldats maltraiter un Anglais frappé à mort, descendit de cheval et s'agenouilla auprès de l'agonisant; comment aussi, tout en lui soutenant la tête sur ses genoux avec une tendresse exquise, elle préparait le blessé à rendre le dernier soupir.

Dans ses moments de l'excitation la plus intense, elle avait Dieu toujours présent à l'esprit. Son chapelain, Pasquerel, nous décrit la façon d'être de Jehane durant les campagnes semblables à celles qu'elle venait de faire :

« Elle se confessait presque tous les jours et communiait fréquemment[2]. Bien des fois, le soir, je l'aperçus, prosternée en oraison. *Je ne pouvais pas ne point croire que sa mission était de Dieu, attendu que je la voyais toujours pleine de vertus et engagée en des œuvres bonnes.* Si les vivres manquaient dans une expédition, elle ne prenait aucun aliment avant de s'être assurée que cette

1. Ceci a déjà été dit précédemment.
2. Le duc d'Alençon croit qu'elle « communiait deux fois par semaine ». Le témoignage de son confesseur est naturellement plus décisif.

nourriture n'avait pas été obtenue par la violence et le pillage[1]. En général, elle ne mangeait guère, touchait rarement à un mets avant la fin du jour, et alors elle avait coutume de se contenter de pain et d'eau, y ajoutant parfois du vin en médiocre quantité... Elle avait toujours compassion des blessés, — Anglais comme Français, — et elle essayait de les amener à se confesser s'ils étaient gravement atteints, ou même s'ils l'étaient légèrement. »

Jehane se préoccupait des âmes des guerriers tués durant les batailles. Pasquerel rapporte qu'elle lui confia son espérance de persuader au roi d'établir des fondations[2] pour soulager les âmes de ceux qui étaient morts en défendant son royaume.

Voici comment, au dire de Dunois, Jehane se comportait pendant la nouvelle entreprise qui aboutit à la capitulation de Rheims :

« Elle avait l'habitude de se retirer dans une église à la tombée de chaque nuit et faisait sonner les cloches l'espace d'une demi-heure, rassemblant les Frères mendiants qui suivaient l'armée royale, puis, tandis qu'ils chantaient une des

1. Citons à ce propos un trait analogue d'une sainte très différente de Jehane d'Arc. Sainte Elisabeth de Hongrie craignait toujours que les plats dont sa table était pourvue fussent le résultat de redevances injustes; elle ne mangeait de gibier qu'après s'être informée de sa provenance.

2. De messes et de prières.

antiennes de la sainte Mère de Dieu, elle se mettait en prières. »

Les cloches de l'église lui inspiraient évidemment la même dévotion qu'aux jours où elle recommandait à Perrin le Drassier de les bien sonner !

Pasquerel atteste l'attrait de Jehane pour les Ordres mendiants. La Pucelle oyait de préférence la messe dans leurs temples dont la pauvreté attisait sa ferveur. Son cœur la portait vers les enfants; mais plus ils étaient misérables, plus elle les aimait. Son chapelain affirme qu'elle lui recommandait d'observer le jour où les enfants des nécessiteux[1] communiaient dans les églises des moines, afin qu'elle allât recevoir l'Eucharistie avec eux, si c'était possible. La Pucelle vénérait tellement la milice de saint François qu'il s'ensuivit une tradition erronée; on a prétendu qu'elle appartenait à son tiers-ordre. Quoi qu'il en fût, il est probable que cette dévotion particulière la poussa, au mois de novembre 1429, à faire un voyage pour visiter sainte Colette, qui parcourait la France dans le but d'y fonder ses monastères.

Cette visite de Jehane laissa des traces chez la bienheureuse Franciscaine. Effectivement, et ceci est à remarquer : sainte Colette ne voulut pas établir son Ordre en France dans les villes qui

1. Il y a dans l'original : « les enfants des mendiants. » Je traduis par nécessiteux, pour éviter une confusion avec les Ordres ci-dessus mentionnés.



n'avaient point prêté foi et hommage au roi Charles VII[1].

1. Colette Boilet était presque Française. Cette fille de charpentier, à laquelle incomba la gloire de réformer l'Ordre déjà relâché de sainte Claire, naquit, en 1380, à Corbie, non loin d'Amiens, et mourut à Gand (1247). On sait que l'Amiénois avait d'abord formé un comté qui relevait de l'évêque d'Amiens. Lorsque Philippe-Auguste réunit ce comté à la couronne de France en 1185, il constata la réalité des droits de l'évêque, tout en refusant d'accepter un vasselage. C'est à ce propos que fut rédigé l'acte d'une haute importance déclarant que *le Roi de France ne peut avoir de suzerain.*

CHAPITRE VII

LE COURONNEMENT

La Pucelle avait en quelque sorte débloqué le chemin de Rheims par son éclatante et rapide campagne de la Loire. Cependant il lui fallut de grands efforts pour décider Charles à se remuer. Peut-être même ne s'y fût-il pas résolu si Jehane, prenant l'initiative, n'était partie avant le roi. De cette façon, il n'eut qu'à la suivre, ce qui est honteux.

La Trémouille avait approuvé les tergiversations royales. Il déclarait — et ce pouvait n'être pas à tort — qu'on n'était pas en mesure de se procurer assez d'argent pour défrayer les troupes qui devraient accompagner le monarque à Rheims en nombre considérable. Si, par ce moyen, il espérait suspendre l'expédition, il fut désappointé : le noble et patriotique esprit de Jehane et de ses partisans fut contagieux, et les soldats promirent de marcher volontairement, sans subsides.

Enfin le jour de la Fête de saint Pierre et de saint Paul (1429), le dauphin quitta Sully où il avait reçu l'hospitalité de La Trémouille et se dirigea sur Rheims. Il est à noter que, pendant cette

année mémorable, il se déplaçait à tout propos, soit par goût du changement, soit plutôt par nécessité, et par suite de la difficulté qu'il avait à stationner longtemps au même endroit sans payer ses dettes.

Une fois parti, sa marche vers Rheims ressembla bien plus à un voyage triomphal qu'à une expédition militaire dans un pays au pouvoir de l'ennemi. Le long de sa route, presque toutes les villes qui ne s'étaient pas encore soumises ouvraient leurs portes à son approche. Troyes, le siège du traité ignominieux qui vendait la France aux Anglais, craignait probablement des représailles de la part du dauphin, et fit une ombre de résistance. Arrêtés dans leurs progrès, les conseillers de Charles lui donnaient l'avis de se retirer. Le roi paraissait enclin à les écouter, quand Robert Le Masson, un de ceux qui étaient présents, suggéra que Jehane devait être consultée d'abord, et la Pucelle fut appelée au conseil.

— Serai-je crue? dit-elle, se tournant vers Charles, après qu'on l'eut mise au courant de la situation des affaires.

— Je ne sais, répondit le roi. Si votre parole est conforme à la raison, nous vous croirons avec joie.

— Mais serai-je crue? réitéra Jehane.

— Oui, répéta Charles; mais cela dépend de ce que vous direz.

Elle reprit alors :

— Noble dauphin, ordonnez à vos hommes d'assiéger immédiatement la cité. Ne tenez pas de si longs conciliabules, car je vous le dis au nom de Dieu, avant trois jours nous entrerons à Troyes.

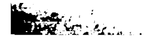
« — Ah Jehane, cria l'ancien chancelier Le Masson, nous attendrions volontiers six jours céans, si nous pensions que la ville nous dût ouvrir ses portes. Mais comment savoir si ce que vous annoncez se réalisera ? »

« — N'ayez doute ! répliqua-t-elle en s'adressant derechef à Charles. Demain vous serez maître de la cité. »

Dans une circonstance précédente, à Loches, quand le roi la pressait de dire quelque chose sur ses Voix aux courtisans sceptiques, Jehane avait répondu :

— Lorsque je suis troublée parce que les hommes refusent de croire que je leur parle au nom de Dieu, je me retire et je prie. Aussitôt mes Voix me disent : « Fille de Dieu, ne redoute rien, nous t'aiderons : » En oyant cela, j'éprouve si grande joie que je désire être perpétuellement en cet état !

« Tandis qu'elle s'exprimait ainsi, ajoute Dunois, auquel nous devons la relation de ce discours, elle était frémissante d'émotion, et les yeux fixés au ciel. »




*
* *

Les promesses relatives à Troyes se réalisèrent. Le lendemain, la ville capitula d'une manière imprévue, sans qu'un seul coup fût tiré. Selon les termes de la reddition, la garnison sortit avec ses armes et ses prisonniers de guerre. Charles laissait emmener ces derniers, malgré leurs instances; heureusement pour eux, une avocate au cœur plein de pitié se tenait aux côtés du roi, et, à la prière de la Pucelle, il consentit à fournir la rançon des captifs.

Les citoyens de Troyes doutaient de Jehane. Ils craignaient évidemment que sa puissance fût de la sorcellerie, puisqu'avant de l'admettre dans leurs murs ils déléguèrent, pour l'examiner, frère Richard[1], muni d'eau bénite.

— N'ayez peur! dit-elle d'un ton gai lorsqu'elle le vit avancer avec toutes ces précautions; avancez hardiment, je ne m'envolerai pas.

Le Frère était surtout renommé pour la longueur de ses sermons, car il lui arrivait de prêcher cinq heures de suite. Cette fois, il fut content de Jehane; plus tard, comme on le verra, il lui devint hostile.

A Rheims même, et bien que cette ville fût sous

1. Moine augustin ou moine cordelier; à ce sujet, les renseignements diffèrent.

la dépendance des Anglais, on reçut Charles à bras ouverts. D'un commun accord, le peuple voulut le reconnaître pour roi, et la faible garnison, incapable de résistance, évacua la cité.

Le premier entré dans la ville fut l'archevêque Regnault qui n'avait pu encore prendre possession du siège de Rheims, dont il était titulaire depuis quelque temps. Le lendemain, 17 juillet, le prélat se rendit à la rencontre de Charles pour le conduire à la cathédrale et l'oindre de cette huile bénite que saint Rémi avait employée jadis au sacre de Clovis, le premier roi chrétien des Francs, et qu'on disait envoyée miraculeusement du ciel[1]. L'archevêque était suivi de son clergé en procession, et de la foule qui poussait des cris retentissants de : « Noël ! Noël ! »

Charles fut, au préalable, armé chevalier par le duc d'Alençon, et ensuite couronné roi[2].

1. Une colombe aurait apportée à saint Rémi l'ampoule contenant cette huile. Grégoire de Tours ne mentionne pas ce prodige. Il s'agit là d'un récit intéressant, mais que nous ne confondrons point avec les relations appuyées de sérieux témoignages. L'Eglise ne nous impose d'ailleurs en aucune façon de croire à tel ou tel miracle (en dehors de ceux de l'Ecriture). De là jaillit une source de liberté sous la protection de l'autorité divine ; de là, pour les catholiques, se trouve à côté des dogmes de la foi, un trésor de dévotions particulières. Ce trésor peut offrir ses dangers comme la plupart des richesses, s'il est administré sans contrôle, mais il a aussi son charme, son originalité, ses consolations et même ses splendeurs.

2. Régulièrement l'*ordene* de chevalerie était conféré aux gentilshommes lorsqu'ils avaient vingt et un ans. Pour les princes on n'attendait pas toujours cet âge ; saint Louis, adolescent, avait été armé après la mort de son père, et avant son propre

« Le bruit des trompettes, dit un narrateur contemporain, résonna comme s'il voulait transpercer le toit de l'église. »

Auprès du souverain se tenait Jehane, sa bannière à la main, et tous lui cédaient tacitement la première place. On lui reprocha, au cours de son procès, d'avoir introduit dans l'édifice religieux sa panoplie de guerre.

— Ma bannière avait été présente à la peine, répliqua-t-elle ; il était juste qu'elle fût à l'honneur.

La cérémonie terminée, Jehane, tout en émoi, s'attacha aux genoux de Charles et lui baisa les pieds en pleurant. « Ce spectacle, dit le même chroniqueur, provoqua aussi une effusion de larmes chez ceux qui en furent témoins. »

« — Maintenant s'est accompli le bon plaisir de Dieu ! dit la Pucelle quand les pleurs lui permirent de parler. Le Seigneur voulait que vous vinssiez à Rheims pour recevoir votre diadème ; il a prouvé ainsi que vous et nul autre êtes véritablement le roi auquel appartient la terre de France. »

* * *

Le jour même du couronnement de Charles VII, Jehane, qui recherchait sans cesse l'opportunité

sacre. En d'autres occasions, la réception de l'ordene fut, au contraire, retardée. Charles VII, né en 1403, avait vingt-six ans au mois de juillet 1429.



de faire la paix, envoya une lettre au duc de Bourgogne. Elle adjurait ce prince d'oublier, devant ce qui venait de se passer, toute son ancienne haine et de se réconcilier avec le roi.

« — Pardonnez-vous réciproquement, de tout votre cœur, comme il convient à de bons et loyaux chrétiens... Si vous avez absolument besoin de vous battre[1], marchez contre les Sarrasins; mais je vous prie humblement de ne plus faire la guerre au saint royaume de France. »

Tels furent les mots coucluants, dictés par la Pucelle.

Mais ce message ne produisit aucun effet. Philippe fut endurci contre ces ouvertures pacifiques par l'intérêt, la passion, la vengeance et la force des liens de famille, — sa sœur favorite, Anne, ayant épousé Bedford, — et, durant quelque temps il resta encore l'allié de l'Angleterre.

A diverses reprises, la Pucelle renouvela ses efforts pour réconcilier Charles et son puissant vassal. Elle était aussi désireuse de ressusciter chez le duc le sens du vrai patriotisme qu'elle était résolue à repousser toute compromission avec les étrangers envahisseurs de son pays.

« — J'ai agi de tout mon pouvoir pour amener la paix avec le duc de Bourgogne, dit-elle à son

1. On voit que Jehane connaissait « l'esprit de son époque », tout en lui demeurant supérieure. Se battre pour se battre était dans les mœurs de nos ancêtres.

procès, lorsqu'elle eut à se défendre d'avoir été sanguinaire. Quant aux Anglais, la seule manière de faire la paix avec eux, c'est de les renvoyer en leur territoire. »

Et dans une occasion différente elle dit également :

« — Point de paix avec les Anglais, sauf à la pointe de la lance ! »

Le triomphe de la Pucelle avait atteint un sommet qu'il n'était guère possible de dépasser. Jehane était en droit — qu'on nous permette de le dire — de chanter son *Nunc dimittis*, car elle avait réalisé les deux grands desseins de sa mission, touché aux deux buts que saint Michel lui avait révélés par ordre de Dieu : le siège d'Orléans était levé, le roi était officiellement roi. Ses compatriotes, depuis le souverain jusqu'au plus infime paysan, la saluèrent à l'unanimité comme la céleste libératrice de leur patrie. Sa réputation de créature exceptionnellement favorisée du Seigneur franchit même les frontières de France.

Le duc de Milan, celui à qui Perceval de Boulainvilliers avait envoyé sur la Pucelle une relation brillante, souffrait d'angoisses et de scrupules relatifs au schisme d'Occident[1]. Il fit demander à Jehane lequel des pontifes rivaux était légitime. Le procès de Rouen nous a montré comment, par

1. Voir précédemment page 8.



instinct catholique, la Pucelle adhéra au pape que l'Église reconnaît aujourd'hui avoir été le successeur véritable de saint Pierre ; mais quand le duc de Milan la pria de trancher la question de manière à prouver qu'elle était illuminée et renseignée d'en haut, Jehane refusa de répondre[1]. Elle écarta la demande avec la même humilité simple qui la poussait à réprimer les tentatives faites pour la traiter autrement qu'une vierge ordinaire.

Elle avait beau protester, les pauvres s'acharnaient à la révérer comme une sainte. Ils lui apportaient leurs malades pour qu'elle les guérit en les touchant ; ils s'attroupaient autour d'elle avec des croix, des images et des objets de piété, qu'ils la suppliaient de bénir.

« — Point de cela, mes amis, disait Jehane, attendu que votre bénédiction vaudra la mienne ! »

Ni la tendresse flatteuse des indigents, ni les pièges de ses ennemis ne lui firent oublier ce qu'elle était : l'humble villageoise, qui avait appris à filer à côté de sa mère, qui avait travaillé dans le champ de son père sur les bords de la Meuse, ne différant pas des autres, sinon en ce que Dieu, dans sa sagesse, avait jugé bon de la

1. Voir, au chapitre XI : l'Interrogatoire hypocrite, les questions qui furent posées à la Pucelle au sujet des troubles du Saint-Siège.

choisir pour être l'instrument du salut de la France.

Jamais peut-être Jehane d'Arc ne fut moins présomptueuse qu'à l'heure dominante de ses succès. Un voile de tristesse semblait descendre sur sa vie jeune et vaillante, et ses joies les plus grandes se teignaient de mélancolie. Elle pleurait à la vue de ces populations de la ville et de la campagne, qui se répandaient à flots de tout le voisinage pour rendre hommage au roi. Dunois, remarquant son trouble, la prit à part et la questionna sur le motif de ses larmes.

— Voyez-vous ces braves gens si dévoués? dit-elle pour toute réponse. Oh! quand je mourrai, puissé-je mourir au milieu d'eux!

— Jehane, fit son ami, savez-vous quand et où vous mourrez?

Elle repartit négativement; elle mourrait quand et où Dieu voudrait. Ses Voix lui avaient prédit que son passage ici-bas serait éphémère; mais elle ignorait le jour de son trépas et le genre de mort qu'elle subirait. Il est possible cependant que Jehane ait eu là-dessus quelques pressentiments. De toute façon sa pensée se tournait vers la mort, ainsi qu'elle l'avoua à l'archevêque de Rheims, lorsqu'on l'interrogea sur ce point. La Pucelle avait des soupçons qu'appuyait le bon sens, et elle était instruite de la méfiance des conseillers du roi à son égard; cela pouvait suffire pour atténuer l'allégresse de cette vierge de dix-

sept ans. Elle ne craignait que la trahison, et le dit à Girardin, l'un des vieux amis qui étaient venus la visiter à Châlons sur la route de Rheims. Girardin était le mari de sa chère Isabellette. Jehane avait donné à celle-ci la robe qu'elle avait portée jusqu'à l'instant de revêtir l'habit masculin, et, avant de quitter son foyer, elle avait servi de marraine à leur fils, le petit Nicolas [1].

Le père de la Pucelle se trouvait avec ces amis. Oubliant l'époque où il jurait de noyer Jehane plutôt que de l'autoriser à partir chevauchant en compagnie des soldats, Jacques s'était rendu au devant de sa fille, à Châlons ; il l'avait escortée ensuite à Rheims pour voir de ses yeux son triomphe.

Cette visite paternelle affecta l'esprit de Jehane. Une crise de mal du logis [2] agita la villageoise que l'obéissance au Seigneur avait plongée dans une vie extraordinaire et tourmentée.

« Ah ! dit-elle aux siens, s'il plaisait à Dieu mon Créateur de me laisser quitter mon armée pour retourner chez mes père et mère prendre soin des troupeaux avec mes frères et sœurs, comme les miens seraient heureux de m'avoir à la maison ! Mais, ajouta-t-elle afin de se consoler, j'ai fait ce que mon Seigneur m'avait enjoint de faire. »

1. Un autre récit lui fait offrir un de ses vêtements à Jehan Morel de Domrémy, venu avec Girardin d'Épinal.

2. « Home-sickness. »

La Pucelle ne pouvait céder à un désir conçu et nourri dans son cœur aux moments de faiblesse, mais elle se souvenait du village natal. Le roi, quand il fut couronné, s'éleva jusqu'à une haute reconnaissance envers celle qui lui valait le diadème, et la pria de lui demander ce qu'elle voudrait. Jehane réclama pour Domrémy une exemption d'impôts. Charles lui accorda sa requête, et Jacques d'Arc fut chargé de rapporter dans son pays l'acte d'exemption. Les Rémois, pleins de gratitude, défrayèrent Jacques de ses dépenses et payèrent le louage de son cheval.

Dieu n'entendait pas que la Pucelle, en dépit de son *mal du logis*, se reposât de ses labeurs. Bien qu'Orléans fût délivré, bien que le roi eût ceint la couronne, la tâche de Jehane d'Arc n'était pas finie, et nul ne s'en apercevait plus clairement qu'elle-même. Tant que la vie et la liberté lui étaient conservées, tant que les envahisseurs anglais possédaient un pouce du territoire français, il lui fallait agir ; quelles que fussent sa tristesse et ses appréhensions, elle ne faillit jamais à son œuvre.

Dieu exigeait encore de Jehane une année d'existence publique dans l'accomplissement de sa mission.

Année de déceptions et de revers apparents, que devaient terminer son procès douloureux, sa mort cruelle et honteuse !





Mais cette année de souffrance et d'humiliation fit peut-être plus pour le salut de la patrie que toutes ses victoires et ses prouesses guerrières.

CHAPITRE VIII

LE REVERS

Bedford était exaspéré de la réussite de la Pucelle, et du sacre du roi. Qu'il regardât réellement Jehane comme une magicienne, cela est fort douteux. Ce qui est positif, toutefois, c'est que, dans un message adressé au jeune monarque (Henry VI), il attribuait la victoire des Français à Patay, « aux pièges de la femme dite la Pucelle, disciple de l'ennemi[1], et se servant de faux miracles et de sorcellerie ».

Quoique Bedford jugeât à propos de considérer les échecs des Anglais comme dus aux pouvoirs occultes de Jehane, il accusait, en outre, l'impéritie de ses généraux ; et Fastollfe, doublement puni de sa défaite de Patay, fut privé de son commandement et dépouillé de l'Ordre de la Jarretière[2]. Mais le régent n'était pas homme à

1. Au moyen âge, le démon ou esprit du mal était communément appelé l'Ennemi, sans adjectif. Le terme est très expressif dans sa concision.

2. Institué en 1349 par le roi Edouard III. Il est superflu de rappeler à quelle occasion le roi créa, en l'honneur de la peu respectable Lady Salisbury, cet ordre devenu l'un des plus recherchés de l'Europe.

supporter les mécomptes sans regimber, ou à croire que l'état présent des affaires était irrémédiable. Il se mit promptement à l'ouvrage, tenta de nouveaux efforts et réunit des troupes fraîches. Il s'occupa aussi de régler les dépenses au profit desquelles le cardinal de Beaufort essaya de détourner une part de la dîme que le Saint-Siège levait en Angleterre pour entreprendre une croisade contre les Hussites.

Sur ces entrefaites, Jehane avait vaincu son découragement passager ; elle recommençait la tâche ingrate de pousser Charles VII à l'action.

La Pucelle savait que le souverain, s'il voulait s'affirmer, ne rencontrerait qu'une faible résistance ; en effet, un esprit de loyalisme [1] envers le prince légitime se répandait parmi les Français comme un feu ardent, et les villes d'importance, telles que Soissons, Chartres, Compiègne, avaient spontanément reconnu ses droits, l'une après l'autre.

La soumission de certaine cité influa sur le destin de la Pucelle, moins en raison de la valeur de cette ville que par suite de circonstances spéciales. Beauvais se déclara pour le roi et chassa son évêque, Pierre Cauchon, notoirement dévoué aux Anglais. Cet affront fut, selon toute probabilité, une des causes de l'hostilité incessante que le pré-

1. Textuellement : esprit d'*allégeance* (allegiance).

lat déploya contre Jehane, lorsqu'il présida le procès de Rouen.

Les efforts de la Pucelle déterminèrent Charles à se placer à la tête de son armée. Par malheur, une trêve de quinze jours avec Philippe de Bourgogne amena un délai inutile. Cette suspension d'armes avait été signée au regret de la Pucelle, qui en devinait le but dissimulé : gagner du temps et fortifier les Anglais. Ceux mêmes qui avaient conseillé la trêve furent bientôt forcés d'en convenir.

Charles voulait guerroyer maintenant; mais il avait dans le duc de Bedford un adversaire des plus rusés. Le régent jugeait le caractère indécis et vacillant de ce roi; il était résolu d'en profiter, et assez habile pour arriver à ses fins. Il espérait que l'accès d'énergie du souverain se calmerait petit à petit, et que les Français se fatigueraient d'être fidèles à un parti mourant. Bedford joua en conséquence un rôle d'expectative, et repoussa toutes les invites de Charles pour l'obliger à en venir aux mains avec lui. Un jour, les deux armées se rejoignirent à Senlis; mais les Anglais refusèrent le combat par ordre de Bedford. On prétend que Jehane, afin de forcer les ennemis à risquer un engagement, chevaucha jusqu'à leurs fortifications, et frappa de la hampe de sa bannière les palissades de bois. Dociles au commandement de leur chef, les Anglais demeurèrent insensibles à

la provocation, et, une fois de plus, la bataille fut évitée.

Le régent savait bien que le seul ennemi redoutable pour lui était la Pucelle. Il avait peur de son ascendant sur le roi et manœuvra de façon à miner de son mieux la confiance que Charles avait en Jehane. Il écrivit dans cette intention à ce prince en parlant de la Pucelle avec le dernier mépris, la traitant de créature perdue et mal famée qui étalait des habits masculins et menait une vie dissolue. Probablement ces attaques et des calomnies analogues inspirèrent au monarque, de caractère débile, des préventions contre sa libératrice, et Charles rougit de devoir son diadème à une personne qui, fût-ce injustement, pouvait être taxée de sorcière et de femme dépravée. Dorénavant, et bien qu'au fond il révérât la Pucelle, le prince à qui Jehane s'attachait avec un loyalisme si dévoué fut, de tous, l'homme qui lui prêta le moins d'appui[1].

La Pucelle montrait sa fermeté de la meilleure manière en persévérant dans son obédience simple

1. Par exception, je ne suis pas tout à fait de l'avis de lady Amabel Kerr. Bedford étant un ennemi, ses allégations se trouvaient frappées de discrédit. Je crois que les détracteurs influents de Jehane furent ceux de l'entourage même du roi. La nature de Charles se montre ici dans une douloureuse infériorité. Comment le souverain *osait-il* ne pas proclamer la sainteté de la Pucelle alors qu'il voyait chaque jour éclater à ses propres yeux les preuves de sa vertu ? Comment ne se déclarait-il pas le champion de sa protectrice, qu'il *savait* être la victime de mensonges indéniables?

à ses guides célestes. Obédience qui la fit persister à braver l'opinion, s'exposant à l'accusation d'être ce dont la seule pensée comblait d'horreur son âme pure. Bedford et ses ennemis de l'étranger étaient puissants, mais elle en avait de pires chez ceux que la jalousie et l'amour de l'intrigue tournèrent contre elle à l'intérieur. Les tribulations assaillirent cette vierge dévouée à mesure qu'elle approchait de la fin de son existence publique; pour le comprendre, rappelons-nous sans cesse qu'elle était contrecarrée à chaque pas dans le court espace de temps où elle put s'employer au service de son pays, après le couronnement du roi; que ses efforts les plus nobles et les plus sincères furent annihilés en partie, sinon entièrement... Il n'y avait pas que La Trémouille et les autres conseillers intéressés de Charles qui travaillassent aux dépens de la Pucelle. Regnault de Chartres, cet archevêque de Rheims qui devait à Jehane son siège, comme Charles VII sa couronne, Regnault, qui, à Poitiers, avait innocenté la Pucelle de toute charge de feintise, Regnault fut capable d'être en secret son adversaire; capable de soutenir, dans une lettre officielle, que l'événement était un juste jugement de Dieu, lorsqu'on apprit à Rheims que Jehane était prisonnière!

Le roi faisait une station à Senlis. Fatigué d'avoir poursuivi les Anglais en vain, il se croyait

peut-être digne de récompense à cause de l'énergie qu'il avait montrée, et s'apprêtait à retomber dans la vie de paresse et de plaisir d'où l'avait tiré Jehane d'Arc.

La Pucelle séjournait auprès de Charles. Mais, quand elle se sentit impuissante à obtenir que le roi n'abandonnât pas à la merci des Anglais des villes qui l'avaient reconnu; quand elle vit des provinces entières qui n'attendaient qu'un mince encouragement pour se rallier à Charles VII, retourner sous le joug de l'Angleterre sans que rien les arrêtât, Jehane ne se contint pas davantage. Elle prit la détermination de suivre sa propre ligne de conduite et d'aider le roi en dépit de lui-même.

Elle s'adressa au duc d'Alençon pour avoir son secours.

— Beau duc, lui dit-elle, le vingt-troisième jour du mois d'août, armez vos capitaines et vos hommes, car je désire voir Paris de plus près.

Paris était l'objectif de l'expédition qu'elle proposait. Jehane avait la conviction que, si la capitale était prise, tout le pays rendrait hommage à Charles. Par malheur, Paris n'était pas en humeur de reconnaître le roi et se disposait à une résistance désespérée. Le régent avait l'habitude d'y tenir sa cour (bien qu'en ce moment il se fût absenté pour constater et pour étouffer à Rouen une petite insurrection); l'Université et les princi-

paux citoyens, eux aussi, nourrissaient de chaudes sympathies à l'égard des Anglais. Les gens du peuple auraient probablement accueilli le roi; mais la vigueur de s'affirmer leur manquait; en outre, ils s'effrayaient d'un bruit fomenté avec soin par Bedford, à savoir que Charles, s'il pénétrait dans la capitale, tirerait des habitants une vengeance sanguinaire pour les punir de leur hostilité.

Charles sanctionna l'expédition sur Paris, mais s'attardait à Senlis.

— Sire, insista d'Alençon, paraissez seulement devant les murs de Paris, et nous le forcerons à vous ouvrir ses portes.

— J'irai demain, répondit le monarque hésitant.

Mais, le lendemain, le roi montrait la même indécision.

Cependant, le 7 septembre, lorsque les environs de la capitale eurent reconnu son empire et que l'attaque de Paris eut commencé, il alla de sa personne à Saint-Denis. Jehane, radieuse, déclara que, si les troupes tentaient un assaut général, elle mènerait le roi à Paris le jour suivant.

Mais tout conspirait contre elle. Malgré ses paroles, ses exemples (et... ses coups en une circonstance où elle frappa du plat de son épée une courtisane qui refusait de s'éloigner sur ses injonctions), malgré tous ses efforts enfin, l'esprit



de l'armée avait changé. Les anciennes tendances au dérèglement étaient revenues, la discipline se relâchait, les actes de pillage et de violence se multipliaient. Le levain de déloyauté se levait contre la Pucelle, et deux de ses principaux capitaines, Rais et Gaucourt sont soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir médité de la trahir[1].

Nonobstant cet état de choses, le 8 septembre, en la fête de la Nativité de Notre-Dame, Jehane persévéra dans sa résolution de la veille. Elle dirigea sur Paris une attaque si furieuse que son entrée de vive force par la porte Saint-Honoré parut un instant probable. Elle conduisait l'assaut ayant son porte-bannière à ses côtés, franchit un ravin à demi-desséché, entraînant chacun avec elle, et plongea dans le fossé voisin, en criant à ses hommes de la suivre. Elle avait été mal renseignée, à dessein disent quelques-uns, sur la profondeur de l'eau, et faillit se noyer durant cette tentative. Inaccessible à la peur, la Pucelle resta au bord du fossé, pendant que des soldats, conformément à son ordre, entassaient les uns sur

1. Il n'existe aucune preuve de la justice de ces imputations. A la vérité on peut tout supposer de Gilles de Laval, maréchal de Rais (ou de Retz), ce grand seigneur intrépide, mais criminel, pendu en 1440 pour ses superstitions féroces et ses mœurs infâmes. Quant au sire Raoul de Gaucourt, il me paraît à l'abri de toute suspicion. Nous avons vu qu'il était octogénaire lors du procès de réhabilitation; le vieux guerrier, qui avait passé sa vie à combattre les Anglais, y déposa d'une manière saisissante en faveur de la Pucelle.





les autres tous les objets qui pouvaient leur servir à combler le vide. Les hommes tombèrent de droite et de gauche; son porte-bannière périt auprès d'elle; et Jehane elle-même fut grièvement blessée. Incapable de se tenir debout, la Pucelle couchée sur le sol refusa de se laisser transporter ailleurs tant qu'on n'aurait pas escaladé les murs de Paris. Elle demeura ainsi jusqu'à ce que ses amis, décidés à l'empêcher de risquer inutilement sa vie, l'emportassent à la Chapelle, entre Paris et Saint-Denis.

Jehane était si persuadée que la cité ne résisterait pas à un deuxième assaut dans le cas où l'attaque serait immédiatement renouvelée qu'elle se leva de son lit de douleur le matin suivant, et se prépara encore à exercer le commandement. Mais à la minute où elle envisageait la victoire, les conseillers de Charles induisirent le monarque à cesser le siège. La Pucelle reçut, par l'entremise de Gaucourt, ordre péremptoire de retirer ses troupes, et le roi fit, au même moment, détruire un pont jeté sur la Seine et qui était l'espoir des forces assiégeantes.

Jehane, — sans murmurer, — obéit à son souverain. Elle sondait toute la signification de cet ordre, et savait qu'il était superflu de lutter contre des antagonistes de l'espèce des siens. La Pucelle se rendit à la cathédrale de Saint-Denis et déposa solennellement aux pieds de Notre-Dame son



glaive et plusieurs pièces de son armure : manière silencieuse de dire qu'elle renonçait à sauver la France par les armes.

La nature humaine reprit passagèrement le dessus : Jehane aurait tout abandonné volontiers pour s'en retourner à la maison paternelle, si Alençon ne l'avait raffermie. Cette ombre de défaillance une fois dissipée, la Pucelle se maintint à son poste, sentant qu'elle n'avait pas le droit de déserter sa mission avant d'en être déchargée par Celui qui la lui avait confiée.

*
* *

Cette histoire de l'attaque de Paris est navrante pour le cœur. Les amis de la Pucelle la plaignent alors plus qu'en ces heures où Jehane captive fut exposée aux pires injures et soumise à une mort cruelle. Chacun doit comprendre, en effet, que, dans ses efforts exaspérés pour se saisir de Paris, malgré l'opposition des premiers intéressés, comme dans sa résolution de franchir des obstacles terribles, il y a quelque chose de plus *temporel* que tout ce que nous avons rencontré jusqu'à présent chez Jehane. Nous savons par elle que ses Voix étaient muettes depuis quelque temps, et que, durant cette expédition, elle se fiait principalement à ses lumières propres, quoiqu'en cela elle crût bien faire. Mais nous sa-

vons aussi, et toujours par elle, que ses Voix lui ayant parlé de nouveau, lui défendirent d'aller plus loin, et qu'elle marcha cependant... parce qu'elle se contenta des arguments terrestres de ses chevaliers.

L'élément *naturel* est visible en toutes ces circonstances. Jehane, étendue blessée au bord du ravin, acharnée — en dépit d'un carnage atroce et de vies fauchées autour d'elle, — à forcer les grilles de Paris, qui ne veulent pas être prises, Jehane est très différente de la Pucelle qui enlevait les murs des Tourelles et sauvait de la mort ses ennemis sur le point de se noyer. Jehane qui, du seul pouvoir de sa pudique influence, bannissait le vice de son armée régénérée, était sous une autre direction que le jour où elle frappa la femme réfractaire, et ce faisant brisa la poignée de son épée miraculeuse, de telle façon que pas un armurier ne put la réparer[1].

Si extraordinairement valeureuse et dévouée que Jehane fût d'habitude, il est bon d'étudier son tempérament; ce sera un moyen de mieux

1. Je comprends la pensée de lady Amabel Kerr. J'excuse, néanmoins, sans l'approuver, la chaste fureur de Jehane devant la courtisane. Dans cet accès, il y avait de la vertu, bien que le sentiment *personnel* s'y mêlât à l'horreur du libertinage. Si la créature en question s'était noyée sous les yeux de la Pucelle, je crois que cette dernière l'aurait plainte et aurait prié pour son salut. Il y a pourtant beaucoup de justesse dans la réflexion de l'auteur, qui est une observatrice. On nous dit, en effet, que Jehane a châtié la coupable effrontée; on ne nous apprend point qu'elle l'ait exhortée au repentir, selon sa pieuse coutume.





apprécier ce qu'elle devenait sous le pouvoir absolu de Dieu.

A l'assaut de Paris, l'esprit humain l'agita, — mais cela ne dura qu'un moment. — Jamais la Pucelle ne sera plus sublime dans sa dépendance complète de Dieu que lorsqu'elle est arrachée à l'assaut, accepte la ruine de ses plans et de ses espérances, et se repose avec simplicité sur la volonté du Seigneur. Jehane voit son œuvre détruite et sait qu'elle est impuissante à prévenir l'avortement de ses desseins; mais elle consent à ne rien faire, tant que rien à faire ne lui est donné.

Comme la Pucelle, le patriotique duc d'Alençon ne réussissait point à obtenir l'assistance du roi; mais il se trouvait en situation de conduire la guerre par lui-même. Il se rendit à Selles (où Charles s'en était allé), afin de prier Jehane de le rejoindre; mais le roi interdit à celle-ci de partir, et Jehane se soumit noblement. Elle et son fidèle ami se dirent adieu pour ne plus se rencontrer en ce monde.

Le monarque n'avait point permis à la Pucelle de suivre les impulsions de son cœur; peu après il l'envoya secourir un des cousins de La Trémouille, d'Albret, qui avait engagé avec les Anglais une guerre de fantaisie[1]. Elle obéit, mais ce fut à regret.

1. L'illustre maison d'Albret est particulièrement importante dans l'histoire de France, quoique le chevalier ci-dessus mentionné nous intéresse peu. Elle est issue d'Amanjeu, chevalier

On assaillit Saint-Pierre-le-Moutier, et Jehane, oubliant tout, sauf le devoir présent, dirigea les opérations. La tête nue, elle présidait à l'attaque de Saint-Pierre quand d'Aulon, qui ne se séparait jamais d'elle, lui cria :

— Hors de cette place, Jehane! vous servez de point de mire à l'ennemi, et vous êtes toute seule!

— Je ne suis pas seule, répondit-elle, donnant un sens mystique à ses paroles ; j'ai à côté de moi cinquante mille compagnons, et je ne bougerai de céans que si la forteresse est prise[1]. Allez chacun de vous chercher des fagots, des clayons, et tout ce que vous pourrez trouver pour établir un pont et traverser le fossé.

On fit ce qu'elle ordonnait, et l'on s'empara de la citadelle.

Ces événements poussaient le peuple à croire que les jours de la Pucelle étaient garantis par un charme. Elle s'ingéniait à démentir cette opinion,

du XIe siècle, a possédé le vicomté de Tartas, donné à notre pays un connétable glorieusement tué à Azincourt et s'est alliée à des maisons royales avant d'en devenir une elle-même par le mariage de Jehan d'Albret avec l'héritière du royaume de Navarre (1494). Point n'est besoin de rappeler aux lecteurs que la reine Jehane d'Albret, épouse d'un prince de la maison de France (Antoine de Bourbon), devint la mère du futur Henry IV. Jehane fit succéder les Bourbons aux Albret dans son petit royaume, réunis plus tard à la France lors de l'avènement dudit Henry IV au trône des lys.

1. Il n'est guère douteux que Jeanne d'Arc ait en à ce moment une véritable vision dans laquelle des légions d'esprit devenaient perceptibles à ses yeux.





quel que fût sa confiance en ses protecteurs invisibles.

« — N'ai-je pas été deux fois blessée? protestait Jehane. Ma vie n'est pas plus invulnérable que celle de tous ceux qui bataillent. »

La Pucelle prit Saint-Pierre; mais ses troupes n'étaient plus la milice dévouée qu'elle employait jadis à la délivrance d'Orléans. Les soldats français, revenant aux sentiments qui les excitaient avant que Jehane les eût améliorés, voulurent saccager l'église, dès qu'ils eurent envahi la ville, néanmoins la Pucelle eut encore assez d'empire sur eux pour empêcher ce sacrilège.

Sa nouvelle tentative contre la Charité demeura infructueuse, parce qu'elle fut abandonnée de ce qu'on appelait son parti. La Trémouille retint des munitions, des vivres et des aliments destinés aux troupes; on ne sait point de manière positive si ce fut par stupidité ou mauvaiseté. De toute façon il espérait que Jehane serait compromise à cause de son échec, et fit notoirement rejaillir sur elle le blâme de cet insuccès.

La Pucelle ne reparut sur le champ de bataille que le printemps suivant. Elle s'adonna pendant tout l'hiver aux prières et aux bonnes œuvres; nous avons la relation des visites qu'elle faisait aux malades et des soins qu'elle prodiguait aux mourants. Sa réputation pouvait être en baisse parmi les courtisans et les conseillers du sou-

verain; mais les indigents croyaient en elle comme jadis; ils avaient une confiance illimitée dans son intercession. A Lagny, un enfant qui n'avait pas été baptisé gisait sans connaissance, immobile à tel point que le prêtre, le jugeant mort, refusait de le baptiser. La mère affligée n'eût qu'une idée : envoyer quérir Jehane. Celle-ci vint et se mit à prier avec ferveur. Tandis qu'elle priait, l'enfant ouvrit les yeux, donna signe de vie, reçut le baptême et rendit l'âme.

Tous les témoins de ce fait et tous les habitants de la ville crièrent au miracle, malgré les réclamations de la Pucelle. Jehane protestait qu'il ne s'était rien passé là que de naturel. Les juges de Rouen menèrent grand tapage de l'incident; ils s'évertuèrent à prouver que Jehane s'attribuait le pouvoir surhumain de guérir. « Je ne m'inquiète pas que le peuple dise que j'ai ressuscité cet enfant, répondit-elle à leurs accusations. Ce que je sais moi-même, c'est que je me suis fiée à la bonté de Dieu pour sauver l'âme de l'enfant; voilà pourquoi j'ai prié avec les autres femmes, demandant qu'il pût être baptisé.

*
* *

C'est à la fin de l'année 1429 — (cette année si remplie d'événements du règne de Charles VII). — que ce prince octroya des lettres patentes de

noblesse à la Pucelle et à toute sa famille[1]. Jehane disait ne s'en soucier guère pour elle, mais en être contente pour ses frères. Ces derniers remplacèrent le nom d'Arc par celui de du Lys, et leur blason fut composé d'une épée entre deux fleurde-lys d'or sur champ d'azur[2]. Si son roi avait eu foi en elle, Jehane l'eût avec joie dispensé de lui donner des preuves tangibles de reconnaissance.

Durant cet hiver (1429), la Pucelle fut profondément ulcérée de la conduite de Charles en une occasion spéciale.

Une femme, appelée Catherine de La Rochelle, se vanta de recevoir des manifestations surnaturelles, analogues à celles dont Jehane était honorée. Le même F. Richard, qui à Troyes avait douté si fort de Jehane, embrassa chaudement la cause de cette femme et la présenta au roi Charles. Le souverain était convaincu de l'imposture de Catherine ; il la recommanda

1. Il a déjà été question de cet anoblissement dans le chapitre VI : La Campagne de la Loire. Voir aussi les appendices insérés à la suite de l'ouvrage.

2. « Une épée soutenant une couronne. » La famille d'Arc ainsi anoblie jouit d'un singulier privilège. Les femmes qui en sont issues emportent et transmettent la noblesse à leurs maris. Les petites-nièces de Jehane d'Arc anoblissent de droit un bourgeois, voire un manant, si elles l'épousent. Elles joignent le nom d'« Arc » au nom conjugal, et leurs filles héritent de cette prérogative. La noblesse de la descendance de Jehane, conservée de la sorte en ligne féminine, de siècle en siècle, ne pouvait pas se perdre si la ligne masculine venait à s'éteindre.

cependant à l'attention de Jehane pour voir si la Pucelle en serait dupe. Jehane, avec son bon sens et son discernement spirituel, distingua vite la supercherie, et parvint à persuader Catherine de cesser de feindre et de retourner auprès de son mari et de ses enfants[1]. Elle était fort peinée du procédé de Charles; pour le F. Richard, il s'éloigna de Selles, très irrité contre Jehane, qui exposait à des ennuis une

1. Il y aurait, je crois, à tirer, au procès de canonisation, un grand parti de cet épisode suggestif; épisode que j'indique dans l'introduction. La mansuétude de la véritable inspirée en face de la fausse prophétesse n'a pas été assez remarquée. En effet, Jehane d'Arc ne cherchant pas à punir cette femme qui voulait la frustrer de sa mission est bien la « Bonne Lorraine » au cœur naturellement magnanime et, de plus, guidé par des Voix célestes. Peut-être, d'ailleurs, regardait-elle Catherine comme une hallucinée sincère; j'en doute, cependant. Catherine disait avoir reçu la visite d'une « dame blanche vêtue de drap d'or »; probablement la Vierge Marie. L'apparition la chargeait de solliciter partout des sommes pour payer les subsides de l'armée. Les menaces ne manquaient pas : ceux qui ne donneraient point à cette quête seraient connus de la Dame Blanche qui découvrirait bien leur argent. La Pucelle passa deux nuits dans le lit de Catherine pour être témoin de l'apparition que celle-ci prétendait recevoir. La première nuit, Jehane succomba au sommeil : le matin, Catherine affirma que la Dame Blanche était venue, et que la Pucelle, continuant à dormir, ne l'avait pas vue. La seconde nuit, Jehane demeura éveillée ; Catherine l'assurait que la Dame allait apparaître, ce qui n'eut jamais lieu. Cette créature étrange refusa d'aller au siège de la Charité, raconte M. Wallon, en disant qu'il faisait trop froid. Elle avait l'air pourtant de ne douter de rien et offrait orgueilleusement de traiter de paix avec le duc de Bourgogne. C'est alors que Jehane répondit : « Qu'il lui semblait qu'on n'y trouverait point de paix si ce n'était par le bout de la lance. » La Pucelle déclara au roi que les visions de Catherine étaient « néant et folie » ; mais elle n'eut pas un instant l'idée de se venger de cette visionnaire.

personne en laquelle il avait eu créance, et, lors du procès de la Pucelle il cribla Jehane d'accusations.

Mais ce n'est pas à la joyeuse et folâtre cour de Selles que Jehane passa la majeure partie de l'hiver. Elle vécut de préférence à Bourges, où elle logeait dans la maison du conseiller de Touroulde et de sa femme; et elle y tint souvent compagnie à la jeune épouse du roi, Marie d'Anjou, qui s'était retirée dans cette ville [1].

1. Ce fut, selon d'autres historiens, Marguerite de La Touroulde, veuve de René de Bouligny, qui eut l'honneur d'héberger Jehane, et qui rendit un précieux témoignage en faveur de sa piété.

CHAPITRE IX

CAPTIVE

Ainsi s'écoulèrent le long hiver et le printemps hâtif de 1430.

Au mois d'avril, le patriotisme de la Pucelle eut derechef à s'exercer, Jehane ayant appris que la cité de Compiègne était assiégée par les Bourguignons, et sur le point de succomber.

Cette brave petite ville était si fidèle au roi qu'en dépit de Philippe de Bourgogne, qui la réclamait dans ses nombreux traités, comme en dépit de Charles qui paraissait disposé à en faire la cession, elle avait refusé obstinément d'être séparée de la couronne de France [1]. Il est aisé de s'expliquer la sympathie qu'une telle conduite inspirait à Jehane. Quand elle sut la cité en danger d'être prise, elle courut presque seule à

1. « La trêve avec le duc de Bourgogne, qui expirait à Noël, avait été prorogée jusqu'à Pâques, et à défaut de Compiègne qui s'y était refusée, Pont-Sainte-Maxence lui avait été livrée en garantie. Mais la trêve ne liait pas les Anglais ; et les Bourguignons, en se cachant sous leur bannière, avaient toute facilité de porter avec eux le ravage dans les pays qui s'étaient donnés au roi. » (Wallon, *Histoire de Jehane d'Arc*, p. 116.)



son aide, s'échappant de la cour à la dérobée, et se jeta facilement dans Compiègne.

Malgré ce dévouement, sa présence ne fut pas bien accueillie de tous. Le gouverneur Flavy, qui s'était défendu avec bravoure, ne se montra pas, dit-on, trop satisfait de l'apparition soudaine de la Pucelle. Flavy n'avait pas d'attrait instinctif pour Jehane, et il enviait d'avance la renommée que celle-ci acquerrait si elle délivrait la ville. Cette jalousie était connue des partisans de Jehane, et leur fit regarder sa capture, dans les circonstances où elle s'opéra, comme due à une tromperie plutôt qu'à un accident.

On suppose qu'un matin, à l'église Saint-Jacques, et après avoir communié, Jehane eut la révélation qu'elle serait victime de la trahison, car, dans l'église même, elle se tourna vers ses compagnons de prière, et prononça ces paroles :

— Je vous fais remarquer, mes amis, que j'ai été vendue et trahie, et que, bientôt, je serai mise à mort. Aussi je vous requiers de prier pour moi, attendu que je ne serai plus jamais en état de servir le roi ou le royaume de France[1].

1. Tout en traduisant l'auteur, je copie en cet endroit le langage de la Pucelle rapporté dans un livre du XVIe siècle, *le Miroir des Femmes vertueuses*. On a démenti cette scène significative ou contesté du moins qu'elle se soit passée à Compiègne. M. Wallon estime que l'héroïne n'aurait pas eu l'occasion de proférer de telles paroles dans l'église, parce que, « entrée le matin dans la ville, Jehane fit son attaque et fut prise le soir ». Mais, suivant d'autres relations, depuis qu'elle avait volé au secours de Com-

Ses Voix lui avaient dit, antérieurement à sa marche sur Compiègne, qu'elle tomberait entre les mains de ses ennemis avant la fête de la Nativité de saint Jean, le 24 juin; il était donc inévitable que des idées de mort et de captivité se présentassent sans cesse à son esprit.

Le mois de mai allait finir; l'infortune qui la menaçait était proche, et Jehane le savait. Avertie par ses Voix qu'elle serait prisonnière, elle sollicita la grâce de recevoir une mort prompte sans subir une longue détention. Ses conseillers célestes lui dirent d'accepter avec joie ce qu'il plairait à Dieu de lui envoyer. Elle demanda alors quand elle mourrait, mais ne reçut pas de réponse.

La pensée de sa prochaine captivité ne diminua point sa vigueur. De Compiègne, Jehane entreprit une tournée fructueuse dans les districts environnants qui étaient au pouvoir des ennemis, et réintégra la ville, le 23 mai.

Le même jour, durant l'après-midi, elle dirigea une sortie. Elle espérait chasser les Bourguignons, mais elle s'aperçut qu'un parti d'Anglais était venu les renforcer, et il fut vite évident pour elle

piègne elle était sortie de la ville pour y revenir plusieurs fois; il se peut que, pendant un de ces successifs séjours, elle ait prédit sa destinée à des amis fidèles. A mon avis, la chose est plus que probable. Le fait que Jehane se sentait trahie est, d'ailleurs, admis par l'histoire. Ce qui n'est pas prouvé, c'est que la Pucelle en ait parlé à Compiègne même.



et sa valeureuse petite troupe que l'ennemi les accablait sous le nombre, et qu'il leur fallait se replier à la hâte.

Quels que soient les pressentiments de la Pucelle et les convictions futures de ses amis, la vérité ne se fera jamais bien sur ce qui va s'ensuivre; on ignorera toujours si ces événements eurent pour cause la trahison, ou la simple étourderie et la panique.

Jehane se tenait à l'arrière-garde et protégeait la retraite avec un faible contingent de ses compagnons immédiats, parmi lesquels on mentionne ses deux frères et d'Aulan. Ce ne leur était pas malaisé de rentrer dans la ville; mais, quand ils en atteignirent la porte et voulurent passer, ils trouvèrent cette porte close et le pont-levis relevé. Après une résistance de désespoir, tentée pendant quelques moments par ses dévoués camarades, Jehane, qui serrait sa bannière sur sa poitrine, fut arrachée de son cheval et se vit prisonnière de Wandonne, — un homme de Jehan de Ligny, qui était lui-même le vassal du duc de Bourgogne[1]. D'Aulan, l'écuyer fidèle, et Pierre, l'un des

1. Il paraît que celui qui s'empara de Jehane et dut, en conséquence, la remettre à son chef, n'était point Wandonne lui-même, mais un de ses archers. Quant à Jehan de Ligny, il était un des princes de la maison de Luxembourg, qui fournit des souverains à la Bohême, à la Hongrie et quatre empereurs à l'Allemagne. La seigneurie de Ligny, dont Jehan portait le nom, avait appartenu à la maison de Bade avant d'entrer, au XIII[e] siècle, dans la maison de Luxembourg.



frères de Jehane, furent faits prisonniers avec elle (14 mai 1430).

*
* *

Lorsque les Anglais apprirent la capture de la Pucelle, leur allégresse dépassa toute créance. Monstrelet[1], secrétaire du duc de Bourgogne et rédacteur d'une chronique contemporaine, nous les dépeint plus ravis que s'ils avaient saisi cinq cents combattants, et dit qu'à en juger par leur joie on eût pu croire toute la France conquise.

Le duc de Bourgogne vint voir Jehane d'Arc avant qu'on l'emmenât, mais il fut si subjugué dit Monstrelet, qu'il ne put articuler un mot[2].

Pour Bedford, à la réception de cette nouvelle *moult* bienvenue, il ordonna de chanter un *Te Deum* dans toutes les églises des pays sous sa domination, tandis que, dans les autres villes de France, Orléans, Tours, Blois, etc., où la Pucelle était chérie avec reconnaissance, on récitait des prières publiques et l'on organisait des processions afin d'obtenir sa délivrance.

1. Enguerrand de Monstrelet, Flamand, prévôt de Walicourt, né vers 1390, mort en 1453.

2. Cette entrevue a été racontée de diverses manières. Elle eut lieu au camp de Margny où Jehane avait été incarcérée en attendant d'être conduite à Beaulieu. Dans l'édition des Mémoires de Monstrelet, que j'ai consultée à la Bibliothèque Nationale de Paris, le chroniqueur s'exprime en ces termes :

« Laquelle (Pucelle) y celui duc alla voir au logis où elle estoit « et parla avec elles aulcunes paroles, je ne suis mie bien re- « cord. »

Jehane fut transférée à Beaulieu, en Picardie, dans un château de Jehan de Ligny. Elle y demeura quelque temps, et d'Aulan eut pour la dernière fois la permission de la servir et de veiller sur elle. On la laissa jouir à Beaulieu d'une liberté si ample, ou la négligence de ses gardes fut si grande, qu'elle faillit s'échapper. Pour plus de sûreté, on la transporta près de Cambrai, à Beaurevoir, où on la plaça sous la garde de Jehane de Luxembourg, tante de Jehan de Ligny et de sa femme Jehane de Bellière. Ces dames, tout en accomplissant leur devoir de gardiennes, traitèrent la Pucelle en hôte plutôt qu'en prisonnière.

L'exultation britannique avait beau être vive à la suite de cette conquête, le triomphe des ennemis n'était pas complet tant que Jehane se trouvait chez Ligny. Ce seigneur pouvait la tenir captive; mais vraisemblablement il lui témoignerait tous les égards dus à un prisonnier de guerre, et, de la sorte, la renommée de la Pucelle ne serait pas flétrie. Or, dans leur désir de s'emparer de Jehane, les Anglais avaient un but avéré, dont les seules excuses sont la rage de ce qu'ils avaient souffert par elle et aussi leur persuasion que Jehane était un émissaire de Satan : ce but consistait à obtenir non pas uniquement la mort de la Pucelle, mais sa déchéance. Si Jehane d'Arc n'était pas déshonorée, son influence pouvait lui survivre.

Bien des protestations rivales s'élevèrent pour

réclamer de Ligny la remise de la Pucelle. L'Université de Paris, corps mixte, à la fois ecclésiastique et séculier, et l'Inquisition (jouet de l'Université à cette époque), déclarèrent que Jehane devait leur être livrée en raison de sa puissance magique.

« Vous aurez la grâce et l'amour de Dieu, prononça l'Université, exhortant Jean de Ligny à lui bailler sa prisonnière en garde. Vous serez l'instrument de l'exaltation de la Loi divine ; vous augmenterez le lustre de votre nom de noble et haut lignage, et celle de votre suzerain de Bourgogne. Car, si elle échappait sans avoir fait la réparation obligatoire de ses manœuvres maudites, jamais de mémoire d'homme la foi n'aurait subi de pire dommage et l'État ne se saurait vu en plus grand péril. »

Mais Bedford doutait que la prise de possession de la captive pût être utilisée comme il le voulait par un autre pouvoir que celui du bras séculier des Anglais, et il se targua du droit de priorité. Il était si désireux de tenir la Pucelle que malgré l'appauvrissement de l'Angleterre il offrit au duc de Bourgogne, pour acheter Jehane, la somme de 10.000 francs, qui représentait alors la rançon d'un roi. Le duc, cependant, n'avait qu'un droit indirect sur la captive, et, pour décider Jehan de Ligny à l'abandonner, il séduisit celui-ci par un hochet : la décoration de la Toison d'Or.



La tante et la femme de Jehan de Ligny furent consternées quand elles surent que ce dernier avait écouté pareille proposition. La vieille dame de Luxembourg se précipita aux genoux de son neveu et le conjura de ne pas s'avilir en concluant ce marché. Mais le possesseur de Jehane était incapable de résister soit au hochet, soit à la pression exercée sur lui simultanément de tant de côtés. A son éternelle honte, il céda aux raisons qu'on lui présenta : le 3 septembre 1430, il vendit la Pucelle à ses barbares ennemis, et le prix du sang fut prélevé sur la Normandie, au moyen d'une lourde taxe.

La rançon d'un roi avait été offerte et acceptée. Par conséquent la Pucelle était acquise, au poids d'une somme considérable, comme prisonnière de guerre, et c'est ainsi qu'il la fallait regarder, selon l'usage de la chevalerie. Mais, à peine les Anglais l'eurent en leur pouvoir qu'ils agirent envers elle comme envers une sorcière ou la plus basse des criminelles. La même confusion d'idées se produisit durant tout le cours de son procès, dès que cela fut avantageux à ses adversaires.

* * *

Jehane, que ses courtoises gardiennes de Beaurevoir avaient si bien traitée, perdit pour la première fois la tête; elle eut un accès de désespoir.

N'écoutant que son impulsion, fermant l'oreille à ses Voix qui la dissuadaient d'accomplir ce dessein. elle entreprit de s'évader en s'aidant d'une corde suspendue à la fenêtre. La corde se rompit avant que la Pucelle eût touché le sol, et Jehane tomba d'une hauteur terrible. Les gardiens la trouvèrent gisant, évanouie; mais la chute ne l'avait pas endommagée. Quand on l'interrogea sur cet incident, elle répondit que son action téméraire avait eu un double motif. Une rumeur était venue jusqu'à elle, disant que la loyale garnison de Compiègne allait être passée au fil de l'épée, et Jehane s'était sentie aussitôt poussée à la secourir. Mais la raison principale de sa fuite était la nouvelle qu'on l'avait livrée aux Anglais, nouvelle dont Jehane comprit immédiatement toute la signification.

Ses juges de Rouen la questionnèrent encore et encore sur sa folle tentative de Beaurevoir, essayant de lui faire avouer une intention coupable. Elle exprima sans hésiter le repentir d'avoir méconnu l'ordre de ses Voix; mais elle nia toujours avoir voulu se suicider, car elle était sûre que Dieu la protégerait, bien qu'elle eût désobéi aux messagers de sa Providence. Elle dit à ses interrogateurs que sainte Catherine lui avait apparu après qu'on l'eut reportée dans le château, et que, tout en la guérissant de son accident, la sainte lui avait reproché sévèrement sa conduite et lui avait enjoint de se confesser.



Lorsque les juges lui demandèrent si elle avait expié sa faute, Jehane répondit que sa plus grande pénitence avait été la douleur occasionnée par sa chute.

Pauvre vierge de dix-huit ans! A la vérité, en essayant brusquement de s'enfuir, elle put être dirigée par des raisons humaines ; mais si humaines fussent-elles, il serait bien extraordinaire que Jehane eût résisté à l'instinct juvénile de la préservation. Elle se rendait absolument compte de ce qui résulterait pour elle du fait d'avoir été vendue à ces Anglais, qui la haïssaient d'une haine empoisonnée d'amertume et de rancune.

« Ils m'occiront, je le sais, dit Jehane. Mais elle ajouta pour se consoler :

« Ils n'en prendront pas davantage possession du beau royaume de France[1]. »

*
* *

Jehane se prépara fermement à la mort dès qu'elle sut de qui elle était prisonnière.

La Pucelle, après sa tentative d'évasion à Beau-

1. Voici son propos dans le style des vieilles chroniques : « Je sçay bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ; mais, quand ils seroient cent mille Godons (Goddams), plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume. » Jehane eut le courage de parler de cette façon à Jehan de Luxembourg, en face des Anglais. L'un d'eux, Stafford, l'eût tuée sur l'heure sans l'intervention de Warwick.

revoir, avait, par ordre de Ligny, été d'abord transférée à Arras, puis à Crotoy, et resserrée de façon plus étroite et plus solide. Là, bien qu'elle fût soigneusement surveillée, Jehane était un objet d'égards. On lui accordait le privilège, — inestimable à ses yeux, — d'entendre tous les jours la messe, célébrée par Nicolas de Guenville, un de ses compagnons de captivité, prêtre qui lui servit à ce moment de confesseur et témoigna ensuite en faveur de sa vertu. C'est à Crotoy que, selon toute vraisemblance, elle assista pour la dernière fois au Saint-Sacrifice. Cette circonstance imprime à sa détention en pareil lieu un caractère spécial si nous la rapprochons de la certitude que la fenêtre de la Pucelle donnait sur la mer, dont les empiètements ont depuis balayé la majeure partie du château, et que Jehane voyait probablement pour la première fois l'océan sans repos, cet océan au-delà duquel son rêve était de rejeter les Anglais !

. Ligny, quoiqu'il eût vendu Jehane de manière irrémissible aux ennemis, ne la leur livra point sur-le-champ. La seule influence de sa tante dut le porter à retenir aussi longtemps la prisonnière, car, lorsque Jehane de Luxembourg eut expiré, le 30 novembre, il remit aussitôt la Pucelle aux Anglais. En une occasion encore, ainsi qu'on le vérifiera, Ligny se trouva sur le chemin de Jehane d'Arc; mais nous ne sommes guère au courant de

l'avenir de ce personnage. Tout ce que nous savons, c'est qu'il se prit de dispute avec son suzerain, le duc de Bourgogne, après avoir trafiqué de son honneur pour le bon plaisir de ce prince, et qu'il mourut en disgrâce, — les uns disent qu'il se tua.

Maintenant que Jehane était chez les Anglais, sa captivité fut bien différente. On discuta quelque peu pour décider si son procès serait jugé à Paris ou à Rouen, et, finalement, on choisit Rouen. Ce choix fut déterminé par la défiance qu'inspirait au duc de Bedford l'esprit des citoyens de Paris, quoi qu'on ne put garantir la fidélité de Rouen à l'Angleterre. (C'était, en effet, pour réprimer une insurrection dans cette ville qu'on y avait appelé Bedford avant que la Pucelle essayât d'assiéger la capitale.)

Jehane fut donc menée à Rouen. On l'y conduisit, à cheval, à travers Saint-Valéry, Eu et Dieppe, exposée dans ce district anglais aux moqueries et aux insultes vengeresses de la population hostile. Elle n'eut qu'un éclair de consolation lorsque des dames d'Abbeville vinrent en groupe lui exprimer leur sympathie[1].

A Rouen, Jehane se vit soumise à un régime qui

1. D'autres ont dit que ce témoignage lui fut rendu par les dames d'Abbeville quand elle était encore à Crotoy. Au surplus, le détail n'a guère d'importance; c'est le procédé de ces nobles femmes qui est à signaler.



lui était inconnu. On ne se borna pas à l'enfermer au fond d'une tour, dans une chambre du genre d'un cachot, où l'on pénétrait, paraît-il, en montant huit marches. Durant les trois mois environ qui précédèrent son procès public, elle fut enchaînée dans une cage de fer, comme une bête féroce. Lorsqu'on l'eut délivrée de ce mode d'emprisonnement, elle demeura jusqu'à la fin attachée à son lit, la nuit, par les deux pieds ; et, le jour, elle était retenue par une chaîne à un bloc placé au centre de la pièce[1].

La plus pénible des épreuves de Jehane fut la présence continuelle de trois Anglais armés qui l'épiaient à l'intérieur de sa geôle. On ne la laissait pas un instant seule ; elle était sans trêve en butte aux injures de soldats subalternes. Un chevalier britannique, John Gay, se trouve être responsable de la conduite de ces hommes, puisqu'il avait reçu le titre nominal de *chargé du service de Jehane ;* les douleurs morales que la Pucelle eut à subir en captivité sont donc imputables à l'insouciance ou à la malice de ce chevalier. Nous ne saurons jamais parfaitement ce que Jehane endura de ces soudards farouches, et quels dangers elle courut entre leurs mains. Mais nous nous rappelons avec bonheur que les « Cinquante Mille »

1. Elle avait été écrouée au château au lieu d'être incarcérée soit dans une prison ecclésiastique, ce qui lui était dû, soit dans un des lieux ordinaires de détention.



qu'elle disait avoir été auprès d'elle à Saint-Pierre-le-Moustier se tenaient également à ses côtés, dans sa prison, pour la préserver du péril. Nous sommes mal informés là-dessus : nul, sauf la noble patiente, ne pouvait témoigner contre les persécuteurs, et Jehane, malgré de terribles provocations, n'ouvrit point la bouche pendant tout son procès pour jeter le blâme sur ceux qui la torturaient. Sa pathétique insistance pour être transportée dans une prison meilleure ou pour obtenir du moins la compagnie d'une femme dans sa cellule, voilà tout ce que nous avons comme attestation de ce qu'elle souffrit au pouvoir de ses goôliers[1].

1. Il fallut évidemment une assistance surnaturelle pour sauver Jehane — comme sainte Agnès — de dangers plus affreux que la mort. On rapporte que le rude comte de Warwick, lui-même, ayant su que la prisonnière était bien réellement une vierge très pure, défendit aux gardiens d'oser la traiter comme si elle ne l'était pas. On a dit aussi que cette défense venait de la duchesse de Bedford, sœur du duc de Bourgogne.

CHAPITRE X

LE JUGE INJUSTE

La Pucelle resta captive près de cent jours en attendant qu'on lui fît son procès. La Cour destinée à la juger se constitua dans cet intervalle.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, prélat de mœurs régulières, mais ambitieux et mondain, fut désigné pour diriger le procès, sur sa propre demande, et dans les intérêts évidents de l'Angleterre à laquelle il était dévoué. D'humble extraction et, en un certain sens, fils de ses œuvres, il avait dû à sa carrière distinguée dans l'Université de Paris ses degrés de docteur en théologie, de maître ès arts, de licencié, et, plus tard, le rang ecclésiastique dont il jouissait à l'heure présente.

Il semble que son expulsion de Beauvais par les adhérents du roi l'avait beaucoup aigri contre Jehane; mais c'est principalement l'ambition qui poussa le prélat à persécuter celle-ci. L'archevêché de Rouen était vacant; Pierre Cauchon

guettait ce siège et nourrissait l'espoir d'y arriver, grâce à l'influence du roi d'Angleterre en cour de Rome. Mettre à mort l'ennemie exécrée d'Albion était la manière la plus sûre de s'insinuer dans la faveur d'Henry VI, ou plutôt de son oncle le régent, et de mériter ce qu'il convoitait.

Il était illégal qu'un évêque présidât une Cour ecclésiastique hors de son propre diocèse ; mais la difficulté fut tournée de façon assez arbitraire. Jehane avait été prise dans le diocèse de Beauvais ; on supposa que ce fait concédait au prélat d'icelieu le droit de la juger. Mais Beauvais ne pouvait être choisi puisqu'il appartenait aux Français. Le siège de Rouen étant inoccupé, son chapitre, contraint par le cardinal de Beaufort[1] et le Conseil d'Angleterre, donna de mauvais gré à Cauchon « territoire et juridiction » dans l'archevêché, en vue d'y instruire le procès[2]. Ainsi le prélat eut double qualité pour conduire ce procès, selon les règles de l'ordinaire, comme évêque du diocèse où la prisonnière avait été capturée, puis comme président de l'Assemblée.

1. Frère du roi d'Angleterre Henry IV. Sa mémoire a été chargée d'imputations très graves. On l'accusa, peut-être à tort, du meurtre de son neveu le duc de Glocester.

2. « Le choix était peu goûté du chapitre dans la crainte que « le prélat, chassé de Beauvais, se fît un titre de cet exercice « des fonctions épiscopales à Rouen pour parvenir au siège. Il « fallut toute l'habileté anglaise pour négocier avec les cha- « noines, et obtenir d'eux concession du droit territorial à « l'évêque de Beauvais. »

(Wallon, *Histoire de Jehane d'Arc*, édition abrégée, p. 137.)

Tout d'abord l'évêque de Beauvais était l'antagoniste notoire de la personne à laquelle il était nominalement chargé de rendre justice. Avant d'être président, et avant même que la Cour fût constituée, il avait visité la Pucelle à Beaurevoir pour se délecter à l'aspect de l'ennemie captive. Les dames de Beaurevoir n'eurent pas du visiteur une opinion avantageuse, car elles pleurèrent sur Jehane quand elles entendirent citer Cauchon comme le juge présumé de leur prisonnière.

Pareillement, la Pucelle ne s'aveuglait pas au sujet de ce juge désigné. Elle savait en réalité n'avoir à espérer des Anglais aucune espèce de merci. Elle était en mesure d'évaluer leur haine à son égard, et, en un sens, de sympathiser avec cette aversion. Mais elle s'aperçut que, dans l'évêque français de Beauvais, son compatriote, elle avait un plus mortel adversaire que dans ses ennemis nationaux. Le jour de l'ouverture des débats Jehane montra bien cette conviction, invétérée chez elle. Lorsqu'elle fut assignée pour la première fois[1], et comparut en présence de la Cour dont sa vie et sa mort dépendaient, la Pucelle fit face à Cauchon, et s'adressant à lui avec une sévérité qu'elle ne se permit pas de déployer de nouveau :

— Évêque, dit-elle, vous annoncez que vous

1. Le 21 février 1430, à huit heures du matin.



êtes mon juge. J'ignore si cela est; mais gardez-vous de me juger injustement; vous vous placeriez en grand péril. Et je vous préviens, parce que, si mon Seigneur vous punissait pour cette raison, j'aurais accompli mon devoir en vous avertissant. » —

Cauchon travailla ferme au profit de ses maîtres et gagna pleinement la récompense promise; mais, en dépit des recommandations pressantes du Conseil privé d'Angleterre, le pape refusa de le nommer au siège de Rouen. Les membres qui formaient la Cour devant laquelle on traduisait Jehane étaient, pour la plupart, schismatiques de cœur, sinon de fait, et, deux ans plus tard, ils furent rebelles au pontife, au Concile de Bâle. Il est bon de rappeler ces particularités, tout en suivant les phases du procès de la Pucelle.

La responsabilité de l'injustice criante de cette procédure pèse sur Cauchon, — et à un degré inférieur, sur Jehan Lemaître, le vice-inquisiteur, et sur Estivet, le promoteur. Ces trois personnages sont les seuls désignés par leurs noms comme ayant mal jugé la Pucelle, dans le décret de Calixte III qui autorise une nouvelle enquête. Jehan de Graverai, le grand inquisiteur de France, ne siégea point. Il n'eut pas le courage d'offenser ouvertement les Anglais et de braver l'Université; mais il saisit un prétexte pour refuser d'occuper son poste et chargea le vice-inquisiteur de le

remplacer. Lemaître, à son tour, tenta quelques efforts peu sérieux dans l'intention de s'abstenir; mais il était l'homme de Cauchon et finit par obéir à ce que le prélat lui enjoignit.

Cauchon et Lemaître avaient la toute-puissance; à proprement parler, ils furent seuls *les juges*, et les trois autres membres de la Cour, de simples assesseurs triés avec soin par le prélat comme étant des créatures sur lesquelles il pouvait compter. Les noms de soixante-quinze de ces assesseurs figurent sur la liste de ceux qu'on désigna pour juger cette vierge sans défense, et cinquante d'entre eux siégèrent tour à tour, à chacune des séances publiques[1]. Bien que tous fussent sous le contrôle de l'Angleterre, il ne s'y trouvait que deux assesseurs anglais, William Alnwick, évêque de Norwich, et le prêtre Haiton. Mais Warwick, Suffolk et d'autres lords étaient toujours là, interrompant et interrogeant à leur guise, et leurs paroles sont enregistrées dans les minutes du procès-verbal.

Le cardinal de Beaufort habita Rouen pendant la durée de l'affaire, et son influence fut perpétuellement visible.

1. Les principaux vinrent de l'Université de Paris. Ce furent le chancelier Beaurepère, qui remplaçait l'illustre Gerson, alors absent; le recteur Thomas de Courcelles, Nicole Midi et Jacques de Touraine. Le diocèse de Rouen fournit à la Cour Nicolas Loyseleur, et Gilles, abbé de Fécamp, l'un des conseillers du souverain anglais. De ce diocèse venait aussi Nicolas de Houppeville, l'unique juge qui montra de l'indépendance de caractère et qui eut le respect de la justice.



L'assemblée qui jugea la Pucelle était surtout composée de prêtres; néanmoins elle ne constituait pas positivement une Cour ecclésiastique. On n'y toléra que des amis avérés des Anglais; cela nonobstant les protestations de la prisonnière et sa demande que les prélats du côté français fussent représentés. Ladite requête fut repoussée de façon péremptoire. C'était avouer implicitement que le cas en litige n'était pas de ceux que peut trancher une Cour ecclésiastique : en effet les intérêts politiques n'y eussent pas été matière à considération. Les puissants nobles d'Angleterre prirent une part active à ces manœuvres et tirèrent en quelque sorte les ficelles derrière la scène.

Finalement la Pucelle, malgré ses sollicitations renouvelées pour être placée dans ce qu'elle appelait une « prison d'église », languit jusqu'au jour de sa mort dans une geôle laïque, soumise à un règlement séculier, et occupée par des soldats. Ceci attesta aux yeux de la postérité comme de tous les témoins du fait que le prétendu caractère ecclésiastique de l'assemblée qui jugea et condamna Jehane d'Arc fut une tromperie et une jonglerie.

*
* *

Avant que Jehane pût être sommée de comparaître, il y avait plusieurs préliminaires à observer.



Le procès, à la vérité, débuta par un simulacre de justice; on envoya des émissaires à Domrémy et en divers lieux où la Pucelle avait passé ses premières années afin d'y recueillir contre elle des chefs d'accusation. Probablement, nombre de ceux qui s'étaient constitués ses juges ajoutaient foi aux calomnies qui la transformaient en sorcière et en femme de mauvaise vie; ils étaient assurés que l'attestation de témoins véridiques leur fournirait de quoi la condamner à périr. Mais quand on s'aperçut que plus les investigations étaient minutieuses, plus se multipliaient des traits à l'éloge de la Pucelle, et que pas un des griefs produits ne subsistait, même l'accusation puérile, mais sempiternelle d'avoir communiqué avec les fées sous le vieil hêtre « Beau Mai », alors Cauchon vint à conclure que l'emploi de cette méthode ne le servirait pas, et qu'il fallait l'abandonner. Le prélat s'irrita contre les émissaires qui avaient failli d'une manière insigne en ne découvrant point ce qui l'eût satisfait; sa colère s'exhala par le double refus de payer leurs honoraires et de rembourser leurs dépenses. La lumière qu'on devait à leur enquête fut mise à néant; la justice et l'honnêteté ne pouvant pas atteindre le but désiré, on entama la période inique et improbe du soi-disant procès de Jehane.

Du commencement à la fin, Cauchon eut pour

système la soustraction des pièces à la décharge de la Pucelle, ce qui ne nous empêche pas d'être en possession de maints détails favorables, grâce à des secrétaires et à des clercs plus intègres que lui[1].

L'évêque ne se bornait point à supprimer l'évidence; il fermait rigoureusement la bouche à ceux qui se permettaient de formuler sur la cause en litige une opinion différente de la sienne. L'éloquence ingénue, loyale et sage de Jehane attendrissait-elle un membre de cette assemblée, pourtant préparée à dessein, et l'élevait-elle à un degré d'honneur suffisant pour qu'il protestât au nom de la commune justice, Cauchon trouvait aussitôt moyen de le réduire au silence.

C'est ainsi qu'il en usa envers Nicolas de Houppeville, docteur en théologie, qui avait affirmé déjà que la Pucelle n'avait pas à être examinée au point de vue de la doctrine, attendu que la cour ecclésiastique de Poitiers l'avait justifiée de toute erreur et de tout reproche sur cet article. Quand Nicolas, ému à l'aspect de cette vierge dépourvue de secours, et semblable à un agneau entre

1. « Dans le procès de condamnation, les informations qui « furent faites à l'origine du procès ne sont pas reproduites; et « c'est un malheur pour nous, en même temps que c'est un « témoignage de la déception que causa aux juges une enquête « qui dut tourner entièrement à l'honneur de Jehane. » (*Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc*, d'après les textes authentiques et les procès-verbaux officiels traduits par Joseph Fabre, 1 vol. Hachette.)

les loups, déclara le procès illégal, puisque le président était notoirement hostile à Jehane, il fut arrêté, incarcéré, menacé de mort[1].

Il en advint de même au légiste Lohier[2]. Lorsque les débats publics furent métamorphosés en un examen dirigé par Cauchon et qu'une sélection de ses affidés fut introduite dans le cachot de Jehane, Lohier protesta que le procès, mené de cette façon était frappé de nullité ; il se vit exposé à la prison, pour s'être exprimé de la sorte, et s'enfuit à Rome. L'archidiacre d'Évreux, Châtillon, ayant averti la Pucelle qu'elle n'était pas tenue de répondre à une question astucieuse, fut obligé de se taire. Pierre Migiet, prieur de Longueville, lui aussi, ayant traité Jehane comme un prisonnier ordinaire et lui ayant expliqué un point technique, ne fut pas seulement sommé de ne plus parler, il dut rendre compte au cardinal de Beaufort de son inexcusable intervention[3]. Il y a encore Lafontaine, qui la visita dans sa geôle et lui conseilla d'en appeler au Pape ; ce dernier eut à déguerpir, et fut heureux d'avoir la vie sauve.

Mais c'est Isambart de Saint-Pierre qu'on trouva

1. Déposition de Nicolas de Houppeville (*Procès de Réhabilitation* déjà cité, t. II, p. 11).

2. Clerc de Normandie, de grande réputation.

3. Voir la déposition du prieur, Pierre Migiet, *Procès de Réhabilitation*, t. I, p. 360.

Pierre Migiet fut, par malheur, un de ceux qui, le 12 avril 1430, rendirent un jugement défavorable à la Pucelle dans la délibération sur les Douze Articles.



le plus fautif. Quand Isambart essaya de démontrer à la Pucelle ce qu'était le concile de Bâle auquel on lui avait suggéré de recourir, Cauchon s'écria d'un ton féroce : « Silence, au nom du diable! » Et les témoins laïques lui adressèrent également des reproches.

« Qu'avez-vous à regarder cette femme vile et à lui faire des signes? hurla Warwick. Morbleu, vilain, si je vous vois tâcher de la tirer d'affaire et de la mettre en garde, j'ordonnerai qu'on vous flanque en Seine[1]. »

Isambart — nous allons le vérifier — assista Jehane jusqu'à la minute suprême. Cependant, hélas! il n'eut point l'énergie que déploya un petit nombre de nobles exceptions, et ne craignit pas d'attacher son nom à l'arrêt de mort de la Pucelle !

Nous devons beaucoup de ces détails aux notes de Manchon qui écrivait avec deux secrétaires le compte rendu intégral du procès et en rédigeait les minutes. Manchon était, dans l'ensemble, un honnête homme ; il fit des objections lorsqu'il s'agit de falsifier l'évidence, et ajouta de temps en temps une note explicative importante en marge de son manuscrit pour dire que la réponse rapportée n'était pas textuellement celle de Jehane. Un jour,

1. Déposition du frère Isambart de La Pierre, dominicain, acolyte du vice-inquisiteur Lemaître. (Voir *Procès de Réhabilitation*, par M. J. Fabre, t. II, p. 92 et suiv.)



quand des espions, cachés durant un examen[1], donnèrent ensuite des témoignages que Manchon savait être mensongers, il refusa très hardiment d'enregistrer les faux. Nous ne pouvons douter néanmoins qu'il accepta parfois des récits inexacts, puisqu'au procès de réhabilitation, il l'avoua. Manchon s'excusa sur ce qu'il n'avait osé contredire des hommes aussi puissants que le prélat Cauchon et ses coadjuteurs[2]. Peut-être est-il satisfaisant pour la postérité que Manchon ait eu ce côté défectueux dans son caractère. Pareil à Houppeville et à Lohier, il eût été congédié de son poste et remplacé par un autre dont les rapports ne nous offriraient plus un atome de vérité.

*
* *

Telles furent les bases du procès qui allait décider du sort de Jehane. Telles sont les ruses et

1. Probablement cet examen fut un des interrogatoires secrets qui avaient lieu dans l'intérieur de la prison.

2. Les juges réunirent en douze parties un prétendu sommaire des réponses de l'accusée. Ce résumé fut tronqué d'une manière abominable.

Manchon déposa à ce sujet : « Ceux qui présentaient les « Douze Articles disaient qu'il est d'usage de faire ainsi un « extrait en articles. Je n'y fis pas autrement attention, d'autant « plus que je n'aurais pas osé m'inscrire en faux contre de si « grands personnages. »(Interrogatoire du greffier Manchon sur les Douze Articles, *Procès de Réhabilitation*, déjà cité, t. II, p. 50. Voir aussi les Douze Articles, au *Procès de Condamnation* du même auteur, 1 v., p. 263.

les pièges qu'eut à vaincre, sans un appui, sans un conseil humain, cette fille de village répondant de son mieux aux interrogations qui avaient pour unique but de l'amener à se perdre elle-même.

CHAPITRE XI

L'INTERROGATOIRE HYPOCRITE

Le 21 février 1431, la Pucelle fut enfin sommée d'avoir à comparaître devant la Cour.

Le président Cauchon ouvrit les débats en ces termes :

« Cette femme a été saisie et appréhendée « dans le pays relevant de notre diocèse de Beau- « vais [1]... Elle a commis de nombreux actes in- « jurieux pour la foi chrétienne, non seulement « dans notre diocèse, mais en bien d'autres « régions. La voix publique l'accusant de ces « crimes s'est fait entendre à travers toute la chré- « tienté. Récemment le prince sérénissime et très « chrétien, notre sire, le roi, nous l'a livrée et « baillée en garde, afin qu'un procès soit fait au

1. Une certaine femme vulgairement appelée Jehane la Pucelle, lisons-nous dans le texte (Voir *Procès de Condamnation*, par J. Fabre, p. 41). Lady Amabel Kerr donne ici un bon abrégé de la sommation et de l'exposé des motifs qui sont comme le prologue du procès.

« nom de la religion, comme il semble juste et « convenable de le faire.

« En conséquence, nous désirons que vous qui « formez cette cour vous remplissiez le devoir de « votre office pour la préservation et l'exaltation « de votre foi catholique.

« Et, avec la divine assistance de Notre-Sei- « gneur, nous vous requérons, Jehane, de faci- « liter ces poursuites pour le bien de votre cons- « cience en disant la vérité honnête et entière, « sans subterfuge et sans réticence, en réponse « aux questions qui vous seront posées. »

En terminant cet exorde, on proposait à Jehane une formule de serment qui l'aurait obligée à répondre sans réserves à toutes les interrogations; mais elle refusa de prêter ce serment, déclarant qu'elle n'avait pas le droit de révéler certaines choses.

« — Je ne jurerai pas! répliqua-t-elle aux nombreux efforts qui furent faits pour vaincre sa résolution. Vous pourriez m'induire à trahir des secrets que j'ai juré de ne pas dévoiler ; vous me rendriez ainsi coupable de parjure; et cela, vous ne le voudriez pas..... Je prêterai volontiers serment de dire ce qui regarde ma famille et ce que j'ai opéré depuis mon séjour en France. Mais pour ce qui touche aux révélations reçues de Dieu, je ne le raconterai à personne, sauf à Charles, mon seigneur. Je ne vous le dirai jamais,

dussiez-vous me couper la tête, parce que mes Voix m'ont ordonné de ne les confier à nul, excepté au roi [1]. »

Sur ce point, elle fut inébranlable. Après diverses tentatives pour lui soutirer l'engagement de narrer la vérité sans restrictions, ses juges furent contraints de céder; ils acceptèrent son serment de répondre avec franchise, en tout, sauf en ce qui avait rapport à ses Voix.

Ayant là-dessus gain de cause, la Pucelle promit de dire à ses interrogateurs tout ce qu'elle pourrait, même en ce qui regardait les manifestations divines.

« — Je vous apprendrai la vérité sur ce sujet, mais non pas *toute la vérité*, dit-elle prudemment. Je ne puis vous révéler tout ce que je sais, car j'ai bien plus peur de déplaire à ceux qui m'ont parlé que je n'en ai de vous déplaire à vous [2]. »

Ces préliminaires achevés, on lut les charges accumulées contre la Pucelle.

Lesdites charges étaient renfermées en soixante-seize articles, qu'on résuma ensuite en douze avant de prononcer la sentence.

Les accusations étaient multiples; elles comprenaient :

1. Elle ajouta : « Du reste, avant huit jours, je saurai bien si je le dois révéler. »
2. Ce fut à la troisième séance d'interrogatoire qu'elle fit ces réponses.

La sorcellerie ;

L'imposture ;

La fausse allégation d'être l'objet du secours divin ;

L'amour du sang;

L'hérésie ;

La désobéissance à l'Église.

Et l'accusation dernière, quoique non moindre, mentionnait l'outrage fait à la décence féminine par le port du vêtement masculin.

Le seul grief qu'on ne spécifiait pas était précisément celui qui fut le motif réel de la condamnation : les victoires de Jehane sur les envahisseurs de sa patrie.

La procédure publique eut lieu en présence de toute l'assemblée des assesseurs. Elle fut divisée en six séances, tenues le 21, le 22, le 24 et le 27 février, et le 1er et le 3 mars. Cauchon avait mis grand soin à composer la Cour, et pourtant la publicité du débat n'eut pas tout le résultat qu'il en espérait. L'absence de preuves positives et les réponses sages et avisées de la Pucelle ne restèrent point sans effet sur une partie des assesseurs. Le prélat de Lisieux[1], l'une des créatures

1. Il y aurait eu hérésie du prélat, si sa conclusion pouvait être celle qu'on est, de prime abord, tenté de supposer. Les docteurs du temps de Gerson étaient ferrés en théologie ; mais ceci importe peu dans le cas sus-indiqué. Les illettrés eux-mêmes savaient que Dieu a choisi pour apôtres des pêcheurs, illuminé tour à tour des humbles et des grands et suscité des

de Cauchon, osa écrire que l'infériorité du rang social de Jehane était l'unique raison de nature à établir que les Voix de la Pucelle n'avaient pas un caractère surnaturel et que Jehane n'était pas inspirée pour accomplir sa mission !

Les spectateurs du dehors eurent le droit d'assister aux séances, et il s'éleva un sentiment contraire aux organisateurs de la ruine de Jehane, sentiment qui s'accrut par toute la ville. Ceci, s'ajoutant aux dispositions de la Cour, fit comprendre à l'évêque de Beauvais la nécessité d'interrompre la procédure publique et de terminer lui-même, avec Estivet, Lemaître et ceux qui méritaient sa confiance, le procès de la Pucelle dans le huis clos de sa geôle.

L'excuse que présenta Cauchon pour motiver ce changement de procédure fut sa crainte de fatiguer la patience des assesseurs !

C'est alors que Lohier, le légiste, protesta si bravement contre l'illégalité de cet examen occulte qu'on le chassa de Rouen. La voix du censeur étant bien étouffée, les phases finales du procès

saints couronnés et des élus plébéiens : la reine Clotilde et la bergère Geneviève. Ce qui est soutenable, c'est qu'une paysanne dépourvue d'instruction et confinée dans un village peut croire à des miracles imaginaires avec plus de facilité qu'un théologien réfléchi, ou même qu'un chevalier mûri par la connaissance des hommes et des choses. Mais alors l'argument porte sur le degré de savoir et non sur celui de la naissance. C'est à quoi il est fait allusion dans l'Introduction à propos d'un paragraphe de M. Joseph Fabre.

se déroulent à l'intérieur de la prison de Jehane et se divisent en neuf séances privées, allant jusqu'au terme du mois de mars.

*
* *

L'accusation puérile d'avoir communiqué avec les fées fut écartée pour reparaître au moment de la condamnation. Le premier et le plus important des points sur lesquels on examina Jehane fut sa prétention d'être honorée d'une mission divine et de converser avec d'invisibles saints, dont les voix célestes l'avaient dirigée, disait-elle, dans tout ce qu'elle avait fait pour sauver son pays.

Jehane n'avait pas prêté serment de répondre à toutes les interrogations qui lui seraient adressées sur ce sujet; nonobstant cela, elle fut perpétuellement pressée de se parjurer en révélant ce que les messagers de Dieu lui avaient ordonné de taire. Sur aucun article la Cour ne fut aussi impitoyablement inquisitive que sur le *signe* secret donné par elle au dauphin, signe qui prouvait à Charles que la mission de Jehane venait d'en haut.

Après une persécution de plus d'un mois, la Pucelle sentit probablement sa force de résistance faiblir sous l'importunité de ses interrogateurs, et

elle leur débita une légende. Au moment de mourir, Jehane dit au P. Martin l'Advenu qu'elle avait imaginé l'histoire d'un ange envoyé de Dieu à sa prière pour placer une couronne sur la tête de Charles.

On a fourni maintes explications du motif qu'elle avait pu avoir en inventant cette vision. La plus admissible est la suivante : Jehane voulut arrêter les questionnaires qui la fatiguaient outre mesure, et elle y réussit. Cette relation satisfit la curiosité de la Cour et sa soif de prodiges, et on ne la tourmenta pas davantage par rapport à cet article. Rappelons-nous que Jehane avait refusé catégoriquement de dire la vérité sur plusieurs choses. Il est vraisemblable qu'elle n'eut point de scrupule à mystifier ceux qui s'obstinaient à ne pas regarder ses dénégations comme des réponses[1].

Cependant elle racontait volontairement et sans réserves tout ce qu'il était permis de dire sur ses visiteuses célestes.

1. Cette feinte détonne néanmoins avec le caractère et les actes de Jehane. La Pucelle, sauf en ce cas, s'est toujours distinguée par une franchise que l'intimidation et la séquestration n'ont pu faire fléchir (Voir Introduction, p. LI, LIII). Il faut qu'en cette circonstance Jehane ait perdu momentanément la tête et soit sortie de sa nature. Il se peut aussi que la vierge de Domrémy se soit servie de l'allégorie selon l'usage de l'époque et l'habitude invétérée des *prêcheurs*. Je me rangerais à cette version si, dans la suite, Jehane d'Arc n'avait elle-même considéré son récit comme une faute; elle regrettait donc d'avoir employé ce procédé.

« — Elles sont ici avec nous, maintenant, quoique vous ne puissiez pas les voir. — »

Telle fut la réponse singulière et saisissante qu'elle fit aux questions des assesseurs touchant sainte Marguerite et sainte Catherine.

« — Avez-vous vu corporellement et réellement saint Michel et ses anges[1]? — »

« — Je l'ai vu des yeux de mon corps, tout comme je vous vois maintenant, et quand ils me quittèrent, je pleurai parce qu'ils m'avaient laissée. »

« — Oyez-vous distinctement ce qu'ils vous disent? »

« — A présent, je ne les ouïs pas toujours de manière distincte, à cause du bruit que mes gardes font dans la prison; mais je les entendrais clairement si j'étais avec eux dans la forêt. »

« — Que vous enseignait saint Michel? »

« — Il m'enseignait la *pitié* que je ressens pour le royaume de France. »

« — Quelle récompense avez-vous requise de vos Voix[2]? »

« — Je n'ai jamais rien requis, sauf pour le salut de mon âme. — »

« — Vous inclinez-vous quand vos saintes s'approchent de vous? — »

1. Ces questions furent posées à Jehane au quatrième interrogatoire public.

2. Dans le *Procès de Condamnation* que j'ai sous les yeux, le mot : *récompense*, est traduit du latin par le mot : *promesse*.

« — Oui, et si parfois je l'oublie, je leur en demande pardon. — »

« — Que faisiez-vous lorsque vous avez entendu vos Voix pour la dernière fois? » —

« — Ce matin, pendant que je dormais, je m'éveillai sans avoir été touchée. — »

« — Vous êtes-vous agenouillée? »

« — Je ne pouvais, puisque j'étais dans mon lit (où elle avait les deux pieds enchaînés); mais je m'assis, je joignis les mains, je rendis grâce à Dieu et je sollicitai son secours. — »

Le juge de la Pucelle voulait ridiculiser les Révélations que Jehane disait avoir eues. A cette fin, il lui posa les questions les plus frivoles et les plus absurdes, s'informant si les saintes avaient les cheveux longs ou ras, si elles avaient des pendants d'oreilles et si elles embaumaient. Ces questions rencontrèrent le dédaigneux silence qu'elles méritaient.

« — Passez à autre chose! Ceci ne regarde pas mon procès, fit Jehane, quand un des assesseurs eut l'impertinence de demander si saint Michel était nu ou habillé[1]. — »

« — Mais la Voix était-elle masculine ou féminine? demanda-t-on encore, insidieusement.

1. Le refus de Jehane de décrire le costume de l'archange est original. « — En quelle figure était saint Michel quand il vous est apparu? dit le juge. — Je ne lui ai pas vu de couronne, et de ses vêtements je ne sais rien. — Etait-il nu? — Pensez-vous que Dieu n'ait de quoi le vêtir? »

(Voyez : *Procès de Condamnation* déjà cité, p. 100, 101, 105, 106.)



« — C'est une Voix venue de Dieu! » fut la seule réponse que Jehane consentit à faire.

Des interrogations de cette espèce émanaient d'une curiosité futile et du désir de discréditer en tout les révélations de la Pucelle; d'autres provenaient d'une source de malice.

« — Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais? — »

« — Elles aiment ce que Dieu aime et détestent ce qu'il déteste, répliqua Jehane avec intelligence. — »

« — Quoi! s'exclama un assesseur qui se crut sûr de la prendre dans ses paroles comme dans un réseau, Dieu déteste-t-il les Anglais? — »

Une fois encore, la sagesse de Jehane confondit ses juges.

« — D'amour ou de haine que Dieu a pour les Anglais, je ne sais, répondit prudemment la Pucelle; mais je sais qu'ils seront *boutés* hors de France et ne parviendront pas à garder ce beau royaume. — »

Nouvelle question artificieuse :

« — Mais, lorsque les Anglais étaient maîtres de la France, est-ce que Dieu n'était pas avec eux? — »

« — Dieu, repartit Jehane, permit, je le crois, que les Français fussent punis de leurs péchés. — »

Bien qu'elle chérit tendrement son pays, elle n'ignorait pas que cette nation avait beaucoup fait pour attirer l'infortune. Cela, elle pouvait l'ad-

mettre. Mais ni le respect humain, ni la frayeur ne l'empêchèrent d'annoncer énergiquement la défaite des Anglais, et ces derniers grincèrent des dents lorsqu'elle leur prédit qu'avant sept années révolues leur domination aurait cessé[1].

Les juges lui adressèrent maintes autres demandes perfides; la plus insignifiante et la plus inoffensive en apparence recélait une intention dangereuse et profonde. On fit une grande investigation sur sa bannière et les devises qui s'y trouvaient inscrites pour prouver que la Pucelle avait eu dans cet insigne et ces inscriptions une foi superstitieuse.

« — Disiez-vous à vos partisans que, s'ils arboraient votre bannière sans effroi, cela leur porterait bonheur? — »

« — Non, répondit Jehane. Je disais : « Entrez sans crainte parmi les Anglais! » et j'y entrais moi-même. — »

« — Était-ce vous surtout qui aidiez la bannière, ou la bannière qui vous aidait? — »

C'est là une des interrogations captieuses qu'on lui posa en guise d'embûche. Voici la belle réponse de l'accusée :

« — Que la victoire vînt de la bannière ou de Jehane, toutes les deux venaient de Dieu. — »

La Pucelle fut, ainsi qu'on le devine, inter-

1. « Réponds hardiment! » lui avaient commandé ses Voix. *Procès de Condamnation*, p. 66.)

rogée fréquemment sur le glaive qu'elle avait fait chercher à Fierbois et sur les ordres qu'elle disait avoir eus à ce propos. On lui demanda ce qui lui inspirait le plus de confiance de sa bannière ou de son épée.

« — Ma confiance, repartit Jehane d'Arc, n'était ni dans l'épée, ni dans la bannière ; elle était toute en Dieu[1]. Mais j'aimais ma bannière quarante fois fois plus que mon épée. Je portais ma bannière moi-même pour éviter de tuer quelqu'un. Je n'ai versé le sang de personne. — »

Elle refusa toujours de répondre à des interrogations relatives à ce qu'était devenu le glaive de Fierbois. Elle convint qu'elle ne l'avait pas laissé à Saint-Denis avec son armure, mais ne voulut pas révéler ce qui était arrivé à l'épée. Ce qu'elle sut taire à ses juges est encore un secret pour nous.

La Cour nourrissait un désir extrême de prouver que la Pucelle avait des prétentions à la saiuteté. Jehane fut beaucoup examinée sur la guérison de l'enfant malade de Loigny, opérée par ses prières. On l'interrogea aussi sur les marques de révérence qui lui étaient données partout où elle passait. Elle ne put que se défendre d'avoir souhaité le moindre-

1. Cette réponse, prononcée par une paysanne, est aussi orthodoxe qu'aurait pu l'être celle du meilleur théologien.

ment du monde ces démonstrations de dévotion[1].

« — Mais ne disait-on point messes et oraisons en votre honneur? »

« — Si quelquefois mon parti priait pour moi, je ne puis croire qu'il y eût du mal à cela. S'il me croyait envoyée de par Dieu, il ne se trompait pas.

« — Pourquoi étiez-vous choisie par Dieu de préférence à une autre? — »

« — Il lui plaisait de se servir d'une simple fille pour repousser les ennemis du roi. — »

C'est ainsi que, durant les longues heures de ses interrogatoires publics ou privés, ceux qui devaient juger la Pucelle eurent pour seul objectif de trouver une base d'accusation — l'accusation et la condamnation étant d'avance décidées.

Théologiens et licenciés en présence de qui Jehane se présentait se creusaient la cervelle pour composer des interrogatoires qui l'entraînassent sur un terrain où l'on pût l'incriminer.

« Les assesseurs, dit Isambat de Saint-Pierre, trente-cinq ans plus tard, au procès de réhabilitation, lui firent des questions si subtiles et si difficiles à résoudre que les meilleurs clercs auraient eu de la peine à y satisfaire[2]. »

1. Voir dans *le Procès de Condamnation* le sixième interrogatoire public, p. 121.

2. Il ajouta : « Plusieurs de l'assistance en murmuraient. » (Voir *Procès de Réhabilitation*, déjà cité, t. II, p. 94.)

Ce qui est merveilleux, c'est la circonspection et la sagesse des réponses de cette humble vierge qui ne savait « ni A ni B, » et ne pouvait pas même signer son nom. Les points théologiques les plus embarrassants lui furent soumis, car ce que ses juges voulaient surtout, c'était de prouver par son propre témoignage qu'elle était hérétique. Mais Jehane, ne connaissant de la foi que ce que lui en avait appris sa mère, humble et simple comme elle, Jehane dont toute la science consistait dans le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, ne se laissa jamais aller à répondre ce qui eût pu servir d'arme contre elle[1]. Loyale était sa dévotion envers l'Église et les doctrines de l'Église, et elle se montra anxieuse de se laver de tout soupçon d'hérésie.

« — Examinez tout ce que j'ai dit, demanda la Pucelle; si quelque chose est mal, je l'expliquerai. Je ne veux rien faire contre la foi chrétienne, je serais la première à me condamner si cela était. » —

Quand on l'accusa d'hérésie, Jehane avec con-

1. « Jai appris de ma mère Notre Père, Je vous salue Marie, et « Je crois en Dieu. » Je n'ai appris ma créance (croyance) d'autre que « de ma mère. » (Premier interrogatoire public, inséré dans le *Procès de Condamnation* déj. cit., p. 49.) — Cela suffisait avec les commentaire que la matrone villageoise devait y joindre et les sermons que la Pucelle entendit. Avec cette instruction sommaire et solide, Jehane crut à l'infaillibilité de l'Eglise et par conséquent à tout ce qu'elle enseigne et à l'authenticité des Ecritures, que la vierge de Domrémy ne pouvait lire, mais dont le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo* sont le fruit et le résumé.

fiance en appela au jugement rendu en sa faveur par la Cour ecclésiastique de Poitiers. Elle ne vit pas que cet appel ne devait point lui concilier ses présents accusateurs :

« — Si vous ne me croyez pas, dit-elle, envoyez à Poitiers. Réclamez-y une copie de ma déposition. Pendant trois semaines, j'ai été examinée par le clergé de France, qui n'a rien trouvé à condamner en moi. — »

Une des charges produites aux dépens de la Pucelle et qu'on prétendit avérée, fut « un doute schismatique touchant le pape véritable[1] ».

Il est malaisé d'imaginer pourquoi la Cour de Rouen fit un étalage de ce que la Pucelle avait reconnu les droits d'un pontife, attendu que le schisme d'Occident était apaisé depuis plus de dix ans, grâce à l'admission universelle de Martin V comme pape légitime. Cette admission avait eu lieu malgré de vains efforts (dont la France fut grandement responsable), pour prolonger le schisme en suscitant un nouvel antipape, alors que tout rentrait dans l'ordre. Si les Juges ecclésiastiques de Jehane changèrent, sans raison apparente, les compétitions rivales au siège de Saint-Pierre en un terrain brûlant, cela provient de l'esprit d'erreur latent chez nombre d'entre eux (Cette tendance éclata au bout de deux années,

1. Revoir : chapitre VI : « Le Couronnement », le passage relatif aux doutes du duc de Milan.



au concile de Bâle dans leur rébellion contre Eugène IV). Le schisme d'Occident prolongeait ses conséquences après son terme; il avait jeté la confusion chez maints catholiques, et si les demandes artificieuses de ses juges avaient amené la vierge illettrée de Domrémy à des réponses ambiguës, nous n'aurions pas à en être étonnés. Mais Jehane, inspirée du ciel, docile à la Voix de Dieu, loyalement dévouée à son Église et à ses grâces, ne fut pas prise en faute. Elle discerna la vérité à travers les toiles d'araignée de la supercherie et du casuisme que ses examinateurs essayaient d'enrouler autour d'elle.

— Quel est le vrai pape? lui demanda-t-on.

— Il y en a donc deux?

Cette riposte candide, et en forme de question, fit hésiter un moment les interrogateurs. Mais ils pressèrent Jehane de leur donner une réponse directe; elle leur céda en disant que, pour elle, le pape de Rome était le seul légitime. — Un point qui tout au moins n'est pas encore élucidé, c'est de savoir qui des accusateurs ou de l'accusé méritait le reproche d'avoir éprouvé un « doute schismatique », à l'endroit du pontife véritable.

Jehane, avec son sincère esprit catholique, vouait un prodigieux sentiment d'amour filial au Père des chrétiens. Dans son isolement, elle se rattachait, pleine d'espérance, à la conviction que tout

irait bien pour elle, si sa cause était portée devant le pape. Mais on s'empressa d'arrêter son cri de recours vers le Saint-Siège, et ce cri n'atteignit jamais les oreilles de celui à qui Jehane l'adressait!

A de certains moments, lorsque les féroces bêtes humaines arrivaient presque à l'impatienter, la Pucelle, cessant d'argumenter ou de s'expliquer, ne réitérait que cette réponse :

— J'en appelle à Dieu et à notre Saint-Père le pape.

Cette phrase, répétée souvent, déplut à Cauchon, et le prélat l'embrouilla de façon à en faire l'expression d'une illégalité entachée d'hérésie, et attentatoire aux droits juridiques d'un évêque dans son propre diocèse.

Jehane, adjurée par lui au nom de l'Église, de se soumettre aux décisions de la Cour, opposa les ordres contraires des messagers de Dieu. Ses juges voulurent alors l'embarrasser et l'entortiller en lui demandant si elle devait obéir à l'Église militante ou à l'Église triomphante.

— Vous me parlez, répliqua la Pucelle, de l'Église militante ou de l'Église triomphante? je ne comprends pas ce que vous dites. J'entends me soumettre à l'Église comme tous les bons chrétiens. Je crois, résuma-t-elle, s'efforçant de traduire en mots les brefs articles de sa religion, que le Saint-Père, les évêques et le clergé sont là pour la

protection de la foi chrétienne et le châtiment de ceux qui pèchent contre elle. Quant à mes actes, je les soumets à l'Église du ciel, à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints du paradis. Je n'ai point failli à la religion chrétienne, et jamais n'y faudrai[1].

Il n'y eut que ses juges pour être capables de distinguer dans ses réponses sur l'Église triomphante et l'Église militante, de quoi soutenir la charge d'hérésie. Mais, pour leur donner une réponse quelconque, toute la circonspection et la sagesse de Jehane avaient été nécessaires. Sa candeur éclairée la préserva des filets tendus derrière ces interrogatoires, lui montra que si elle déclarait se soumettre sans conditions à l'Église militante, le prélat lui dirait immédiatement que lui et les autres prêtres devant qui elle comparaissait représentaient cette puissance, qu'elle devait leur obéir et souiller son âme d'un parjure en confessant le bien-fondé de leurs calomnies...

Ses juges artificieux lui adressèrent une interrogation machinée si soigneusement qu'ils s'estimaient sûrs de l'y enlacer.

« — Êtes-vous en état de grâce? demanda Cauchon, certain de la prendre au piège, quelle que fût sa répartie. » —

1. Il est malaisé de lire un abrégé plus exact de la doctrine catholique. La foi du charbonnier ou plutôt de la paysanne est ici une foi de lumière.

« — C'est grande chose de répondre à cela! objecta Jehane. — »

« — Oui, interrompit Fabri, un moine augustin, et je ne pense pas que vous y soyez obligée. »

« — Vous feriez bien de garder le silence! s'exclama Cauchon d'un ton de fâcherie.

Et il renouvela sa demande.

« — Si je n'y suis, reprit alors Jehane, Dieu veuille m'y mettre; si j'y suis déjà, Dieu veuille m'y maintenir! — »

« — Jehane, s'écria un des prélats avec admiration, vous avez bien répondu. »

« — Si je n'étais en la grâce de Dieu, ajouta la Pucelle, je serais la plus malheureuse du monde, et je crois que, si je vivais dans le péché, mes Voix ne me parleraient pas. — »

Une autre fois, on lui demanda :

« — Croyez-vous qu'il vous soit impossible de faire un péché mortel? — »

« — Ceci dépend de la volonté de Dieu, répliqua Jehane. Si je conserve ma pureté d'esprit et de corps, je crois que je serai sauvée. — »

Si vous croyez que vous serez sauvée, quel besoin avez-vous de vous confesser si fréquemment?

« — Mon âme ne peut jamais être assez pure, dit-elle. — »

*
* *

Voilà quelques-unes des réponses de Jehane,



extraites des longues minutes de son procès. Il en est réellement de presque sublimes dans leur sapience ingénue. Mais quoique la postérité juge Jehane à la lumière de ses propres paroles, ce qu'elle disait alors ne pouvait lui être utile. La Cour avait arrêté la condamnation et les raisons sur lesquelles on l'appuierait, avant que Jehane eût paru devant elle.

CHAPITRE XII

A L'INTÉRIEUR DE LA PRISON

Parmi les charges relevées contre Jehane, le port du costume masculin est peut-être celle qu'on souligna le plus. On s'arrangea pour que tout dépendît de l'obéissance de la Pucelle à quitter ce costume ; sa persévérance à s'y refuser devint la cause directe de sa condamnation à la peine capitale. Jehane opposa un *non* déterminé aux conseils et aux ordres de dépouiller cet accoutrement. Elle était certaine de pouvoir se sauver si elle y consentait; mais elle déclara n'être pas libre de choisir, et dit que, si un mobile humain avait pu la décider à changer son mode de vêture, c'eût été la bonté des dames de Beaurevoir et leur instance à cet égard. Elle basa sur des raisons surnaturelles son refus d'obéir aux juges, assurant qu'elle avait adopté l'habit d'homme et le conservait uniquement par l'ordre de ses Voix, et affirmant qu'elle ne l'ôterait point, sauf par un ordre différent des mêmes Voix.

« — Pouvez-vous certifier, dit la Cour, que vous

ne faites pas un péché mortel en portant un habit masculin?

Jehane répondit, sans hésiter :

« — Puisque je le porte par commandement de Dieu, je pense ne point pécher en cela. »

Sur ce sujet, la Pucelle n'avait aucun doute.

Sa constante supplication de recevoir l'Eucharistie fut repoussée toujours de façon péremptoire, sous le prétexte de cet habit, aussi bien que parce qu'elle était suspecte d'hérésie. Le matin de sa mort seulement, sa demande de recourir à cette grande source de force et de consolation lui fut accordée, — en rechignant et d'une manière inconséquente, — mais accordée enfin, malgré tout. Ce qu'une telle privation avait dû être pour Jehane, nous le devinerons, en nous souvenant de ses communions fréquentes, durant sa paisible adolescence et pendant sa carrière brève et accidentée à la Cour du roi, au milieu des camps et dans les villes assiégées.

On raconte un épisode qui nous donne une idée de l'ardeur de sa faim spirituelle. Chaque jour, en allant de sa prison à la salle du jugement, elle passait devant les portes closes de la chapelle du château. Jehane, s'étant assurée que le Saint-Sacrement était là, sollicita comme une faveur la permission de s'agenouiller une minute à l'extérieur de ces portes, afin d'adorer son Seigneur qui résidait dans l'intérieur. Un prêtre, nommé Mas-

sieu, qui l'avait en sa garde, n'eut pas la dureté de repousser son humble requête, mais Cauchon le tança vertement et le menaça de punition pour ce pauvre acte de pitié.

« — Coquin! dit le prélat courroucé, comment osez-vous tolérer, sans autorisation, que cette femme approche d'une église? Si vous recommencez, je vous ferai plonger dans un cachot où de tout le mois vous ne verrez ni soleil ni lune. — »

L'inébranlable ténacité de Jehane, quant à l'article de la vêture, plaça la Pucelle dans un embarras nouveau, lors de la fête de la Résurrection. Avec cette fête arrivait l'époque du devoir pascal. Jehane demandait à communier en temps prescrit : on l'informa que son désir ne serait exaucé que si elle prenait la robe féminine. Elle acceptait de le faire pour recevoir l'Eucharistie, à condition de reprendre l'autre habit, immédiatement après. Ce compromis fut rejeté[1].

Jehane d'Arc ne put que refuser derechef d'obtempérer à ce qu'on exigeait d'elle. Les prescriptions de Dieu, transmises par ses Voix du ciel, étaient si claires et si impératives qu'elle se serait estimée plus coupable d'y désobéir que de transgresser les lois de l'Église sur le devoir pascal.

1. Plus tard, à son admonition publique, Jehane demanda une robe longue, « pour aller à l'église et recevoir mon Sauveur, « déclara-t-elle, *ainsi que je l'ai dit autrefois*, pourvu qu'aussitôt « après je quitte cet habit et reprenne celui que je porte. » *Procès de Condamnation*, déjà cité, p. 314.



Cette dernière rebellion, et « sa préférence à « suivre son avis personnel, plutôt que les com- « mandements de l'Église », sont au nombre des griefs qui la firent condamner à mort. La Pucelle avait couru ce risque, délibérément.

Elle avait juré de ne rien taire de ce qu'il lui était licite de dire. On se servit de cet engagement pour lui extorquer l'aveu d'avoir proféré cette prière :

« O Dieu Tout-Puissant! apprenez-moi ce que je dois répondre à ces hommes d'Église. Je sais pourquoi je porte cet habit; mais j'ignore comment je dois le quitter. En ceci, je vous conjure de me dire ce que je dois faire. » — Son refus persistant dénote la réponse qu'elle reçut.

Nous étudions comme nous pouvons maintenant le faire en connaissance de cause la vie de cette malheureuse jeune fille durant ces longs mois de torture. Aussi nous comprenons pourquoi les guides célestes, amis d'une créature si délaissée temporellement parlant, lui ordonnèrent, eux qui n'ignoraient ni sa détresse, ni ce qu'il fallait pour sa sûreté, de conserver dans son habit masculin une sauvegarde indispensable.

Une ou deux fois, Jehane essaya brièvement d'expliquer son refus de céder à la Cour.

— Si j'étais placée en autre prison où j'eusse *compagnie de femme*, je ferais sur-le-champ, dit-elle, ce que vous m'enjoignez de faire.

— Et dans une occasion différente :

« — Si vous voulez me rendre les habits de mon sexe et me renvoyer chez ma mère, je les mettrai volontiers. »

Il y eut une circonstance où elle répondit à une interrogation, posée peut-être dans un meilleur esprit que d'habitude, et développa nettement ses motifs :

— Je porte cet habit, parce que, vivant au milieu des hommes, il est convenable que je sois vêtue en homme plutôt qu'en femme[1].

*
* *

Si la tour circulaire du donjon de Rouen pouvait être entendue, que ne raconterait-elle pas sur les misères et les basses persécutions auxquelles Jehane était exposée, en dehors des vils propos et des injures de ses gardes, et indépendamment de la rigueur de ses chaînes!

Elle avait à subir des examens réguliers, dirigés en privé par Cauchon et ses émissaires, et devait s'y exprimer sous le sceau du serment, ce qui la

1. Pour ce qui concerne cette résistance de Jehane, il y a de longs détails à lire dans le *Procès de Condamnation* auquel nous avons eu recours souvent, et principalement dans les pages 83, 111, 112, 113, 143, 164, 165, 169, 170, 178, 195, 196, 198, 220, 221; puis de 222 à 224, de 231 à 233, de 266 à 271. Lire aussi les pages 292, 313 et 314. Ce que lady Amabel Kerr nous indique avec beaucoup de tact est trop bien justifié par les dangers que la vierge de Domrémy courut dans sa prison.

forçait à répondre comme dans les séances publiques, mais sans la garantie qu'offre la publicité. Outre cela, elle n'était jamais à l'abri de l'invasion de ses ennemis de toutes nuances. Parfois ces derniers amenaient une légion de clercs, prêts à inscrire les aveux de culpabilité qu'ils espéraient lui extorquer. On ne lui octroyait nul secours; néanmoins, pendant quelque temps, ceux qui lui voulaient du bien purent être introduits auprès d'elle comme ceux qui lui voulaient du mal. Lafontaine, Isambard de Saint-Pierre et ce Martin Ladvenu qui lui inspirait une confiance spéciale, eurent donc le moyen de lui bailler à diverses reprises des avis utiles à ses dépositions. Cet état de choses dura jusqu'à l'instant où Cauchon s'en aperçut. Défense fut alors intimée à quiconque n'était pas muni de la permission épiscopale de pénétrer chez la captive.

C'est avec cette permission que Warwick et Stafford, accompagnés de Jehan de Ligny, visitèrent la Pucelle.

« — Jehane, dit Jehan, nous sommes venus pour vous racheter, à condition que vous ne vous armerez plus contre nous. »

« — Ne vous moquez pas de moi, répondit-elle. Vous n'avez ni le pouvoir ni le vouloir de me mettre à rançon. Je sais que les Anglais ont résolu de me tuer, parce qu'ils croient reconquérir après ma mort le royaume de France. Mais

faites-leur connaître que, fussent-ils plus nombreux cent mille fois qu'ils ne le sont, ils ne parviendront pas même à garder ce qu'ils ont pris. — »

Sur ce, Stafford voulut frapper cette prisonnière sans défense et enchaînée à un bloc; mais Warwick lui arrêta le bras.

Jehane opposait ainsi une intrépidité irréductible aux efforts destinés à l'écraser. Pourtant ce n'est pas l'espérance qui alimentait son courage, Elle était persuadée que ses paroles les plus justificatives ne lui serviraient de rien. Elle ne s'illusionnait point, ne se dissimulait pas que son procès avait beau durer des semaines et des mois, la conduite de l'affaire était dérisoire et dépourvue des formes du droit et de la légalité. De ci de là cependant, elle se régimbait par amour de la justice.

« — Vous écrivez ce qui est contre moi, dit-elle, et pas ce qui est pour moi[1]. »

Cette phrase, tracée en marge par Manchon dans un moment de scrupule, nous a été transmise à travers un intervalle de quatre siècles et demi. Elle condamne les juges iniques, mais ne fut d'aucun profit pour Jehane à l'heure où elle fut prononcée. On substitua souvent un tissu de faussetés aux réponses authentiques. Accusa-

1. Elle réclama de la sorte quand elle eut déclaré se soumettre au concile siégeant alors à Bâle, et que Pierre Cauchon défendit à Manchon d'enregistrer cette déclaration si orthodoxe.

teurs et accusée savaient bien que c'étaient là des mensonges, et nous le savons aussi, grâce aux inestimables notes marginales de ce Manchon, attestant que ce qui était inscrit se trouvait contraire aux dépositions de l'accusée[1].

De tous les traits concourant à l'injustice générale dont la Pucelle était victime, le plus révoltant est le subterfuge qu'un prêtre nommé Loiseleur employa sur l'ordre de Cauchon, et au détriment de Jehane. S'introduisant auprès de la prisonnière, Loiseleur se fit passer pour un compagnon de captivité, aussi dévoué qu'elle à la cause française. Il joua autant qu'il put de sa double qualité d'ecclésiastique et de patriote pour essayer de la perdre en l'incitant à des imprudences de langage. Durant cette conversation, Cauchon et Warwick se tenaient

1. « Bien des fois, en écrivant ce procès, j'eus à subir des réprimandes de l'évêque de Beauvais et de divers autres maîtres. « Ils voulaient me forcer à écrire selon leur imagination, et « contrairement à ce que Jehane avait eu en tête de dire; et, « quand il y avait quelque chose qui ne leur plaisait point, ils « défendaient de l'écrire en disant que cela ne servait point au « procès.

« Pendant les cinq ou six premières journées, notamment, « comme je consignais par écrit les réponses de Jehane sans « rien omettre de ce qui l'excusait, les juges voulurent à plusieurs reprises me contraindre à modifier ma rédaction. Ils me « disaient en latin d'employer d'autres termes, de façon à changer le sens des paroles et à rédiger autre chose que ce que « j'entendais. » (Déposition de Manchon au *Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 34 et 35.)

Manchon ne se vante-t-il pas un peu trop lorsqu'il ajoute : « Mais je n'écrivis jamais que selon mon entendement et conscience? » En tous cas il y a beaucoup de vrai dans le témoignage qu'il se rend à lui-même.

cachés, à portée du son des voix. Ils étaient assistés de clercs prêts à enregistrer ce qui se passerait; les rapports nous apprennent cependant que ces obscurs instruments de maîtres abjects désapprouvèrent hautement le rôle qu'on leur imposait. Nous ignorons si les espions furent récompensés de leur fourberie par la découverte d'un secret, mais ce qui advint, c'est que la Pucelle distingua la manœuvre de Loiseleur, et n'eu dorénavant plus foi en lui. Ce prêtre infâme est le seul confesseur que ses bourreaux lui accordèrent jusqu'au jour où, tout à la fin de sa vie, la Pucelle put se confesser à Pierre Morice, homme totalement différent de Loiseleur. Pierre Morice compte parmi ceux qui attestèrent plus tard la sainteté de Jehane; il ajouta qu'il n'avait jamais ouï, dans tout le cours de son ministère, de confessions pareilles aux siennes, et qu'à son avis, la Pucelle marchait en des voies « droites et bénies devant Dieu[1] ».

Quant à Loiseleur, Massieu, qui fut aussi bon pour Jehane que le lui permit sa timidité, soupçonnait cet ecclésiastique d'avoir conseillé la Pucelle dans le but de lui nuire plutôt que dans l'intention de la protéger et le dit solennellement au procès de réhabilitation. Selon Massieu, Loi-

1. Propos recueilli par le médecin Delachambre. (*Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 18.) Pierre Morice ne put s'expliquer entièrement : il était lié par le secret sacramentel qui met un sceau sur les lèvres du prêtre catholique. Mais comme on aimerait à savoir ce que fut une confession de Jehane d'Arc!

seleur, à l'instigation de l'évêque, pressait Jehane de résister aux juges et facilita sa condamnation.

*
* *

Vers les derniers jours du mois d'avril, la Pucelle tomba sérieusement malade; elle était épuisée par la fatigue, par les longues angoisses et par l'étroit emprisonnement auquel cette fille des champs et des bois était si peu accoutumée. Il sied d'ajouter qu'elle aggravait à force d'austérités volontaires les privations qu'on lui infligeait. Le fait suivant nous donne une idée de sa propre manière de pratiquer la religion, et de celle dont les commandements de l'Église étaient observés, malgré la licence de l'époque : cette vierge de dix-neuf ans voulut jeûner avec rigueur, au sens exact du terme, durant tout le carême, qui se trouva être le temps de son procès. Examinée un jour là-dessus, elle certifia n'avoir goûté à aucun aliment depuis minuit. Nous ne pouvons nous étonner qu'en de telles circonstances elle succombât enfin, son noble esprit refusant de soutenir plus longtemps son corps.

Ses ennemis eurent une chaude alerte ; ils craignirent qu'une mort naturelle la leur enlevât. Le comte de Warwick ordonna immédiatement à Tiphaine, le meilleur médecin de Rouen, de venir la soigner. Bien plus, il manda en hâte

Delachambre, un fameux médecin de Paris. Lorsque ce dernier arriva, Warwick lui dit de sauver à tout prix la Pucelle.

« — Mon roi, fit-il, l'a chèrement achetée et tient fort à elle. Il ne veut pas qu'elle meure autrement que sur l'échafaud, et des mains de la justice. »

— Nous avons eu connaissance de ces paroles par le témoignage du grand médecin lui-même[1].

Jehane fut entourée de soins et débarrassée de ses chaînes. Cauchon vint en personne la visiter ; il la combla de conseils, l'adjura d'avouer présentement la vérité des charges qui pesaient sur elle et l'assura d'un ton paternel qu'en l'exhortant de la sorte il n'avait en vue que son salut. Jehane, qui se croyait en danger de mort, réitéra pour toute réponse sa supplication de recevoir l'Eucharistie, et demanda aussi à être enterrée en terre sainte.

Cauchon devait répondre à son tour à cette dernière requête en faisant jeter dans la Seine les cendres de Jehane ; quant à la première demande, il ne négligea pas, pour réaliser ses desseins,

1. Jean Tiphaine était chanoine de Paris, maître ès arts et docteur en médecine. On l'avait d'abord appelé à Rouen comme ecclésiastique et pour assister au procès. Guillaume Delachambre, licencié en médecine, y assista également. Voir les dépositions de maître Tiphaine, de la page 12 à la page 16, et de maître Delachambre, de la page 16 à la page 21, t. II du *Procès de Réhabilitation* déjà cité. Un autre médecin du nom de Desjardins fut aussi convoqué.

l'opportunité que lui offrait le désir intense de la pauvre fille de ne pas expirer sans sacrements. Il lui promit que la communion allait lui-être apportée sur l'heure si elle se reconnaissait coupable de ce dont elle était accusée ; si non, elle trépasserait sans communier.

Jehane, alors, refusa de toutes ses forces de se parjurer en face de la mort, et se détourna de son persécuteur [1].

Bientôt, grâce à sa constitution robuste, grâce aussi au traitement des médecins Delachambre et Tiphaine, elle fut sauvée de cette mort qui, pour elle, eût été la bienvenue.

Les ennemis, ne redoutant plus son trépas, voulurent profiter de son affaiblissement ; ils la menacèrent explicitement de l'échafaud, si elle ne reconnaissait pas la justesse des honteuses imputations réunies contre elle. Faible au physique, ferme au moral et dans sa confiance en Dieu, la vaillante Pucelle répondit : « Je ne dirai que ce que j'ai dit. Et dussé-je voir les flammes allumées devant moi, je répéterai les mêmes choses. »

A ceci, Manchon ajouta en note marginale : « superba responsa. »

Ce qui donnait ce courage à Jehane, ce n'est

1. Nous aurons à enregistrer une défaillance passagère de Jehane, après la lecture de son arrêt de condamnation. Que cela ne nous fasse pas oublier ce courage d'autant plus admirable dans un état de maladie propre à diminuer sa valeur morale.

pas qu'elle s'abusât sur son destin. Elle comprenait toute l'étendue de la menace de ses persécuteurs. Dès que ceux-ci lui laissaient un peu de relâche, elle demandait à ses guides invisibles si elle serait brûlée vive, et ses Voix lui disaient :

« — Recommande ton sort à Dieu et fie-toi en Lui. — »

Son horizon était sombre, et souvent elle interrogeait sur l'avenir les visiteurs célestes. Ceux-ci lui révélèrent qu'elle serait délivrée de ses ennemis par « grande victoire » ; elle ne comprit pas avant longtemps qu'il s'agissait de la victoire de son martyre.

Les Voix se servaient pourtant de ce mot en s'adressant à Jehane. « Prends tout en patience, lui disaient-elles, et *ne t'inquiète pas de ton martyre*, car tu atteindras, à la fin, le royaume du paradis. » Mais l'espoir qui appartient à la jeunesse lui faisait croire que les souffrances de la prison constituaient peut-être ce martyre, et qu'après toutes ces épreuves elle reviendrait vers ses parents, ses frères et son village tant chéris.

Ses amis surnaturels la dirigeaient et la consolaient, comme nous venons de le dire. Jehane se tournait vers eux pour les consulter en toutes circonstances, et le raconta elle-même.

« Je réponds ce que mes Voix m'ordonnent, déclara-t-elle à la Cour. Il n'est pas de jour que je ne les oye, et, en réalité, j'ai fort besoin de leur

aide... Je mourrais sans ces Voix qui me réconfortent quotidiennement. — »

Jehane ajouta qu'elle priait Dieu de lui envoyer les Voix, dès qu'il lui fallait un avis sur un point, et qu'alors, les Voix se faisaient toujours entendre[1].

« — Comment les invoquez-vous? lui demanda-t-on. — »

« — Voilà, fit-elle avec simplicité, comment je m'exprime :

« O Dieu très doux, si tu m'aimes, je te conjure, en l'honneur de ta Passion sacrée, de me dire ce que j'ai à répondre ! et les Voix me parlent immédiatement. »

— Ces quelques mots, tirés d'un examen malveillant, nous donnent la clef de la sagesse des réponses de Jehane. Cette sagesse, pendant des semaines, tint en échec des juges sanguinaires, les empêchant de trouver l'excuse valable qu'ils cherchaient pour vouer la Pucelle au supplice. Deux fois seulement, Jehane avait omis d'écouter ses Voix, quand elle assiégea Paris et quand elle risqua sa vie de façon téméraire en tentant de s'échapper de Beaurevoir. Il nous reste à relater une dernière désobéissance, commise à l'heure ténébreuse de défaillance qui précéda sa con-

1. « *And they always came.* » Littéralement : elles (les Voix) *venaient* toujours. Le texte original est plus expressif que ma traduction. Les exigences de la langue française m'empêchent de dire que des Voix *venaient;* mais je le regrette.

damnation. En chacune de ces occasions, la faible villageoise remplaça distinctement la vierge inspirée que nous avons appris à connaître.

*
* *

Jehane n'était pas entièrement guérie des suites de sa maladie quand elle fut conduite, le 9 mai, dans la *chambre de la gehenne*.

L'humanité se réjouit de ce que la Pucelle ne fut pas appliquée à la question, malgré l'avis de quelques-uns de ses persécuteurs, entre autres du méchant Loiseleur. Mais les plus miséricordieux ne reculèrent pas devant le procédé de tourmenter son esprit impressionnable par le spectacle d'horribles outils et par une explication pratique de l'usage qu'on en faisait. Mauger, le « tortionnaire en chef de Rouen, » certifia au procès de réhabilitation, que lui et l'un de ses aides furent convoqués en ce jour avec ordre de mettre la prisonnière à la gehenne.

Cauchon et dix assesseurs choisis étaient présents [1], l'évêque interpella Jehane en ces termes :

« Si vous refusez de confesser la vérité, vous allez subir la question. Vous voyez les instru-

1. Le vice-inquisiteur, l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne, Jean de Châtillon, Guillaume Erard, André Marguerie, Nicolas de Venderès, Guillaume Haiton, Aubert Morel, Nicolas Loiseleur et Jean Massieu.



ments, et, à côté, les bourreaux prêts à remplir leur office, aussitôt que nous le leur commanderons. Vous serez torturée pour être amenée dans la voie de la vérité, et pour le salut de votre âme que vos mensonges ont exposée à de si graves périls[1]. »

On nous rapporte que la Pucelle frémit à l'aspect de ce qui s'étalait sous ses yeux. Elle était sensible à la douleur, ce qui avait paru lors de sa blessure à Orléans. Sans doute, elle connaissait sa susceptibilité assez pour avoir peur que sa chair frissonnante ne supportât point l'épreuve[2]. Aussi — évidemment d'après l'injonction de ses invisibles moniteurs — Jehane se précautionna contre les défaillances qu'il n'était pas superflu de prévoir.

« Quand vous me déchireriez membre par membre, quand vous m'occiriez, prononça-t-elle,

1. Cauchon, jouant la mansuétude, parla même du danger qu'elle faisait courir à son corps.

2. Que la Pucelle eût cédé à la violence de la douleur corporelle (pour se rétracter ensuite), cela n'est pas impossible ; mais est-ce probable ? Je ne regarde pas Jeanne comme ayant faibli quand elle a été blessée. Qu'on se rappelle son attitude en cette circonstance : elle jette un cri, mais refuse de prendre soin de sa personne, et, à peine pansée, retourne au combat. Il n'y a point là de pusillanimité, mais simplement la sensibilité qu'a remarquée lady Amabel Kerr. Je relis, à mesure que je traduis, les documents du procès de condamnation rassemblés par M. Fabre, et que je cite souvent. Le procès-verbal de la séance intitulée : « Jeanne en face de la torture » (p. 323 à 325), nous montre l'accusée très ferme et gardant la plénitude de sa présence d'esprit. Elle tremble intérieurement et physiquement, c'est admissible, mais elle se dompte et formule, sans se plaindre, les nouvelles réponses toujours belles, que va, d'ailleurs, nous redire sa biographe anglaise.

je ne dirai rien que ce que j'ai déjà dit. Et si les tortures me faisaient parler autrement, je dirai ensuite que vous m'y avez forcée ! »

Nous sommes heureux, en lisant ces expressions d'énergie que le danger de démentir la vérité sous l'empire de la souffrance ait pu être épargné à Jehane[1].

*
* *

Une interrogation vient au cœur de tous ceux qui étudient l'histoire de la captivité de la Pucelle d'Orléans ; elle ne peut recevoir qu'une solution qui nous indigne profondément.

Où était le roi ? Et à quoi s'occupait-il pour que de tels événements se déroulassent sans un obstacle de sa part ?

L'histoire est silencieuse à cet endroit ; elle ne rapporte, pendant tout ce temps, ni une syllabe,

1. Voyez dans le *procès de Condamnation* le chapitre XIII : Délibération sur la torture. Les juges qui opinèrent pour la torture sont : maître Albert Morel, maître Thomas de Courcelles et maître Nicolas Loiseleur, celui-ci avec une espèce de réticence. Dieu voulut que la majorité se déclarâ contre l'opportunité d'appliquer Jehane à la gehenne, et l'évêque fut obligé de rendre l'arrêt suivant (le samedi soir, 12 mai) :

« Nous juges, ouïes les opinions de chacun, considérant les réponses faites par Jeanne mercredi, vu sa disposition d'esprit, sa volonté et les circonstances du procès, nous concluons qu'il n'est ni utile ni expédient de soumettre cette femme aux tourments de la torture. » — Un de ceux qui voulurent soustraire la Pucelle à la question, maître Raoul Roussel, en avait donné un motif qui nous stupéfiera. « Il faut éviter, disait-il, qu'un procès *aussi bien fait* que l'a été celui-ci puisse être calomnié. » (!!!)

ni un acte prouvant que Charles s'intéressât à celle dont il tenait sa couronne. Le prince, qui aurait dû sacrifier la moitié de son royaume afin de délivrer Jehane d'Arc, ne fit aucun effort pour la racheter ou pour s'opposer aux compatriotes qui la vendaient à un trépas inévitable. Il ne protesta même pas contre la procédure suivie à l'égard de la Pucelle et n'essaya point d'améliorer son sort.

On pourrait croire que cette indifférence et cet égoïsme cruels affectaient Jehane dans son infortune et allumaient en elle un sentiment hostile à Charles. S'il en a été ainsi, pas un document écrit n'en conserve la trace. Le doux oubli d'elle-même, inné chez Jehane, semble l'avoir rendue inconsciente de la bassesse de son héros. L'esprit de charité, qui la préservait d'adresser des reproches à ses durs tourmenteurs, l'empêcha de voir que l'ingratitude du roi venait uniquement de son infatuation personnelle et de son avilissant attrait pour le plaisir.

Elle n'en sut rien, par la grâce de Dieu ! Sans cela Jehane, qui alliait tant d'amour de la vérité à tant de haine de la flatterie, n'aurait pas exalté en Charles « le meilleur et le plus noble des chrétiens, » comme elle le fit en présence de la mort[1].

1. Voyez chapitre suivant.

CHAPITRE XII

L'HEURE DE TÉNÈBRES

Maintenant tout les points de la procédure étant élucidés, à l'aide de moyens bons ou mauvais, l'interrogatoire rédigé par Manchon et ses deux assistants fut lu à la Pucelle, afin qu'elle pût dire si on avait bien traduit ses réponses. Jehane convint de l'exactitude de quelques-unes, en désavoua d'autres et déclara que dans leur ensemble, ces réponses étaient en partie vraies, en partie fausses.

C'est purement pour la forme qu'on lui demandait son avis. Nicolas Midi, connu par son animosité contre la Pucelle et qui fut chargé de prêcher sur la place du Marché le jour du supplice, produisit douze articles d'accusation basés sur les informations de l'examen[1]. En lesdits articles, il déclarait Jehane convaincue par le procès, d'être :

« Sorcière et magicienne,

1. Le « Sommaire en Douze Articles » est inséré tout entier à la suite du *Procès de Condamnation*, traduit par M. Fabre. 1 vol., p. 263 à 277.



« Évocatrice et invocatrice des esprits malins,
« Superstitieuse,
« Versée dans la pratique des arts occultes,
« Mal instruite du catholicisme,
« Schismatique en ses doutes relatifs au pape « légitime,
« Sacrilège,
« Idolâtre,
« Apostate,
« Blasphématrice de Dieu et de ses saints,
« Séditieuse,
« Instigatrice de guerre,
« Altérée de sang,
« Étrangère à la décence de son sexe par son « habitude de porter des habits masculins,
« Abominable devant Dieu et devant les « hommes,
« Violatrice de la loi naturelle et de la loi « divine,
« Coupable de se laisser adorer par le peuple au détriment « du culte de Dieu. »

A ces accusations il en fut joint d'autres que leur absurdité surtout rendait remarquables : on lui reprochait, par exemple, d'avoir été servante d'écurie à Neufchâteau. Accusation qui a fait son chemin, même dans des histoires prétendues véridiques, mais émanant de contempteurs du surnaturel ! Une autre allégation stupide fut celle d'avoir prédit à Robert de Baudricourt qu'elle au-

rait, elle, Jehane, trois fils, dont l'aîné deviendrait pape, le second empereur, et le troisième, roi. On ajouta un dernier grief qui ne fut pas le moindre : celui d'avoir affirmé que sainte Catherine et sainte Marguerite ne parlaient pas anglais, mais français. Ce détail, quoique, en un sens, le plus ridicule de tous, était probablement le seul authentique[1].

Quand nous lisons le tissu de mensonges sorti de la plume de Nicolas Midi et accepté par la Cour de Rouen, une chose nous semble extraordinaire : c'est que des ecclésiastiques graves aient dépensé tant de mois en délibérations, si le résultat de ces débats devait se résumer en charges qui ne s'appuyaient sur aucune évidence et qu'on aurait pu rédiger aussi bien avant qu'après l'interrogatoire de Jehane[2].

Tels qu'ils étaient, les Douze Articles furent publiés et soumis à une soi-disant approbation.

1. Lorsque se produit le phénomène si rare de l'extase et de la vision, la créature favorisée de ces grâces est indubitablement interpellée dans sa propre langue par les apparitions. Mais les juges voulaient tourner la réponse de Jehane de façon à prétendre que, d'après la Pucelle, les saintes ne *comprenaient* pas *toutes* les langues et ne *savaient* pas l'anglais, ce qui devenait hérétique.

2. Les mensonges concernant la prétendue domesticité de Jehane à Neufchâteau « chez une hôtelière, nommée la Rousse, dont l'auberge est hantée par maintes femmes de mauvaise vie », et la prédiction qu'elle aurait faite de sa future maternité se trouvent dans le grand acte d'accusation; mais ils ne sont pas insérés dans les Douze Articles.

Voyez ces deux documents dans le *Procès de Condamnation* : de la p. 210 à la p. 231 ; et de la p. 263 à la p. 277.

Ils ne rencontrèrent pas un crédit unanime. Le chapitre de Rouen y fit des objections, et l'évêque d'Avranches, un des rares personnages qui eurent la force d'âme de refuser de sanctionner l'arrêt de mort, dit qu'on devait les envoyer au Souverain Pontife.

Naturellement, Cauchon n'envisagea pas même cette éventualité. Il expédia les Douze Articles à Paris, sans plus tergiverser, abandonnant à l'Université le soin de statuer sur ces pièces.

Ceux qui désiraient la condamnation de Jehane d'Arc ne s'inquiétaient pas du sens de l'arrêt. Le docte corps de l'Université n'avait-il pas condamné une femme au bûcher, le mois de septembre précédent, pour avoir dit que tout ce que Jehane avait accompli était conforme à la volonté de Dieu[1]?

Ne l'oublions pas, néanmoins, l'Université n'eut pas à décider pour ou contre l'évidence des faits, évidence qu'on estima déjà établie. On ne la consultait que pour faire approuver l'exactitude des charges susdites par l'autorité d'une cour dont les juges connaissaient trop la composition et le caractère[2].

1. La jeune Bretonne Perrinaïc. Elle fut, en effet, brûlée à Paris, au mois de septembre de l'année 1430, et je la cite dans l'Introduction.

2. Le recteur de l'Université était Pierre de Gonda. « Il s'agit, opina-t-il, d'une matière grave et ardue. A mon avis, l'appréciation de cette matière regarde particulièrement la Vénérable Fa

Donc l'Université prononça sans délais inutiles une sentence unanime, et décréta :

« Que si cette femme (Jehane) était dans son bon sens, et si, après avoir été charitablement admonestée, elle s'obstinait à ne pas réintégrer l'Église catholique, elle devait être livrée aux juges séculiers pour être punie conformément à ses crimes. »

Finalement, ce décret félicitait l'évêque de Beauvais de ce qu'il avait fait et de la manière dont il avait agi, exprimant l'espoir que Dieu le récompenserait par une impérissable couronne de gloire.

*
* *

Il ne plaisait pas cependant à Pierre Cauchon d'acquiescer sans conditions au jugement de l'Université. Que Jehane souffrît la mort sur l'échafaud, c'était bon jusqu'à un certain point mais à ses yeux comme à ceux de l'ennemi national, il serait préférable d'extorquer à la Pucelle une abjuration publique de ses prétendues erreurs pour la discréditer à jamais dans l'opinion de ses partisans. Une fois que ceci eut été perpétré, les persécuteurs sanguinaires devaient former un

culté de Théologie et la Vénérable Faculté de Décrets. » Les deux Facultés se réunirent et, le 14 mai, elles présentèrent à toutes les Facultés, convoquées pour les entendre, le résultat de leurs délibérations.

nouveau complot d'une bassesse cruelle : celui d'amener Jehane à retirer la rétractation qu'on lui avait arrachée, et de l'exposer irrémédiablement à la punition d'une hérétique relapse et d'une sorcière.

L'histoire de la dernière semaine de la vie de Jehane raconte le succès complet de cette intrigue haineuse.

Le 23 mai, Pierre Morice tenta un suprême effort en présence de Cauchon[1] pour obtenir l'abjuration de la Pucelle dans sa cellule, le verdict de l'Université de Paris ayant été préalablement lu à l'accusée :

« — Ne souffrez point, conclut Morice, d'être séparée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel vous a créée pour être participante de sa gloire; ne faites point choix de la route qui mène à l'éternelle damnation, avec ses ennemis revêtus de formes diverses afin de vous tromper. Rejetez vos visions, vous soumettant à l'opinion de l'Université et des autres docteurs. Vous avez agi légèrement et sans avoir suffisamment prié[2]. »

1. Et du vicaire inquisiteur, du promoteur Jehan d'Estivet, de maîtres Jehan de Châtillon, Beaupère, Nicolas, Midi, Erard, Marguerie, Venderès; des évêques de Thérouenne et de Noyon.

2. Ce résumé nous procure un juste aperçu des accusations portées contre Jehane et des pièges qu'on lui tendit. Ceux qui liront dans le *Procès de Condamnation* le document intitulé : « Nouvelle Admonition et Réponses de Jehane » (p. 337 et suiv.) : n'en seront pas moins épouvantés en vérifiant la teneur complète de cet acte. Nulle part, peut-être, la

Mais la Pucelle brava ses tentateurs avec son intrépidité passée, articulant des réponses qui, en substance, équivalaient aux précédentes.

« — Fussé-je en face du feu et du bûcher, avec les exécuteurs, prêts à allumer les bourrées, fussé-je moi-même dans les flammes, je ne dirais autre que ce que j'ai dit. — »

La réponse ouïe, Estivet se tourna vers l'évêque et déclara n'avoir plus rien à faire pour réduire l'opiniâtreté de l'accusée.

Cauchon se leva; il informa la Pucelle que le procès était fini, et que la sentence serait prononcée le lendemain.

Cet Estivet fut un des antagonistes les moins déguisés de Jehane durant toute la procédure. On le trouva mort dans un égout peu après l'exécu-

science et les dehors de la vertu ne se mirent plus complètement au service de la perfidie. La Pucelle était avertie que les esprits malins peuvent se transformer en anges de lumière, « prennent « maintes fois la figure du Christ et des saints, et disent expres- « sément qu'ils sont ce qu'ils ne sont pas, ainsi que le témoi- « gnent de reste les vies des Pères et les Écritures ». « C'est « pourquoi, disait l'Admonition, si des apparitions de ce genre « se sont manifestées à vous, n'y ajoutez pas foi, mais bien « plutôt rejetez toute croyance, toute illusion relative à de sem- « blables choses. »

Maître Morice osait ajouter : « Il ne faut pas donner créance à de pareilles apparitions, *pas plus qu'à aucune apparition extraordinaire ni à aucune nouveauté, sans l'autorité de la Sainte Ecriture ou d'un signe suffisant, ou d'un miracle, ce qui pour vous n'est pas le cas.* »

Ce qui pour vous n'est pas le cas! On croit rêver quand on lit une assertion aussi audacieusement fausse, niant les prophéties réalisées de Jehane et les preuves exceptionnelles de l'inspiration divine qui marquaient chacun de ses pas.

tion, et les partisans de la Pucelle regardèrent cet accident comme un châtiment de Dieu. Il est à noter que plusieurs membres de cette Cour injuste trépassèrent de trépas subit. Cauchon, le juge inique, est du nombre. Quelques années s'étaient écoulées depuis qu'il avait assisté au supplice de sa victime, lorsqu'il expira soudainement pendant que son barbier le rasait.

* * *

Le 24 mai, la Pucelle fut sommée de comparaître dans le cimetière à côté de la cathédrale de Saint-Ouen pour y entendre son verdict de mort.

Le cérémonial de la condamnation avait été organisé avec toute la pompe imaginable. Le président, Cauchon, était assis sur une haute plate-forme, ayant à sa droite Beaufort, et le cardinal de Winchester, représentant son petit-neveu, le roi-enfant d'Angleterre. Près de là se trouvaient encore les principaux seigneurs anglais aussi bien que les juges et assesseurs qui avaient interrogé la Pucelle. Vis-à-vis, sur une autre plate-forme élevée, Jehane se tenait avec ses accusateurs, tandis que, devant elle et dans le dessein de l'effrayer, on faisait stationner la charrette du bourreau, toute prête, comme pour la conduire au supplice.

Même en cette horrible situation, elle restait ce qu'elle avait d'abord été, calme, digne, et attendant bravement le secours de Dieu.

Le chanoine de Beauvais, Érard, devait prêcher l'accusée pour la convaincre qu'elle était dans l'erreur. Cette tâche ne lui plaisait guère. Il était de ceux qui s'étaient opposés à ce qu'on mît Jehane à la torture, et dit le matin à son serviteur qu'il voudrait être loin de Rouen. Érard fit cependant de son mieux pour traiter le sujet de son sermon; mais Jehane était si insensible à ses éloquents reproches qu'il s'interrompit, offensé, la désigna du doigt, et l'interpelant: « C'est à vous, Jehane, cria-t-il, à vous que s'adresse tout ceci! »

Jehane semblait invulnérable en face des méchantes imputations amoncelées contre elle. Mais elle éleva la voix, quand le prince, indigne objet d'un pareil dévouement, fut qualifié par Érard de schismatique et d'hérétique.

« — J'ose jurer au péril de ma vie, s'exclama-t-elle, que le roi est le plus noble et le meilleur des chrétiens, fidèle à la foi de l'Église et qu'il n'est rien de ce que vous dites! — »

Sa ferveur audacieuse à défendre Charles suscita les applaudissements étouffés des citoyens de Rouen. Ceux-ci balançaient entre deux opinions, comme les anciens Israélites sur le Mont-Carmel: au fond du cœur, ils sympathisaient avec ce jeune et valeureux champion de leur pays, mais ils crai-

gnaient de l'exprimer, tant que le joug de fer des maîtres britanniques pesait sur leur cou. Jehane fut promptement réduite au silence, car on avait peur de son ascendant sur ces sujets douteux de l'Angleterre.

On lui lut son Acte d'accusation, et, ensuite, on la requit une dernière fois de se soumettre à l'Église.

« — Je vous répondrai ! dit-elle bien haut. Quant à ma soumission à l'Église, je m'en suis expliquée déjà. Que tout ce que j'ai dit et fait soit envoyé à Notre Saint-Père le Pape, auquel, — après Dieu premier, — je me soumets. »

Derechef, on la força de se taire ; car un des griefs allégués à son préjudice, n'était-ce pas le refus de reconnaître le pontife légitime?

Si prompt que fût Pierre Cauchon à lui ôter la parole, il ne se pressa pas assez pour satisfaire les Anglais.

« — Dépêchez-vous, évêque, fit rudement le gardien du sceau privé ; vous favorisez trop cette femme. »

L'évêque de Beauvais hésita... et il eut son instant de la grâce. L'injustice flagrante des moyens employés le frappa, quand cette injustice était commise par un autre que par lui.

« — Vous mentez ! cria-t-il à son interlocuteur. Mon sacerdoce m'ordonne de penser à l'âme de cette femme comme à son corps ! »

Son humeur effraya les Anglais, et Beaufort lui adressa des représentations. Cauchon céda sous les flatteries adoucissantes du cardinal... et l'instant de la grâce s'envola.

« — Signez la rétractation! vociféra-t-il, en tendant un papier à Jehane. Signez! sinon, aujourd'hui, vous serez arse » (brûlée).

Jusqu'alors les faveurs de Dieu et l'assistance de conseillers invisibles avaient soutenu Jehane, et ses ennemis commençaient à désespérer d'obtenir d'elle la rétractation qu'ils ambitionnaient. Mais, tout à coup, par une dispensation mystérieuse de sa providence divine, le Seigneur eut l'air de lui retirer ses dons. La Pucelle, isolée au milieu de l'implacable assemblée avide de son sang, n'est plus qu'une pauvre fille, faible, abattue, énervée par la fatigue, lasse de résistances sans issue, doutant de son opinion personnelle et reculant avec effroi devant une fin terrible... Les Voix sont muettes, sa foi dans sa mission surnaturelle est obscurcie, et la face de Dieu cachée.

Ses amis jetteraient volontiers un voile sur ce qui va suivre et nous apitoie encore plus que toutes les souffrances de Jehane en prison et sur l'échafaud. Néanmoins, dans ce moment sombre de son existence, quelque chose nous remplit toujours d'étonnement et d'admiration. Lorsque nous la considérons abandonnée, privée de ce qui l'avait

faite ce qu'elle était, lorsque nous la contemplons en proie à ces vertiges humains qui ballottent les âmes dans toutes les directions et que son aspect supérieur s'efface temporairement, celle qui fut inspirée de Dieu comme nous l'avons vue nous apparaît plus rayonnante que si elle n'avait jamais chancelé. Jehane est en notre présence, maintenant, comme une jeune vierge, frissonnante à la pensée de périr, et saisissant d'une main désolée la planche de salut qu'on lui tend. Nous savons ainsi que la Pucelle, qui tint en échec ses juges féroces et dont notre siècle n'a pas oublié les réponses, fruits d'une sagesse illuminée, ce n'était pas Jehane toute seule, mais Jehane conduite et fortifiée par Dieu.

Ses ennemis s'aperçurent vite de la situation; ils virent la victime invincible devenue hésitante, et ils profitèrent sans retard de leur avantage.

« — Croyez-moi, Jehane, lui souffla Loiseleur, le conseiller fourbe, vous ferez bien de signer la rétractation. Obéissez à ce qui vous est enjoint, ou vous êtes perdue! — »

Les ténèbres grandissaient dans l'esprit de la Pucelle, et un doute y surgit.

Jehane se demanda si, en opposant son propre jugement à celui des examinateurs de sa cause, des prélats et des ecclésiastiques savants et peut-être pieux, elle n'avait pas, après tout, contrevenu à la volonté du Seigneur.

« — Me mènerez-vous en votre prison, vous, gens d'Église? répondit-elle aux injonctions de Loiseleur. Ne me laisserez-vous pas plus longtemps au pouvoir des Anglais? — »

« — Vous êtes prisonnière de l'Église, dit le vice-inquisiteur. — »

Elle ne reconnut pas que ce personnage avait menti, et cette assertion de Lemaître décida Jehane à faire ce qui lui était commandé.

On lui présenta une formule écrite d'abjuration qui lui fut même lue à la hâte (la lecture, selon la déposition d'un témoin, dura le temps d'un *Pater*). Et pendant ce temps, elle fut brusquée, bousculée, sans qu'on lui donnât le loisir de penser ou de prier[1].

En conséquence, ignorant les détails de la pièce qu'on la requérait de signer, mais n'en connaissant que trop la teneur générale, Jehane, dans une minute de profonde défaillance terrestre, apposa le signe qui figurait son nom, au bas d'une abjuration de tout ce qu'elle avait maintenu pendant des semaines, au péril de ses jours. Elle déclarait n'avoir pas été envoyée de Dieu pour déli-

1. A signaler dans les pièces officielles les « Réponses de Jehane reniant ses défaillances ».

« *Demande de Cauchon.* — Selon vous, votre abjuration a été une chose contre Dieu?

« *Réponse de Jehane.* — Oncques je ne fis chose contre Dieu ou la foi, quoi que ce soit qu'on m'ait ordonné de révoquer. Ce qui était en la cédule de l'abjuration, *je ne l'entendais point.* (*Procès de condamnation*, etc., p. 367.)

vrer la patrie, et convenait que ses Voix et ses inspirations étaient imaginaires.

En dernier lieu, elle fit la concession au sujet de laquelle on l'avait le plus pressée et consentit à quitter l'habit qu'elle portait par ordre du ciel, comme elle l'avait affirmé souvent. Mais Jehane céda sur ce point parce qu'elle s'attendait — ainsi qu'on doit s'en souvenir — à être enfermée dans une geôle plus bienséante où elle ne serait pas exposée aux insultes et aux dangers de sa prison actuelle.

A mesure qu'on répandait dans la foule les nouvelles de la Rétractation, les Anglais poussaient des hurlements de triomphe, tandis que les Rouennais ingénus versaient des larmes de joie. Le droit ou l'injustice, la vérité ou l'imposture ne leur importaient guère, pourvu que la vierge innocente et sans appui fût préservée d'un supplice barbare.

Cauchon sentit qu'à la longue il avait gagné le prix de ses travaux persistants et artificieux. Il était venu à Rouen, muni de deux documents : l'un, une sentence de mort, au cas où la Pucelle serait irréductible, l'autre, une sentence mitigée dans l'éventualité de l'abjuration de ses erreurs. Lors, il produisit la seconde de ses pièces, accomplit la formalité d'accepter la rétractation et prononça la sentence atténuée :

« Comme vous avez été coupable envers Dieu

« et sa Sainte Église, nous, usant de clémence et « de modération, vous condamnons à la prison « perpétuelle, au pain et à l'eau d'angoisse et de « douleur, de façon à ce que vous puissiez faire « une pénitence salutaire de vos crimes, pleurer « sur eux et n'en plus commettre de pareils à ceux « que vous pleurez[1]. »

On pouvait croire que le sort réservé à la Pucelle par la soi-disant douceur de ses juges satisferait la haine de ses ennemis. Mais non : il leur fallait le sang de Jehane, et quand les Anglais eurent été frustrés de leur proie, des murmures s'échappèrent de leurs rangs; il y eut des sabres tirés du fourreau, et des pierres furent même lancées contre ceux qui siégeaient sur les deux estrades.

Le comte de Warwick, moins astucieux que son associé, Cauchon, discourut avec lui dans un langage peu mesuré. « N'ayez crainte, seigneur! fut la répartie encourageante de l'évêque; nous la rattraperons. »

« — Ramenez-la où vous l'avez prise! ordonna Cauchon, au sujet de Jehane. » —

Immédiatement, la Pucelle fut reconduite dans la tour de la prison où elle avait tant souffert et après avoir spécifié — comme une des conditions

1. Dans la teneur de cette sentence, le tribunal avait l'audace de s'exprimer ainsi par l'organe de Cauchon : « Nous, juges, ayant « devant les yeux le Christ et l'honneur de la foi orthodoxe, afin « que notre jugement soit comme un rayonnement de la face du « Seigneur, nous disons et avons décrété, » etc.

de son abjuration — qu'elle serait tirée de cette geôle.

C'est de la sorte qu'elle fut trompée ; c'est de la sorte que ses ennemis violèrent leur parole qu'ils n'avaient jamais eu la pensée de tenir, quand ils auraient atteint leur but.

CHAPITRE XIV

VICTOIRE !

A peine la pauvre fille était-elle de retour dans sa cellule, à peine avait-elle, selon les termes de sa soumission, pris robe de femme, que la grâce de Dieu l'éclaira derechef.

Ses Voix parlèrent encore, mais en lui adressant de tels reproches sur sa faiblesse et son manque de foi et de persévérance que son esprit fléchit sous une angoisse amère en repentir de sa faute. Elle pleura son infidélité, manifesta sur-le-champ le désir d'affronter ses juges et de s'exposer au supplice en rétractant ce qu'elle avait rétracté.

L'occasion de satisfaire ce désir d'expiation ne se fit guère attendre.

*
* *

Le 27 mai, dimanche de la Trinité, on trouva la Pucelle revêtue de l'habit masculin, en dépit de l'acte de soumission qu'elle avait signé ; fait que Jehane savait être l'équivalent de son arrêt de

mort. Cette manière d'agir était, croit-on, le résultat d'une ignoble manœuvre ; on lui aurait enlevé sa robe de femme pendant la nuit, pour l'obliger à rompre sa promesse et lui donner l'apparence d'une *renégate*. La chose est plausible, car des témoignages sérieux appuient ce récit, et l'on s'imagine mal que Jehane disposât de son gré d'un costume d'homme sans que la trahison l'y aidât[1]. Quoi qu'il en soit, la Pucelle ne se servit pas de cet argument comme d'excuse ou de motif à indulgence, mais la reprise de son ancien habit concorde absolument avec son dessein de démentir son abjuration dès qu'une circonstance quelconque s'y prêterait.

Cauchon fut informé de ce qui venait de se passer par rapport au vêtement, et aussi de l'intention qu'annonçait Jehane de rétracter ses paroles du 24 mai. Accompagné de dix assesseurs, il se rendit dans le cachot de la prisonnière. Là, pour obéir à ses Voix, la Pucelle lui tint tête énergiquement, et retira tous les mensonges qu'on l'avait contrainte de proférer[2].

C'était suffisant. L'évêque la laissa, ayant obtenu ce qu'il voulait. On rapporte qu'il aurait cherché

1. Voir la déposition de Massieu (*Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 68, 78 et 79).

2. La franchise de Jehane fut émouvante : « C'est seulement par peur du feu, avoua-t-elle, que j'ai dit ce que j'ai dit, que j'ai révoqué ce que j'ai révoqué » (*Procès de Condamnation*, p. 365). On retrouvera plus loin cette réponse, que je veux signaler ici.

le comte de Warwich et lui aurait dit : « Vous pouvez dîner d'un bon appétit maintenant, Monseigneur ; nous la tenons, à la fin.

*
* *

Un Conseil se réunit le 28 mai ; Jehane, à sa grande joie, fut sommée d'y comparaître. Elle subissait depuis des jours la véritable torture du remords, et, pendant le bref espace de temps qu'elle avait à vivre, elle accepta toutes les douleurs en pénitence de son infidélité, commise à Saint-Ouen.

Les douleurs !... Elle en avait réellement assez. Les insultes et les humiliations redoublèrent. Ses gardiens armés n'étaient pas seuls à les lui infliger ; des « lordlings » s'introduisaient dans la prison, mus par la curiosité ou la barbarie, se croyant permis de faire de la malheureuse vierge sans défense l'objet de leurs insinuations et de leurs mots impurs. Rien d'extraordinaire à ce que dans sa soif d'expier sa forfaiture autant que possible, elle ressentît du soulagement à s'entendre appeler pour écouter son verdict de mort.

Le Conseil lui demanda pourquoi elle avait brisé l'engagement qui la liait, et contrevenu aux ordres de ses juges.

Jehane répondit :

« — Dieu[1] m'a dit que je me damnerais si je ne persistais pas à déclarer que c'était Lui et ses Voix saintes qui me parlaient et m'avaient envoyée au secours de la France. Je n'ai jamais cessé de le croire, continua-t-elle, après avoir essuyé une raillerie sur sa double déclaration ; *c'est par crainte du feu que j'ai péché contre la vérité.* — »

« — N'avez-vous donc plus peur? » —

« — Non, repartit Jehane. J'aime mieux mourir que d'endurer ce que j'endure aujourd'hui. »

Elle se livrait ainsi aux flammes, et le triomphe de ses ennemis était complet.

« — Nous concluons, dit en s'adressant à la Cour l'évêque de Beauvais, que Jehane sera traitée en hérétique relapse, comme de droit et de raison[2]. — »

Le prélat félicita honteusement ses collègues de leur habileté dans le cours du procès, puis il rendit la sentence en vertu de laquelle Jehane était condamnée à périr par le feu[3], sentence qui devait être exécutée sur la vieille place du Marché.

1. Dieu, c'est-à-dire les Voix qui s'exprimaient en son nom. Jamais la Pucelle n'a prétendu que l'Eternel lui parlait sans intermédiaire.

2. Ces paroles furent prononcées le 29 mai, en présence de quarante-deux assesseurs, dans la chapelle du château des archevêques de Rouen (*Procès de Condamnation* : p. 373).

3. Comme on le vérifiera plus loin, elle devait être livrée au bras séculier, qui accomplirait la sentence, et qui avait seul le pouvoir de mettre à mort les condamnés.

*
* *

A sept heures du matin, le 30 mai, la veille de la fête de Corpus Christi, Massieu alla voir la Pucelle[1]; il fut bientôt rejoint par des religieux de l'Ordre de saint Dominique, Martin Ladvenu et Jehan Toutmouillé, venus pour avertir Jehane qu'elle mourrait en ce jour, sur le bûcher, sans espoir de sursis[2].

La nature humaine reprit encore momentanément de l'empire sur cette jeune fille de dix-neuf ans qui, selon la durée coutumière des choses, aurait eu devant elle un long espace de vie. Jehane fondit en larmes, disant qu'elle aimerait sept fois mieux être décapitée que brûlée[3].

Mais ce fut sa dernière faiblesse.

Pierre Morice, qui avait eu de la bonté pour elle et qui récemment lui avait servi de confesseur, vint lui dire adieu.

« — Ah maître Morice! s'exclama-t-elle au moment où il entrait dans sa cellule, où serai-je ce soir? »

1. Voir l'importante déposition de l'huissier Jean Massieu (*Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 65 à 83).

2. Voir la déposition de F. Martin Ladvenu au *Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 84 et suivantes. Celle du F. Jean Toutmouillé se trouve dans le même tome, p. 103 et suivantes.

3. Déposition du F. Jean Toutmouillé (*Procès de Réhabilitation*, t. II, p. 104).



« — Quoi, dit-il, n'avez-vous pas confiance en la miséricorde de Dieu? »

« — Certes j'ai confiance en Elle! répondit Jehane. Par la grâce de Dieu, j'espère bien être en paradis. — »

Cauchon, même à cette heure suprême, n'épargna point sa présence à sa vicitime et pénétra dans la prison. Il faut espérer que ce fut moins pour tourmenter la Pucelle à ses derniers instants que pour s'assurer *de visu* qu'elle ne lui avait pas échappée.

« — Ah évêque! dit Jehane, je meurs par vous. »

« — Jehane, répliqua-t-il, prenez patience. Vous mourrez, parce que vous n'avez pas tenu votre promesse. »

« — Au lieu de me faire juger par une Cour ecclésiastique, poursuivit-elle, sans mesurer ses paroles, vous m'avez conduite à la mort, et j'en appelle de vous au tribunal de Dieu [1] !

Le persécuteur la quitta. Jehane se confessa au F. Martin Ladvenu et sollicita encore la faveur de communier avant de mourir.

La requête fut transmise à Cauchon. L'évêque la repoussa d'abord : comment la Pucelle pouvait-elle recevoir l'Eucharistie, puisqu'elle allait être suppliciée en qualité de relapse, impénitente et apostate ? Mais plusieurs appuyèrent la de-

1. Déposition, déjà citée, du F. Toutmouillé, au Procès de Réhabilitation (t. II, p. 105).

mande de Jehane, et il finit par y acquiescer. Il eut beau mettre pour condition que le Saint-Sacrement serait porté à la tour en secret, sans lumière et sans cérémonie, le seul fait qu'il tolérât la communion, nous prouve à quel point il reconnaissait la fausseté des charges moyennant lesquelles il avait lui-même condamné Jehane.

Ladvenu était au courant de la sainteté de celle qui allait recevoir le Seigneur si mystérieusement, et la condition imposée lui fut pénible. Quoique les lumières et la procession demeurassent interdites, il eut soin que la communion de la Pucelle ne restât point ignorée. Les Rouennais secouèrent à ce moment leur demi-manque de cœur et leurs habitudes pusillanimes; ils s'assemblèrent autour de la prison, avec des cierges allumés, pleurant, chantant des litanies et priant pour celle qui faisait alors sa dernière communion.

Ce qui eut lieu à l'intérieur de la geôle nous est caché. Nous n'avons qu'une lueur de ce qui se passa entre Jehane et son Dieu, et nous la trouvons dans le récit du Dominicain. Ladvenu nous affirme que la Pucelle versa d'abondantes larmes en recevant son Seigneur.

* * *

Les gardes vinrent quérir Jehane entre huit et neuf heures pour la conduire à l'échafaud.

La Pucelle, vêtue d'une longue chemise blanche et coiffée d'un bonnet de papier avec les mots: *hérétique*, *relapse*, *apostate*, *idolâtre*, fut placée dans une charrette, traînée par quatre chevaux.

Cette charrette était la même qu'elle avait eue sous les yeux au cimetière de Saint-Ouen.

Dans cet attirail Jehane, accompagnée de Massieu, d'Isambard, de Ladvenu, et environnée d'un cortège qui n'était pas inférieur à huit cents soldats en armes, fut menée à la vieille place du Marché. Le peuple s'approcha d'elle le plus possible et ne craignit point de manifester sa sympathie et sa compassion, les efforts de ces soldats furent nécessaires pour l'éloigner.

Mais il en est un qui força leurs rangs afin de se frayer passage, qui monta dans la charrette du bourreau et se roula aux pieds de Jehane, implorant tout haut sa merci. Celui que la grâce avait ainsi touché, c'était Loiseleur, le plus âpre et le plus méchant peut-être de ses tourmenteurs, et certainement le plus bas et le plus cauteleux. Il obtint des nobles lèvres de son souffre-douleur le pardon imploré; mais le spectacle de son remords fâcha les Anglais, qui l'arrachèrent du tombereau, en poussant des clameurs et le menaçant de leurs sabres.

(On dit que, depuis ce jour, le traître ne releva jamais la tête, et qu'il se retira dans la cité de Bâle, où il mourut subitement.)

Quand l'escorte atteignit la place du Vieux-Marché, Jehane haussa la voix et se mit à parler :

— Ah ! Rouen, Rouen, dit-elle, dois-je périr ici ? J'ai peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! »

Devant elle était l'échafaud, entouré de fagots et dressé sur un édifice de maçonnerie très élevé. On y accédait par plusieurs marches, et il était disposé de façon à ce que toute la ville pût être témoin du trépas de Jehane. Au-dessus de l'échafaud, ses adversaires avaient inscrit sur une planche les motifs de sa condamnation, c'est-à-dire un épitome des pires calomnies renfermées dans les Douze Articles. Évidemment, ils voulaient avoir le dernier mot. Ils ne prévoyaient guère qu'aux siècles futurs, le véritable dernier mot proclamerait sainte celle qu'ils poursuivaient comme l'ennemi de Dieu, anéantirait leurs vains efforts pour salir sa mémoire, et deviendrait leur propre condamnation.

A cet instant même, en son agonie, on ne permit pas à Jehane de mourir et d'aller rejoindre son Dieu sans être molestée et sans avoir à essuyer une tentative de nature à troubler son esprit. Nicolas Midi, l'homme qui avait rédigé les Douze Articles, prononça, dit-on, une allocution cruelle, énumérant les crimes supposés de la Pucelle et l'exhortant au repentir. Mais, comme ses vitupérations n'émouvaient point Jehane, il termina son discours par la phrase d'usage en ces circonstances.

« — Maintenant, Jehane, allez en paix. L'Église ne peut plus vous défendre, et vous livre au bras séculier. — »

Après le sermon, la Pucelle se tourna vers ceux qui l'abandonnaient à la mort. Humblement et simplement, elle leur demanda pardon des torts qu'elle avait pu avoir envers eux. Elle requit les prières des citoyens tout en pleurs, et de chaque prêtre une messe pour le repos de son âme.

Elle exprima le désir d'avoir un crucifix. Un soldat anglais, attendri par la noblesse et l'impuissance de Jehane, rompit en deux son bâton, puis il en forma une croix grossière et la tendit à la Pucelle avec une bonté qui immortalise le souvenir de cet homme d'armes inconnu. Elle prit la croix rustique et la garda entre les mains jusqu'au bout. Mais elle conjura aussi Ladvenu d'aller chercher dans l'église voisine un crucifix bénit, afin d'attacher les yeux sur l'image de son Seigneur, aussi longtemps qu'elle y verrait.

Et, durant ce temps, elle s'agenouilla et pria, donnant, dit un témoin oculaire (probablement Isambard), de grands signes de contrition, de pénitence et de foi par dévotes et piteuses lamentations et invocations à la sainte Trinité, à la glorieuse et sainte Vierge Marie et à tous les saints du paradis, dont elle appelait nommément plusieurs.

Ceux qui étaient proches de Jehane la laissaient prier sans la déranger; mais les soldats anglais se mirent à grommeler et à demander si on comptait les faire attendre là jusqu'au dîner, tandis qu'un murmure bien différent, mais contenu, montait de la foule des Rouennais.

Cauchon avait à la fois peur de déplaire aux Anglais et aux citadins. Il se leva en hâte, et, sans même observer la coutume en lisant les clauses de la condamnation, il ordonna au bourreau de remplir son office.

Pendant que l'exécuteur allumait la pile de bois, la Pucelle fut brutalement saisie par plusieurs hommes d'armes, traînée le long des marches, jetée avec violence sur le tas de fagots et liée au gibet. Quand on mit les mains sur elle, Jehane invoqua soudainement et hautement saint Michel, qui sans doute lui apparaissait.

Isambard se plaça en face d'elle, près du bûcher, élevant le crucifix qu'on avait apporté de l'église. Ladvenu suivit la Pucelle au-delà des marches; il se tint à ses côtés jusqu'à l'instant où Jehane vit surgir les flammes, et s'exclama, plus soucieuse de lui que d'elle-même :

« — Ah! maître Martin, maître Martin, descendez, de crainte que le feu vous atteigne! »

Quand les flammes commencèrent à la brûler, elle cria un moment sous l'empire de la douleur physique, et demanda de l'eau bénite. Puis elle

ne parla plus, sauf pour dire, de manière à être entendue de tous, et comme si elle voulait confirmer le retrait de son abjuration :

« JE NE ME SUIS PAS TROMPÉE. MES VOIX VENAIENT DE DIEU ! »

Si Jehane souffrit dans son corps, elle ne le trahit pas, et ne cessa de regarder d'un air radieux et transfiguré le crucifix tenu par Isambard.

Quelques minutes... et ce fut fini. Les flammes furieuses l'enveloppèrent ; la Pucelle expira, en prononçant trois fois, d'un accent triomphal, le nom sacré de JÉSUS[1].

*
* *

Un silence funèbre régnait dans la vieille place du Marché ; on n'y remarquait nulle part la joie ou l'exultation.

« — Hélas, dit Jean Tressart, le secrétaire du roi d'Angleterre, en se détournant et en se frappant la poitrine, nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte ! »

Jean Alepié, un des assesseurs, pleura et dit :

1. Ces détails, qu'on ne l'oublie pas, ont été donnés et confirmés par les témoins les plus graves. L'attestation d'Isambard de La Pierre est surtout significative. Voir au *Procès de Réhab.* : t. II, de la p. 93 à la p. 103. Le dernier appel à Jésus est répété par nombre de personnes. L'appariteur Leparmentier dit même que Jeanne cria : « Jésus ! » plus de six fois, et « surtout en rendant le dernier soupir ». Même tome, p. 141.

« — Je voudrais que mon âme fût au lieu où je crois l'âme de cette femme[1]. »

Un soldat anglais, qui avait peut-être rencontré la Pucelle sur le champ de bataille, lui portait une haine si vindicative qu'il avait juré de poser un fagot sur le bûcher. Il s'était approché, le bois à la main, mais il s'était évanoui lorsqu'il avait entendu Jehane invoquer le nom divin. Cet homme alla ensuite au monastère des Frères Prêcheurs, exprimant un violent repentir de sa conduite. Il déclara sous serment qu'à l'instant où la Pucelle avait rendu l'esprit il avait vu s'envoler de la flamme une colombe blanche qui avait disparu dans la direction de la France. Un autre, également présent, attesta qu'il avait aperçu le nom de Jésus écrit dans les airs en lettres de feu.

Quand tout fut achevé, le bourreau se sentit écrasé sous le remords de ce qu'il avait accompli dans l'exercice de son métier. Il chercha Isambard et Ladvenu, et il épancha auprès d'eux sa douleur, désespérant presque du pardon de Dieu.

Cauchon était impuissant à réprimer le changement qui s'opérait dans les esprits ; revirement tel que les citoyens, nous dit-on, huèrent le prélat et les juges, lorsque ceux-ci revinrent de la place du Marché. Il s'efforça, autant que possible, de noircir la mémoire de celle dont il avait réduit le

1. Déposition du curé Riquier, t. II, p. 127. (*Procès de Réhab.*)

corps en cendres. Il publia un tissu de calomnies pour persuader à tous que la Pucelle, avant sa mort, avait fait une confession positive de culpabilité. Mais le spectacle de ce qui s'était passé sur le bûcher avait instruit les cœurs et les jugements; l'imposture ne fut pas même crue de ceux qui la propageaient avec le plus de chaleur.

L'évêque appesantit sa vengeance sur quiconque osait, ouvertement, parler en faveur de la Pucelle. On lui dénonça un religieux de saint Dominique, Pierre Bosquier, comme ayant dit que la Cour avait eu tort de condamner Jehane à périr. Pierre Bosquier, mis en prison au pain et à l'eau, y demeura jusqu'à Noël[1].

Le prélat eut peur qu'une explosion de la vénération populaire fît traiter les restes de Jehane comme les reliques des martyrs. Il s'ingénia de son mieux à prévenir toute tentative de ce genre. Cauchon n'ordonna pas seulement de jeter les cendres de la Pucelle à la Seine; tremblant qu'un vestige échappât à la destruction, il commanda de saturer d'huile et de brûler derechef les résidus des fagots à moitié consumés, de telle sorte qu'il n'en subsista rien.

Le cœur de la Pucelle, demeuré seul intact, au

1. Ce pauvre moine écrivit une amende honorable, — précisément peu honorable — pour s'excuser d'avoir eu d'abord le courage de son opinion. Cette pièce a été insérée par M. Fabre (à la suite du *Procès de condamnation*) sous ce titre : *Mésaventure d'un religieux trop compatissant.*

grave témoignage de Massieu, fut jeté dans le fleuve avec les autres débris.

Voilà comment son juge inique poursuivit Jehane outre-tombe.

Voilà comment il exauça l'humble prière que Jehane lui avait adressée un jour, quand il s'était tenu à son chevet — ce jour où elle avait demandé à être ensevelie en terre sainte.

CHAPITRE XV

CONCLUSION

La Pucelle avait toujours répété que les Anglais seraient promptement ramenés là d'où ils étaient venus. En une circonstance, elle avait prédit même que leur pouvoir serait anéanti avant sept années révolues.

Quelques mots sur les événements postérieurs à son trépas nous prouveront combien sa prescience fut justifiée.

*
* *

La réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne porta le premier coup à la domination des Anglais en France.

Anne, duchesse de Bedford, sœur bien-aimée de Philippe de Bourgogne, était morte. Le régent se pressa tant de se remarier que son beau-frère, blessé dans son affection et dans sa dignité, se prit avec lui de querelle ouverte. L'orgueil de Bedford l'empêcha de s'expliquer, et la rupture devint inévitable.

Le traité d'Arras fut signé en 1434, entre Charles et Philippe.

Ce traité, nonobstant des clauses rigoureuses pour le roi, unit solidement les deux cousins, et le décès de Bedford ayant suivi la réconciliation, le monarque eut dorénavant peu d'obstacles à surmonter. Il reçut l'allégeance de la majeure partie de son royaume, et, dans l'intervalle des sept ans prédits par Jehane, Charles fit son entrée à Paris, en qualité de souverain reconnu.

Cependant il y avait encore à besogner. Charles secoua sa léthargie frivole, se mût avec vigueur et chassa ses favoris indignes. La Trémouille n'était plus; le roi choisit pour conseillers Richemont et Dunois, et se mit à la tête d'une dernière campagne de délivrance, qui lui valut le surnom de Victorieux. Vers 1450, moins de vingt ans après le supplice de Jehane, les envahisseurs furent non pas simplement *boutés* hors des provinces françaises usurpées de façon illicite par Édouard III et Henry V, mais expulsés aussi de ces provinces que l'Angleterre possédait par droit de succession depuis le XIIe siècle[1]. De tout le territoire qu'ils occupaient quand la Pucelle parut à Chinon, offrant ses services pour sauver la France, les Anglais ne conservèrent que la ville de Calais[2].

1. C'est la bataille de Castillon-sur-Dordogne, gagnée, en 1453, par Charles VII, qui termina définitivement la guerre de Cent Ans.
2. Reprise plus tard par François Duc de Guise, en 1558



Charles était entré à Rouen au mois d'octobre 1449. Nous ignorons s'il avait auparavant songé avec reconnaissance à celle qui, après Dieu, lui avait donné le diadème. Mais alors, dans la vieille capitale normande où vivait la mémoire de la Pucelle, et où le souvenir de son supplice était présent à la pensée de tous, il était impossible au roi de ne point se rappeler Jehane. De là naquit en son cœur le désir de voir réhabiliter la Pucelle et de dénoncer les fourberies qui l'avaient conduite à l'échafaud.

D'Aulon et d'autres partisans dévoués de Jehane d'Arc ne parvenaient pas à dominer leur indignation contre le prince qui n'avait pas étendu le bras pour la délivrer. Ils certifièrent que Charles, en souhaitant la réhabilitation, n'éprouvait que l'égoïste besoin de se justifier de devoir sa couronne à une prétendue hérétique et sorcière. Espérons toutefois qu'il y eut, dans cette tentative réparatrice du roi, un vestige de noblesse et de gratitude[1].

Néanmoins les efforts royaux furent infructueux.

M. Lepage, dans ses *Récits sur la Lorraine*, remarque très justement qu'un prince de la maison de Lorraine avait parachevé l'œuvre d'une paysanne lorraine.

1. Le cardinal Jean d'Estouteville fut chargé par Charles VII de réclamer du Saint-Siège la réhabilitation. Il s'acquitta de son ambassade avec insistance; mais le pape Nicolas V tergiversait dans la crainte de froisser les Anglais en accueillant la demande du roi de France. Calixte III fut, comme on le verra, plus satisfaisant.

Lorsqu'on arrivait au fait, même des gens les plus sûrs de l'innocence et de la sincérité de Jehane reculaient devant le scandale de détruire ce qu'on avait bâti de façon si solennelle; de démentir ce qu'on avait voulu établir avec tant de sérieux.

Il était dit que la gloire d'être l'instrument de la réhabilitation de la Pucelle n'appartiendrait pas à Charles.

Ce bonheur et cet honneur étaient réservés à la vieille mère et aux deux fidèles frères de Jehane, Pierre et Jean, auxquels on suggéra l'idée de présenter une supplique au pape Calixte III qui venait de monter dans la chaire de saint Pierre.

Il ne restait de la famille de Jehane qu'Isabelle Romée et ses fils cadets. Le père de la Pucelle avait succombé au chagrin et à la honte, peu après l'exécution de sa fille, et l'on attribuait à la même cause le décès de Jacquemin, frère aîné de Jehane, qui eut lieu environ vers cette époque. Catherine, sœur aînée de la Pucelle et compagne des pieux pèlerinages de son enfance, était morte aussi pendant que des nuages planaient encore sur la renommée de Jehane.

Ces survivants d'une famille jadis heureuse, Isabelle, Pierre et Jean, avaient depuis longtemps déserté leur foyer des bords de la Meuse. Isabelle s'était fixée à Orléans, où elle était pensionnée et défrayée par la générosité des citoyens, remplis de gratitude. Pierre jouissait dans la ville d'une

bonne situation ; il demeurait avec elle ainsi que la petite-fille d'Isabelle, Marguerite, l'enfant de Jean, et celui-ci était devenu prévôt de Vaucouleurs.

La pétition au pape ne tomba point dans une oreille inattentive. On reconnut alors que si l'appel de Jehane atteignait le Souverain Pontife trop tard pour sauver des flammes le corps de la suppliante, il n'avait pas été articulé en vain. C'est de Rome que vint la parole qui devait annuler le verdict de flétrissure et de diffamation que les ennemis de la Pucelle avaient cru imprimer à sa personne.

* * *

Le pape Calixte III avait reçu et dûment examiné la requête de la famille de Jehane ainsi que l'historique du scandaleux procès de Rouen. Il rendit, le 11 juin 1455, un rescrit dont voici un passage :

« Nous écoutons bienveillamment la demande « qui nous a été adressée. On nous a soumis ré« cemment, de la part de Pierre et Jehan du Lys, « d'Isabelle Romée, leur mère, et de plusieurs « de leurs parents, une pétition établissant que « leur défunte sœur, fille et parente, Jehane d'Arc, « fut condamnée comme coupable d'hérésie et « d'autres crimes contre la foi, sur le témoignage[1]

1. « Le *faux* témoignage », dit même la lettre pontificale.

« de Jehan Estivet, de la cour épiscopale de Beau-
« vais, et de feu Jehan Lemaître, appartenant à
« l'Inquisition.

« La nullité de leur procédure et l'innocence
« de Jehane sont clairement démontrées, grâce
« aux documents de cette cause et par des
« preuves irréfutables.

« En conséquence, les frères, la mère et les
« parents de Jehane sont libres de chercher à se
« dépouiller de la marque d'infamie dont ce pro-
« cès les a injustement flétris; et ils ont, pour ce
« motif, imploré de nous le consentement et l'au-
« torisation d'entamer un procès de réhabilita-
« tion[1]. »

Ce procès, ainsi sanctionné par le Saint-Siège, s'ouvrit, le 7 novembre 1455, sous la présidence de Jehan Jouvenel, archevêque de Rheims. Il se déroula en partie à Paris et en partie à Rouen[2].

Pour faciliter l'enquête, assurer l'abondance des preuves, collectionner et approfondir les témoignages locaux, on institua, durant les débats, des cours particulières dans les villes avec lesquelles Jehane avait pu avoir quelque rapport.

Les témoins convoqués de toutes parts affluèrent

1. Il y a de légères différences entre ce texte et celui que M. Fabre donne intégralement; mais cela est fort peu important. On sait d'ailleurs que les lettres pontificales sont toujours rédigées en latin, et n'ont pas d'originaux en langue vulgaire; il y a donc des nuances de traduction.

2. La séance d'inauguration eut lieu à Notre-Dame de Paris.

en nombre extraordinaire, et l'on récolta soigneusement des informations sur chaque phase de la vie de Jehane.

D'abord parurent ses parrains et marraines, qui étaient plusieurs, selon la coutume[1]. Puis ses amies et compagnes de jeunesse, encore imbues des palpitants souvenirs de sa première existence à Domrémy.

Ensuite comparurent Alençon, Dunois, de Metz, Poulangy d'Aulan, les pages de Jehane et Pasquerel, empressés de fournir des détails sur sa carrière militaire.

Les associés des jours sombres leur succédèrent : Massieu, Isambard, Ladvenu, et d'autres auxquels nous devons le récit de la captivité de Jehane.

Les villes d'Orléans, de Rheims, de Chinon, de Tours déversèrent leurs témoins : d'humbles citoyens oubliés, qui avaient hébergé la Pucelle et qui la révéraient, joignirent avec ardeur leur attestation aux précédentes[2].

1. Jehane avait eu quatre marraines : Béatrix Estellin, Jehanette Thévenin, Edite Barrey, Jehanette Thiesselin et quatre parrains : Jehan Morel, Jehan Barrey, Jehan Rainguesson et Jehan le Langart. On n'a que le témoignage d'un de ses parrains, Jehan Morel, les autres malades, ou défunts n'ont pas déposé. Il en fut de même d'une de ses marraines, Edite Barrey. Les trois autres eurent le bonheur de rendre hommage à la vertu de leur filleule.

2. On requit également la déposition de Marguerite de La Touroulde qui, à Bourges, avait reçu la bonne Lorraine sous son toit.

Bref, ceux qui avaient connu Jehane accoururent en masse trop considérable pour que nous les énumérions. Répéter ce qu'ils dirent est superflu, puisque ce sont leurs dépositions qui nous ont appris tout ce que ces pages viennent de retracer.

Les survivants d'entre les assesseurs qui avaient condamné Jehane à la peine capitale, Courcelles, Beaupère, Mailly, Lefèvre, etc., comparurent en dernier, ce qui ne diminua pas l'importance de leur témoignage. Ils s'excusèrent comme ils purent, les uns prétendant qu'ils avaient désapprouvé l'injustice commise, les autres qu'ils s'étaient retirés chez eux le jour de l'exécution, se sentant, disaient-ils, incapables d'y assister.

La plupart rétractèrent ce qu'ils avaient fait ou dit pendant la procédure. Ils s'accordèrent tous à rejeter le blâme sur les Anglais, et sur Cauchon, qui était allé depuis longtemps rendre ses comptes à Dieu.

*
* *

Lorsque toutes les évidences eurent été réunies et passées au crible, les membres de la Cour, à l'unanimité, proclamèrent la Pucelle innocente des crimes qui avaient motivé son arrêt de mort.

Le 7 juillet 1456, une sentence de réhabilitation fut prononcée à Rouen dans le célèbre cimetière de Saint-Ouen.

On commença, en signe de réprobation, par

lacérer et brûler publiquement une copie des Douze Articles de mensonge, abrégé de l'Accusation; puis une croix fut érigée au lieu où on avait extorqué sa rétractation à la Pucelle.

Le lendemain, il y eut dans la vieille place du Marché, théâtre du martyre de Jehane, une nouvelle cérémonie plus solennelle encore. On proclama derechef la « nullité et invalidité » de la condamnation, et une seconde croix fut érigée là même où s'était dressé l'échafaud.

La cité de Rouen essayait ainsi de racheter le forfait qu'elle avait laissé consommer entre ses murs. Elle salua la sentence réparatrice d'acclamations, qui se répercutèrent de ville en ville et coururent à travers la France... bien qu'à peine une personne pût se dire tout à fait indemne d'une part d'ingratitude envers la Pucelle.

Dans une ville néanmoins, la liesse fut exempte de remords. La fidèle cité d'Orléans, qui n'avait à se reprocher ni négligence ni action félonne, était en droit de se réjouir d'une sainte allégresse. Orléans avait accueilli Jehane et l'avait crue lorsqu'elle était apparue à ses portes comme une libératrice. Orléans avait continuellement prié pour elle tant qu'il y avait eu l'ombre d'une espérance de la soustraire à ses ennemis... Et quand il n'y avait plus rien eu à faire en faveur de la Pucelle, Orléans avait adopté sa mère et chérissait Isabelle Romée pour l'amour de Jehane.

De siècle en siècle, Orléans s'affirme aussi dévoué, aussi constant. C'est dans une de ses chaires que le vœu de voir Jehane rangée parmi nos saints s'est exprimé pour la première fois[1], et, à chaque mois de mai, les voûtes de sa vieille cathédrale retentissent des louanges de la Pucelle, attisant une dévotion que la fidélité des citoyens avait gardée vivante.

Les Orléanais sont déjà récompensés de ce loyalisme par l'éternelle association du nom de Jehane avec le leur.

En effet, malgré des contestations soulevées sur le lieu de la naissance de Jehane et l'endroit précis de son martyre, le monde entier l'appelle et l'appellera toujours LA PUCELLE D'ORLÉANS!

---

1. On se souvient des vers de M. de Laprade à Mgr Dupanloup :

« C'est toi qui, devançant l'Eglise universelle
« A bâti le premier et le plus ferme autel
« *A sainte Jeanne d'Arc*, la sublime Pucelle...
« Ton nom reste gravé sur ce bronze immortel ! »

FIN

APPENDICE

I

Lettres portant anoblissement du père, de la mère et de la postérité masculine de Jehane d'Arc, pucelle d'Orléans, pour les services rendus à l'État[1].

Meun-sur-Yèvre, décembre 1429 (Preuves de l'histoire de Charles VII, p. 897).

KAROLUS, etc. Magnificaturi divinæ celsitudinis, uberrimas, nitidasque gratias celebri ministerio puellæ Joannæ Darc de Dompremeyo charæ et dilectæ nostræ, de bailliviâ Calvi montis, seu ejus ressortis nobis elargitas, et ipsa divinâ cooperante clementiâ, amplificari speratas, decens arbitramur et opportunum ipsam puellam, et suam nedum ejus ob officii merita verum et divinæ laudis preconia, totam parentelam dignis hono-

1. Confirmé par Henri II, en faveur de ses descendants, Robert Lefournier, baron de Tournebeu, et Lucas du Chemin, sieur du Feron, au mois d'octobre 1560.



rum nostræ regiæ majestatis insigniis attollendam, ut divina claritudo sic illustrata, nostræ regiæ liberalitatis munus egregium generi suo relinquat, quo divina gloria et tantarum gratiarum fama perpetuis temporibus accrescat et perseveret. Notum igitur facimus universis præsentibus et futuris, quod nos præmissis attentis considerantes insuper laudabilia, grataque et commodiosa servitia nobis, et regno nostro jam per dictam Joannam puellam multimodé impensa, et quæ in futurum impendi speramus, certisque aliis causis ad hoc animum nostrum inducentibus, præfatam puellam Jacobum d'Arc et Petrum Preulo fratres ejus puellæ, et totam suam parentelam et lignagium et in favorem et pro contemplatione ejusdem, et eorum posteritatem masculinam et femininam in legitimo matrimonio natam et nascituram nobilitavimus, et per præsentes, de gratiâ speciali, et ex nostra certa scientiâ ac plenitudine potestatis nobilitamus et nobiles facimus; succedentes expressè ut dicta puella, dicti Jacobus, Ysabella, Jacqueminus, Johannes et Petrus et ipsius puellæ tota posteritas et lignagium, ac ipsorum posteritas nata et nascitura in suis actibus, in judicio et extra, ab omnibus pro nobilibus habeantur, reputentur, et ut privilegüs libertatibus, prerogativis, aliisque juribus quibus alii nobiles dicti nostri regni ex nobili genere procreati, uti consueverunt et utuntur, gaudeant pacifice et fruantur. Eosdem que et dictam eorum posteritatem aliorum nobilium dicti nostri regni ex nobili stirpe procreatorum consortio aggregamus; nonobstante quod ipsi, ut dictum est, ex nobili genere ortum non sumpserint, et forsan alterius, quam liberæ conditionis existant : volentes etiam, ut iidem prænominati, dictaque parentela, et lignagium sæpefatæ puellæ et eorum posteritas masculina et fæminina dum et quotiens eisdem placuerit, a quocumque milite militiæ cin-

gulum valeant adipisci, seu decorari. Insuper concedentes eisdem ; et eorum posteritati tam masculinæ, quam fæmininæ legitimo matrimonio procreatæ et procreandæ, ut ipsi feoda, et retro feoda, et res nobiles a nobilibus, et aliis quibuscumque personis acquirent, et tam acquisitas quàm acquirendas retinere et possidere perpetuo valeant, atque possint ; absque eo quod illas, vel illa nunc, vel futuro tempore extra manum suam in nobilitatis occasione ponere cogantur, nec aliquam financiam nobis, vel successoribus nostris, propter nobilitationem solvere quovis modo teneantur aut compellantur. Quam quidem financiam prædecessorum intuitu et consideratione eisdem suprà nominatis, et dictæ parentelæ et lignagio prædictæ puellæ, ex nostra ampliori gratia donavimus, et quictavimus donamusque et quictamus per presentes, ordinationibus, statutis edictis, usu, revocationibus, consuetudine, inhibitionibus et mandatis factis, vel faciendis ad hoc contrariis, nonobstantibus quibuscumque ; quocirca dilectis et fidelibus nostris gentibus compotorum nostrorum, ac thesorariis necnon generalibus et commissariis super facto financiarum nostrarum ordinatis, seu deputandis, et baillivio dictæ bailliviæ Calvimontis, cæterisque justiciariis nostris, vel eorum locatenentibus præsentibus et futuris, et cuilibet ipsorum prout ad eum pertinuerit : Damus harum serie in mandatis quatenus dictam Joannam puellam, et dictos Jacobum Isabellam, Jacqueminum, Joannem et Petrum ipsiusque puellæ totam parentelam et lignagium earumque posteritatem, prædictam in legitimo matrimonio, ut dictum est natam et nascituram nostris præsentibus gratia, nobilitatione et concessione uti, et gaudere pacificè nunc et imposterum faciant, et permittant, et contra tenorem præsentium eosdem nullatenus impediant, seu molestent aut à quocumque molestari, seu impediri patiantur,

Quod ut perpetuæ stabilitatis robur obtineat; nostrum præsentibus apponifecimus sigillum, in absentia magne ordinatum nostrum, in aliis, et alieno in omnibus jure semper salvo.

(Extrait du *Recueil d'Isambert et Taillandier : Anciennes lois Françaises, depuis l'an* 420 *jusqu'à la Révolution de* 1789. Tome VIII, pages 758 à 760.)

I

Déclaration qui permet aux descendans de Pierre d'Arc dit du Lys, frère de Jeanne d'Arc, dite la « *Pucelle d'Orléans* » d'ajouter à leurs armes une fleur de lys d'or.

Paris, 25 octobre 1612; rég. au parl. le 18 décembre.

LOUIS, etc. Nos amis et féaux maistres Charles du Lys, nostre conseiller et advocat général en nostre cour des aydes à Paris, et Luc du Lys, escuyer, sieur de Reisme Moulin aussi conseiller et secrétaire de nostre maison et couronne de France et audiencier en nostre chancellerie de Paris, frères, nous ont fait humblement remonstrer que comme, durant les guerres et divisions qui furent en ce royaume, soubz les rois Charles VI et Charles VII d'heureuse mémoire, nos prédécesseurs, les Anglais ayant par un long espace de temps usurpé nostre ville de Paris et une grande partie des autres meilleures villes et provinces de nostre royaume, il eust plu à Dieu, vrai protecteur de nostre dit royaume, de susciter des frontières d'iceluy ceste magnanime et vertueuse fille nommée Jehanne d'Arc, depuis vulgairement appelée la *Pucelle d'Orléans*, laquelle contre l'opinion d'un chacun et contre toute apparence humaine, fit miraculeusement, en fort

peu de temps, et comme par la main de Dieu, lever le siège devant notre ville d'Orléans et sacrer ledit seigneur roi Charles septiesme en nostre ville de Rheims avec tant de prospérité que de là en avant, les Anglais furent entièrement débellés et expulsés de nostre dit royaume.

En recognoissance desquels grands et signalés services rendus à l'Etat et couronne de France, elle fut, non seulement ennoblie avec ses père et mère, frères et toute leur postérité, tant en ligne masculine que féminine, mais par un privilège spécial dudit seigneur roy Charles VII, lui fut permis ensemble à ses dits frères et à leur postérité de porter le lys, tant en leurs noms qu'en leurs armoiries qui leur furent dès lors octroyées et blazonnées d'un escu d'azur et deux fleurs de lys d'or et une espée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut fermée en une couronne d'or. Desquels frères de ladite Pucelle, l'aisné, Jehan d'Arc du Lys, prévôt de Vaucouleurs et ses descendants d'iceluy, auraient continué de porter lesdits nom et armes du Lys jusques à ce jourd'huy; et le puisné, Pierre d'Arc, aussi, dès lors surnomme du Lys, suivant la profession des armes, après être parvenu à l'ordre et degré de chevalerie par lettres-patentes du duc d'Orléans, données à Orléans le 28 juillet 1443, auroit esté recognu et recompensé soubz le nom du Lys et en qualité de frère germain de la dite Pucelle, des signalés services par lui rendus en fait d'armes avec sa dite sœur et après le décès d'icelle tant audits seigneur roy Charles VII qu'audit duc d'Orléans depuis l'heureuse délivrance qu'il eut de sa longue prison soubz les auspices de ladite Pucelle, comme il en appert amplement par plusieurs extraits de nostre chambre des comptes et autres titres attachés soubz le contre-scel des présentes, même que dudit Pierre du

Lys, chevalier, frère de ladite Pucelle, seroient issus et descendus, en droite ligne, lesdits exposans, frères enfans de Michel du Lys, leur père, fils de Jehan du Lys, leur ayeul, qui fut fils d'autre Jehan du Lys, le jeune, lequel était aussi fils puisné dudit Pierre du Lys, chevalier, frère encore puisné de ladite Pucelle; lequel Jehan du Lys, le jeune, bisayeul desdits exposans, fut nommé ou envoyé pour être l'un des échevins en la ville d'Arras, par le roy Louis XI, fils et successeur dudit seigneur Charles VII, lorsqu'il la voulut faire restablir et repeupler, par ses lettres patentes données à Chartres au mois de juillet 1481 vérifiées en nostre cour des aydes le 10 septembre en suivant, et y demeura jusqu'en l'année 1491, que s'estant ladite ville soustraite à l'obéissance de la couronne de France, par l'entrevue de l'archiduc Maximilien, les bons et vrais Français qui y avoient esté establis par ledit sieur roy Louis XI furent tous pillés et chassés de ladite ville, notamment ledit Jehan du Lys, lequel fut contraint de se retirer à Lihoins en Santerre, sans néanmoins discontinuer la profession des armes, et se voyant le puisné du puisné des frères de ladite Pucelle d'Orléans, il se seroit contenté de porter le nom du Lys, retenant les armes du nom et de leur ancienne famille d'Arc, qui sont d'azur à l'arc d'or mis en faisce chargé de trois flèches entrecroisées, les pointes en haut, deux d'or férées et plumetées d'argent et une d'argent férée et plumetée d'or et le chef d'argent au lion passant de gueules d'or, d'aultant que lesdits nom du Lys et d'armes d'Arc se trouvent estre passés de père en fils jusques auxdits exposans, et qu'iceux sont recognus aujourd'hui seuls représentans ledit Pierre du Lys, leur trisayeul, frère germain de ladite Pucelle, au moyen de ce que Jehan du Lys, le vieil, dit la Pucelle, fils aîné dudit Pierre seroit décédé sans hoirs, désire-

roient reprendre les armes du lys octroyées à ladite Pucelle et à ses frères avec celles d'Arc, que ledit Jehan du Lys le jeune, leur bisayeul, et ses descendans se trouvent avoir retenues et qu'il leur fut permis de porter toutes deux ensemble, escartelées en même escusson et timbrées de telle façon qu'il nous plaira leur ordonner pour marque des actes valeureux de ladite pucelle et de leurs ancestres, même d'y employer la bannière qu'elle portoit à la guerre, laquelle estoit de toile blanche semée de fleurs de lys d'or, avec la figure d'un ange qui présentait un lys à Dieu porté par la vierge sa mère; ce qu'ils ne doubtent ne pouvoir faire sans avoir sur ce, nos lettres convenables et nécessaires, humblement requérant icelles.

Pour ce est-il que nous, reconnaissons les grands mystérieux et signalés services faits à l'estat et couronne de France par ladite Jehanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*, et désirant continuer la cognoissance et gratification qui en a été faite à elle et à ses frères et de leur postérité, et d'ailleurs bien et favorablement traiter lesdits exposans, tant en contemplation de leur dite extraction dont il nous est suffisamment apparu par les titres et extraits attachés sous nostre contre-scel que de plusieurs bons et agréables services qu'ils nous ont rendus et au défunt roy Henry le Grand, nostre très honoré seigneur et père, d'heureuse mémoire, non seulement en l'exercice de leurs offices mais en plusieurs autres charges, commissions et négociations où ils ont esté employés et s'en sont dignement acquittés.

A ces causes et autres grandes considérations à ce, nous mouvans de l'advis de la royne régente nostre très honorée dame et mère, et de nostre conseil, nous, de nostre certaine science, pleine puissance et autorité royale, par ces présentes signées de nostre main,

avons permis et permettons auxdits exposans d'ajouter les armes du lys à celles d'Arc dont ils avoient accoutumé d'user, et icelles porter à l'advenir, eux et leur postérité, écartelées au quartier droit de celle du lys, qui furent accordées à ladite Pucelle d'Orléans et à ses frères ainsi que les ont retenues et les portent à présent ceux qui sont recognus issus et descendus du frère aîné de ladite Pucelle, Jehan du Lys, qui fut prévôt à Vauxcouleurs, et au second et troisième quartier de celle d'Arc que lesdits exposans ont retenues et gardées de père en fils dudit Jehan du Lys, le jeune, leur bisayeul, qui fut nommé, comme dit, est, pour eschevin en la ville d'Arras, par ledit sieur roy Louis XI, comme elles sont cy-dessus, blazonnées et représentées sous le contre-scel des présentes, comme aussi voulons et permettons que lesdits exposans puissent porter leur heaume comblé de bourrelet de chevalerie et noblesse des couleurs armoyables et timbre; sçavoir, est ledit Charles et les siens, d'une figure de ladite pucelle vestue de blanc, portant en sa main droite une couronne d'or soubstenue sur la pointe de son espée, et à la gauche sa bannière blanche figurée et représentée comme de son vivant elle la portoit; ledit Luc du Lys puisné et les siens d'une fleur de lys d'or naissante entre deux pennarts de même blazon que la bannière de la dite Pucelle, et que le cri dudit Charles et des siens soit (la pucelle), et celui dudit Luc sieur de Resne Moulin soit (les lys), sans qu'ils en puissent être troublés, molestés ny inquiétés en façon quelconque, ny que ledit changement ou écartelure et addition leur puisse nuire ny estre imputé au préjudice de nos ordonnances.

(Extrait du *Recueil général des Anciennes Lois Françaises, par Isambert et Taillandier*, t. XVI, p. 33 à 37.)

III

LA DERNIÈRE QUENOUILLE

(*Essai de poésie*)

Sur les confins douteux de Lorraine et Champagne
Une brise embaumée assainit la campagne.
La saison précieuse à Charles d'Orléans
Succède au morne hiver, et tout fleurit céans.
Ce que le royal Duc a nommé broderie
Habille de festons la route et la prairie,
Émaille la montagne et pare les vallons.
La sève se répand à travers les sillons.
Sous l'herbe disparaît la menace du givre.
Les pommiers ont rougi ; la nature veut vivre.
La terre s'enjolive et les bois sont peuplés.
Aux champs pousse et verdit la promesse des blés.
Le printemps règne en maître et dans une chaumière,
Il jette allégrement sa senteur coutumière.

Une fenêtre brille ainsi qu'un haut miroir,
Semble nous attirer, et nous permet de voir
Un calme intérieur dans un frais paysage.

— « En quel temps sommes-nous ? L'ère du moyen âge
S'achève. » — « En quel endroit ? » — J'hésite, et j'ai frémi
Avant de vous répondre enfin : à DOMRÉMY !

— C'est un soir. Sous le chaume où lors je vous convie
Habite le bonheur issu d'honnête vie.
Au mur, le Christ orné de buis et de lilas
Se détache au-dessus d'un grand saint Nicolas.
Près du Seigneur Jésus qui rachète et pardonne
Se dessine, voilée, une longue madone.
Ailleurs, on a placé la vaisselle d'étain
Et le foyer rustique est parfumé de thym
Dans son bougeoir de cuivre une grosse chandelle
Répand une clarté familière et fidèle.
De braves compagnons alentour sont assis:
Le père, un villageois alerte, aux mots concis,
La mère, une matrone heureuse, et qui surveille
Trois fils, hommes hardis qui partagent sa veille,
Après avoir peiné, labouré, chevauché;
Puis deux filles, le front comme le sien penché
Sur le chanvre soyeux; et dont la main active
File sans s'attarder. Ici nul ne cultive
Le vieux fruit défendu, la molle oisiveté
Qui fait dans la misère entrer la pauvreté,
La paresse, pour sûr, n'y tentera personne;
On file jusqu'à l'heure où le couvre-feu sonne;
Car, en ces jours d'antan, il est un couvre-feu
Et le cri du guetteur comme un arrêt de Dieu
Annonce du repos la minute précise.

Des deux filles, l'aînée à l'écart s'est assise.
Attentive au travail, elle ne sourit pas
Aux propos variés qui s'échangent tout bas
Et tout haut, se croisant près d'une large table
Sur le bétail, l'impôt, le labour et l'étable;
Sur des prises de langue et des coups de martel,
Sur quelques incidents : l'arrivée au châtel
D'un oiseau de passage, Amaury le Trouvère
Qui chante la ballade et le psaume sévère.

Ensuite, écoutez bien: — « Hier, Jacques le Roux
En conduisant ses bœufs a vu des loups-garous.
Il a fait oraison à Madame Marie
Et les garous ont fui, transportés de furie. »
— « Las, notre aimable Vierge obtiendra-t-elle enfin
Que messire Jésus assiste le Dauphin? »
— « On ne le croirait pas. L'Anglais, funeste engeance
Se drape dans sa pourpre et ne craint pas vengeance.
Et la pourpre est le sang français qui coule à flots. »
— La sœur aînée alors étouffe des sanglots
Tandis que le « parler » change de caractère
Et qu'on juge les preux de France et d'Angleterre.

— On dit mainte autre chose. — Elle, toujours, pour-
Sur le fuseau léger se courbe en palpitant. [tant
Une inspiration a déployé son aile
Dans son cœur inondé de foi surnaturelle.
L'âme de la voyante illumine ses yeux.
Aussi les baisse-t-elle. Et le groupe joyeux
S'anime encore pendant que la grâce divine
Marque d'un sceau béni la tête qui s'incline.
Sous l'étoffe de bure, elle a de la beauté,
Cette enfant du hameau, forte avec majesté,
Robuste et chaste et bonne ; aidant plus pauvre qu'elle,
Ange de piété que le Seigneur appelle.
O desseins qu'on ignore ! Elle file aujourd'hui...
Demain, quand le soleil sur le chaume aura lui,
La fileuse, cédant à la voix qui l'entraîne
Quittera sans retour la frontière lorraine,
Ses parents bien-aimés, son travail, son troupeau ;
Mais elle sauvera le trône et le drapeau.
Une valeur céleste emplira sa poitrine
Où sainte Marguerite et sainte Catherine,
Et l'archange Michel, de Lucifer vainqueur,
Ensemble monteront la garde de son cœur.

Demain, du toit obscur d'Isabelle Romée
Va surgir une fière et blanche renommée ;
Demain viendront l'honneur, le triomphe et la mort,
Le martyre suivant le glorieux effort ;
Demain le Gentil Prince et les chaudes batailles,
L'ennemi succombant sous les rudes entailles,
Le sacre merveilleux de l'héritier des rois,
Et le jour du bûcher consolé par la croix ;
Le combat furieux, si loin de la chaumière,
Le brasier répandant son horrible lumière,
Les Saintes, recevant de l'Anglais criminel
Un holocauste pur, choisi par l'Eternel,
Et portant à Dieu même, au sortir de la flamme,
Un chevalier couvert d'une robe de femme.
Demain sera fatal, sublime et rayonnant.
Mais la tâche est tranquille et douce maintenant.
Tout est paix au dehors : les ténèbres descendent,
Sur les arbres voisins les rossignols s'entendent.
L'indicible splendeur des admirables nuits
Enveloppe le monde où meurent les vains bruits.
Le temps court, et voici l'heure où chacun sommeille
Dans la maison du juste et dans le nid d'abeille.
La clochette prévue aussitôt retentit.
« — Levez-vous ! » dit la mère.
— Et, petit à petit
L'ouvrage s'interrompt, les chaises sont rangées
Sous les rideaux de toile et de laine frangées.
La ménagère a pris l'air du commandement.

— La vierge qui songeait soupire à ce moment.
L'énergique regard s'attendrit et se mouille,
Des pleurs inaperçus tombent sur la quenouille.
Oh ! ce ne sont point là de coupables regrets
Dans cette âme soumise aux célestes décrets !





Non : ce sont les adieux de la jeune Prophète,
C'est une histoire intime et que l'on n'a point faite,
Un chapitre émouvant qu'on eut tort d'oublier.
Il ne reflète par l'airain du bouclier,
Ni l'étincellement qui s'échappe d'une arme,
Et demeure inconnu, plein d'amour et de charme.
Que ne puis-je saisir et baiser mille fois
L'écheveau caressé par de si nobles doigts,
Retenir sur mon sein, de mes larmes trempée,
Cette quenouille sœur d'une immortelle épée...
Quoi ! nous avons ici les souvenirs anciens
De princes, de héros, mais Jeanne, aucun des tiens.
Osons-nous l'avouer sans honte et sans murmure ?
Ah ! nous ne pouvions pas conserver ton armure,
Les bourreaux ont détruit ton appareil d'acier,
Et c'est dans nos cœurs seuls que fleurit ton laurier.
Mais comment n'a-t-on pas de tes fraîches années
Dans le hameau témoin de tes calmes journées
Recueilli ces joyaux d'inestimable prix :
Ta quenouille, ou, du moins, un flocon, un débris...
Nulle part, on ne voit, en ce lieu catholique,
De ta première vie, une sainte relique ;
Nulle part, l'instrument de ton humble travail,
Suspendu, vénéré, sous les feux d'un vitrail,
Je prise tous les faits d'audace et de courage,
Mais laissez-moi rêver de ce modeste ouvrage,
Laissez-moi m'arrêter et contempler encor
Ce chanvre qui pour moi vaut un riche trésor.
Dans l'agreste logis, au pied de la colline,
Je cherche l'ouvrière autant que l'héroïne.
Je la révère, assise à son travail béni
Et je tremble d'émoi quand elle l'a fini,
Quand elle a déposé près du foyer en cendre
Le fuseau que jamais elle ne doit reprendre.
Les superbes exploits ne peuvent effacer

Le simple événement qui vient de se passer.
Avant le livre d'or, une touchante page
S'écrit à ce foyer, dans le fond d'un village.
Ce soir, tout en pensant au glaive de Fierbois,

JEANNE D'ARC A FILÉ POUR LA DERNIÈRE FOIS!!!

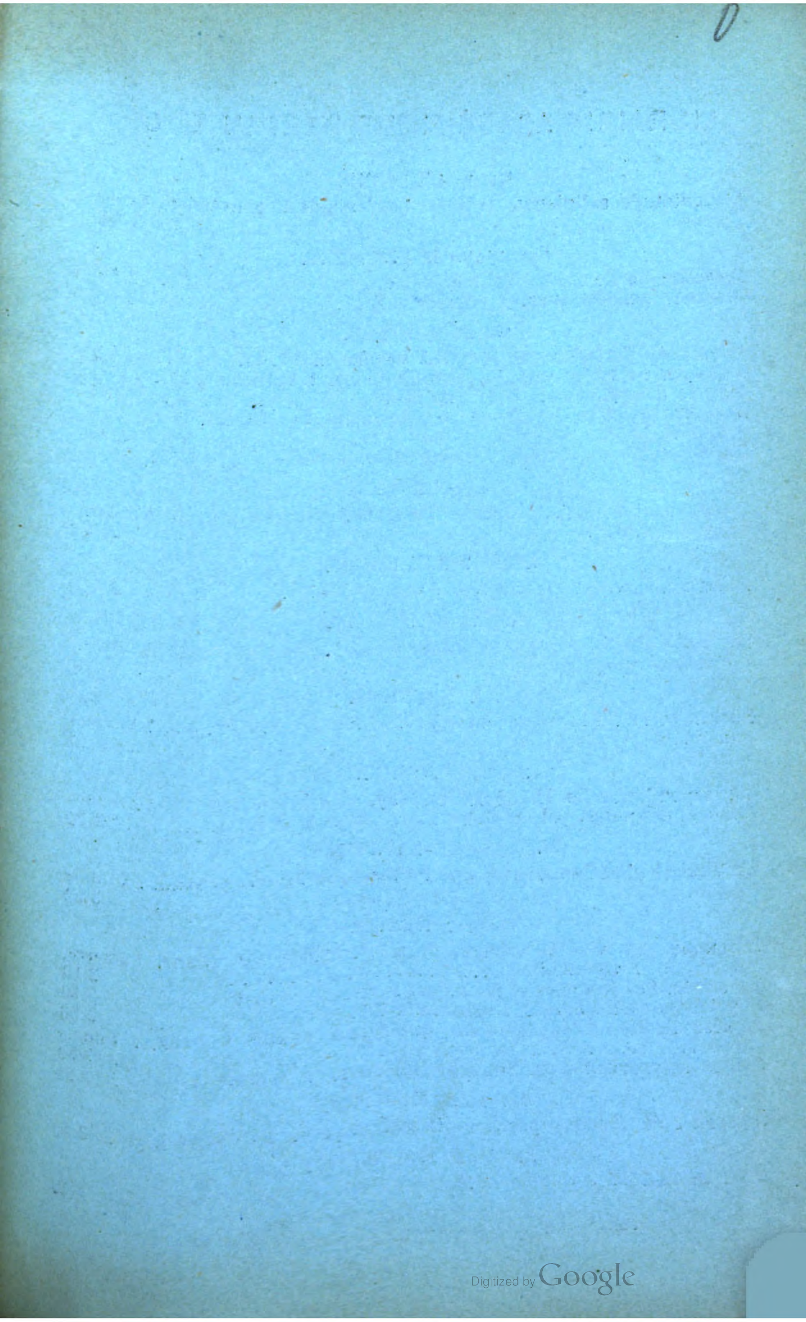
WILLIA.

TABLE DES MATIÈRES

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, rue Gambetta, 6



Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et Cie, rue de Seine, 57.







